This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

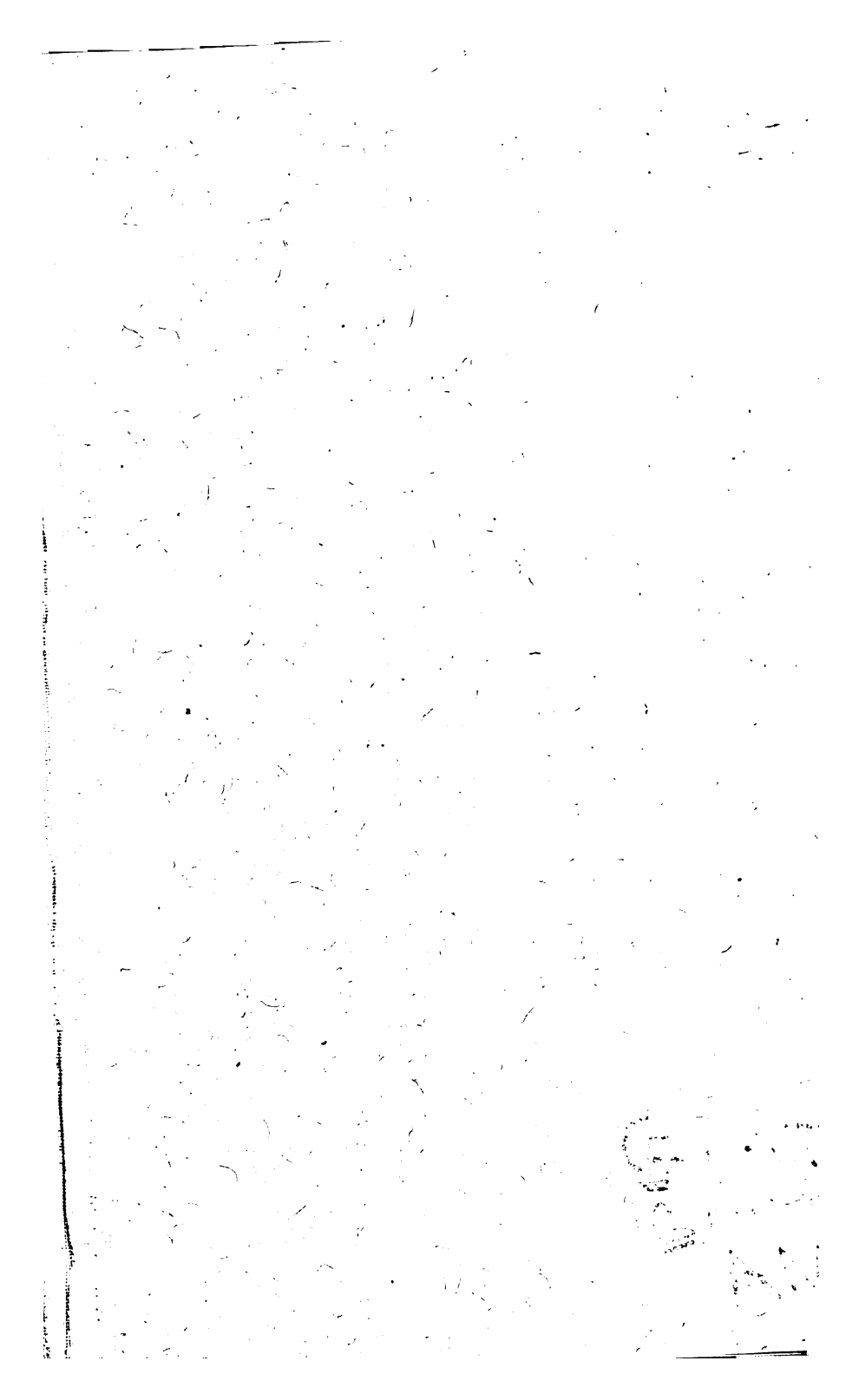

MÉMOIRES ET LETTRES

INÉDITS

DU

CHEVALIER DE GENTZ.

PUBLIÉS

PAR

G. SCHLESIER.

STGUTGART

1841

L. HALLBERGER,

LIBRAIRE.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
281217A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1926 L

Avant-propos de l'Editeur.

Nous présentons au public une collection de lettres et de mémoires politiques, écrits en langue française par un dès plus célèbres publicistes de l'Allemagne, et qui voient le jour pour la première fois. Le nom de Frédéric de Gentz a pénétré de son temps bien loin au-delà des frontières de sa patrie. Réveillé par la révolution française, il en devint l'adversaire le plus déclaré, et acquit dans cette arène une considération dont, à l'exception de Burke et de Mounier peut-être, aucun publiciste contemporain n'a pu se vanter. Après avoir posé les bases de sa renommée, ce fut encore la France qui lui fournit l'occasion de s'élever au faîte de sa gloire et de son mérite. Aucun auteur européen n'a combattu avec autant de persévérance et une

26X858

influence aussi étendue la politique conquérante de la France, ses prétentions à une domination universelle, et le pouvoir colossal que Napoléon était parvenu à acquérir; personne n'a attaqué cet empire du despotisme et d'une tyrannie tant ouverte que secrète, avec autant d'énergie que Gentz. Il est du petit nombre de ceux qui ont lutté à outrance pour délivrer l'Allemagne du joug de l'étranger.

La nature, en accordant à cet homme les dons d'une éloquence et d'une dialectique puissantes, lui avait donné tout ce qu'il faut pour devenir orateur et auteur polémique du premier rang. Les circonstances et la fortune firent le reste. Les événemens extraordinaires et l'intérêt des oppressés — tout concourut à faire grandir et mûrir ce talent. Mais pour atteindre à la hauteur de sa tâche, il était nécessaire qu'il occupât un emploi éminent, qu'il formât des liaisons étendues, et qu'on l'initiât dans les affaires les plus importantes; en un mot, il ne suffisait pas qu'il fût auteur, il devait être aussi homme d'état. Né en Prusse, où il avait fait ses études, il quitta Berlin à l'époque du Consulat, pour entrer au service d'un Etat qui, sur le continent, avait été de tout temps le principal adversaire de la France conquérante et révolutionnaire. Et l'Autriche, en l'appelant à elle, savait très bien apprécier ce talent. Attaché à la chancellerie d'état avec le modeste titre de

X 838

conseiller aulique, il parvint à exercer une influence suprême sur les chefs du gouvernement, et devint bientôt, tout le monde le sait, le confident et même l'ami de ce Ministre distingué qui, en 1809, au milieu des orages du temps, fut appelé au gouvernail de l'empire, qu'il a tenu jusqu'à nos jours avec une supériorité généralement reconnue. C'est en grande partie par leurs efforts réunis, que le vaste empire du César moderne tomba en ruines; que la France fut ramenée à des bornes légitimes, quoique encore menaçantes; que l'indépendance de l'Allemagne et des nations de l'Europe fut rétablie, et que, dans les relations extérieures et intérieures des Etats, on revint aux principes du droit et de l'ordre légal, principes qui, malgré une altération passagère, ne cesseront certainement jamais — grâces au bon sens des peuples Germaniques — de servir de règle à la société Européenne, et continueront de réunir, sous différentes formes, la liberté et la loi, la stabilité et le mouvement. — L'histoire conservera dans ses pages ce que l'Allemagne, ce que l'Europe doit à ces hommes; elle saura discerner leurs mérites de leurs défauts; et lorsqu'il s'agira de nommer ceux qui, soit comme hommes d'état, soit comme écrivains, ont combattu le plus énergiquement le despotisme et les principes vagues des Français, à côté des Stein, Fichte, Arndt — des Goerres — des Hardenberg et Humboldt,

elle placera les Dioscures de Vienne, et les noms de Metternich et de Gentz seront peut-être inséparables dans ses annales, de même que ceux de Pitt et de Burke, les célèbres soutiens de l'Angleterre.

Gentz, comme nous l'avons dit, était non seulement connu dans sa patrie, il l'était aussi à l'étranger. Partout il était l'objet d'un intérêt flatteur, soit qu'il reçût des applaudissemens, ou que la haine le persécutât. D'un côté, on traduisit ses écrits en Angleterre comme en France, même en Italie et dans les Etats-Unis; de l'autre, Bonaparte arma contre lui ses écrivains les plus habiles, entre autres le Comte Hauterive, et ne crut pas même au-dessous de la dignité Impériale de parler dans ses bulletins les plus fameux d'un „misérable scribe, nommé Gentz, un de ces hommes sans honneur, qui se vendent pour de l'argent" — mais tout cela ne servit qu'à procurer à ce nom une célébrité Européenne. La haine de la France fut richement compensée par l'approbation qu'il trouva en Angleterre, où peu d'étrangers jouissaient d'un crédit égal au sien. Il était dans des relations aussi intimes avec les hommes d'état de la Grande-Bretagne qu'avec ceux de l'Allemagne. On le considérait comme un puissant allié sur le continent, et, pendant bien long-tems, ce fut lui qui forma en quelque sorte le lien le plus important entre les

deux grands Etats Conservateurs. — Enfin ses efforts furent récompensés par la distinction la plus honorable; il devint l'homme de confiance de toutes les grandes puissances de l'Europe. Depuis 1814 jusqu'en 1822, Gentz fut le secrétaire de tous les congrès et le rédacteur des protocoles des conférences même les plus secrètes; ce fut lui qui rédigea dans ce temps les actes officiels de l'Europe réunie.

En fait de discussions politiques, Gentz peut être regardé comme le talent le plus éminent que l'Allemagne ait produit jusqu'à présent; il le fut même dans le temps où l'on ne connaissait encore de lui que les écrits qu'il pouvait livrer à la publicité. Quel écrivain de la même trempe a été accueilli avec une acclamation aussi générale? — Si plus tard son nom retentit moins souvent à nos oreilles, c'est que son influence sur les affaires intérieures de l'Allemagne ne trouva depuis qu'une approbation partagée, souvent même une désapprobation bien prononcée, et qu'on ne le vit plus paraître à visière ouverte dans l'arène publique. Sa participation aux affaires les plus importantes de l'Europe resta cachée derrière un voile épais. Enfin, un nouvel orage, qui s'était élevé à l'est et à l'ouest, venait à peine de se calmer, lorsque Gentz mourut, le 9 Juin 1832, las de vivre, mais regretté de ceux qui l'avaient connu.

Plusieurs années se passèrent, avant que l'at-

*tention se reportât de différens côtés sur cet homme qui, sans être exempt de défauts, s'était distingué sous tant de rapports. Mr. de Varnhagen, écrivain célèbre de Berlin, fut le premier qui, dans une esquisse spirituelle de sa vie, rappela à la mémoire les grands services que Gentz avait rendus. C'est dans ce même but que l'Editeur de ces mémoires français a déjà publié * une collection d'écrits Allemands du même auteur, et a cherché de cette manière à lui ériger un monument digne de son mérite. Pour pouvoir se former une idée de la part considérable que Gentz a prise aux affaires de l'Europe, surtout dans les quinze premières années de notre siècle, il fallait que le public connût quelques-uns des nombreux mémoires et lettres que l'auteur n'a jamais publiés ou qu'il n'avait pas destinés à la publicité; car c'est justement dans ces pièces que se manifestent le plus la richesse, l'énergie et l'activité infatigable de son esprit. Tout le monde sait quelles difficultés on trouve, surtout en Allemagne, à pénétrer dans les secrets des cabinets ou dans les portefeuilles de personnes de distinction, et à rassembler des reliques historiques dispersées çà et là. Si, malgré cela, nos démarches n'ont pas tout-à-fait manqué leur but, nous en sommes*

* *Schriften von Gentz, herausgegeben von Schlesier. 5 Vol. Mannheim, 1838—40.*

redevables à la libéralité bien rare de ceux qui ont bien voulu nous prêter leur assistance. Qu'ils nous permettent de leur témoigner ici toute notre reconnaissance.

La collection qu'on va lire forme en quelque sorte un supplément au recueil des pièces allemandes dont il a été fait mention un peu plus haut. J'ai réuni ces différens écrits dans ce volume, parce que, rédigés à la même époque, ils tendent tous à un même but, et que l'auteur s'est servi pour tous de la même langue. La plupart de ces pièces inspire un vif intérêt; car, à côté des renseignemens historiques les plus précieux, nous y rencontrons partout les accens d'une ame noble et énergique.

Il y en aura peut-être qui accuseront l'auteur d'aller quelquefois trop loin dans ces philippiques; mais que ceux-là se souviennent qu'il s'agissait avant tout de réprimer la tyrannie accablante qui pesait sur l'Europe; que les excès de la France justifiaient même les plus violentes apostrophes, apostrophes qui, chaque fois que les Français s'aviseraient de vouloir de nouveau maîtriser le monde, ne manqueraient pas de reproduire leur ancien effet. L'Allemagne surtout n'oubliera jamais à quel point ce langage était nécessaire, et pourrait, hélas! le devenir encore. Or, nous attachons un si grand prix à ces mémoires, par cela même qu'ils sont écrits non seulement avec un profond esprit politique,

mais aussi avec une verve et un patriotisme vraiment sublimes, — qu'ils sont, en un mot, des monumens érigés en l'honneur de l'Allemagne dans le temps de sa plus profonde humiliation!

Il ne nous reste que peu de remarques à faire pour aborder les diverses pièces contenues dans ce volume. Dans tous les endroits où les hommes et les événemens ne se présenteraient pas dans un jour assez lucide, le premier historien venu, pourvu qu'il occupe un rang distingué, comme p. e. Alison ou même Bignon — pour ne parler que des étrangers — fournira les éclaircissemens nécessaires.

Le recueil commence par une série de lettres adressées au Comte Louis de Cobentzl, alors Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, capacité médiocre, qui n'était guère à la hauteur de ce poste élevé, et plus épineux que jamais dans les temps d'alors. Il fut chargé de la direction du cabinet après la démission de l'énergique Baron de Thugut, dans le moment même où l'on entama les négociations de la paix de Lunéville, et resta ministre jusqu'à la malheureuse issue de la guerre de 1805. Quoique Gentz dût le regarder comme son chef, il se trouva cependant dans une position si singulière et si indépendante, qu'il put oser tenir, envers le ministre, un langage que l'on entendra rarement dans la bouche d'un employé vis-à-vis de son

préposé. Le fait est que Gentz ne reconnut pas en lui un chef de sa trempe, et que, irrité de voir les affaires les plus sérieuses maniées par des mains si faibles, il s'exposait même au risque de tomber en disgrâce, quand il avait quelque espérance de travailler aux grands intérêts du jour.

Le „Projet d'une déclaration de Louis XVIII contre le titre Impérial de Bonaparte" fut rédigé à la demande du Prétendant, comme Gentz l'indique lui-même dans la note ajoutée de sa main: „Ce projet m'avait été demandé." Si nous sommes bien instruits, cette pièce n'a jamais été donnée au public. — Du reste, Gentz était étroitement lié tant avec le chef de la famille des Bourbons, qui résidait alors pour la plupart du temps à Riga, qu'avec le jeune Duc d'Orléans.

Deux morceaux de ce recueil nous rappellent l'ardeur mal récompensée de Gustave IV Adolphe, de ce roi chevaleresque de Suède, qui méditait des projets bien au-dessus de ses forces, et peut-être de ses talens. La lettre significative que Gentz lui adressa le 25 Juin 1805 fut provoquée par le fameux échange d'ordres entre la France et la Prusse; cet échange blessa tellement Gustave, qu'il renvoya la première des décorations de la couronne de Prusse à celui qui la lui avait donnée.

Les „Observations sur la négociation entre l'Angleterre et la France," qui sont un peu diffuses,

et que l'auteur aurait certainement soumises à une rédaction plus soignée, et terminées par un résumé général, si l'urgence des affaires ne l'avait obligé de les mettre de côté, ne laissent pas de contenir les réflexions les plus justes sur la situation générale et les relations dans lesquelles ces deux Etats se trouvaient alors, et nous font jeter sur la manière de traiter de Bonaparte un regard qui fait frémir. Gentz écrivit ces observations dans le cours de l'automne 1806, immédiatement après que les documens officiels eurent été publiés par les deux gouvernemens. Quelques notes seulement, motivées par les discussions du Parlement, qui eurent lieu sur cette matière l'hiver suivant, furent aujoutées par lui pendant le cours de cette saison. — Il appert de ce mémoire, ce qui est déjà suffisamment connu, que Fox n'était pas fait pour être homme d'état. Heureusement pour l'Angleterre et pour l'Europe, cet homme, si important comme membre d'une opposition protectrice de la liberté, fut bientôt enlevé à son poste ministériel. Quelles méprises n'aurait-il pas encore ajoutées, vu sa répugnance invincible pour la Prusse, aux malheureux événemens qui se succédèrent coup sur coup depuis le mois d'Octobre 1806! — Après la mort de Fox (13 Septembre) et après un court intérim, pendant lequel le Comte Spencer et Mr. Windham, membres du ministère, se chargèrent du portefeuille,

Lord Howick, depuis si célèbre sous le nom de Grey, entra dans les affaires, et s'y maintint, jusqu'à ce qu'enfin tout ce ministère coalisé fit place à une administration des Torys, dans laquelle Canning (1807—1809) dirigea d'une main ferme les affaires étrangères.

La pièce la plus importante de ce recueil est sans contredit le „Journal du mois d'Octobre 1806." Ce chef-d'oeuvre est devenu public, il y a quelques années, par une traduction anglaise, remplie de lacunes et d'erreurs, qui a paru dans la United Service Gazette, et a passé de là en Allemagne. Il fit partout, et surtout à Berlin, la plus grande sensation. Parmi les voix qui s'élevèrent au sujet de cette publication, on remarqua principalement celle du Lieutenant-Général Prussien, de Boyen, qui, dans un de nos journaux (Minerve, mois de Mars 1838) se déclara hautement pour l'authenticité et le mérite de ce mémoire. — Nous publions ici pour la première fois le texte complet et correct de l'original, que Gentz rédigea, de même qu'une grande partie de ses mémoires secrets, en langue française. La raison qui l'engagea à se servir de cette langue, est non seulement que le Français était de préférence la langue des Cabinets, mais que l'auteur composa la plupart de ses mémoires dans le dessein de les communiquer ensuite aux hommes d'état ou aux cabinets étrangers avec

lesquels il entretenait des liaisons, surtout aux hommes d'état de l'Angleterre.

En écrivant ce Journal, Gentz n'eut pas seulement l'intention de donner un compte rendu des observations qu'il avait faites au quartier-général Prussien, il sentait encore qu'il avait en même temps une tâche plus élevée à remplir, celle d'historien; car nous savons qu'il adressa peu de temps après — le 10 Février 1807 — à une dame de qualité en Autriche une lettre détaillée, dans laquelle, en parlant de plusieurs ouvrages qu'il venait de composer, il s'exprimait à dessein sur le Journal en question de la manière suivante: „Enfin" — disait-il, — j'ai minuté „un journal de mon voyage au quartier-général du Roi de Prusse, dans les premiers jours d'Octobre (1806), lequel journal expliquera un jour les véritables causes de la chute subite et lamentable de la monarchie Prussienne."

Ce Journal nous présente en effet un tableau effrayant de l'infirmité et de la décadence dans laquelle la monarchie de Frédéric était tombée, depuis que, énervée au dedans, elle avait suivi au dehors une politique faible et antinationale. La peinture frappante des personnes et des événemens, la connaissance profonde de la conduite déplorable des faiseurs et celle des dangers menaçans, l'exposition lucide des véritables causes de la guerre et de son issue funeste, enfin les principes nobles

et solides que l'auteur manifeste partout, l'élan patriotique et le ton mélancolique qui animent le récit de ces calamités nationales — tout cela fait de ce mémoire un des documens historiques les plus merveilleux.

Le recueil est terminé par deux mémoires sur les droits maritimes, c'est-à-dire, sur la question épineuse de savoir: A quels droits peuvent prétendre les neutres pendant une guerre maritime? question qui, dans toutes les occurrences, sera vivement discutée, surtout entre l'Angleterre et les états maritimes d'un ordre inférieur. — Gentz écrivit de sa propre main sur l'enveloppe de ces cahiers: „Cette première partie a été imprimée à Paris en 1813. — La seconde, quoique peut-être plus intéressante, n'a été lue que de quelques personnes.“ Il paraît, d'après cette remarque, que la première dissertation fut imprimée comme manuscrit et communiquée à un certain nombre de personnes; car je ne puis croire qu'elle soit venue à la connaissance du grand public, n'en ayant trouvé nulle part la moindre notice. Je présume même qu'elle ne fut pas imprimée en 1813 — car qui est-ce qui aurait osé l'imprimer alors à Paris? — mais en 1815, Gentz se trouvant à cette époque dans cette capitale, où il assistait aux conférences tenues pour la seconde paix de Paris.

Avant de mettre ces deux mémoires sous les

yeux de mes lecteurs, je ne crois pouvoir mieux faire que de citer les mots par lesquels Gentz lui-même entama cette matière huit ans auparavant, à l'occasion d'un ouvrage de Gérard de Rayneval, intitulé: „Institutions du droit de la nature et des gens" (Paris, 1803), ouvrage qui acquit en France une grande autorité, mais que Gentz soumit d'abord à une critique très sévère. * *Il dit entre autres par rapport aux droits maritimes:*

„D'après tout ce que nous venons de dire sur le caractère de l'ouvrage en question [de Rayneval], nous pensons bien que personne ne s'attendra à y trouver quelque donnée importante qui puisse faciliter la solution d'un problème aussi difficile et aussi compliqué qu'est celui de fixer les droits et les devoirs respectifs des puissances belligérantes et des puissances neutres dans une guerre maritime. Les peines inutiles que, depuis Albericus Gentilis et Hugo Grotius jusqu'à nos jours, se sont données une foule d'écrivains pour résoudre de manière ou d'autre ce problème récalcitrant; les mécomptes et les contradictions dans lesquels sont tombés tous ces écrivains, du moment qu'ils se sont flattés de parvenir à une solution, en laissant de côté les traités positifs,

* *On la trouve dans la „Allgemeine Literatur-Zeitung" de Jéna, mois de Mai 1804.*

pour ne consulter que ce que l'on appelle le droit des gens pur ou naturel; le résultat singulier que l'on avait déjà obtenu dans des temps plus reculés, et que différens jurisconsultes — entre autres le judicieux Galiani — ont signalé avec tant de justesse, résultat qui est que, dans cette matière, chaque fois qu'on veut revenir à des principes généraux, les deux parties opposées (comme par suite d'une antinomie naturelle) ont, suivant le point de vue d'où l'on part, en même temps raison et tort; enfin toutes les discussions récentes, amenées par les fameux traités de neutralité de 1780 et 1800, et dont quelques-unes ont été très approfondies, tout cela n'a fait que donner aux juges compétens la conviction que la question des limites à établir entre les puissances belligérantes et les neutres dans une guerre maritime, n'est pas seulement restée indécise en général, mais que même elle se refuse à toute solution, dès qu'en prenant les voies suivies jusqu'ici, on s'écarte des droits positifs fixés par les traités. Il n'y a pas de question concernant le droit des gens qui décèle d'une manière plus palpable que celle-ci combien sont insuffisantes les règles que l'on a établies jusqu'à nos jours pour un droit des gens universel; il n'y en a point qui rende plus suspectes et plus chancelantes les bases que l'on a données à cette science; et l'auteur de cette critique, qui a

lu et comparé avec une attention toute particulière tout ce qui a été écrit de part et d'autre sur la question, croit pouvoir assurer que, tant que l'on n'analysera point, tout autrement que cela ne s'est fait jusqu'ici, et qu'on ne remettra pas dans le creuset les principes fondamentaux d'un droit des gens naturel, il faudra se résigner à regarder cette dispute comme interminable.

„*L'auteur dont nous nous occupons* [*Mr. de Rayneval*] *semble n'avoir pas même connu les difficultés dont la matière est hérissée, ou du moins ne s'en être guère soucié. Il expédie en peu de mots les questions les plus compliquées, et distribue à tort et à travers des licences et des priviléges selon son bon plaisir. Il accorde sans restriction aux puissances neutres la maxime que le pavillon couvre la cargaison, sans tenir aucun compte des objections élevées contre elle par les défenseurs de la partie adverse, notamment par les écrivains anglais, et certes ces objections ne sont rien moins que frivoles. En revanche, il accorde pleinement aux puissances belligérantes le droit de visiter les vaisseaux neutres, lors même qu'ils seraient sous l'escorte d'un bâtiment de guerre; bien qu'on ne puisse nier que les raisons que les apôtres de la navigation neutre ont opposées à l'exercice d'un pareil droit, n'aient pour le moins autant de poids que celles qu'ils ont alléguées pour la*

liberté de la marchandise ennemie naviguant sous pavillon neutre."

Ces deux mémoires nous prouvent jusqu'à quel point Gentz avait approfondi la matière. Ses opinions s'accordent souvent d'une manière étonnante avec celles que les premiers publicistes de notre temps ont émises depuis sur le même sujet. Mais le raisonnement acquiert sous sa plume un intérêt tout particulier, en ce que, pour traiter la question générale, il profite à propos des différends qui s'étaient élevés alors sur les droits maritimes. La France avait déjà soulevé l'Amérique septentrionale contre l'Angleterre; mais la Russie, seule parmi les états du continent, résistait encore et protégeait en quelque sorte le commerce Anglais. Napoléon s'occupait déjà des préparatifs de la guerre dans laquelle son pouvoir colossal vit s'entr'ouvrir l'abîme qui devait bientôt l'engloutir.

Depuis la chute de Napoléon, presque toutes les questions du droit des gens étaient en quelque sorte exclues de l'ordre du jour; mais elles viennent de reprendre toute leur importance, depuis que les progrès de la civilisation paraissent devoir être de nouveau en proie aux illusions et au désir insatiable de domination et de gloire d'un peuple remuant. Relisons donc dès maintenant ces anciens souvenirs, écoutons les voix qui du fond des tombeaux s'élèvent pour nous remettre en mémoire les

luttes, les malheurs et les expériences de nos ancêtres, afin qu'au jour du danger nous sachions tous sous quel drapeau nous rallier.

Stoutgart, le 1 Mars 1841.

I.

MÉMOIRE

SUR LA NÉCESSITÉ DE NE PAS RECONNAITRE LE TITRE IMPÉRIAL DE BONAPARTE.

ADRESSÉ AU COMTE DE GOBENTZL ET PRÉSENTÉ

LE 6 JUIN 1804.

L'homme audacieux qui, en prétendant sauver la France d'une anarchie nécessairement passagère, l'a condamnée à des siècles peut-être de crises et de malheurs, et qui, en paraissant donner la paix à l'Europe, l'a seulement réduite à la cruelle alternative d'une soumission aveugle, ou de guerres toujours renaissantes, cet homme qui n'est grand que par la petitesse de ceux qu'il a subjugués, et qui n'est devenu redoutable que par les lâches terreurs de ses contemporains, a enfin déchiré le dernier voile qui couvrait encore son ambition gigantesque; il a étendu sa main vers le diadème; il a osé demander, et, si Dieu ne nous sauve au bord de ce dernier abîme, il aura obtenu un titre auguste et sacré, auquel s'attachaient jusqu'ici toutes les idées de grandeur et de majesté, de pouvoir ancien et légitime, de prééminence politique et sociale. Il a même imaginé de perpétuer son pouvoir, fondé sur l'usurpation la plus manifeste, à l'aide de ce nouveau titre créé par un véritable sacrilège, dans une famille qui, outre l'obscurité scandaleuse de son origine, est notoirement composée, en partie de ce qu'il y a de plus immoral, et en partie de ce qu'il y a de plus abject sur la terre.

Je n'entrerai pas ici dans l'énumération de tous les avantages directs qui résulteront du succès de cette

entreprise pour l'affermissement et pour l'accroissement de la puissance réelle de cet homme, déjà hors de toute proportion avec celle de tout souverain légitime quelconque, et assez démesurée pour braver les efforts de tous les souverains réunis. Je ne m'abaisserai pas jusqu'à réfuter tous ces propos légers, superficiels, et ineptes, qu'on nous offre pour charmer nos ennuis ou pour conjurer nos craintes, en disant: „qu'un titre de plus ou de moins ne fait rien à la réalité“ — „que Bonaparte Consul valait bien Bonaparte Empereur“ — „que celui qui peut faire des rois, ne gagne rien à l'être, etc.“ Je parle à des hommes d'état, qui sauront apprécier de pareilles consolations, qui n'apprendront pas de moi que, lorsqu'il s'agit de gouverner ou de tyranniser les hommes, un titre de plus ou de moins vaut souvent l'armée la plus formidable, que les ordres signés par un Empereur, qu'ils s'adressent à ses sujets immédiats, ou aux vassaux de sa couronne couvrant la surface de l'Europe, seront tout autre chose encore que ceux émanés d'un Consul, et que, si même le pouvoir réel de Bonaparte, n'était plus susceptible d'aucun accroissement, la dignité qu'il vient d'usurper, en provoquera de nouveaux développemens, comme l'hérédité en étendra et consolidéra la base. Tout cela sont des vérités évidentes; et s'il n'était question ici que de ce seul et unique résultat, l'événement qui se passe sous nos yeux, aurait toujours de quoi faire trembler tous les souverains, à moins qu'ils n'eussent formé la volonté et conçu l'espoir d'en parer le coup funeste.

Mais bien loin d'admettre que le danger de l'Europe se borne à cette augmentation réelle et

directe d'autorité, de force et de moyens, je crois que cette considération, malgré son importance majeure, décisive et pressante, descend au rang d'une considération secondaire, en comparaison d'une autre, qui doit occuper, qui doit absorber dans ce terrible moment les pensées et les sollicitudes de tous ceux auxquels la Providence a confié les grands intérêts du genre humain, et le dépôt sacré des anciennes bases de l'ordre politique et social.

La révolution de France, essentiellement et fondamentalement différente de toutes les révolutions politiques dont jamais les hommes aient été témoins, est partie du prétendu principe qu'une nation a le droit, toutes les fois que son salut paraît l'exiger, de se déclarer en insurrection contre son souverain, de donner de nouvelles limites à son autorité, de lui prescrire de nouvelles conditions, de nouvelles lois, de nouvelles constitutions, de le casser, de le juger, de le punir, s'il refuse de les accepter, de subvertir et d'anéantir toutes les formes, tous les titres et tous les droits, qui tenaient à l'existence de l'ancien gouvernement, et, après avoir passé par un intervalle d'anarchie absolue, d'établir un nouvel ordre de choses, tel qu'elle le jugera conforme à ses intérêts, à ses passions, ou à son bon plaisir.

Ce principe, auquel les écrivailleurs fanatiques, qui, par le plus inattendu, par le plus étonnant des miracles, sont parvenus à renverser le trône de la monarchie française, et les scélérats, exécuteurs de leurs projets, ont donné le nom de celui *de la souveraineté du peuple*, a traversé toute cette révolution infernale; il est resté debout au milieu des ruines de tous les systêmes et de tous les gouverne-

mens qu'elle a successivement enfantés et engloutis. La tyrannie des chefs révolutionnaires a eu beau changer de degré et de caractère, de prétexte et de couleur, de titre et de forme, ce principe a toujours été maintenu; il est sur le point de finir l'ouvrage qu'il a commencé, ou, comme l'a très-bien exprimé en 1799 l'homme même qui, dès cette époque, paraît avoir anticipé le terme de sa carrière fabuleuse, „*de fixer la révolution aux principes qui lui ont donné la naissance.*"

La guerre de l'Europe coalisée avait été conçue dans l'intention de combattre ce principe pernicieux. Ce fut là du moins le but ostensible de cette guerre; elle n'a été juste et légitime qu'autant qu'elle ne l'a pas perdu de vue; si elle ne s'en était jamais écartée, elle aurait pu sauver la France et l'Europe. Tous les malheurs que nous avons éprouvés, tous ceux, hélas! — qui nous attendent encore, sont la punition, et, il faut bien le dire, la juste punition de ce que nous avons voulu mêler et trop souvent substituer des objets d'un ordre très-inférieur, de misérables vues d'intérêt privé et de politique banale, à la plus grande, à la plus sacrée des causes qui aient jamais armé les bras des souverains.

Mais jusqu'ici, au milieu des embarras et des désastres dans lesquels cette erreur capitale nous a entraînés, il n'était pas encore arrivé que le principe fondamental de la révolution eût été formellement reconnu. Aucune des puissances, grandes et petites, qui ont traité avec les gouvernemens révolutionnaires, n'a sondé les titres de ces gouvernemens; on les prit tels qu'on les trouva; on les regarda comme gouvernemens *de fait*; mais l'examen *du*

droit en vertu duquel ils exerçaient leur autorité, fut toujours soigneusement éludé.

Les souverains qui signèrent, les ministres qui négocièrent des traités avec le Directoire, n'eurent garde d'entrer en discussion sur le nom ou la forme sous laquelle cette autorité ou ses envoyés se présentaient dans les négociations, beaucoup moins encore sur l'origine, la valeur et la légalité de leur pouvoir. Le Directoire aurait été à la lettre composé de voleurs de grand chemin (et peu s'en fallut qu'il ne le fût), qu'on ne lui aurait pas demandé de quel droit il constituait le gouvernement de la France. On ignora, pour ainsi dire, la révolution et la prétendue république, avec toutes ses usurpations et tous ses attentats; on regarda l'état politique de ce malheureux pays comme une espèce d'interrègne, dont le terme serait plus ou moins rapproché; on ne sanctionna jamais, ni ouvertement, ni tacitement, le principe de la souveraineté du peuple, ni aucun de ses corollaires, ni aucun de ses effets. On se réserva, par ce silence même, le pouvoir de juger, ou plutôt de faire justice de tout cet échafaudage de rebellions et de crimes, lorsque le moment propice serait arrivé. En attendant, les droits vraiment imprescriptibles de la souveraineté légitime restaient intacts; on y mettait un voile pour un moment, tout „comme on cacha quelquefois, dit Montesquieu, les statues des Dieux."

Lorsque le Directoire fut renversé et remplacé par le régime consulaire, on continua de marcher sur la même ligne de prudence et de réserve; et l'on eut doublement raison de le faire. Car d'abord ce régime s'annonça avec l'intention extrêmement

rassurante de mettre fin à l'anarchie, de ramener un peuple corrompu par dix années de révolte, de licence et de forfaits impunis, aux habitudes de l'obéissance, de l'ordre et des moeurs, de rétablir enfin l'organisation civile de la France sur une base compatible avec les premières conditions d'un état social quelconque. Il aurait été d'une mauvaise politique, après tant de désordres et de calamités, de vouloir faire le procès d'incompétence à un gouvernement qui promit d'aussi grands bienfaits, et qui même (puisque enfin il faut être juste envers ceux mêmes qui ne le sont pas) remplit une partie de ses promesses. D'un autre côté, le danger de voir s'affermir le principe révolutionnaire ne parut jamais moins grand que pendant les premières années du Consulat. Malgré le despotisme sans bornes que Bonaparte exerçait sur la nation prétendue libre, malgré le ton arrogant, outrageant, inouï qu'il commençait à prendre avec les souverains et leurs représentans, son pouvoir ne fut long-tems regardé que comme un pouvoir passager et provisoire. L'acharnement avec lequel, dans plus d'une occasion, il combattait les idées républicaines, le mépris dont il accabla ou affecta d'accabler les rêves de ceux qui avaient détruit la monarchie, son exemple, ses succès, ses propos, ses manières — tout parut de bon augure pour l'intérêt suprême et fondamental des amis de l'ordre légitime. On s'accoutuma à voir dans Bonaparte un *Dictateur;* et l'on se flatta que l'époque, quelque rapprochée ou quelque éloignée qu'elle fût, où finirait sa dictature, serait la plus favorable de toutes, pour rétablir la royauté, et finir la révolution dans le seul sens conforme aux principes éternels de

l'ordre et de la justice. Je puis très-solennellement déclarer ici, non-seulement que telle a toujours été ma manière d'envisager l'état des choses en France depuis l'année 1800, mais que j'ai cru de bonne foi partager cette manière de voir avec tout ce qui restait encore d'esprits indépendants et d'hommes éclairés en Europe.

Mais du moment que la soif des grandeurs, que l'ambition insatiable, et l'audace colossale de cet homme, l'ont porté au dernier attentat; du moment que la scélératesse de tous ces êtres vils qui l'entourent, l'a secondé dans le projet de profaner le plus respectable des titres, de fixer le pouvoir suprême dans sa famille, d'exclure ainsi à perpétuité du trône français la maison illustre qui n'a pu perdre ce trône, même pour un tems, que par l'insuffisance de ses vertus contre la réunion de tous les crimes, et de rendre à jamais impossible tout retour à l'ordre légitime; du moment que la terreur a pu stupéfier et paralyser la totalité des Français au point de les engager à plier sous ce coup mortel, sans se permettre le plus léger murmure — de ce moment-là tout est changé autour de nous. Il ne s'agit plus ni de dictature, ni de gouvernement intermédiaire, ni de réserves tacites, ni de voile à jeter sur les principes, ni de rien de ce qui, au milieu des souffrances et de l'oppression de l'Europe, nous sauvait au moins de l'affreuse nécessité de consacrer la base de tant et de si épouvantables forfaits. Si les souverains admettent le titre de Bonaparte, et celui de sa prétendue dynastie, la page la plus majestueuse du code du droit public est impitoyablement déchirée, foulée aux pieds et réduite en poussière; la magie

du pouvoir suprême est dissoute à jamais; la révolution est sanctionnée et presque sanctifiée; les entreprises de tous les scélérats qui tôt ou tard méditeront la chute des empires, sont appuyées d'avance; leur triomphe est assuré et proclamé; et rien n'empêchera désormais le premier brigand doué de quelques talens et du courage du crime, de regarder en face le premier souverain de l'Europe, et de lui dire avec toute la confiance que doit inspirer l'incroyable dénoûment de la sanglante tragédie de nos jours: „Dans dix ans je serai à ta place!"

Et que l'on ne m'oppose pas que Bonaparte, en se proclamant Empereur, et fondateur de dynastie de son propre chef, ou tout au plus par l'organe d'une poignée de misérables qui disposent de l'Empire français comme on disposerait d'un rôle de comédie, a plutôt anéanti que confirmé le pouvoir du peuple souverain; qu'il a traîné dans la boue ces mêmes principes de liberté et de droits populaires dont nous redoutons tant l'influence, et qu'ainsi son exemple n'opérera pas du moins dans le sens sur lequel nous insistons ici. Il est vrai que Bonaparte n'a pas moins oublié et violé ce qu'il devait aux maximes par lesquelles il s'est élevé au pouvoir, que ce qu'il devait à l'autorité légitime de ses bienfaiteurs et de ses rois; il est vrai qu'il a porté la révolte dans la révolte, l'usurpation dans l'usurpation, le crime dans le crime, et qu'il n'a pas même respecté cette espèce de fidélité que des hommes associés pour les forfaits sont accoutumés à se demander et à s'accorder réciproquement. Mais il a eu grand soin d'invoquer, si non comme appui,

du moins comme prétexte et comme titre cette même souveraineté du peuple dont il fait si peu de cas; c'est à cette souche primitive de tous les attentats, qu'il ramène l'arbre généalogique des siens; c'est sur cet ancien tronc de rebellion et de crimes qu'il a enté cette nouvelle branche parasite à l'ombre de laquelle il se propose de régner. Il paraît même que, tout-puissant jusque dans le choix de ses moyens, il a adopté de préférence celui qui rappelait le mieux l'origine et les premières entreprises de la révolution; car au lieu de se faire proclamer Empereur à la tête de son armée, par le droit de l'épée et de la force, et en dédaignant les jongleries de cette bande méprisable de sénateurs, de législateurs et de tribuns, il a voulu exprès que ce fût la voix des avocats, des scribes, des rhéteurs, de tout ce qui existe encore de plus mauvais de la race des premiers révolutionnaires, de tout ce qu'il y a eu de plus pervers parmi les suppôts de la révolution, que ce fût cette voix-là qui l'élevât au faîte de la grandeur.

Enfin, et quoi qu'il en soit de cette division réelle ou apparente entre les fauteurs des anciens dogmes de la révolution, et celui qui y a trouvé les instrumens pour réaliser les rêves d'une ambition en délire; que, par les moyens immenses qui sont à sa disposition, il se réconcilie à ceux qui soutiennent les soi-disans grands principes dans leur pureté originale, ou qu'il finisse par écraser sous ses pieds l'échelle par laquelle il est monté à un pouvoir aussi démesuré, — il est toujours évident que reconnaître la dignité impériale de Bonaparte, c'est avouer, adopter et sanctionner la révolution et toute sa doctrine.

Cette nouveauté monstrueuse et la révolution sont si étroitement liées, si parfaitement amalgamées, qu'aux yeux d'un observateur clairvoyant, elles ne forment qu'un seul phénomène. Sans la révolution, ce prétendu empire n'aurait jamais commencé; sans ce prétendu empire, la révolution n'aurait jamais été consommée. Combien de fois, depuis l'année 1791, ils ont annoncé du haut de leurs tribunes mensongères „*que la révolution était finie.*“ Pourquoi personne ne s'y est-il mépris? Pourquoi s'est-on constamment moqué de déclarations aussi positives? C'est qu'en dépit de toutes ces formes fugitives, de toutes ces autorités transitoires, de ces comités de salut public, de ces directoires, de ces dictatures, de ces consulats à dix ans, et même à vie, il restait constamment la perspective de voir d'un jour à l'autre disparaître en entier cet édifice de fraude et d'iniquité, et de le voir finalement remplacé par le gouvernement d'un monarque légitime. Cette perspective s'évanouit à jamais, si l'exclusion perpétuelle des Bourbons, si le titre impérial de l'usurpateur, si l'incroyable création de cette nouvelle dynastie, si toutes ces mesures scandaleuses sont approuvées et confirmées par l'Europe. C'est alors que la révolution est finie de fait et de droit; c'est alors qu'elle est transmise et léguée avec tous ses funestes préceptes, et avec tous ses funestes exemples à notre dernière postérité.

Quand j'ai dit plus haut que le succès final de cette révolution annonçait et garantissait d'avance le succès de toutes celles qu'on tentera dans l'avenir, voici quelle en est proprement la raison. L'histoire ancienne et moderne nous présente un grand nombre

de cas où le droit a succombé à la force, où les titres les plus sacrés ont été méconnus, ou des trônes ont été renversés par les mains ensanglantées des usurpateurs, ou par les fureurs d'une aveugle multitude. Mais, dans chacun de ces bouleversemens, il y avait un caractère particulier, une marche particulière, des motifs, un but, des prétextes, des formes, des couleurs, qui lui appartenaient exclusivement, et qui n'étaient propres ni à guider, ni à justifier, ni même à pallier les démarches de ceux qui auraient voulu les imiter dans des cas absolument différens. La révolution de France, au contraire, n'a d'autre caractère particulier que celui de son universalité. Elle est applicable à tous les siècles, à tous les peuples et à tous les climats. Ses motifs, ses objets, ses maximes et son dictionnaire, cet emploi de mots vagues et perfidement indéfinissables tels que *peuple*, *liberté*, *droits de l'homme*, *etc.*, ce principe de composer une prétendue volonté générale en comptant simplement les voix dans les délibérations, ces chimères d'une égalité absolue, cette doctrine d'une souveraineté populaire contrôlant et menaçant sans cesse la suprême autorité de l'état, enfin cette insurrection des talens actifs et remuans contre la propriété inerte qui constitue l'essence et la meilleure définition du *Jacobinisme* — tout cela est de tous les tems et de tous les lieux. Tant que tout cela n'a conduit qu'à des places ou à des émolumens précaires, tout au plus à une domination partagée, passagère et orageuse, et assez souvent à l'échafaud, le danger de l'exemple, quoique toujours très-grand, était cependant soumis à une espèce de calcul; les révolutions étaient des coteries où les

chances de gain balançaient assez faiblement les chances de perte et de ruine. Mais lorsque, par ce même chemin, on arrive au pinacle des grandeurs et des honneurs terrestres; lorsque avec ces mêmes instrumens de destruction, on finit par fonder des empires et des dynasties, le danger devient absolument incalculable. Avec un pareil exemple, toujours présent à la multitude partout avide de changemens, et aux hommes turbulens et entreprenans de tous les pays, il n'y a plus rien de sacré, rien de stable dans les affaires humaines; les trônes des souverains, les droits et les privilèges des classes supérieures, les institutions les plus révérées, les établissemens les plus solides, n'existent plus que par la tolérance de leurs ennemis secrets et nombreux; leur arrêt de mort est prononcé dès à présent; c'est le hasard seul qui accélère ou qui retarde la catastrophe.

Il faut tout dire. Ce danger-là, quelque menaçant qu'il se présente à nos yeux, n'est pas encore la dernière considération, n'est pas la plus puissante et la plus auguste, à laquelle nous devons nous arrêter. Indépendamment de tous ses effets positifs, et de tous ses effets possibles, l'acte par lequel nous reconnaîtrions la nouvelle dignité de Bonaparte, serait encore un acte foncièrement immoral, attentatoire aux principes les plus saints, insoutenable devant le tribunal du devoir et de la conscience des souverains. Si, avec la même force d'argument et de vérité avec laquelle on peut dénoncer l'influence pernicieuse que le triomphe de la révolution de France exercera sur les destinées de tous les gouvernemens, on pouvait prouver qu'une pareille influence sera nulle: si, par je ne sais quel talisman miraculeux, on pou-

vait isoler tous les anciens trônes de l'Europe au point de les rendre à jamais inaccessibles au contact pestilentiel de cette révolution: sanctionner ses résultats n'en serait pas moins une démarche éternellement condamnable. L'autorité du souverain le plus absolu a ses limites; il existe un juge suprême auquel il doit compte de ses actions; il existe une conscience du genre humain, laquelle, quoique comprimée et étouffée pour un tems, comme il arrive aussi à la conscience des individus, reprend tôt ou tard ses fonctions majestueuses, et venge les principes éternels, quel que soit le rang et la puissance de celui qui y a porté une main sacrilège. Aucun souverain *n'a le droit* de consacrer formellement ce qui est injuste, pervers, ou même abominable par sa nature. Aucun souverain *n'a le droit* de signer l'expulsion perpétuelle d'une famille souveraine, dont les titres héréditaires sont aussi indestructibles que les siens. Aucun souverain *n'a le droit* de reconnaître une usurpation audacieuse, qui, dédaignant même de se couvrir d'un voile, s'avance la tête levée, le front menaçant, pour battre en ruine tous les fondemens de l'ordre social. Aucun souverain *n'a le droit* de transiger avec le crime, de composer avec une révolution qui a déchiré toutes les lois divines et humaines, de s'en rendre indirectement le complice, en admettant par des déclarations positives le titre de celui auquel cette même révolution a remis son sceptre sanglant, de celui qui, au lieu de rétablir l'ordre légitime, lorsque la Providence en avait mis le pouvoir entre ses mains, préféra de consolider le désordre, et d'en transmettre les fruits empoisonnés aux siècles et aux races futures. Il est

difficile de concevoir comment des princes dont l'univers connaît et honore la loyauté, l'intégrité et la piété, peuvent supporter l'idée d'attacher leurs noms à cette capitulation ignominieuse et mortelle, qui les compromet évidemment avec ce qu'ils doivent à la Divinité, source éternelle de toute justice, à leur propre dignité, dépôt auguste et sacré, dont il ne leur est pas permis d'aliéner la moindre portion, à l'intérêt permanent de leurs sujets, qui doit toujours l'emporter sur l'intérêt passager et souvent illusoire du moment, enfin à la morale publique et à la postérité. Il me semble que, si j'avais le malheur d'être souverain ou ministre au milieu d'une crise pareille, je répugnerais moins à l'idée de résigner ma couronne ou mes places, qu'à celle d'encourir une aussi effrayante responsabilité.

Je m'arrête; je sens qu'il faut mettre un terme à l'exposition de ces tristes vérités. Déjà ceux qui daigneront lire ce mémoire, me crieront avec une juste impatience: „Vous en avez assez fait pour peindre le mal, assez pour nous le montrer sous l'aspect le plus sombre et le plus affligeant. Mais comment y échapper? Quels sont les remèdes que Vous indiquez pour nous en garantir? Quel parti reste-t-il à prendre?"

Il y a deux réponses différentes à faire à cette interpellation; je m'en vais les présenter l'une après l'autre.

La première est celle que je ferais devant un tribunal élevé au-dessus de la sphère qui renferme les fautes, les crimes, les embarras et les malheurs de l'humanité, devant un tribunal qui, embrassant l'ensemble des actions humaines, et dégagé de

toute considération particulière, prononcerait uniquement d'après ces notions immuables qui distinguent ce qui est juste de ce qui est criminel, ce qui est éternellement vrai de ce qui est éternellement faux, ce qui est sage pour tous les tems de ce qui peut paraître utile pour l'heure fugitive. Voici ce que je dirais devant un tribunal pareil à ceux qui, au nom des souverains de l'Europe, plaideraient la nécessité de passer encore sous le joug de cette dernière humiliation, ou me défieraient de proposer les moyens de s'y soustraire: *

„La crise dans laquelle Vous Vous trouvez, est Votre propre ouvrage. Elle a été amenée par la conduite que Vous avez tenue depuis le 14 Juillet 1789 jusqu'à ce jour; par l'aveuglement grossier avec lequel, pendant trois ou quatre ans, Vous avez traité d'effervescence passagère, tout au plus de révolte commune, la plus maligne, la plus radicale de toutes les révolutions politiques; par l'esprit dans lequel Vous avez conçu les mesures tardives et mesquines qui ont dû à la fin réprimer cette révolution; par l'insuffisance vraiment coupable des moyens avec lesquels Vous avez prétendu conduire l'exécution de ces mesures; par les fautes sans nombre dans

* Il sera peut-être superflu de remarquer que ce qui suit, ne s'adresse à aucune puissance, à aucun gouvernement en particulier; l'idée de les critiquer individuellement ou d'attaquer qui que ce soit, est loin de mes intentions; elle serait même contradictoire aux principes et au but de ce mémoire. Je regarde ici tous les souverains comme *solidairement* intéressés et comme *solidairement* responsables; et malheureusement il n'y en a pas un parmi eux qui, soit sous le rapport *du passé*, soit sous celui *du présent* et de *l'avenir*, ait conservé le droit de récuser cette triste et fatale solidarité.

lesquelles Vos faux calculs, Vos vacillations, Vos tergiversations, Vos jalousies mutuelles, Vos malheureuses dissentions, la petitesse de Vos vues, et l'influence constante de Vos vils intérêts particuliers, Vous ont fait tomber pendant tout le cours de la guerre la plus éminemment sociale qui fût jamais; par les traités de paix toujours isolés et toujours misérablement circonscrits, au moyen desquels Vous avez cru de tems en tems terminer cette guerre fatale; enfin, plus que par toute autre chose, par Vos démarches, par Vos procédés, par un redoublement de faiblesse, de mesquinerie, et de pusillanimité depuis le moment que Bonaparte s'est fait nommer Consul; par le caractère et le ton de Vos négociations avec lui, par Votre impardonnable condescendance pour ses volontés, pour ses caprices, pour ses fantaisies, pour ses emportemens; par Votre silence au milieu de ses usurpations, de ses agrandissemens continuels, de ses conquêtes pacifiques, de ses insolentes menaces, de ses notes en style de Dictateur de l'Europe, de toutes les insultes qu'il a prodiguées à Vos ministres, de son mépris pour le fond et les formes du droit public, mépris comblé et couronné récemment par le plus horrible des assassinats. Vous avez Vous-mêmes aplani les voies par lesquelles il est finalement arrivé à cet excès de pouvoir et d'ambition qui l'enhardit aujourd'hui à demander une couronne Impériale. Vous voilà donc par Vos propres fautes enfermés dans le dilemme le plus formidable qui se soit jamais offert aux dépositaires de l'autorité légitime. Si Vous cédez à cette nouvelle prétention, non-seulement Vous mettez le sceau à ce même pouvoir colossal par lequel il Vous

fait trembler aujourd'hui, mais Vous adoptez aussi la révolution avec tout son train infernal; Vous semez le germe de la destruction dans Vos propres champs; Vous chargez Votre conscience de l'infraction la plus funeste des lois les plus saintes et les plus inviolables; Vous Vous rendez coupables d'un vrai suicide moral et politique. Si Vous refusez, Vous Vous exposez à une nouvelle guerre générale. C'est à Vous à choisir! Quant à moi, individu obscur et insignifiant, spectateur très-intéressé, mais jamais actif dans ces scènes de désolation, d'imprudence, et d'erreur, accompagnant chaque pas de Votre carrière désastreuse d'une désapprobation toujours également soutenue, en opposition constante avec l'ensemble de Votre système et chacune de ses parties, — je bénis la Providence de n'avoir pas à partager Votre responsabilité. Cependant, si Vous me demandez positivement quel serait le parti que j'embrasserais, si j'étais assez malheureux pour me trouver dans Votre position, le même courage qui m'a porté à m'expliquer ici sur Votre politique, m'engagera encore à Vous répondre sans détour. Pressé entre un danger bien réel, plus grave que jamais dans les circonstances actuelles, mais passager par sa nature, et offrant, à côté de ses précipices, des sentiers de gloire et de salut, et un danger absolument incalculable, aggravé par la honte et les remords, perpétuel par son institution même, et détruisant à jamais tout ce qui aurait pu nous rendre à la vie, ma résolution ne serait pas long-tems douteuse; je me résignerais à la miséricorde de Dieu — et je choisirais la guerre."

Voilà la réponse péremptoire qui me serait dictée

par mes principes, par mes sentimens, par le cri de ma conscience. Mais voici celle que je ferais, si un souverain quelconque * me fesait l'honneur (honneur peu digne d'envie dans un moment aussi cruel que celui-ci) de me demander sur le fatal problême du jour une opinion adaptée aux circonstances positives dans lesquelles se trouve placée plus ou moins chacune des puissances de l'Europe.

Le passé ne nous appartient plus; les erreurs, les fautes, qui nous ont conduits dans ce défilé pénible, sont déjà du domaine de l'histoire; nos malheurs nous les rappelleront long-tems, et Dieu nous préserve de vouloir jamais les oublier. Mais enfin, il faut aller en avant. Il faut aborder cette même difficulté à laquelle nous nous sommes toujours flattés d'échapper, et que tous les ajournemens, tous les détours, toutes les demi-mesures n'ont fait que rendre plus embarassante. Il faut accepter ce qu'on Vous propose, ou bien il faut se préparer à une nouvelle résistance. Ce dernier parti est effrayant; il est peut-être au-delà de Vos moyens, il est certainement hors de Vos dispositions actuelles; il Vous jeterait dans un abîme d'embarras et de perplexités; il Vous ferait encore, par-dessus tous ses autres inconvéniens, encourir le reproche d'une funeste incon-

* Je dis *un souverain;* car autre chose serait un *congrès de souverains,* assez puissant pour ne consulter que ses vrais intérêts, et assez redoutable pour maintenir ce qu'il aurait conclu. Si une réunion pareille pouvait avoir lieu, je rougirais de proposer quelque chose qui ressemblât de loin à une composition avec l'iniquité; et dans ce cas-là le seul parti à prendre serait *un refus clair et net; quelque chose qu'il en avienne.*

séquence, puisqu'on Vous accuserait, et non pas sans raison, de n'avoir rien fait pour détourner, d'avoir même préparé et presque provoqué par Vos mesures précédentes ce même événement qui tout-à-coup Vous mettrait les armes à la main. Après tout, Vous ne pouvez pas résister tout seul; et sans être assuré du concours des autres puissances, il est impossible de prétendre que Vous Vous engagiez dans une guerre dont Vous porteriez exclusivement le fardeau. Il faut donc, après avoir perdu le droit de voguer en pleine mer, il faut en pilote habile diriger Votre course de manière à éviter le double écueil qui Vous menace. Il faut opposer à la prétention de Bonaparte tout ce que Vous pouvez imaginer de moyens dilatoires pour éloigner un résultat définitif. Tout l'arsenal des fins-de-non-recevoir, et des lenteurs diplomatiques doit être épuisé pour réussir dans ce projet. Les objections de fond et de forme, les prétextes d'étiquette, la nécessité de conférer avec les autres puissances, les conditions, les modifications, les représentations, les menaces couvertes, enfin tout, jusqu'au point où la guerre deviendrait inévitable, doit être employé pour prolonger, (pour éterniser, s'il était possible!) Votre négociation. Ne craignez point qu'il s'avise de Vous déclarer la guerre au milieu de cette campagne diplomatique. Tout violent, tout despote, tout indifférent sur la voix populaire, enfin, tout Bonaparte qu'il est, une guerre pour forcer un souverain à reconnaître cette dignité Impériale, serait la dernière qu'il oserait entreprendre. Il paraît au surplus dans le moment actuel (car six mois après ce sera autre chose) assez éloigné de désirer une guerre continentale; et tant

qu'il lui restera une ombre d'espoir de s'arranger avec Vous sur cet objet par des voies pacifiques, il s'y tiendra infailliblement. Calculez tout ce que Vous gagnez par une pareille conduite. Pendant le cours de ces négociations, des événemens imprévus peuvent donner une nouvelle face aux affaires. Vous avez pour Vous les chances de tous les changemens qui peuvent arriver en France; celles de toutes les nouvelles combinaisons qui peuvent se former en Europe, pour ranimer le courage des puissances, et pour préparer un concert de volontés et de plans qui, quoi qu'on en dise, pourrait encore les rétablir après toutes leurs défaites. Mais si tout cela vient à manquer, si Vos moyens dilatoires s'épuisent sans que la Providence vienne à Votre secours, si à la fin Vous arriviez à la triste nécessité de souscrire à cet arrêt mortel, voici quels sont les avantages que Vous aurez retirés dans tous les cas de cette marche prudente et mesurée:

D'abord Vous convaincrez Votre peuple, Vous convaincrez tous les peuples de l'Europe, de la répugnance extrême avec laquelle Vous procédez à cette démarche. Cet avantage est de la première importance. Si Vous traitez légèrement * un objet

* Je voudrais pouvoir ajouter: „si Vous permettez aux autres de le traiter légèrement." Je sais bien que les discours et les jugemens des particuliers ne doivent pas être du ressort des gouvernemens; mais je frémis toutes les fois que j'entends les plaisanteries frivoles par lesquelles le public se console et se venge de cette prétendue dynastie Impériale. Il est vrai que la chose a plus d'un côté souverainement ridicule, et que si elle se passait, je ne dis pas en Chine, ce serait encore beaucoup trop près de nous, mais dans une autre planète par exemple, des siècles de bons-mots et de farces ne suffiraient pas pour en faire justice. Mais en présence d'un événement

qui touche de si près Votre existence politique et morale, si Vous précipitez les mesures qu'on Vous demande, si à une proposition qui comprend et qui préjuge tous les intérêts majeurs à la fois, Vous n'accordez pas même les honneurs d'une longue négociation, l'opinion publique ne restera pas longtems en arrière, et le peuple, instruit par Vos propres leçons, s'accoutumera bientôt à regarder les révolutions, les changemens de dynastie, l'élévation et la chute des empires comme des changemens d'habit ou de maison, comme des reviremens de place dans un bureau, ou comme tout autre événement trivial. Si, au contraire, Vous ne Vous rendez qu'à la dernière extrémité, l'opinion sera encore obligée de respecter Votre conduite; les efforts que Vous aurez faits pour échapper à cette fatale sanction, donneront au peuple la mesure de l'intérêt avec lequel Vous défendez Vos droits, ces droits qu'il doit éternellement regarder comme le palladium de son propre salut; et il verra clairement que, si Vous avez cédé à la fin, Votre seul motif aura été de lui épargner les malheurs d'une guerre inévitable.

Le second avantage est celui qui en résultera pour Vos rapports avec l'homme même qui Vous fait cette proposition. Croyez-Vous que cet insatiable usurpateur s'arrêtera à cette dignité impériale? Signez la aujourd'hui, et dans trois mois il Vous demandera peut-être — ce que ma plume se refuse à écrire. Mais opposez lui des obstacles, des lenteurs, des refus: tout cela occupera d'abord autant de tems

aussi effroyable par son origine, aussi incalculable dans ses effets, la plaisanterie me paraît, non-seulement déplacée, mais même excessivement dangereuse.

gagné sur les prétentions ultérieures; tout cela lui prouvera du moins que les souverains, qu'il croit à ses pieds, ont encore conservé assez d'énergie pour ne pas se rendre les exécuteurs aveugles de ses volontés. Il me semble qu'il y a quelque chose de si choquant, de si révoltant, de si atroce dans cette manière leste de s'asseoir sur un trône, de s'entourer tout-à-coup de l'éclat de la majesté, de créer, avec les plus vils élémens, de grandes dignités, des princes, et des dynasties, que la moindre des punitions que mériterait cet impudent parvenu, serait celle de lui faire sentir son impudence, de tourmenter son ambition infernale, de tenir longtems suspendues sur sa tête les terreurs d'un refus définitif, de ne pas lui laisser le moindre doute sur les motifs par lesquels on se rendrait à-la-fin, et de dissimuler aussi peu que possible l'horreur profonde avec laquelle on se résoudrait à ce sacrifice.

Le dernier avantage, et certainement pas le moins réel, que Vous procureront ces délais, sera celui de pouvoir attacher des conditions à une sanction aussi déplorable en elle-même. On ne me soupçonnera pas de vouloir parler de conditions d'intérêt particulier, de faveur, d'agrandissement, ou d'acquisition quelconque. A Dieu ne plaise qu'on imagine encore de *vendre* ce qu'il est déjà trop cruel de falloir *donner*. Stipuler le moindre avantage privé en compensation d'un acte qu'aucun souverain ne peut et ne doit signer qu'en tremblant, serait, selon moi, le comble de l'infamie politique. Les seules conditions honorables, si quelque chose peut l'être dans cette malheureuse transaction, seraient celles qui auraient pour but le salut commun de

l'Europe. Je ne veux pas m'écarter de mon objet pour entrer dans des réflexions sur la situation actuelle de ce qu'on appelait naguère le systême fédératif; ces réflexions d'ailleurs se présentent à tout le monde, et, à force d'être vraies, sont presque devenues triviales. Mais personne ne me contestera, j'espère, que l'équilibre du pouvoir est totalement détruit, que cette destruction est un grand malheur pour le présent, et une source féconde des plus effroyables calamités pour l'avenir. Si donc, en accordant à Bonaparte ce titre, qu'il demande avec tant d'empressement, Vous pouviez l'engager, soit par le poids de Vos propres négociations, soit par des représentations concertées avec d'autres puissances à se désister de quelques-unes de ses entreprises contre le repos et l'indépendance de ses voisins, à retirer ses troupes de quelques-uns des pays qu'elles occupent, à rétablir l'équilibre dans l'une ou l'autre du moins de ces parties de l'Europe que sa prépondérance écrase maintenant, enfin à se soumettre, sinon à un changement total de systême — et comment pourrait-on l'espérer! — du moins à quelques modifications salutaires, qui nous permettraient de respirer pendant quelques années: — Vous n'auriez pas perdu Votre tems. La reconnaissance formelle de la souveraineté d'un usurpateur sera et restera, dans tous les cas, une mesure éternellement déplorable; mais le seul moyen, non pas de la justifier, mais de Vous la faire pardonner aux yeux de la partie éclairée et loyale de Vos contemporains, et devant le tribunal sévère de l'histoire, serait celui de la produire accompagnée d'une amélioration essentielle dans le systême politique de l'Europe.

Voilà le langage que je tiendrais, si je me trouvais présent aux délibérations d'un souverain. Il diffère de celui que j'ai fait entendre plus haut dans une supposition absolument différente; mais on ne m'accusera pas de m'être mis en contradiction avec moi-même. Autre chose est de s'expliquer en pleine liberté, vis-à-vis de Dieu et de sa conscience: autre chose est de plier ses idées aux tristes réalités qui Vous entourent, à un cas donné et positif, à des circonstances qu'on déplore, mais dont on n'est point responsable, et dont, après tout, le salut public Vous défend de désespérer.

Je veux hasarder un pas de plus, et supposer un moment que Sa Majesté l'Empereur, ou quelqu'un de Ses Ministres m'eût appelé à donner mon avis sur la grande affaire du jour. Dans ce cas-là, j'ajouterais à ce qu'on vient de lire les conclusions suivantes, qui ne sont que l'application des principes énoncés dans la dernière, ou dans ce que j'appelle la partie hypothétique de ce mémoire.

1. Je crois qu'il est indispensable d'établir, comme règle fondamentale dans tout ce qui se fera par rapport aux derniers événemens de Paris, *qu'on ne peut jamais mettre trop de lenteur dans les démarches, les négociations, et les résolutions, que ces événemens rendront nécessaires.*

2. Pour parer les premiers coups, pour s'assurer la liberté de suivre ce système de lenteur, il me paraît que S. M. l'Empereur devrait commencer par faire déclarer au gouvernement Français qu'Elle ne peut prendre aucun parti sur un objet d'une aussi haute importance, sans en avoir conféré avec S. M. l'Empereur de toutes les Russies.

3. Comme il est plus que probable que S. M. l'Empereur de Russie témoignera la plus grande répugnance à sanctionner l'expulsion perpétuelle de la maison de Bourbon, et le titre Impérial de Bonaparte; comme il est même possible que ce Souverain s'y refuse ouvertement, je crois qu'on doit profiter de ces dispositions aussi long-tems que l'on conservera le moindre espoir d'une résistance heureuse.

4. Pour augmenter les difficultés et rendre l'opposition encore plus respectable, je crois qu'on doit tâcher d'y réunir tous les Souverains qui montreraient des dispositions analogues. Il serait fort heureux de pouvoir compter sur les Princes encore régnans de la maison de Bourbon; mais l'Espagne est si absolument province et esclave de la France, et Naples est si étroitement cerné, qu'il sera presque impossible d'y trouver le moindre appui. La Prusse, dont le concours serait aussi très-essentiel, a tenu depuis quelque tems une conduite si parfaitement indigne, qu'il est peu vraisemblable qu'elle participe à un système de cette nature. Mais on aurait toujours le Danemark et la Suède; de sorte que l'on ne verrait se déclarer pour Bonaparte que les puissances absolument dépendantes de la France, et la Prusse; tandis que l'Empereur, comme chef de l'Empire, l'Autriche, la Russie, l'Angleterre, la Suède, et le Danemark formeraient un contre-poids imposant.

5. Si, au bout de toutes les résistances, on se voyait obligé à céder, ce qui ne se ferait que dans le cas où S. M. l'Empereur de Russie serait porté à reconnaître la nouvelle dignité, il me semble que les deux cours Impériales devraient concerter entre elles des conditions tendantes à améliorer le système

politique, et à rétablir, autant que possible, l'équilibre détruit de l'Europe. L'ensemble de ces conditions serait proposé à Bonaparte comme le *sine qua non* de la reconnaissance, ou — si on pouvait à jamais éviter ce terme fatal — de *l'admission* du titre qu'il s'est donné.

Je n'entrerai dans aucun détail sur les principes dans lesquels on arrangerait et combinerait ces conditions. Les hommes d'état qui traiteront cette affaire importante, sauront mieux que moi ce qui convient au salut public, ce que leur prescrit l'intérêt réel et permanent des puissances, et ce qu'exige la conservation de ce qui est encore resté debout de l'ancien ordre des choses en Europe.

Je sens parfaitement qu'il faut un courage qui ressemble beaucoup à celui de la présomption, pour élever sa voix dans une affaire aussi grave et aussi épineuse. Mais il me paraît qu'il y a des époques où l'individu le plus faible et le plus obscur peut et doit tenter quelque chose pour le bien public; des momens décisifs, solennels, terribles, où, par la nature même des événemens qui se passent et des problêmes qui se traitent, tout homme éclairé s'associe, presque sans le vouloir, aux discussions et aux conseils dont les résultats influent directement sur les destinées du genre humain; des momens où la souveraine puissance n'est pas assez puissante, et où la plus haute sagesse n'est pas assez sage, pour se dispenser d'accueillir toutes les idées, et tous les projets qui tendent à soutenir son courage, et à alléger, pour ainsi dire, le poids de sa responsabilité. Tel est, s'il en fut jamais, le moment actuel.

II.

PROJET

D'UNE DÉCLARATION DE LOUIS XVIII, CONTRE LE TITRE IMPÉRIAL USURPÉ PAR BONAPARTE.

1804.

Les événemens qui viennent de se passer à Paris, sont trop importans par eux-mêmes, trop alarmans dans leurs effets prochains, et trop incalculables dans leurs derniers résultats, pour que le Roi puisse se borner à en être un spectateur passif. Il doit à Ses droits indestructibles, à l'intérêt de Son auguste maison, à celui de tous les souverains légitimes; il doit aux principes d'ordre public et de morale publique, à la consolation de ceux qui, fidèles à ces principes éternels, ne se soumettent qu'en gémissant à la force qui leur en impose le sacrifice, à l'affliction profonde avec laquelle Il déplore les erreurs des autres, à l'instruction et à la satisfaction de la postérité, une explication franche et positive sur la manière dont Il a envisagé et dont Il ne cessera d'envisager des démarches qui ont étonné, consterné, et confondu tout ce qu'il y a d'esprits sages et de coeurs justes parmi Ses contemporains.

L'histoire sanglante de la révolution, le caractère et la conduite de ceux qui en ont successivement saisi la direction, les variations innombrables par lesquelles elle a passé, sa marche tantôt progressive et tantôt rétrograde, ses mouvemens déréglés, ses contradictions, ses convulsions, et ses crimes, sont si universellement connus, et déjà si bien jugés dans

merce de ses cendres, détruire tout ce qu'il y a d'onéreux dans le régime des impositions, changer ou abolir le système de la conscription militaire, remplacer enfin, sans toucher aux lauriers qui couvrent le front du soldat, le délire de l'ambition et les rêves funestes d'une domination universelle par une politique également honorable et sage, qui mettrait un terme aux agitations et aux craintes de l'Europe, qui rendrait l'indépendance à nos voisins, qui rassurerait toutes les puissances, qui nous rendrait la confiance de l'univers, et qui nous ferait jouir d'une paix assez longue et assez profonde pour cicatriser toutes les plaies de la France: voilà la contre-révolution telle que le Roi l'a conçue, et telle qu'avec l'aide de Dieu elle sera consommée tôt ou tard. Car, s'il n'était plus réservé à Sa Majesté de voir finir ces jours de deuil et d'infortune, ceux qui lui succéderont, se conformeront à ses volontés. Héritiers de ses principes comme de ses droits, ils auront à regarder un jour les maximes consignées dans cette déclaration comme les conditions fondamentales de leur pouvoir, comme un engagement formel et sacré qui les lie d'avance à tout ce qu'exigera le bien public, comme l'acte d'amnistie le plus efficace et le plus définitif, comme le dédommagement de toutes leurs peines passées, comme le gage le plus certain de leur bonheur et de leur gloire future, comme la garantie la plus puissante de leurs droits, et comme la base la plus solide de leur trône.

III.

OBSERVATIONS

SUR UN ARTICLE DU MONITEUR DE PARIS DU 14 AOUT 1804.

L'article scandaleux que le Moniteur du 14 Août a publié contre Sa Majesté le Roi de Suède paraît avoir été lu dans toutes les parties de l'Europe avec les sentimens qu'il devait produire partout. Il a excité l'indignation de quiconque est encore susceptible d'une impression forte et profonde ; il a frappé d'étonnement ceux mêmes qui ne s'indignent plus de rien ; il a éclairé d'une lumière effrayante l'abîme au bord duquel les nations et les souverains s'avancent vers le dernier terme de la dégradation et de la servitude politique ; il nous a indiqué le degré de confiance que méritent ces vaines consolations dont des esprits superficiels ou des sophistes perfides nous bercent sur l'avenir, en présentant les derniers événemens de France comme la garantie finale de la paix, de l'ordre, de la stabilité de tous les gouvernemens.

Cependant les cours ont gardé jusqu'ici un silence qui ne peut être que celui de la consternation ; et, à l'exception de quelques feuilles de Londres, aucun des écrivains publics n'a osé relever un scandale inouï dans les annales des peuples civilisés. Le seul hommage que ces écrivains aient rendu dans cette occasion à la décence publique, est celui de n'avoir pas voulu contribuer à répandre une publication aussi

révoltante; et c'est un fait qui mérite d'être remarqué et consigné, que notamment parmi tous ces gazetiers d'Allemagne habitués et condamnés depuis si long-tems à copier chaque jour de poste les injures que le gouvernement Français ne cesse de vomir contre tout ce qui résiste encore à un avilissement presque universel, il ne s'en soit pas trouvé un seul qui ait eu le courage de réimprimer cette pièce.

Ce serait une entreprise très facile, mais aussi très peu convenable, et de plus parfaitement inutile, que celle de défendre S. M. le Roi de Suède contre les attaques insensées du Moniteur. On peut soutenir hardiment que quel que soit l'aveuglement actuel sur certains personnages, et quelle que soit parmi nos contemporains la dépravation de l'esprit public, il est impossible qu'il existe un homme en Europe qui ne soit plus ou moins pénétré de l'injustice et de l'atrocité de l'article dont il s'agit. Il est même plus que vraisemblable que, malgré le joug de fer que le gouvernement Français fait peser sur l'opinion publique, cet article, bien loin d'avoir été approuvé par qui que ce soit en France, aura fait rougir et gémir en secret jusques aux partisans les plus décidés de celui qui l'a lancé dans le monde.

Mais ce qui, dans les circonstances où nous nous trouvons, peut avoir plus d'intérêt et devenir réellement utile, c'est d'examiner cette étrange production sous le rapport de son mérite intrinsèque, et de mettre au grand jour tout ce qu'indépendamment de son indécence choquante, elle renferme de mauvaise logique, de moyens pitoyables, d'extravagance et d'absurdité; car lorsqu'on voit l'admiration aveugle (on

est souvent tenté de dire stupide) dont l'auteur de cette rapsodie est l'objet, lorsqu'on entend tous les coins de l'Europe retentir des éloges prodigués à son vaste génie, à la grandeur de son caractère, à ses lumières presque surnaturelles, il doit être assez piquant d'observer combien ce même homme, devant lequel l'Europe se prosterne comme devant un être supérieur, est sujet à tomber d'un moment à l'autre dans des écarts qui ne s'expliquent que par un délire complet, soit que ce délire se trouve momentanément produit par les passions furieuses qui le dominent, soit qu'il tienne à un orgueil effréné et gigantesque qui lui ait fait perdre sans retour la mesure de tout ce qui existe autour de lui.

Une simple analyse de l'article du 14 Août fournira une ample matière au développement de cette observation.

Jusqu'ici les paragraphes sanglans par lesquels le Journal officiel de France insulte périodiquement les souverains de l'Europe, ne présentaient à l'ordinaire que des déclamations vagues et hasardées, ou des accusations tellement arbitraires que l'on ne se donnait pas même la peine de les appuyer d'autres preuves que de l'autorité de celui qui en avait ordonné l'insertion. Mais la diatribe contre S. M. le Roi de Suède se distingue de toutes les autres en ce qu'elle annonce la prétention de prouver formellement ce qu'elle avance; elle fournit les pièces soi-disant justificatives de l'accusation; elle les place à la tête de l'apostrophe insolente adressée à ce souverain. Elle met donc le public dans le cas de prononcer entre l'accusateur et l'accusé; elle nous

invite à examiner et à juger nous-mêmes si le Roi est effectivement coupable de ce que le Moniteur lui reproche, ou si celui qui lui a fait porter le coup, est un calomniateur insensé, qui fournit lui-même les preuves de son impuissance et de sa perversité.

Consultons les prétendues pièces-justificatives!

La première (dont par de très-bonnes raisons le Moniteur s'est gardé de donner le texte) est la note du 18 Mai 1801, par laquelle S. M. le Roi de Suède proposait à la diète de Ratisbonne de témoigner sa reconnaissance envers S. A. R. l'Archiduc Charles en lui fesant élever une statue.

On a beau lire et relire, examiner et réexaminer cette note, on n'y découvrira jamais, ni la plus légère intention d'offenser la France, ni la moindre expression, tournure, ou nuance, qui ait pu compromettre les intérêts ou l'honneur de ce pays, ou seulement blesser la personne de celui qui alors comme aujourd'hui se trouvait à la tête de ses affaires. Bien loin de là, cette pièce contient même un passage qui devait manifester de la manière la moins équivoque l'empressement de S. M. le Roi de Suède d'éviter tout ce qui aurait pu faire naître dans cette occasion l'idée d'une démarche tant soit peu hostile contre le chef du gouvernement français. Il y est dit „que l'Archiduc arracha deux fois l'Allemagne méridionale à la dévastation et à la ruine dont la menaçait un ennemi *qui n'était point encore conduit par les principes de modération qui animent son gouvernement actuel.*“ La seule phrase de cette note applicable d'une manière quelconque au gouvernement actuel de la France est donc celle qui fait

l'éloge de ce gouvernement dans les termes les plus positifs.

Ici pourrait finir l'examen de la première pièce; il est évident qu'elle ne présente pas l'ombre d'un grief contre le Roi de Suède; il est évident qu'elle prouve exactement le contraire de ce qu'elle avait dû prouver. Mais comment se taire sur les incroyables réflexions qui accompagnent cette pièce! Le Roi ne doit pas avoir eu le droit de proposer une statue en l'honneur de l'Archiduc Charles, puisque „l'estime que l'Allemagne accorde à ce prince *n'a pas été acquise avec les troupes suédoises!*" Il doit avoir perdu celui d'adresser des conseils à la diète „puisqu'on *n'a point entendu parler de lui pendant la guerre*, et qu'il a *fait sa paix*, avant que l'Empire d'Allemagne eût fait la sienne!" — Il n'est pas nécessaire de s'arrêter à la première de ces réflexions; elle tombe par sa propre absurdité; mais il vaut la peine de dire un mot sur la seconde. D'abord, sans entrer ici dans la recherche de toutes ces circonstances affligeantes qui ont empêché l'illustre père de S. M. le Roi de Suède d'exécuter les nobles projets qu'il avait conçus pour sauver la France et l'Europe, et qui, après sa mort à jamais déplorable, ont mis la Suède dans l'impossibilité de coopérer directement au salut commun, il est très-essentiel d'observer que dans aucune époque il n'y a eu guerre proprement dite entre la France et la Suède, que le Roi actuellement régnant trouva, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement, les relations de paix établies entre les deux pays, qu'il n'a donc pas fait, et qu'il n'a pas pu faire sa paix avec la France, ni avant ni après que l'Empire d'Allemagne

eût fait la sienne. Et quant aux affaires et aux intérêts de l'Allemagne, il est impossible de ne pas se rappeler que le Roi de Suède, quoiqu'en paix avec le gouvernement français comme puissance indépendante, n'a jamais négligé aucun de ses devoirs comme Etat de l'Empire Germanique, qu'il a constamment servi d'exemple par la fidélité avec laquelle il a rempli et plus que rempli ces devoirs, que de plus il n'a cessé pendant tout le cours de la guerre d'adresser à ses co-états les invitations et les exhortations les plus pressantes, qu'il s'est invariablement distingué par le langage constitutionnel, loyal et noble qu'il a tenu à la diète, et qu'il n'y a que la plus honteuse ignorance, ou la plus insigne mauvaise-foi, qui puisse faire dire à un homme „*que dans toutes ces crises l'Empire Germanique n'avait pas entendu parler de Lui!*"

La seconde pièce citée par le Moniteur est la déclaration que S. M. le Roi de Suède fit remettre le 26 Janvier 1804 à la diète, pour le maintien de l'existence politique de la noblesse immédiate de l'Empire.

Si la conduite que S. M. le Roi de Suède a tenue dans cette occasion pouvait jamais être oubliée ou méconnue, le Moniteur Lui aurait rendu un véritable service en réimprimant cette déclaration. Elle respire d'un bout à l'autre les principes les plus justes et les plus honorables, les sentimens les plus purs et les plus élevés, le désir sincère de maintenir intact ce qui est resté encore de l'ancienne constitution Germanique, de cimenter les liens entre les membres de l'Empire et son Chef, et de substituer les voies

légales aux entreprises arbitraires et inconstitutionnelles qui menaçaient d'anéantir les droits récemment sanctionnés de l'état le moins puissant de la confédération. Quiconque lira un jour cette pièce respectable, et plusieurs autres du même caractère qui l'ont précédée et suivie, sera irrésistiblement conduit à se dire que, si le Roi de Suède avait été secondé dans ses efforts, s'il ne s'était pas trop souvent trouvé dans le cas d'énoncer seul ou presque seul des sentimens aussi conformes aux vrais intérêts de l'Allemagne, l'Empire Germanique ne serait pas réduit à la position critique dans laquelle nous le voyons placé aujourd'hui, ni livré à la triste perspective qui le menace dans l'avenir.

Et quel est le reproche que le Gouvernement Français ait pu faire à cette déclaration? Le seul passage par lequel elle touche la France, est celui-ci: „Sa Majesté est convaincue que la délibération „qui pourra être ouverte sur cet objet entre l'Empe„reur et l'Empire, aura lieu avec l'harmonie et la „bonne intelligence réciproques si nécessaires au bien „général, et qu'en conséquence la *médiation des puis„sances étrangères* dans une affaire qui regarde ex„clusivement les rapports intérieurs de l'Empire *sera „déclinée;* puisque *cette médiation serait contraire à „l'indépendance et à la dignité de l'Empire*, et pour„rait faire naître l'idée que l'Empereur et l'Empire „sont deux puissances différentes, tandis qu'en effet „ils ne forment qu'une et la même puissance, qu'ils „sont unis par les plus saints et inviolables devoirs, „*et n'ont conséquemment besoin d'autre médiateur que „de la constitution et des lois de l'Empire.*" — Tout

le monde aura remarqué la sagesse et la modération avec laquelle ce passage est écrit; il ne s'y trouve pas un mot qui ait pu irriter ou choquer la France. C'est donc la chose en elle-même, c'est l'esprit et le but du paragraphe, qui constituent le tort impardonnable de S. M. le Roi de Suède! Mais cette protestation indirecte, cette protestation si calme et si mesurée contre le concours des puissances étrangères, n'est point exclusivement applicable à la France; celle-ci n'y est pas même nommée; il est clair, il est indubitable que d'autres puissances étrangères y étaient également comprises, et auraient donc également eu le droit de porter leur plainte contre la déclaration. Mais une plainte pareille ne pouvait absolument naître que sous la plume extravagante du rédacteur de cet article inouï. A-t-on jamais vu depuis qu'il existe des états d'un côté, et des libellistes de l'autre, injurier un Prince, membre d'une confédération indépendante, pour avoir exhorté ses co-intéressés à soumettre leurs querelles domestiques à la décision des lois et des tribunaux, plutôt que d'appeler les étrangers à leur secours? Etait-ce un crime, et était-ce un crime contre la France, de dire que l'Empereur et l'Empire, n'étant qu'*une et la même puissance*, *n'ont pas besoin de médiateur* dans une affaire qui ne regarde que leur propre constitution? Le Roi de Suède devait-il donc faire des voeux pour que l'affaire de la noblesse immédiate fît intervenir de nouveau les puissances étrangères dans les arrangemens intérieurs de l'Allemagne? Ce que l'on appelle l'affaire des indemnités nous a-t-il donc laissé des souvenirs si doux, que nous nous rendrions coupables en désirant que

le cas d'une intervention pareille ne se reproduisît pas une seconde fois? Et le Roi de Suède a-t-il mérité d'être cité devant le tribunal du Moniteur pour avoir nourri un sentiment que tout Prince d'Empire n'ayant pas complètement abjuré les premiers intérêts de sa patrie, et le souvenir de son ancienne dignité, doit nécessairement partager avec lui?

Le troisième chef d'accusation est enfin la note du 14 Mai 1804, par laquelle le Roi de Suède a fait expliquer à la diète „pourquoi Il *n'a pas* cru nécessaire d'énoncer ses sentimens dans une affaire sur laquelle S. M. l'Empereur de Russie venait de manifester les siens à l'Empire."

Si Sa Majesté le Roi de Suède s'était livré au premier mouvement qui devait avoir saisi son ame, consternée par l'horrible attentat commis presque sous ses yeux sur la personne de Msr. le Duc d'Enghien; si la douleur de se trouver dans la résidence d'un Prince dont le territoire venait d'être si atrocement violé, éloignant de la pensée du Monarque toute considération étrangère et toute idée de ménagement politique, lui avait arraché le cri d'une juste indignation, où est l'homme qui eût osé l'en blâmer? Aucun Français, nous aimons à le croire, aucun Français quelles qu'eussent été d'ailleurs ses relations ou ses opinions politiques, ne l'aurait accusé de dispositions hostiles contre la France, pour avoir, au risque même de compromettre ses intérêts particuliers, plaidé en Prince et en homme la cause sacrée de l'innocence et du malheur! Non! Il ne se serait trouvé dans toute l'étendue de la France qu'un seul individu capable de calomnier la conduite de Sa Ma-

jesté! Il fallait avoir commandé le forfait pour s'élever contre celui qui osait défendre la victime.

Il est assez connu que le Roi de Suède a effectivement réclamé, et réclamé avec une noble énergie, contre cette vaste complication d'attentats qui, tout en faisant frémir les amis de la justice et de l'humanité, avertissaient encore les puissances limitrophes de la France des dangers incalculables qui les assiègent dans chaque moment. Mais soit que l'on n'ait pas eu le courage de publier ces réclamations, soit que ce même esprit de vertige et de démence qui a produit l'ensemble de la diatribe que nous analysons, ait influé sur chacun de ses détails, on a exactement choisi, pour faire le procès à Sa Majesté, une pièce qui, loin de déployer toute l'étendue et toute la force de Ses sentimens, n'annonce pas même l'intention directe de discuter la grande question. La note du 14 Mai n'est qu'une espèce de supplément à la déclaration bien autrement positive et vigoureuse, que S. M. l'Empereur de Russie avait fait remettre à la diète. Le Roi de Suède y rappelle seulement son titre incontestable de garant de l'ancienne constitution de l'Empire; il déclare qu'en vertu de ce titre, *il aurait pu* émettre son opinion sur un événement que, par une modération très remarquable, il ne fait pas même tant que d'indiquer, et il ajoute qu'il s'en abstient, „croyant que le chef de l'Empire ferait connaître sa manière de penser et d'agir.“ — Où est ici „*le désir d'insulter chaque jour à la France?*“ Où est celui „*d'exciter le Corps Germanique*,“ et „*de le pousser à la guerre contre la France?*“

Tout homme qui ne partage pas les fureurs aveugles de l'auteur de l'article du 14 Août, doit bien reconnaître avec nous que, loin d'avoir justifié, par les trois notes citées dans cette pièce, la plus légère des accusations qu'elle contient, ou la moins atroce des injures dont elle est hérissée, c'était plutôt le comble de l'extravagance et un véritable acte de folie d'invoquer comme des preuves ce qu'un défenseur zélé de S. M. le Roi de Suède aurait pu trouver de plus concluant pour réfuter et pulvériser les déclamations du Moniteur. Cependant nous pouvons ajouter sans crainte que, si on avait fouillé toutes les archives de Ratisbonne et en outre celles de tous les Cabinets de l'Europe, pour trouver de quoi bâtir les accusations contre Sa Majesté sur une base plus solide, ou seulement plus spécieuse, on n'aurait jamais réussi. Les déclarations publiques et confidentielles de ce monarque portent toutes sans exception le même caractère, qui, à la honte et à la confusion de son accusateur, distingue les pièces que l'on a voulu faire valoir contre lui. Partout, à côté des principes les plus respectables, à côté de la plus vive sollicitude pour le maintien de l'ordre, de la justice, de tous les grands intérêts de la société, à côté de l'aversion la plus prononcée pour un système de violence et d'oppression qui doit finir par replonger l'Europe dans la barbarie, on y trouve, dans les choses comme dans les termes, la modération, la mesure, la décence, la dignité, qui conviennent à une bonne cause, et qui doivent toujours caractériser les démarches d'un Souverain légitime.

Nous ne nous abaisserons pas jusqu'à entrer

dans tous les détails de ce libelle odieux. Il y en a que l'on ne pourrait pas seulement reproduire avec décence. Il suffira de relever quelques passages particulièrement infectés de cette frénésie aveugle qui a présidé à toute la composition.

Il n'est guère possible de concevoir une méprise plus étrange et plus ridicule, que celle de reprocher au Roi d'avoir choisi l'époque de ses voyages en Allemagne, pour faire écrire et publier les notes par rapport auxquelles on l'accable de tant d'outrages. Ces notes ont été présentées à la diète de l'Empire Germanique; c'est comme Etat de cet Empire que Sa Majesté les a fait rédiger; elles sont essentiellement et exclusivement consacrées à des objets qui concernent cet Empire; elles se lient à ses plus grands intérêts. Quel mal y avait-il donc de les dater et de les expédier de tel ou tel endroit du territoire allemand? Si les Princes chez lesquels Sa Majesté a séjourné pendant quelque tems, n'ont pas jugé de leur intérêt, ou ont été empêchés par leur position, de partager ses principes et ses démarches, on peut les blâmer ou les plaindre selon les circonstances où ils se trouvent. Mais le Roi de Suède étant dans une situation plus libre et plus heureuse, il n'y a que ceux qui voudraient voir tout l'univers aux pieds de Napoléon Bonaparte, qui puissent prétendre que le Souverain d'un Empire indépendant ait dû se renfermer dans les limites étroites d'un Electeur voisin de la France, parce qu'il lui est arrivé de passer un hiver en Allemagne! Nous savons bien, au reste, que les nobles efforts de S. M. le Roi de Suède pour le maintien de la constitution Germa-

nique n'ont pas toujours été reconnus comme ils auraient mérité de l'être; mais il est permis, il est juste de croire que l'accueil qu'on leur a fait, doit être attribué plutôt au malheur des tems, à la situation critique de l'Allemagne, au bouleversement déplorable du système politique, qu'à l'indifférence ou à l'ingratitude des co-états du Roi. Et s'il en était autrement, ce ne serait pas à celui, qui a glorieusement rempli ses devoirs, ce serait à ceux qui auraient lâchement repoussé ses conseils, que s'attacheraient un jour les reproches de la postérité. Malheur au Corps Germanique, si les démarches du Roi de Suède avaient jamais pu lui être „*importunes!*" Malheur aux Princes de l'Allemagne, si on pouvait jamais leur persuader, que les intérêts précieux et sacrés pour lesquels ce monarque a réclamé leur attention et leur zèle, ne sont que „des intérêts fantastiques!"

On s'est encore avisé de mettre en contraste la conduite de S. M. le Roi de Suède avec celle que Gustave Adolphe a tenue à l'époque de la guerre de trente ans. Il est difficile de dire ce que Gustave Adolphe aurait entrepris, si la Providence l'avait fait naître et régner dans un siècle tel que nôtre, tout aussi riche en calamités, mais infiniment moins en ressources, que le sien. Mais avec des circonstances extrêmement différentes, le principe des actions de ce grand-homme était certainement le même que les calomniateurs du Roi régnant ne rougissent pas de traiter de „*vaine et fantasque passion.*" Gustave Adolphe a employé et sacrifié sa vie à combattre ce que, d'après les opinions et les besoins de son tems,

il regardait comme essentiellement dangereux pour l'indépendance des états, et pour les intérêts de l'humanité. S'il reparaissait aujourd'hui sur la terre, il y trouverait une tyrannie tout autrement réelle, tout autrement vaste, tout autrement monstrueuse, que celle contre laquelle il a lutté avec tant de gloire; il s'armerait contre cette tyrannie, si, comme alors, il se voyait entouré de forces suffisantes, d'alliés puissans, et de partisans zélés; si rien de tout cela ne se présentait pour le seconder, il préserverait au moins l'élévation et la dignité de son caractère de la funeste contagion de son siècle; et, au milieu de l'inactivité à laquelle il se verrait réduit, il ferait probablement entendre de tems en tems le même langage, qui a valu au possesseur actuel de son trône l'honorable disgrâce que le Moniteur vient de proclamer à la face de l'univers.

Rien n'était plus digne de finir et de couronner cette diatribe, que l'artifice grossier et méprisable par lequel on affecte de séparer de son Souverain un peuple qui n'avait point mérité de devenir l'objet d'une tentative pareille. Il faut absolument avoir été, comme l'a si bien exprimé le premier orateur de notre tems, „l'élève et le champion du Jacobinisme," pour imaginer que c'etait là un moyen d'insulter *le Roi*, et pour ne pas sentir que c'est sur la *nation* Suédoise, que se dirige proprement tout ce qu'il y a d'odieux et de choquant dans ce procédé. C'est elle, c'est cette nation aussi brave que loyale, qui doit en ressentir l'injure; et il faut espérer que nous verrons le jour où elle sera en état de la venger.

En attendant, comment est-il possible de se dé-

fendre des réflexions les plus désolantes, lorsqu'on pense que l'homme qui a fait publier, qui a peut-être composé lui-même cet assemblage inouï d'atrocités et d'extravagances, est le même qui tient entre ses mains, non seulement les destinées de plus de trente millions d'hommes, directement soumis à son autorité, mais encore celles de tant d'autres nations jadis indépendantes, maintenant prosternées devant ses volontés, ses caprices, ses fantaisies et ses emportemens! Et comment ces réflexions ne deviendraient-elles pas infiniment plus amères et plus accablantes encore, si l'Europe entière dévorait en silence l'affront qu'elle vient d'essuyer dans la personne d'un de ses souverains! Ce serait une erreur bien déplorable que celle de regarder le Roi de Suède comme exclusivement attaqué par l'insolente rapsodie du Moniteur. C'est contre Sa Majesté qu'elle affecte d'exhaler toute sa rage; mais ses traits empoisonnés portent beaucoup plus loin. Elle s'adresse à la Russie, en feignant lâchement d'imputer au Roi de Suède tout le prétendu tort d'une démarche dans laquelle il n'avait fait que suivre l'impulsion, que S. M. l'Empereur de Russie avait si noblement donnée. Elle s'adresse au Corps Germanique, en traitant de crimes des déclarations pour lesquelles le chef et tous les membres de ce Corps auraient dû voter des remercîmens à S. M. le Roi de Suède. Elle s'adresse enfin à tous les gouvernemens, et même à tous les individus qu'un vil égoïsme n'a pas rendus indifférens sur l'honneur, l'indépendance, et la conservation des pays auxquels ils appartiennent. Car tant qu'il existera une puissance qui osera im-

punîment se livrer à des excès pareils contre ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré dans l'ordre social, il n'y aura ni droit public, ni morale publique, ni institution stable, ni sureté quelconque, ni paix durable en Europe.

IV.

MÉMOIRE

SUR LA RÉUNION DE GÈNES.

ADRESSÉ A MSR. LE COMTE DE GOBENTZL.

VIENNE, LE 15 JUILLET 1805.

Je viens de lire la note par laquelle le Ministre de Sa Majesté à Gènes a répondu à celle du Sénat, qui lui annonçait la réunion de cette république à la France. N'apprenant les événemens politiques que par les gazettes, c'est-à-dire lorsqu'ils sont passés, je ne puis exercer ma critique que sur ce qui est fait; mais quelque stériles que puissent paraître des réflexions qui arrivent après-coup, je crois cependant que la gravité du cas, et mon zèle pour la gloire et pour la prospérité de cette monarchie, justifieront ce que je veux prendre la liberté de dire sur une pièce qui m'a particulièrement consterné et affligé.

Je n'ai pas besoin de m'étendre ni sur la nature de cet événement, ni sur la manière dont il a été amené, ni sur les effets funestes qui en résulteront pour les intérêts de S. M. l'Empereur, et pour ceux de l'Europe entière. Il ne peut pas y avoir deux opinions sur ces objets; et Votre Excellence est trop éclairée pour ne pas les envisager sous leur vrai point de vue. Je n'examinerai pas non plus si on aurait pu prévoir et prévenir cette nouvelle catastrophe. Je me bornerai à un seul point. Je soutiens que la conduite de Mr. de Giusti dans cette occasion mémorable n'a pas été ce qu'elle aurait dû être. Je soutiens qu'au lieu d'approuver d'une manière indirecte la mesure illégale du Sénat de Gènes, comme il l'a fait en disant „que ce corps était *le*

meilleur juge de ce qui convenait à la prospérité des Génois," il aurait dû l'exposer dans toute sa nullité; qu'au lieu de se déclarer incompétent pour prononcer sur un acte que les principes les plus clairs du droit public condamnaient hautement, il aurait dû l'invalider par sa protestation; et que, par son silence sur le point capital, et par le ton faible, accommodant, prévenant, et doucereux de sa note, il a compromis la dignité, les droits, et les intérêts de son Souverain.

Pour expliquer de la manière la plus succincte et la plus précise ce que, selon mes idées, le Ministre de Sa Majesté l'Empereur aurait dû faire dans cette occasion, je joins à ce mémoire un projet de réponse, tel que je l'aurais rédigé si je m'étais trouvé à la place de Mr. Giusti. Quel qu'eût été le dénouement final de cette malheureuse affaire, j'aurais cru, en donnant cette réponse, avoir complètement rempli mon devoir, et je me serais présenté devant Votre Excellence et devant S. M. l'Empereur avec la conviction la plus parfaite que ma conduite ne serait ni désavouée ni désapprouvée.

La seule objection spécieuse par laquelle on aurait peut-être attaqué ma réponse du côté des principes sur lesquels elle est fondée, aurait pu être déduite de quelques exemples récens, qui paraissent au premier coup-d'oeil offrir une espèce d'analogie avec ce qui s'est passé à Gènes. Parmi ces exemples le sort de la république de Venise aurait vraisemblablement paru le plus embarrassant.

Je suis loin d'approuver la destruction de l'état de Venise; je ne l'ai jamais regardée que comme une mesure dictée par une triste et impérieuse nécessité, qui avait mis la Cour de Vienne dans l'alter-

native, ou de se voir absolument exclue de l'Italie, ou d'adopter une proposition que, dans toute autre circonstance, elle aurait repoussée avec indignation. Mais la différence entre le changement que Venise éprouva alors, et celui que l'on vient de décréter pour Gènes, est immense. Le gouvernement Vénitien avait été dissous par la force des armes; et Venise se trouvait à l'époque de la paix de Campo-Formio dans l'anarchie complète, l'ancien Souverain ayant disparu, et ceux qui en exerçaient provisoirement les fonctions, n'ayant été reconnus par aucune puissance légitime. Lorsque, dans une situation pareille, on dispose d'un état par des traités de paix, auxquels toutes les puissances donnent leur sanction, c'est, pour ainsi dire, le corps politique de l'Europe entière qui se charge de la responsabilité du changement, et qui supplée par son assentiment à ce qu'il pouvait y avoir de défectueux dans le titre primitif de celui qui devient le maître du pays. Une révolution politique, qui était l'ouvrage de la force, se trouve ainsi légitimée, autant qu'elle peut l'être, par la sanction suprême du droit des gens; et tandis que l'historien et le publiciste se déclareront, et doivent toujours se déclarer contre le premier principe sur lequel ces sortes d'acquisitions sont fondées, leur effet légal est incontestable, et aucun gouvernement ne peut plus le révoquer en doute.

Mais qu'au milieu de la paix, et sans aucune nécessité apparente, les Chefs, et ce qui est plus fort, les Chefs simplement temporaires d'un état, s'avisent d'en transférer la souveraineté à un état voisin, et disposent d'un dépôt sacré qui leur est confié, comme si c'était une propriété aliénable; qu'une

révolution de cette nature se consomme sans qu'aucune des puissances les plus intéressées à maintenir le sytême politique établi, ait été consultée ou seulement avertie: — voilà une entreprise tout autrement insupportable. Le principe de cette entreprise une fois admis, il est clair, que l'équilibre de l'Europe devient, même en théorie, un mot vide de sens. Avec ce principe-là Bonaparte pourrait conquérir demain l'Espagne sans tirer un coup de canon. Il n'aurait qu'à engager le Roi d'Espagne à lui transmettre sa couronne sous le même prétexte dont on s'est servi pour Gènes: „qu'il ne pouvait plus se défendre par terre contre les Français, ni par mer contre les Anglais et les Barbaresques." Avec ce même principe l'Electeur de Wurtemberg ou de Bade peuvent déclarer dans l'assemblée de leurs états, que leur liaison avec l'Empire Germanique cessera, et que leur pays sera mis aux pieds de l'Empereur des Français. Il n'y aurait pas jusqu'au gouverneur d'une province — car le Sénat de Gènes n'avait pas beaucoup plus de ponvoir — qui ne se croirait autorisé à détacher son gouvernement de l'état auquel il appartient, pour en faire présent à quelque puissance voisine; et quelques „coffres remplis de votes" ne lui manqueraient pas pour légaliser son attentat. Enfin, c'est la résurrection du fameux décret du 19 Novembre 1792, par lequel la convention nationale invitait à la réunion tous les peuples de la terre. Car, tout comme on disait alors, que la nation Française accorderait secours et fraternité à chaque peuple qui déclarerait sa volonté d'être libre, de même aujourd'hui les pays qui seront dégoûtés de leurs anciens Souverains, ou — ce qui pourrait de-

venir plus sérieux — qui craindront d'avoir les Français pour ennemis et pour voisins, n'auront qu'à „partager les destinées de la grande nation *victorieuse et dominante*" (comme le Sénat de Gènes a eu l'impudence de s'exprimer), et à se soumettre à l'homme immortel qui, „sans consulter d'autre principe que celui *de l'intérêt et de la dignité de l'homme*" (comme il a dit lui-même), aura soin de „les réunir à son grand peuple."

Ces considérations sont tellement évidentes, qu'il n'est presque pas possible qu'elles ne se soient pas présentées à Mr. de Giusti; et s'il les a senties, il a manqué à son devoir en ne pas les adoptant pour règle de sa conduite. Sa protestation ne pouvait jamais faire de mal, et elle pouvait produire des avantages du premier ordre. Etant parfaitement convaincu que, *dans ce moment-ci*, Bonaparte ne désire pas la guerre continentale, je ne crains pas d'avancer que si cette protestation était arrivée à Milan avec la prétendue délibération du Sénat, elle aurait pu très bien le déterminer à remettre la consommation de cette mesure pernicieuse. Dans tous les cas, une démarche telle qu'elle aurait dû être faite, fournissait une base pour les résolutions ultérieures que pourra exiger l'événement dont il s'agit. Elle aurait annoncé une résistance ferme et soutenue; elle nous aurait constitués en opposition ouverte à une entreprise, à laquelle S. M. l'Empereur ne peut jamais consentir.

On m'accuse souvent de prêcher la guerre, tandis que mon système politique est de tous ceux que l'on peut suivre dans les circonstances actuelles le plus propre à maintenir la paix, sans sacrifier l'honneur et le salut de l'état. Ce qui arrive depuis trois mois en est une démonstration. L'Empereur a aug-

menté ses forces, en faisant réorganiser son armée; une partie considérable de cette armée a été transportée sur les points les plus exposés; on a pris une infinité de mesures qui ont placé la Monarchie dans une attitude de défense très respectable. Qu'en est-il résulté? Les Français se sont tûs, et ne nous ont point attaqués. Si, appuyé sur une force disponible de 80 ou 100,000 hommes, et sûr de l'assistance efficace de la Russie, on avait saisi une occasion aussi marquante que celle que présentait le projet audacieux de la réunion de Gènes, pour déclarer hautement qu'on ne se soumettrait plus à de nouveaux envahissemens, sous quelque titre et sous quelque déguisement qu'ils se présentassent — nous n'aurions point eu la guerre, et l'Autriche aurait fait un pas décisif vers un meilleur ordre de choses. Mais si, malgré l'amélioration de notre système militaire, on continue d'agir comme on s'était cru obligé de le faire dans une époque de dénuement et de désorganisation; si les agens du gouvernement, placés aux postes avancés, comme l'était celui de Gènes, veulent toujours se retirer au premier coup de canon, fuir au lieu de combattre, et garder le silence au lieu de déconcerter l'ennemi par un langage vigoureux; en un mot, si le plus ambitieux et le plus insatiable des hommes peut exécuter avec quelques phrases insolentes et avec quelques vaines cérémonies des acquisitions qui auraient coûté autrefois un demi-siècle de guerres — il est clair qu'il faudrait des miracles pour nous sauver, et que nous n'avons qu'à nous familiariser peu-à-peu avec le sort qui nous est irrévocablement préparé.

Votre Excellence ne me méconnaîtra pas assez, pour croire qu'un vain désir de critiquer les opéra-

tions du gouvernement, ou une prétention impertinente, me suggèrent des observations pareilles. Je puis me tromper; mais je crois m'acquitter d'un devoir sacré envers ceux qui m'ont accueilli ici avec tant de bonté, en leur présentant mes vues et mes craintes dans un moment aussi intéressant, aussi décisif et aussi terrible que celui-ci. Et si je devais même avoir le malheur de me rendre momentanément désagréable à Votre Excellence, je n'en serais pas moins persuadé que j'ai choisi le meilleur moyen pour mériter, pour obtenir, et pour conserver son estime.

Je suis, etc. etc.

* * *

P. S. Ceux qui ne peuvent raisonner que sur des faits notoires et sur des données plus ou moins à la portée de tout le monde, sont souvent accusés de se livrer à des déclamations et à des lieux communs, „puisque", dit-on, „ils ne peuvent pas être instruits de ce qui se passe dans le secret des communications politiques;" et il m'est arrivé plus d'une fois qu'on m'a fermé la bouche avec cette exception préalable. Il est vrai qu'elle peut, dans certaines occasions, être regardée comme péremptoire; car je ne puis pas argumenter contre celui qui se réfère à des argumens secrets, dans lesquels il ne me permet pas de le suivre. Mais il y a aussi des cas où ces sortes d'objections perdent absolument leur valeur; ce sont ceux où un homme, généralement au fait de l'état des choses, peut prouver qu'une certaine mesure est bonne, ou qu'une autre est mauvaise, *dans toutes les hypothèses possibles*. Je crois que la question que j'ai pris la liberté de traiter ici, appartient à cette catégorie. Je sais, comme tout le monde, qu'il a été question depuis quelque tems d'un grand projet

de pacification générale, dont la Russie devait faire les honneurs. Je ne puis pas savoir, à la vérité, et (ne m'étant jamais promis aucun avantage réel de toute cette négociation) j'attache même assez peu d'intérêt à savoir jusqu'à quel point ce projet s'est développé, quels objets il doit embrasser, et quelle espèce de part la Cour de Vienne doit y prendre. Mais, quelle que soit la situation actuelle et future des affaires, que le projet soit exécuté ou abandonné, qu'il remplisse son objet, ou qu'il soit déjoué par la France; qu'ayant manqué son but, la Russie se retire, ou qu'elle fasse la guerre, et que dans ce cas-là l'Autriche la seconde ou reste en paix, — j'ose soutenir, et je me fais fort de prouver que, *dans toutes les suppositions imaginables*, c'était une faute majeure que de ne pas avoir protesté sur-le-champ contre la réunion de Gènes. Et comme ce qui est secret dans ce moment-ci, ne restera pas tel éternellement; qu'il est même assez vraisemblable que dans peu de mois tout doit s'éclaircir, je m'engage à suppléer alors à tout ce qui peut manquer encore à mon raisonnement pour qu'il tienne tête à toutes les objections possibles.

Projet de Note.

Le Soussigné etc. a vu avec la plus grande surprise par la note que Mr. le Sénateur Roggieri a bien voulu lui adresser, et par une pièce qui accompagnait cette note, que le Sénat de Gènes s'est cru autorisé à délibérer sur le projet de réunir la république de Gènes à la France, et que le résultat de cette délibération a été favorable à ce projet.

Le Soussigné n'ignore pas qu'en sa qualité de Ministre d'une puissance étrangère, il n'a pas le droit

de se prononcer sur les changemens qui peuvent avoir lieu dans l'administration, dans la législation, et jusqu'à un certain point dans la constitution de l'état auprès duquel il est accrédité. Mais il sait aussi qu'il y a un terme au-delà duquel le silence que lui impose sa situation dans des cas pareils, ne peut et ne doit point s'étendre. Il est persuadé que le corps qui, dans un état républicain ou aristocratique, exerce la souveraineté pour un certain tems, n'a point et ne peut jamais acquérir le pouvoir d'abolir les lois fondamentales, de détruire la constitution, de dissoudre et d'anéantir l'état, et d'en soumettre les débris à une puissance étrangère. Il est persuadé que la mesure par laquelle le Sénat de Gènes a prétendu opérer une révolution pareille, est non seulement illégale, mais nulle et de toute nullité; que si elle n'était pas telle par sa nature, elle le deviendrait par la forme qu'on lui a donnée, par les moyens que l'on a employés pour y parvenir, et par les circonstances qui l'ont fait naître. Il est de plus persuadé que cette mesure ne peut pas même produire l'effet que l'on paraît s'en promettre, vu que l'Empereur des Français a solennellement annoncé que le territoire de la France ne sera plus agrandi par aucune incorporation quelconque. *

* Discours, prononcé par l'Empereur Napoléon à l'ouverture du corps législatif de France le 27 Décembre 1804: „Je ne veux pas accroitre le territoire de la France; — — je n'ai point l'ambition d'exercer une plus grande influence; — — *Aucun état ne sera incorporé dans l'Empire.*" — Réponse de la députation du tribunat. „Cette *déclaration solennelle* sera pour l'Europe *le gage assuré des sentimens de modération et de paix* qui Vous ont constamment animé." — L'Empereur, en répliquant à ce discours, a ajouté: „Ces *sentimens seront la règle de mon gouvernement.*"

Le Soussigné doit nécessairement se trouver sans instruction sur un cas qui ne pouvait pas être prévu, et dont on ne devait pas même admettre la possibilité; mais il est convaincu d'avance que Sa Majesté Impériale ne reconnaîtra point la validité d'un acte par lequel le Sénat a manifestement outre-passé ses pouvoirs, et qui tendrait d'ailleurs à retrancher du nombre des puissances indépendantes un état dont l'existence est très essentielle pour la balance politique de l'Italie et de l'Europe. Le Soussigné ne quittera pas son poste avant d'en avoir reçu l'ordre de la part de son Souverain; il se flatte que les sentimens personnels que plusieurs membres de ce gouvernement lui ont témoignés jusqu'à présent, suffiront pour le garantir de tout ce qui pourrait porter atteinte à l'inviolabilité de son caractère; s'il en était autrement, il ne lui resterait que d'en rendre responsables ceux qui auraient pu méconnaître ce caractère; mais, dans l'un et l'autre cas, il ne cessera pas de protester jusqu'au dernier moment, comme il croit de son devoir de protester aujourd'hui, contre tout ce qui s'est fait, et contre tout ce qui peut se faire encore, pour détruire un des plus anciens et un des plus intéressans états de l'Europe, et pour priver de son indépendance, de son existence politique, et même de son nom, une nation qui, après avoir tant perdu pendant les derniers bouleversemens, pouvait du moins se flatter de conserver ce qui lui était resté sous la sauve-garde de ces traités de paix, par lesquels le sort de l'Italie avait dû être irrévocablement fixé, etc. etc. etc.

V.

MÉMOIRE

ADRESSÉ A MR. LE COMTE DE COBENTZL.

(ÉCRIT AU MOIS D'AOUT 1805.)

„Un traité a été violé, mais c'est celui d'Amiens; *ce n'est point celui de Lunéville.* Quelle puissance se plaint à cet égard? *Est-ce l'Autriche*, qui en *a quelque droit, quelque prétexte? Et-ce l'Autriche qui l'oserait?* Ne se souvient-elle pas *de quel abîme elle a été tirée* par un traité le plus magnanime qu'un vainqueur ait jamais scellé avec les vaincus? C'est en Autriche, c'est à Vienne que tout doit parler de la modération de l'Empereur des Français. Sa puissance, son génie, sa grandeur ont laissé des traces sur un trône *qu'il a deux fois relevé de sa chute.*"

Extrait des Journaux de Paris du 31 Juillet.

* * *

Je prends la liberté de mettre sous les yeux de Votre Excellence un article qui aurait pu Lui échapper, puisqu'il n'a pas de prime abord l'air d'un article officiel, et qui ne s'est pas originairement trouvé dans le Moniteur. Mais comme cet article a paru *le même jour* dans les trois journaux que je lis, (Publiciste, Journal de Paris, Journal des débats), et probablement dans tous les autres qui ne sont pas venus à ma connaissance; que par conséquent aucun de ces Journaux n'a pu le copier de l'autre, il est

évident qu'il doit avoir été inséré par ordre exprès du Gouvernement. C'est d'ailleurs si fort le style de ce Gouvernement, que personne ne saurait s'y méprendre.

Jusqu'ici l'Autriche, quoique souvent attaquée dans les diatribes officielles des papiers de France, l'avait cependant toujours été avec une espèce de ménagement, et moins par des insolences directes, que par des réflexions insidieuses, des menaces sourdes, et de perfides allusions. C'est dans l'article, à jamais mémorable, qui a servi de réponse à la note de Msr. de Novosilzoff, qu'on a pour la première fois maltraité cette puissance, sans voile et sans pudeur. Le morceau, dont je parle ici, a suivi cet article de si près, que si nous ne parvenons pas à conjurer l'orage après ces premiers coups, nous devons nous attendre à des explosions interminables.

Il est assez triste que le Gouvernement Français, jouissant déjà de tous les genres de prépondérance, ait encore dans ces dernières années exercé sur l'opinion publique de l'Europe une espèce de dictature perpétuelle, établie peu-à-peu par les entreprises inouïes, mais jamais contrariées, de son Journal officiel. Depuis long-tems les Souverains auraient dû faire cause commune, du moins par les protestations les plus énergiques, contre un abus aussi révoltant et aussi intolérable; abus, qui dans toute autre époque de l'histoire aurait infailliblement produit, à lui seul, les guerres les plus sanglantes. Mais enfin, lorsque tout le monde se soumet, on n'a pas le droit de prétendre qu'une seule puissance se sacrifie pour l'intérêt général; et comme l'Autriche souffrait moins que plusieurs autres états sous le rapport dont il est

question, elle pouvait se taire, sans se compromettre directement.

Les circonstances ont changé. Aujourd'hui l'Autriche est insultée de la manière la plus ouverte et la plus atroce. Doit-elle encore ignorer ce qui fait le scandale de l'univers? Doit-elle se cacher, lorsqu'on la provoque par les reproches les plus insultans, par les défis les plus audacieux, par un langage tel qu'aucun particulier ne le tiendrait impunément vis-à-vis d'un autre, à moins que celui-ci ne consentît à être l'objet du mépris universel? Elle ne le doit pas, elle ne le peut pas; ses ennemis seuls, les ennemis de sa gloire et même de son existence, peuvent le lui conseiller.

Loin de nous cette fausse et dangereuse opinion qui voudrait établir qu'un Gouvernement a quelque chose de mieux à faire que de relever et de combattre des articles de Journaux. Un gouvernement n'a jamais rien de mieux à faire que de maintenir et de défendre son honneur. Et quand ce qui blesse cet honneur, compromet encore ses intérêts de la manière la plus funeste, le cas devient si urgent, que toute hésitation doit cesser. On écrirait de grands livres pour développer tout ce que le funeste privilège du gouvernement Français d'endoctriner et d'insulter tout le monde, a déjà produit de malheurs. Le Moniteur est devenu le maître absolu de l'opinion publique, et il le restera, tant que les arrêts qu'il ne se lasse pas de prononcer contre les Souverains, ne seront contredits par personne. Je sais bien que les hommes supérieurs n'en sont pas la dupe; mais il s'agit de la multitude, et aux yeux de celle-ci il suffit que quelqu'un soutienne sa thèse avec une

grande intrépidité, et qu'il ait trouvé le moyen de réduire les autres au silence, pour qu'on s'en remette aveuglément à sa décision.

Loin de nous encore cet autre lieu commun perfide, qu'il serait au-dessous de la dignité d'une cour de prendre part à une guerre de libelles. Tant que les libellistes sont ce qu'ils doivent être, la maxime peut avoir quelque fondement; encore ne doit-elle être admise qu'avec des restrictions. Mais lorsque, par un bouleversement sans exemple, un libelliste devient le Chef d'un des premiers états de l'Europe, et qu'il continue son métier à l'ombre d'un trône — malheur à ceux qui traiteraient ses insultes avec indifférence! Les articles en question ne sont pas seulement officiels, ils sont *plus qu'officiels*, puisque c'est l'homme qui commande à trente millions de ses semblables, qui les écrit lui-même, qui les fait publier sous son autorité, qui les avoue hautement. Sous quel prétexte se soumettrait-on à un aussi effroyable désordre? Un Souverain qui descend chaque jour dans l'arène des gazetiers — un gazetier qui fait chaque jour trembler les Souverains — ce mélange monstrueux, cette étrange confusion des pouvoirs, est-il possible qu'elle subsiste, sans dissoudre les derniers liens de l'ordre social? Quand on a eu le malheur de reconnaître pour Souverain un homme tel que Bonaparte, il me semble que le moins qu'on puisse faire, c'est de le forcer de se conduire en Souverain.

Mais comment remédier à cet énorme abus? Quelle digue opposer à ce torrent dévastateur?

Il y aurait plus d'un moyen pour arriver à ce but, et sans exposer même la cour Impériale à une res-

ponsabilité directe. Mais, sachant d'avance qu'aucun de ceux que je pourrais indiquer pour résoudre le problême en grand, ne serait admis, et ne voulant pas me livrer ici à de vaines discussions, je m'en tiendrai à celui qui me paraît le plus simple, le plus expéditif, et le plus convenable à un danger déjà tellement pressant, qu'il n'y a plus un jour à perdre pour le combattre.

Je crois que Sa Majesté l'Empereur devrait autoriser Votre Excellence à faire insérer dans les gazettes les plus répandues de l'Allemagne, notamment dans celle de Francfort et de Mannheim, un article mesuré, décent, noblement écrit, mais en même tems ferme, vigoureux, et bien prononcé, pour réfuter ce que les derniers articles officiels de France (surtout ceux du 24 et 31 Juillet) contenaient d'injurieux contre la Cour de Vienne. Je ne veux pas que l'Empereur paye des injures par des injures; ce serait au contraire un des meilleurs moyens pour faire tomber l'insolence bruyante de l'agresseur, que de lui opposer, en se défendant, un calme et une dignité imperturbable. On n'aurait pas besoin d'annoncer un article pareil comme officiel; il paraîtrait sans autre désignation sous la rubrique de *Vienne*, et tout le monde le reconnaîtrait bien pour ce qu'il serait. J'ose croire que le jour où on le publierait, serait un jour de fête pour tous ceux qui ne regardent pas avec une coupable indifférence les objets les plus sacrés de l'intérêt public, qui sont encore capables de nourrir un sentiment national, et qui ne supportent qu'en frémissant ce silence de la servitude que la France a imposé à toute l'Europe.

Votre Excellence peut être bien persuadée que

ce n'est absolument que par un motif du même genre, que je propose cette mesure. Si on me faisait l'honneur de me charger de la rédaction, je m'en acquitterais certainement de mon mieux; mais pourvu que la chose fût faite, je ne serais nullement fâché de la voir exécutée par un autre. Ce serait même pour moi, je ne veux pas le dissimuler, une espèce de sacrifice que de m'astreindre, comme il serait pourtant indispensable de le faire dans cette occasion, à des ménagemens et à des détours, en parlant sur des hommes et sur des choses auxquels l'indignation la plus franche peut seule rendre justice. D'ailleurs je ne renoncerai pas pour ma personne à la satisfaction d'exposer le plus tôt possible aux yeux du public le vrai caractère de ce système exécrable, moyennant lequel le gouvernement Français enchaîne, non seulement chez lui, mais (un seul pays excepté) sur toute la surface de l'Europe, jusqu'au dernier murmure de ceux qu'il opprime par sa tyrannie. Les tems sont devenus si mauvais, que quiconque se sent encore quelque peu de moyens, doit, sans examiner trop scrupuleusement les bornes de son pouvoir, arriver au secours de la chose publique. Lorsque tout nous abandonne, il faut bien que nous cherchions en nous-mêmes ce qui peut nous soutenir et nous relever. La postérité, en étudiant l'histoire de nos jours, aura assez à faire pour comprendre et pour expliquer la marche des Gouvernemens; elle ne doit pas s'imaginer que ce triste siècle n'ait pas même possédé quelques individus capables de sentir et de déplorer les malheurs publics, et assez attachés aux principes, pour ne pas les quitter au milieu même de la chute des empires, etc.

VI.

LETTRE

A SA MAJESTÉ LE ROI DE SUÈDE.

LE 25 JUIN 1805.

Sire,

En m'adressant à Votre Majesté pour Lui offrir l'hommage de mon admiration au sujet de la démarche vraiment royale à laquelle Elle vient de se porter, je ne me dissimule pas que j'entreprends ce qui, dans des circonstances différentes, serait regardé comme une prétention téméraire. Mais les époques de grands malheurs publics ont leurs devoirs, et elles ont aussi leurs privilèges particuliers. Celle où nous nous trouvons, est bien faite pour me justifier. Chaque jour voit diminuer le nombre des hommes attachés aux principes qui Vous ont guidé, Sire, dans cette démarche remarquable; chaque jour voit s'évanouir ce qui leur restait de moyens pour se faire entendre du public; et bientôt leur voix sera complètement étouffée, soit par les mesures directes d'une tyrannie toute-puissante, soit par les opérations intermédiaires de cette lâche complaisance qui la sert et qui la seconde partout. J'ose donc me flatter que, dans un moment aussi unique, Votre Majesté daignera accueillir avec indulgence, et sans examiner rigoureusement ses titres et ses pouvoirs, celui qui se présente devant Elle comme l'organe d'une minorité respectacle, dernier asile de la vérité, des principes et de l'honneur.

Vous savez mieux, Sire, que je ne pourrais l'exprimer ici, à quelle distance le monde, tel qu'il est composé maintenant, se trouve de ces sentimens élevés qui ont dicté à Votre Majesté Sa lettre au Roi de Prusse relativement au trop fameux échange des ordres. Au milieu d'un public insensible, superficiel, frivole, immoral, au milieu d'une génération corrompue par l'égoïsme, par l'excès des jouissances, par la fausse philosophie, par l'esprit calculateur, par tout ce qui brise le ressort des ames et qui les prépare à l'opprobre et à la servitude, une démarche pareille ne pouvait être ni appréciée ni même entendue. Elle devait produire l'effet d'un météore inconnu dont l'éclat éblouit ou blesse les faibles yeux du spectateur stupéfait, et qui passe sans que l'on ait pu en découvrir l'origine, le caractère, la marche, ou le terme final. La multitude — et, à peu d'exceptions près, tout est devenu multitude — ne connaît plus d'autre mesure pour les actions humaines, que celle qui lui est suggérée par le profit clair et net, ou par la perte palpable qui en résulte, par la somme d'argent, de plaisir, de crédit, ou de domination, que l'on gagne ou que l'on hasarde en s'y déterminant. Ce qui ne soutient pas l'épreuve de ce vil et triste calcul, est rejeté comme chimérique, fantasque, extravagant; c'est le fruit de l'enthousiasme et de l'exaltation, seuls défauts que ce siècle, d'ailleurs sans haine comme sans amour, a irrévocablement disgraciés et proscrits.

Mais ce n'est pas à la multitude, ce n'est pas à un siècle, ou à une génération, que s'adresse la démarche de Votre Majesté. Elle appartient à cette succession immortelle de principes qui constitue le

lien entre tous les siècles et toutes les générations. C'est lorsque les considérations étroites et subalternes qui gouvernent le jugement des contemporains, auront été réduites en poussière; lorsque de tout ce qui nous étonne et de tout ce qui nous subjugue à présent, il ne sera resté que des souvenirs amers, qui feront gémir et rougir notre postérité, c'est alors qu'on rendra librement hommage à un acte si infiniment élevé au-dessus des conceptions vulgaires, et des intérêts du moment.

Pour se livrer à cette perspective consolante, il faut voir et juger la résolution que V. M. vient de prendre dans ses grands rapports avec les lois suprêmes, et l'ordre éternel de la société. La révolution qui a changé la face de la France, qui s'est déjà communiquée à tous les pays qui l'entourent, et que l'audace de ses créatures, devenues ses directeurs et les arbitres de l'Europe, portera bientôt jusqu'aux dernières limites du monde civilisé, n'est pas un de ces fléaux passagers qui répandent pendant quelques instants la désolation et la mort, et laissent ensuite aux lieux qu'ils ont dévastés la liberté de reprendre leur ancienne physionomie et leur ancien éclat. Qui n'a vu dans cette révolution que des trônes renversés, des empires détruits, et ces terribles revers de fortune qui réduisent au néant ce qu'il y avait de plus illustre sur la terre, et font monter au faîte des grandeurs ce qu'il y avait de plus ignoble et de plus obscur, ne l'a connaît qu'à-demi. Ces catastrophes ne sont que les signes avant-coureurs, tout au plus les accessoires d'un bouleversement tout autrement vaste et profond; ce sont les palais et les temples, dont la chute annonce que la terre qui les portait,

agitée elle-même jusque dans ses entrailles, vu manquer incessamment et disparaître sous nos pas. Des trônes se relèvent, des empires se rétablissent; et quoique les morts ne sortent plus du tombeau, il reste à ceux qui les pleurent, l'espoir vengeur d'y voir descendre à leur tour les assassins qui les ont immolés, et les usurpateurs insolens qui insultent à leurs cendres. Mais les institutions, mais les moeurs, mais les principes fondamentaux et les traits caractéristiques des peuples, une fois anéantis, ne se rétablissent jamais. Et telle est la nature, tels doivent être les résultats des événemens dont la Providence a voulu que nous fussions témoins!

Nous avons été jetés dans une de ces époques fatales où l'ancien édifice social, attaqué et ébranlé dans chacune de ses bases fondamentales, s'écroule de toutes parts, pour faire place à de nouvelles créations. Nous sommes trop faibles pour arrêter le progrès de cette décomposition générale. Le fruit tombe, quand l'arbre est secoué par les vents de l'automne; et dans la vie de ces grandes masses, créées et animées par le mécanisme mystérieux de l'existence sociale, tout comme dans la vie des individus, l'enfance est remplacée par la jeunesse, celle-ci par l'âge viril, remplacé à son tour par la décrépitude et la mort. Quand Dieu a passé les empires dans sa balance, et qu'il les a trouvés trop légers, son souffle les anéantit; et lorsqu'à son tour l'ensemble des établissemens politiques qui couvraient pendant un certain nombre de siècles une partie de la terre, est mûr pour la destruction, Il le fait également disparaître sous la faux de ses moissonneurs, comme la fleur que l'orage a emportée. Mais tout

en, nous humiliant sous sa volonté suprême étions-nous destinés à rester spectateurs oisifs des changemens qui s'opèrent autour de nous? Devions-nous anticiper même sur les décrets de la Providence et seconder par une lâche apathie les entreprises impies de ceux qui bouleversent l'ordre de la nature, en précipitant des révolutions peut-être inévitable à la longue, mais dont la génération dont *nous* faisons partie, aurait pu être préservée? Non! au milieu des tempêtes qui nous battent, au milieu des incertitudes qui nous tourmentent, nous ne pouvons pas nous tromper sur la route que le devoir nous prescrit. Respecter inviolablement et vaillamment défendre l'ordre des choses dans lequel nous sommes nés, les lois, les formes, les institutions religieuses, politiques et civiles, sur lesquelles cet ordre repose; voilà la ligne de conduite qui nous est tracée; et tandis que l'arbitre suprême de nos destinées se sert des méchans pour faire naître les grandes explosions, Il n'en a pas moins voulu que les bons leur résistent sans cesse, qu'ils emploient contre leurs sinisres projets tous les moyens que leur fournit leur juste puissance, qu'ils les combattent jusqu'à la dernière extrémité, et que, condamnés même à succomber dans cette lutte glorieuse, ils périssent les armes à la main.

Telle est surtout la noble vocation de ceux qui se trouvent placés à la tête des empires. Ils ne doivent point s'opposer aux progrès naturels et nécessaires des facultés humaines; ils doivent, jusqu'à un certain point, marcher avec leur siècle, avancer, et se développer avec lui, et favoriser de toutes les manières ce désir irrésistible de l'homme d'améliorer

son état et de se perfectionner lui-même, désir qui, sagement dirigé, et contenu dans ses justes bornes, est la source de tout bien et de toute prospérité. Mais ils doivent être inexorables envers ceux qui attaquent les colonnes, ou qui sapent les fondemens de la société. Ils ne doivent pas se contenter de prévenir des attentats pareils dans l'enceinte de leur autorité immédiate. Protecteurs nés de l'ordre social, non seulement dans la circonférence limitée des pays qu'ils gouvernent, mais encore dans cette grande association que tous les peuples civilisés forment entre eux, ils doivent, aussitôt que le premier de tous les intérêts publics est sérieusement compromis, voler au secours, et faire cause commune avec les dépositaires du pouvoir légitime. Mais lorsque, par un concours de circonstances funestes, par une trop grande disproportion entre la force qui attaque et celle qui doit défendre, ou par les fautes de leurs propres associés, la subversion est devenue irréparable dans une partie du système général, ils doivent redoubler d'efforts pour circonscire le mal, pour en arrêter le progrès, pour établir des barrières contre la contagion; et lorsque enfin une nécessité impérieuse, et l'inutilité démontrée de toute résistance ultérieure les a obligés à se soumettre aux *effets* d'un bouleversement qu'ils n'avaient plus aucun moyen de combattre, ils doivent repousser avec une fermeté inébranlable tout ce qui pourrait les engager à en reconnaître et à en sanctionner *le principe.*

Quand les révolutions que nous avons vues éclore autour de nous seront finalement accomplies, quand la partie la plus intéressante du genre humain aura courbé sa tête sous ce nouveau régime dont, à tra-

vers les ténèbres et les orages, nous commençons à saisir les élémens; — l'Europe livrée à un ou deux despotes; ce magnifique système d'équilibre qui maintenait les plus faibles états à côté des puissances les plus redoutables, détruit; ces nuances précieuses qui distinguaient les nations entre elles effacées; ces autres nuances pas moins précieuses qui, en séparant les différentes classes de la même nation, et en conservant à chacune ses droits, ses privilèges, sa considération particulière, établissaient autant de barrières contre la tyrannie, frappées du même coup; l'harmonie admirable que tant de dissonnances apparentes avaient introduite dans le système social, remplacée partout par la monotonie d'un pouvoir sans bornes, par le silence de l'avilissement général, et par cette triste et trompeuse égalité des conditions, qui ne sera jamais que l'égalité de l'esclavage et de la misère: — notre postérité, en comparant ce tableau à celui que lui présentera l'histoire de ses ancêtres, ne se lassera pas de demander: Mais qu'ont donc fait les contemporains de tant de désastres, pour en arrêter le cours? Qu'ont-ils fait pour défendre le vaste et le noble héritage de tant de biens publics et privés que les siècles leur avaient transmis? Quels sont les efforts, quels sont les sacrifices, par lesquels ils ont résisté à cette chute mortelle de tout ce qui devait les intéresser le plus? Comment est-il arrivé qu'avec tant de Souverains encore rayonnans de puissance, avec tant de Magistrats éclairés, avec tant d'hommes d'état habiles, avec des forces militaires si admirablement organisées, avec tant de Nobles jaloux de leurs prérogatives, tant de propriétaires attachés à l'ancienne forme des gouvernemens, enfin avec tant

de grands intérêts réunis à tant de lumières, un projet de dévastation universelle, imaginé par quelques esprits médiocres, et exécuté par quelques parvenus obscurs, ait pu l'emporter, et tout engloutir? „*Quomodo vestram rempublicam tantam perdidistis tam cito?*“

Ils ont succombé, leur répondra-t-on, sous le poids de leur propre grandeur. La perfection à laquelle ils avaient porté les relations sociales, les progrès qu'ils avaient faits dans la civilisation, dans les arts, dans les sciences, dans l'administration des états, surtout dans l'accumulation des richesses, et dans les raffinemens du luxe et de la jouissance, ont fini par les énerver et les corrompre; la dégénération physique et morale en est résultée; l'égoïsme a tué l'esprit public; et l'esprit public éteint, la société elle-même devient un cadavre exposé à tous les oiseaux de proie, qui viennent s'en arracher la dépouille. Voilà le tableau général. Les détails — hélas! ce sera à l'histoire à les fournir; et jamais sa tâche n'aura été ni plus difficile, ni plus lugubre. Car nos malheurs ne s'expliquent pas (comme d'autres, qui ont anciennement frappé les nations) par l'ascendant de quelques hommes supérieurs, ou par quelque déploiement subit d'une puissance inconnue auparavant; non, quoi qu'en disent les flagorneurs de la tyrannie qui pèse sur nous, la face du monde n'a pas été changée par le génie d'un Alexandre ou d'un César; elle ne l'a pas seulement été par les aveugles fureurs d'un Attila ou d'un Gengis-Khan. Elle l'a été par une complication inouïe d'erreurs, de fautes, de divisions, de défections, de trahisons, d'aveuglement et de démence de la part de ceux qui étaient chargés de défendre l'ancien système. L'Europe s'est vaincue

et détruite elle-même! Démêler et fixer la part que tel Prince, tel Ministre d'état, tel Général, tel homme public, ont eu à ce vaste suicide, voilà le problême, que l'historien de ces tems déplorables aura à résoudre un jour.

Mais quelle surprise, et quelle satisfaction il éprouvera lorsque, fort avancé dans sa triste carrière, arrivé à une époque, où le découragement s'était déjà emparé de toutes les ames, où la terreur marchait à pas de géant, où chacun se croyait impitoyablement livré à la cruelle alternative de se soumettre ou de périr, il rencontrera un Roi, qui, sans avoir possédé des forces suffisantes pour attaquer de front une tyrannie qui dispose de la moitié de celles de l'Europe, lui a constamment opposé un attachement religieux aux établissemens consacrés par les siècles, le sentiment de ses devoirs, le souvenir de la gloire de ses ancêtres, l'inflexibilité des principes, et la fierté d'un grand coeur; espèce de résistance souvent aussi puissante, et presque toujours plus méritoire que celle des armes, puisqu'elle ne doit rien au hasard, puisqu'elle peut même se passer de la fortune, et puisque l'on est sûr que, du moment que celle-ci se déclarera pour elle, elle fera tout pour en profiter.

L'emploi que Votre Majesté a fait dans l'occasion présente de cette force morale, qui triompherait indubitablement de toutes les forces physiques de l'univers, si on savait la cultiver, la concentrer, et l'appliquer à-propos, est d'autant plus intéressant, qu'il s'agissait ici d'un des points les plus critiques dans la vaste sphère des révolutions politiques et sociales de notre tems. Rien n'a plus contribué à la

chute de l'ancien systême et au succès de toutes les innovations, que la prétention perfide des usurpateurs d'amalgamer les institutions bâtardes du régime révolutionnaire avec les plus respectables établissemens des gouvernemens légitimes, et la funeste facilité avec laquelle les puissances d'ancienne origine ont favorisé et secondé cette prétention. Ce monstrueux mélange a fait plus de mal à l'Europe, que toutes les batailles perdues contre les Français. Il a d'abord prodigieusement affaibli le respect qui, dans les pays échappés jusqu'à présent aux ravages de la révolution, s'était conservé pour les formes et coutumes anciennes, pour des institutions, pour des distinctions, pour les titres sanctionnés par l'uniformité du culte que leur avait rendu une longue suite de siècles. Le peuple a vu que des individus, sortis tout-à-coup de la nullité la plus profonde, n'ont eu qu'à proclamer leur volonté, et à l'appuyer de quelques démonstrations menaçantes, pour devenir Princes, Empereurs, et Rois, et *pour être reconnus tels par les Souverains légitimes.* Il a vu que des hommes qui s'étaient fait un jeu de la religion, qui l'avaient traitée comme une superstition méprisable, qui l'avaient publiquement insultée et reniée, n'ont eu qu'à s'emparer de quelques débris de l'ancienne hiérarchie qui avaient résisté à leurs fureurs, à les combiner à quelques réglemens arbitraires, et à consolider le tout par l'abus le plus indigne de l'autorité suprême de l'église, pour être censés avoir rétabli „*la religion de leurs pères.*“ Il a vu qu'il suffisait à ces mêmes individus de dénaturer le caractère et de corfompre la source des distinctions sociales, pour créer des titres, pour fonder des ordres, pour se revêtir, eux et leurs com-

pagnons d'usurpation, de tout ce qui avait constitué jusqu'à eux les signes extérieurs de la plus haute considération parmi les hommes. Certes, il aurait fallu un miracle, pour qu'il ne se fût pas opéré un changement total dans sa manière d'envisager des objets jadis si élevés à ses yeux, maintenant si misérablement dégradés et pervertis. En attendant la puissance qui s'est élancée du gouffre de la révolution a gagné de son côté par sa politique astucieuse autant que les autres ont perdu par leur relâchement fatal; et la perte de celles-ci est ainsi devenue incalculable.

Il n'y avait qu'un seul parti à prendre pour parer ce coup pernicieux. Il aurait fallu pour cela que les anciens gouvernemens, après être revenus de la consternation causée par leurs premières défaites, eussent eu le courage et la sagesse d'élever une barrière éternelle entre eux et la révolution, et de ne former avec les Chefs du nouveau régime d'autres liens que ceux qui étaient absolument indispensables pour l'expédition des affaires courantes, pour les intérêts journaliers de leurs sujets, pour le maintien de l'ordre public et de ce simulacre de paix qui était tout ce que l'Europe pouvait se promettre dans un état de choses aussi précaire et aussi violent. Si, en évitant tout autre contact quelconque avec les usurpateurs, ils avaient, pour ainsi dire, constamment ignoré les démarches par lesquelles ceux-ci prétendaient légitimer et illustrer leur pouvoir, leurs constitutions établies et renversées coup sur coup, leurs progrès de la magistrature temporaire à la dictature perpétuelle, et de là au despotisme absolu, les différentes farces qu'ils ont jouées pour familiariser le peuple avec

leur tyrannie, leurs couronnemens, leurs cérémonies empruntées, leurs fêtes profanes, leurs concordats, et leurs légions-d'honneur, il restait encore des chances de salut à l'ancien système de l'Europe. De grands hommes d'état pouvaient s'élever pour réunir en corps toutes les puissanses intéressées à la conservation de ce système; de grands capitaines pouvaient ramener la victoire sous les drapeaux de cette réunion; et tous ceux qui se seraient voués à des entreprises aussi glorieuses, n'auraient eu, pour soulever la masse autour d'eux, qu'à réveiller l'ancien enthousiasme des peuples pour tant d'objets autrefois chéris et révérés, et à le tourner contre un ennemi qui, par cela même qu'on l'aurait vu dans une espèce d'interdiction morale et sociale, leur aurait inspiré moins de crainte et plus d'horreur. Mais depuis que les puissances légitimes ont elles-mêmes favorisé cet amalgame d'ancien et de nouveau régime; depuis qu'elles ont traité comme leur égal en droit, non seulement de fait, celui, qui a concentré toute la révolution dans sa personne, et qu'elles ont accoutumé le public à ne voir dans la nouvelle organisation de la France et de tant de pays qu'elle a envahis et subjugués, que la continuation sous d'autres formes de l'ancien système de l'Europe, il est clair que l'équilibre qui aurait pu se maintenir encore entre les forces physiques d'un côté et les forces morales de l'autre, a été détruit sans retour, et que l'égalité des premières, ou plutôt la prépondérance énorme que l'usurpateur avait acquise sous ce rapport, restant la même, celui-ci a gagné un surcroît de pouvoir que rien n'est plus capable de balancer. Aussi ce qui était douteux jusqu'à cette époque dé-

cisive, est maintenant devenu certitude; et quelles que soient les circonstances imprévues, ou les succès, peu vraisemblables à la vérité, qui puissent encore détourner cet événement pour quelque tems, la chute de nos anciennes institutions, et par conséquent, celle de tous les anciens empires, est dorénavant inévitable.

Il est étonnant avec quelle rapidité s'est développée sous nos yeux cette dernière métamorphose du pouvoir révolutionnaire, représentée par les partisans du nouveau régime, et par les esprits faibles qui sont leurs dupes, comme un heureux retour à l'ordre et à la stabilité, mais qui n'est en effet que l'établissement complet et définitif de tous les désordres de la révolution. Il n'est pas question ici des accroissemens de pouvoir réel, des conquêtes pacifiques, des réunions de territoire, et de tant d'autres changemens politiques de la plus haute importance qui se sont opérés pendant l'époque que j'ai en vue; mais quand on se replace au moment où la profanation du titre Impérial nous frappe d'épouvante et de consternation, quand on se souvient combien ce moment fut près de celui où les actes de reconnaissance, et les lettres, et les ambassades de félicitation, se pressaient de toutes parts pour célébrer un événement dont les Souverains auraient dû recevoir la nouvelle avec un morne silence, et avec tous les symptomes de l'indignation et de la douleur, et quand, à peine six mois après, on arrive déjà à cette autre époque où la moitié des Princes de l'Europe accepte des mains de cet homme, qui les a si cruellement humiliés, des marques d'approbation, et des brevets de faveur, il faut avouer que nous avons

fait bien du chemin dans très-peu de tems, et que nous ne marchons pas lentement vers le dernier acte de la tragédie. Cependant de tout ce qui est arrivé pour consolider la révolution, en la mettant sous la sauve-garde de ces mêmes formes dont elle a détruit l'esprit et l'essence, rien n'est comparable, ni pour la hardiesse de la conception, ni pour la promptitude du succès, ni pour l'effet qui doit en résulter, au projet de cet homme audacieux de conférer aux Souverains de l'Europe, et aux premières personnes de leurs états les décorations d'un ordre inventé exprès pour proclamer solennellement le triomphe final de la rebellion, et de se décorer à son tour, lui et les siens, de tout ce que les anciens gouvernemens avaient de plus respectable pour récompenser la loyauté, la fidélité, et le mérite. Il est permis à des hommes superficiels, ou à de prétendus philosophes, qui trouvent plus commode de se moquer d'une institution, que d'en approfondir le sens, et la liaison avec les grands intérêts politiques, il leur est permis de traiter ces anciennes décorations comme des ornemens insignifians et superflus, comme les hochets de la vanité et de la frivolité, et de regarder par conséquent leur profanation comme un inconvénient très subalterne, peut-être comme un avantage positif; ceux qui savent comment l'ordre social est composé, et comment on gouverne les hommes, en jugeront autrement. Ces distinctions rappelaient sans cesse les deux grandes bases sur lesquelles les états modernes se sont élevés: — la religion et l'honneur; elles tenaient directement à ce qui a été pendant plusieurs siècles un des plus puissans et un des plus nobles ressorts dans l'édu-

cation civile, militaire et politique de l'Europe, à la chevalerie; elles se liaient à tous les souvenirs illustres qui composent la meilleure partie de notre histoire; elles nous retraçaient encore, au milieu de cette indolence orgueilleuse à laquelle nous avions été portés par les bienfaits et par les excès de la civilisation, quelques traits caractéristiques de ces tems, appelés barbares, et auxquels nous devons pourtant tout ce qui nous a rendus supérieurs aux nations les plus brillantes de l'ancien monde. Enfin, ces monumens vénérables de l'origine d'un état de choses dont les relations de nos jours tendent à effacer jusqu'au dernier vestige, étaient la dernière barrière qui séparait encore les gouvernemens anciens et légitimes de ceux qui étaient nés de la dissolution générale. Cette barrière renversée, la confusion des moeurs et des régimes devait nécessairement monter au comble, et l'espoir d'une heureuse restauration, après tant de troubles et de revers, disparaître pour toujours.

C'est contre un mal aussi irréparable, c'est contre la sanction qu'un des premiers Souverains de l'Europe (dont l'exemple n'a été que trop promptement suivi) a donné à un projet aussi ouvertement hostile à tout ancien principe, et par cela même à tout ancien droit et pouvoir, que Votre Majesté vient de protester d'une manière également vigoureuse et touchante. Lorsque ceux qui sont capables de réfléchir auront bien analysé et pesé ce projet, lorsqu'ils auront pleinement saisi tout ce qu'il suppose, — tout ce qu'il annonce, — et tout ce qu'il prépare, ils comprendront quel était le sens, et quel était le but de la protestation de Votre Majesté. On la méconnaîtrait

étrangement, si on voulait y voir un mouvement d'humeur, d'orgueil ou de vengeance. Cette démarche, destinée par sa nature à être connue de toute l'Europe, sera regardée par les hommes vraiment éclairés comme un appel à tout ce qui s'est conservé parmi nous d'anciens sentimens et principes; appel particulièrement adressé à ceux qui occupent les places les plus éminentes et les plus augustes dans cet établissement respectable menacé d'une destruction prochaine, pour que, s'ils ne se sentent plus la force de le soutenir, ils s'abstiennent du moins de travailler eux-mêmes à sa démolition, et d'accélérer eux-mêmes sa ruine.

La protestation de Votre Majesté devient plus remarquable et plus intéressante encore par la modération avec laquelle elle est conçue. La démarche était pénible en elle-même, et il n'était pas en Votre pouvoir, Sire, de lui ôter tout-à-fait ce qu'elle devait avoir de désagréable pour le Souverain qu'elle regardait directement. Mais tout homme juste reconnaîtra que la lettre qui l'accompagnait, était écrite avec l'intention de l'adoucir. Cette intention prouve de nouveau combien Votre Majesté était pénétrée du seul motif qui avait pu La guider dans une occasion aussi délicate. Ce n'est pas la politique qui nous suggère, ce n'est pas seulement l'équité qui nous invite, c'est un devoir positif qui nous ordonne d'absoudre le Roi de Prusse, autant qu'il est humainement possible, du tort d'avoir personnellement et spontanément approuvé cet échange inouï d'un des plus beaux ornemens de sa couronne, contre les lambeaux empruntés avec lesquels un usurpateur d'hier pouvait à peine couvrir sa propre nudité. Il serait contraire à tous les bons principes de ne pas

admettre, même sur les plus légères probabilités, que le Roi s'y est prêté dans l'amertume de son coeur, qu'il s'y est prêté comme à un sacrifice qu'il a cru faire au bien public et à l'intérêt de sa monarchie, qu'il a détourné ses yeux de ce que ses mains allaient faire. Mais que tout le poids de la responsabilité retombe sur ceux qui ont pu l'engager à une détermination pareille, en surprenant sa religion, et en lui présentant sous de fausses couleurs le prétendu avantage qui en résulterait. Pour eux, point d'excuse, point de ménagement, point d'adoucissement! Et ne nous contentons pas de les livrer au tribunal de la postérité, puisqu'il serait absurde de parler de celui de leur conscience; espérons plutôt — c'est aussi un devoir que de nourrir cette espérance — qu'ils ne descendront pas de la scène de ce monde, sans que le soleil qui doit éclairer leur punition, se soit levé sur eux.

Les ennemis de la cause si noblement soutenue par Votre Majesté, ont voulu insinuer que la démarche à laquelle Elle vient de Se porter, achèverait de jeter la désunion parmi les puissances, qu'elle était également contraire à toute part que Votre Majesté pourrait prendre, soit à une guerre commune, soit à une pacification commune, qu'elle compromettrait donc en pure perte les intérêts de Votre Majesté et ceux de Ses sujets, et qu'elle pourrait avoir pour Son pays les suites les plus funestes. Je n'ai pas besoin d'ajouter, que l'ineptie, la faiblesse et la pusillanimité ont fait chorus avec la perfidie, pour propager un langage si fort à la portée de leurs conceptions, et si parfaitement adapté à leurs vues rétrécies.

Ces insinuations, Sire, seraient aussi incontestablement vraies, qu'elles sont incontestablement fausses, et les hommes au nom desquels je porte ici la parole n'en applaudiraient pas moins à la conduite de Votre Majesté. Il y a des actions qui ont leur mesure en elles-mêmes, qui sont bonnes de leur propre bonté, sans avoir besoin de faire leurs preuves devant l'expérience, et auxquelles on ne doit cesser de rendre hommage, quand elles heurteraient même par leurs effets quelques-uns de nos plus chers intérêts. Lorsque les circonstances nous invitent à des actions de cette nature, il n'y a pour un homme qui s'estime, qu'un seul parti à prendre: suivre l'impulsion d'un sentiment juste et honorable, et attendre avec courage et résignation tout ce qui peut en arriver. La responsabilité d'un Souverain ne doit l'empêcher dans aucun cas de satisfaire à sa conscience; quand il sera d'accord avec son devoir, il le sera toujours avec les vrais intérêts de son peuple. Les fonctions d'un Roi ne se bornent pas d'ailleurs à pourvoir aux besoins journaliers de ses sujets, et à les garantir de la misère proprement dite; il n'a pas tout fait, lorsqu'il les sait bien nourris, bien vêtus, et bien logés. Il doit veiller aussi à la partie la plus noble de leur existence; il doit représenter dans sa personne ce qui les rendra estimables à leurs propres yeux; il doit parler, lorsque le cas l'exige, comme il veut qu'ils pensent et qu'ils sentent toujours. Si, en maintenant sa propre dignité, il leur apprend à mettre un prix à la leur; si, au milieu de ces secousses qui menacent l'ordre établi, il peut, par une action d'éclat, fortifier leur attachement et leur respect pour les formes anciennes;

ou si, pendant que vingt nations se prosternent devant un homme, il peut les pénétrer d'une nouvelle vigueur en donnant un grand exemple d'indépendance et de fermeté, il leur a rendu un service plus essentiel, que s'il avait conquis dix provinces, ou fondé tout un archipel de colonies. Heureusement, Sire, la nation Suédoise a conservé assez de caractère et d'élévation, non seulement pour sympathiser avec un Souverain capable d'une grande résolution, mais encore pour se soumettre aux inconvéniens qui pourraient en résulter, se souvenant toujours qu'elle en serait amplement dédommagée par des avantages d'un ordre bien supérieur.

Le fait est cependant que cette démarche ne se trouve pas même en collision avec les intérêts vulgaires, et qu'il n'en résultera *aucun* inconvénient réel. On peut le prouver dans toutes les suppositions possibles. Car, si jamais il était question ou d'une guerre commune ou d'une négociation commune, conçues l'une et l'autre dans les vrais principes, embrassant tous les grands intérêts, dirigées vers un but qui fût digne de réunir les armes, les voeux et les coeurs de l'Europe, et conduites avec l'énergie et la sagesse qui conviennent aux grandes entreprises, quel Souverain, Sire, ou quel homme d'état supporterait l'idée de Vous en voir exclu? La conduite que Vous avez tenue dans l'occasion présente, serait alors une garantie de plus de la fidélité, du zèle, de la constance inébranlable, avec lesquelles Vous rempliriez Vos engagemens, et de l'ardeur avec laquelle Vous sacrifieriez tout au succès de la cause commune. Le Roi de Prusse, je ne crains pas de l'avancer, le Roi de Prusse lui-même, guidé (dans

2812174

la supposition d'après laquelle je raisonne ici) par de meilleurs conseils, et revenu à un meilleur système, rendrait justice à une démarche dont il se croit offensé dans ce moment, mais qu'il jugerait tout différemment, lorsque le voile serait tombé de ses yeux. Votre Majesté ne se trouvera en opposition avec les autres puissances, qu'autant que celles-ci seront sourdes à la voix de l'honneur, et à celle même de leur intérêt bien entendu; aussitôt que, pour faire face à l'ennemi commun, tous ceux qui sont appelés à le combattre, se seront rangés sous les mêmes étendards, Votre Majesté sera d'accord avec tout le monde.

Si, dans la supposition contraire, et malheureusement beaucoup plus vraisemblable, on continue à marcher dans la route qui nous a conduits au bord du précipice; si chacun persiste à ne penser qu'à soi, à ne s'occuper que de quelque précaution momentanée, pour isoler sa maison lorsque l'incendie est partout, peut-être même à méditer de coupables projets, pour s'enrichir encore de quelque butin illusoire avant de subir le sort commun: la souplesse la plus raffinée, la résignation la plus illimitée ne détourneront pas le coup fatal. Si le système politique des puissances doit rester ce qu'il a été jusqu'ici, une succession désolante de guerres partielles, faiblement projetées, plus faiblement exécutées, et de pacifications imaginaires, qui ne font que redoubler le mal après avoir suspendu tous les remèdes, point de doute, Sire, que, ne pouvant pas contrebalancer tout seul l'Europe conjurée pour sa propre ruine, Vous ne partagiez à Votre tour la cruelle destinée qui nous attend. Mais, dans ce cas, la situa-

tion de Votre Majesté ne sera nullement détériorée par la protestation qu'Elle vient de faire. Le refroidissement d'une cour, le rappel d'un Ministre, toutes les suites qu'une mésintelligence passagère peut entraîner avec elle, ne sont qu'un grain de sable, qu'une goutte-d'eau dans l'océan de dangers qui nous entoure. Et quant à la catastrophe sérieuse, à celle qui menace l'empire de Votre Majesté, comme tous les autres, catastrophe inévitable en elle-même, si tout ne change autour de nous, le moment de son explosion sera finalement déterminé par des causes si puissantes, que, quelle que soit dans cette hypothèse la conduite de Votre Majesté, qu'Elle s'y prépare par une soumission gratuite, ou qu'Elle l'attende avec calme et fermeté, il n'en arrivera ni plus tôt ni plus tard. Aucune autre considération n'est digne de nous arrêter; il suffit d'avoir prouvé que, de quelque supposition que l'on parte, rien n'empêchera Votre Majesté de jouir de toute la satisfaction qu'une ame élevée éprouve toujours par l'harmonie entre ses actions et ses principes, et par la contemplation de sa propre dignité.

Espérer que cette démarche produirait un effet général sur la masse de nos contemporains, aurait été trop peu les connaître. Elle portera cependant des fruits, même dans l'état actuel des choses; et il y en a sur lesquels ont peut compter dès à présent.

D'abord, elle n'aura pas été entièrement perdue par rapport à celui contre lequel elle était dirigée. Elle aura irrité l'orgueil farouche de cet homme, mais il est impossible qu'elle ne l'ait pas mortifié et humilié en même tems. Il cachera sa rage sous mille et mille déguisemens; il emploiera contre Votre Majesté, tantôt les foudres de cette éloquence dont le

caractère et le goût l'auraient rendu depuis longtems le plus ridicule des hommes, s'il n'était pas malheureusement le plus puissant, tantôt cette langue de sarcasmes qu'il manie avec une si rare supériorité, tantôt son arme favorite, le mensonge et la calomnie. Quoi qu'il fasse, il doit avoir senti que, dans ce monde, sur lequel il croit planer en maître, il y a des hauteurs auxquelles l'audace même d'un Bonaparte ne saurait atteindre. Il doit avoir senti qu'il y a, dans ces vieilles distinctions pour lesquelles naguère il montrait une aussi superbe indifférence, et que peu après il a recherchées avec un empressement aussi puéril, quelque chose qui est hors de sa portée, quelque chose qui le tentera et qui le fuira toujours, quelque chose qu'il ne peut ni mépriser ni obtenir. Il arrachera aux Souverains de l'Europe des actes de reconnaissance, des diplomes, et des cordons; mais il ne pourra pas se dissimuler qu'on ne les accorde que parce qu'on n'a pas oublié cette trop célèbre devise par laquelle ses illustres prédécesseurs invitaient les peuples épouvantés à leur accorder leur bienveillance: — „la fraternité, ou la mort." Ce que Votre Majesté a énoncé, lui expliquera ce que d'autres pensent sans oser le dire; et cet avantage n'est pas à dédaigner.

Un autre est plus certain, et plus précieux encore. Votre Majesté ne corrigera pas ceux qui sont incorrigibles; mais Son exemple doit encourager et fortifier ceux qui avaient déjà choisi la route du bien. Il existe dans tous les pays de l'Europe des personnes qui regardent avec horreur l'état actuel des choses, et qui ne pensent à l'avenir qu'en frémissant. Isolées, sans point de ralliement, sans autorité tutélaire, sans aucune perspective de salut, voyant

les événemens les plus sinistres se presser, les ténèbres s'épaissir autour d'elles, elles ont besoin d'être relevées de tems en tems par un rayon de lumière. Quand même tous les projets auxquels ces personnes auraient prêté l'appui de leur zèle et de leurs lumières, seraient pour jamais abandonnés, c'est quelque chose encore que d'adoucir les peines et de nourrir les dernières espérances de la partie la plus intéressante de nos contemporains. Cette satisfaction-là ne manquera pas à Votre Majesté. Un Roi qui se prononce sans détour dans le sens des principes les plus purs, et qui annonce hautement qu'aucune considération humaine ne l'engagera à capituler sur ces principes, voilà dans les tems où nous vivons un phénomène bien rare, et bien fait pour ranimer et rafraîchir tous ceux que la continuité des revers avait fatigués sans les décourager. Ils jouiront de cet instant de bonheur. Et plus la démarche de Votre Majesté sera défigurée et calomniée par la malveillance, par l'aveuglement, et par la médiocrité, plus ces ames privilégiées s'empresseront à la défendre et à la célébrer.

Mais l'hommage le plus infaillible, et le moins contesté, qui Vous attend, Sire, est celui qui Vous sera rendu par la postérité. Vous pouvez en jouir dès à présent comme du bien le plus solidement acquis; car il n'y a aucune combinaison d'événemens, aucun dénouement de la crise actuelle, qui puisse en priver Votre Majesté. Si nos craintes ont été exagérées; si, en dépit de toutes les conjonctures menaçantes, et de toutes les tristes probabilités, l'ancien ordre des choses sort triomphant de cette détresse mortelle: ce ne sera pas une gloire médiocre, que d'en avoir soutenu les principes dans les momens

les plus désespérés. Que si, un nouveau monde ayant remplacé celui qui paraît se dissoudre à nos yeux, les générations futures se trouvent, malgré le changement total de formes et de principes, et en dépit de tous les calculs que la raison nous ordonne de faire, puissantes, florissantes, bien gouvernées, libres, heureuses, et dignes de l'être, elles accorderont aux derniers défenseurs du système qui avait fondé la gloire et assuré le bonheur de leurs pères, la même admiration que nous vouons aujourd'hui aux derniers Romains, quoique la destruction de leur empire ait manifestement tourné à notre avantage. Mais si, comme tout le présage, ces longues et cruelles révolutions n'aboutissent qu'à détériorer le sort de l'espèce humaine, à détruire ce qui a fait jusqu'à présent la force et le charme de la vie sociale, sans pouvoir rien mettre à sa place, à tout niveler pour tout confondre sous le même joug, et à réaliser, après tant de siècles de travaux et de combats pour la liberté, l'ancien rêve de la Monarchie universelle, dégagée même de ces contre-poids intérieurs qui autrefois l'auraient rendue moins insupportable, — si tel est le dénouement final, des sentimens d'une toute autre nature se mêleront à ceux de l'admiration; et alors nos descendans, livrés aux réflexions douloureuses, et aux regrets amers que leur inspirera l'histoire du tems qui a vu naître des changemens aussi funestes, regarderont comme le seul soulagement à leurs peines de s'occuper souvent de ceux qui ont tout fait pour les préserver de ces malheurs, d'exalter leurs noms, et de venger leur mémoire.

Je suis, etc.

VII.

OBSERVATIONS

SUR LA NÉGOCIATION ENTRE L'ANGLETERRE ET LA FRANCE EN 1806.

FONDÉES SUR LES PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES PAR LA FRANCE ET LA GRANDE-BRETAGNE.

No. I. *

Lettre de M. Fox à M. Talleyrand.

Du 20 Février.

Cette lettre n'a été évidemment écrite que pour amener une correspondance pacifique. En la lisant, on ne peut pas se défendre de désirer qu'un autre moyen eût éte choisi; ou du moins, qu'on se fût servi de celui-ci dans une forme un peu plus convenable.

Comment un homme, tel qu'on est accoutumé à se représenter M. Fox, pouvait-il écrire, „que sa *confusion* ** était extrême," — „que ce n'est, qu'après avoir congédié cet homme, *qu'il avait reconnu la faute* qu'il avait faite, etc." — La proposition de cet homme était-elle donc si neuve, si inouïe? L'idée de se défaire de Bonaparte, n'avait-elle donc pas été formée par une quantité d'individus? Georges, Pichegru et tant d'autres, protégés par les personnes les plus respectables de l'Angleterre, et pleurés par l'élite de leurs contemporains, n'étaient ni plus ni moins coupables que l'individu qui a occasionné cette lettre. Si un simple projet de ce genre pouvait faire perdre

* Parmi les pièces françaises.

** Le mot Anglais *confusion* veut plutôt dire *consternation;* mais la nuance est légère.

toute contenance à M. Fox, c'étaient donc d'épouvantables scélérats que ceux qui avaient fait des voeux pour le succès de l'entreprise de Pichegru?

La question, „si c'est un crime de tuer un homme tel que Bonaparte," tient exclusivement à celle de la légalité de son pouvoir. Celui qui le croit un Souverain légitime, fait bien de prononcer par l'affirmative; mais celui qui ne voit en lui qu'un usurpateur, doit en juger autrement. M. Fox doit en convenir lui-même. Jamais ceux qui pensent comme lui, ne se sont élevés contre les tyrannicides. Si Bonaparte était aux yeux de M. Fox un usurpateur et un tyran, il serait le plus inconséquent des hommes, s'il n'approuvait pas le projet de le punir. Son horreur pour ce projet n'est fondée que sur ce que pour lui Bonaparte est un *Souverain légitime.* Elle n'est raisonnable que dans cette supposition. Mais M. Fox ne peut guère prétendre que tout le monde soit de son avis à cet égard.

Cette prétention paraît surtout injuste, lorsqu'on réfléchit à la situation particulière de l'homme qui avait proposé le projet. Un émigré Français, qui ne s'est jamais soumis au nouvel ordre des choses, qui n'a jamais reconnu Bonaparte, qui ne lui a jamais prêté hommage, qui l'a constamment regardé comme usurpateur, assassin ou complice et héritier des assassins de son Roi légitime, comme ennemi de la nation Française, et obstacle au repos de l'Univers, *peut* former, sans être un scélérat, le projet de tuer cet homme. Il a le droit de ne voir en lui qu'un ennemi déclaré, perpétuel et implacable, contre lequel, placé au-dessus de toutes les lois et de toutes les punitions ordinaires, chaque genre d'attaque est

juste, légitime et permis. Cet homme *pouvait* être aussi un parjure, un assassin, un misérable; mais il ne l'était nullement, par le simple fait de sa proposition; comme émigré, la présomption contraire militait plutôt en sa faveur. M. Fox avait le droit de lui dire: „Je n'entre pas dans Vos projets; ils sont contraires à mes principes; ils me font horreur. Si Vous faites des démarches quelconques pour les mettre à exécution, je Vous ferai chasser de ce pays," — mais rien au monde ne l'autorisait à le livrer à la vengeance de Bonaparte. Cet homme n'était pas responsable à M. Fox de sa manière particulière de voir et de sentir; il s'était rendu chez lui avec des intentions qu'il croyait bienfaisantes pour l'Angleterre; il avait annoncé son projet „comme *le moyen de tranquilliser toutes les couronnes*," projet honorable en lui-même, quelque répréhensible qu'eût été le moyen. Enfin, ce que M. Fox pouvait faire, c'était tout au plus de le tirer de son erreur; mais ce n'était pas à lui à l'en punir.

Enfin il règne dans toute cette démarche un caractère d'incertitude, de vacillation et de faiblesse, peu digne d'un grand homme d'état. Après avoir exprimé son horreur dans les termes les plus exagérés, il ajoute „qu'il y a apparence *que tout ceci n'est rien;* que ce misérable *n'a voulu que faire le fanfaron.*" Bon! et c'est donc pour une simple fanfaronnade que Vous livrez cet homme à l'échafaud! — On le fait partir; on aura soin „qu'il ne débarque, que dans quelque port *le plus éloigné que possible de la France.*" Pourquoi donc? l'un ou l'autre. Si cet homme était un monstre, Votre devoir était de l'envoyer directement à ceux à qui il appar-

tenait de le punir: car, à moins de l'expédier pour Botany-Bay, qui Vous répond qu'il n'aurait pas poursuivi ses projets, dans quelque plage lointaine que Vous l'eussiez déposé. Si cet homme était innocent, *Vous* avez fait une action monstrueuse, en le dénonçant, en l'abandonnant à ses ennemis. Au reste, la suite a prouvé qu'on n'a pas eu soin de l'envoyer *bien loin:* car, d'après un article très circonstancié des Journaux de Paris, il a été saisi à *Hambourg*, et enfermé à *Bicêtre*, conduite qui, après la lettre de M. Fox, était, ou de la plus coupable négligence, ou de la plus atroce perfidie.

Cette lettre sera un texte inépuisable pour ceux qui, dans les tems futurs, voudront étudier ou peindre le caractère de M. Fox. Rapprochée de plusieurs autres circonstances, malheureusement trop connues, de ses opinions sur la révolution de France, de ses liaisons intimes et suspectes avec les plus cruels ennemis de l'heureuse constitution de son pays, de son admiration pour Bonaparte, de la visite qu'il lui a faite en 1802, de ses rapports et correspondances continuelles (continués même pendant son ministère) avec Talleyrand et d'autres de cette trempe, — elle fera naître les plus sérieuses réflexions sur la conduite de cet homme célèbre, qui a été l'idole d'un grand nombre de ses contemporains; mais que la postérité saura mettre à sa place.

No. II.

Lettre de Talleyrand à Fox.

Cette lettre ne paraît qu'en extrait dans les pièces publiées par l'Angleterre. Les passages essen-

tiels sont omis. Il est difficile de dire pourquoi. * Si c'était à cause des éloges qu'elle contenait pour la personne de M. Fox, on aurait dû se borner à supprimer ce qui le regardait; mais pourquoi donc ne pas citer la phrase où il est dit (d'après les propres expressions de Bonaparte) „que, soit que la politique du Souverain de M. Fox les obligeât à continuer la guerre, ou soit qu'une querelle aussi inutile à l'humanité doive arriver à sa conclusion aussi promptement que les deux nations devraient le désirer, il se réjouissait du nouveau caractère que la guerre avait adopté par cette démarche.“ — A-t-on supprimé ce passage, pourtant généralement connu, parce que les Français l'avaient publié dans *leur* recueil, pour écarter davantage l'idée (contre laquelle à la vérité les organes du ministère ont vivement protesté. V. *State of de Negoc.* p. 94.) que le ministère Anglais ait fait les premières démarches pacifiques, et que la lettre de M. Fox doit être interprétée dans ce sens? — Mais d'abord c'est en vain que l'on s'imaginerait de donner sur ce point-là le change à l'opinion publique. La lettre de M. Fox était indubitablement une démarche pacifique; Bonaparte l'a envisagée comme telle; et Fox n'a jamais contesté l'induction qu'on avait tirée de cette lettre. Ensuite, rien de plus futile, rien de plus puéril, que cette discussion sur la priorité des démarches. Le ministère Anglais croyait une négociation indispensable; ses orateurs et ses écrivains ont tout fait pour justifier cette opinion. Quelle honte ou

* Lord *Howick* a déclaré au parlement, dans la séance du 30 Septembre, que ce passage ne se trouvait dans aucune lettre de *Talleyrand*.

quel inconvénient — surtout dans les principes des Foxistes — y avait-il donc pour le gouvernement Anglais à s'expliquer le premier?

Voici toutefois les observations que fait naître la lettre de Talleyrand, telle qu'elle a été donnée par les Français:

Il est tout simple que Bonaparte se soit extasié sur l'horreur qu'avait inspirée à M. Fox le projet formé contre son illustre personne. Il est tout simple qu'il se soit beaucoup promis d'un Ministre qui commençait sa carrière par une telle preuve de bienveillance, de délicatesse et de complaisance, et qui lui sacrifie un malheureux individu, pour ne lui laisser aucun doute sur ses sentimens.

La seule chose qui frappe dans cette réponse, c'est que Bonaparte qualifie la guerre entre la France et l'Angleterre de „*querelle inutile pour l'humanité*," lui qui avait mille et mille fois déclaré qu'il s'agissait dans cette même guerre *des plus grands intérêts de l'humanité*, *qu'il travaillait pour toutes les nations*, en les délivrant du plus cruel des fléaux, du despotisme maritime des Anglais. Des inconséquences de ce genre-là ne sont pas rares dans la conduite de cet homme; mais celle-ci est une des plus mémorables; elle méritait d'être relevée; elle aurait pu et dû faire l'objet d'une explication bien autrement importante que toutes celles qu'on a employées pour fixer la priorité des démarches politiques et autres articles également indifférens.

No. III.

Lettre de Talleyrand à Fox.

Du 5 Mars.

No. IV.

Extrait du discours de Bonaparte au Corps législatif.

Ces deux pièces manquent au recueil Français. Il est difficile de deviner pourquoi; mais probablement dans la même intention mesquine qui a engagé, — puisqu'il faut être juste — le gouvernement Anglais à se défendre avec beaucoup de peine du reproche, d'avoir *commencé* la négociation. Car, d'ailleurs, il n'y a pas un mot dans cette lettre que le gouvernement Français soit intéressé à désavouer. *

Quoi qu'il en soit, la phrase: „il Vous sera agréable de recevoir des nouvelles de ce pays" prouve bien (ce qui aussi n'a pas été nié ensuite) qu'il existait une correspondance particulière, et même assez amicale entre *Talleyrand* et *Fox:* **

* Et la chose était d'autant plus maladroite, que la lettre de Fox du 26 Mars se réfère „à la base proposée de la paix d'Amiens" — ce qui, pas un mot de cette base ne se trouvant dans la *première* lettre de Talleyrand, prouvait clairement que la lettre de Fox n'était pas la réponse à celle-ci, et qu'on en avait dérobé une autre au public.

** Ceci est prouvé encore plus fortement par la lettre de Fox du 26 Mars, où il dit: „qu'il a mis *cette partie* de la lettre de Talleyrand sous les yeux du Roi." Voyez aussi ce qui fut dit sur cet article dans la séance du Parlement du 30 *Décembre,* où M. *Perceval* s'expliqua avec beaucoup de franchise, et où Lord *Howick* défendit formellement cette étrange correspondance particulière. Lord *Yarmouth* le confirma dans la même séance.

circonstance étrange, peut-être unique dans l'histoire des Ministres Anglais, et d'autant plus remarquable, que c'était un homme comme *Talleyrand*, qui avait inspiré à M. Fox ces sentimens et cette conduite.

Quant au fond de ces deux pièces, elles ne méritaient certainement aucune considération de la part du gouvernement Anglais. Il est aussi *ridicule* qu'*insolent* de proposer le traité d'Amiens comme base de la négociation. *Ridicule*, puisque, depuis l'époque de ce traité, Bonaparte avait si fort étendu ses conquêtes et sa domination, qu'on ne conçoit pas comment ce traité, en n'envisageant que sa propre position, aurait *pu* être la base de la paix. *Insolent*, puisque, depuis plusieurs années, le titre même du *traité d'Amiens* était devenu entre les mains de Bonaparte un instrument de menace, d'injures et de défi, dont il accablait sans cesse le gouvernement Anglais. Tout le monde connaît ces apostrophes fameuses: „Vous n'aurez que la paix d'Amiens, rien que la paix d'Amiens.“ Tout le monde devrait se rappeler que ce traité et „l'exclusion complète des Anglais de toutes les affaires du continent“ étaient parfaitement synonymes dans l'esprit et même dans le langage de Bonaparte. C'était donc une véritable *insulte*, que de reproduire la base de ce traité, pour engager l'Angleterre dans une négociation.

No. V. *

Lettre de Fox à Talleyrand.

Du 26 Mars.

Il y a deux choses à observer sur cette lettre:

1. La proposition de la paix d'Amiens comme

* No. III dans les pièces françaises.

base de la négociation est repoussée avec *beaucoup trop* de ménagement, de politesse et de détours. On n'aurait pas dû se contenter de dire: „que cette proposition admettait *plus d'une interprétation*, et „qu'il y avait encore *d'autres* objections." Il aurait fallu articuler ces objections, sans voile et sans ménagement, et déclarer une fois pour toutes „que parler encore de la paix d'Amiens, c'était déclarer qu'on ne voulait pas la paix, et offenser gratuitement l'Angleterre." Voilà ce qui aurait convenu à la dignité du gouvernement Anglais.

2. Le principe énoncé ici par M. Fox était juste et honorable en lui-même; mais, comme base d'une négociation dans le sens *diplomatique* de ce terme, il était pour le moins *insuffisant*: car ce principe était tellement vague, et susceptible de tant d'interprétations différentes (seul reproche cependant que M. Fox avait spécifié contre le traité d'Amiens), que rien ne pouvait être plus agréable aux Français. Toute pacification quelconque, pour mériter son nom, doit être fondée *sur le même principe*, qui par-là même devenait un *lieu commun*, sans caractériser le moins du monde la base *particulièrement applicable* à la négociation qui allait s'ouvrir. *

A cela près, la manière dont il est parlé dans cette dépêche de l'intérêt général des puissances, et du concert entre l'Angleterre et la Russie, mérite les plus grands éloges.

* Aussi le gouvernement Français embrassa-t-il cette proposition avec zèle; (v. No. VI à la fin.) et Talleyrand eut même la bonté d'ajouter „que les ouvertures de M. Fox avaient un caractère de franchise et de *précision* (!) qu'on n'avait pas encore vu dans les rapports de la cour de Londres avec la France.

No. VI.

Talleyrand à M. Fox.

Du 1 Avril.

Cette lettre est un singulier amalgame des argumens diplomatiques les plus astucieux, extraits dans les ateliers des bureaux, et des lieux communs les plus plats et les plus hors de propos, tels qu'ils sortent périodiquement de la bouche du grand oracle de Delphes de notre tems.

„L'Empereur n'a rien à désirer de ce que possède l'Angleterre.“ La réponse aurait dû être: L'Angleterre n'a rien à désirer de ce que possède la France; mais elle a le droit de désirer que *celle-ci possède un peu moins de ce qui appartient à d'autres puissances.*“

Pour que la paix soit *possible* „et *même perpétuelle*,“ l'Angleterre doit s'abstenir:

1. De s'immiscer dans les affaires intérieures de la France.

2. De la contraindre dans la législation de ses douanes et les droits de son commerce.

3. De faire supporter des insultes à son pavillon.

On reconnaît à ces phrases le grand auteur et protecteur de déclamations et accusations, les unes plus absurdes que les autres, dont on ne cesse d'accabler l'Angleterre. On était accoutumé depuis longtems à en voir couvertes les colonnes du Moniteur; mais on est surpris de les retrouver dans une pièce diplomatique. Certes la paix serait faite depuis longtems, si elle ne tenait qu'à des obstacles de cette nature. L'Angleterre n'a jamais avancé *aucune* de

* No. IV des pièces françaises.

ces prétentions. Pendant la dernière paix (et les *trois* articles sont tels, que, par la nature des choses, il ne peut en être question qu'en tems de *paix*), la complaisance du ministère Anglais fut même poussée aussi loin que possible, dans un sens contraire. Au lieu de s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, on fit le procès à M. *Peltier*, parce qu'il avait parlé sans respect de Bonaparte. Au lieu de lui donner des lois pour l'administration de son commerce, on permit à un certain nombre de Français de s'établir en Angleterre, sous le titre de Commissaires du Commerce; et au lieu d'insulter à un pavillon quelconque, on abandonna par le traité d'Amiens les honneurs que les Hollandais avaient rendus jusque-là à celui de la Grande-Bretagne. — M. Fox a bien relevé, dans sa réponse, la futilité complète de ces prétendues conditions préalables.

Il faut mettre sur la même ligne l'assertion, aussi ridicule que gratuite, „que la véritable cause de la guerre avait été le refus de la France d'entrer dans un traité de commerce." Si Bonaparte était de bonne foi, en alléguant une absurdité pareille, on ne sait plus ce qu'on doit penser de sa tête. Dans tous les cas, M. Fox n'aurait pas mal fait de répondre un peu plus vertement à cette folie; et puisque „l'Empereur ne pensait pas que tel ou tel article du traité d'Amiens avait été la cause de la guerre," il aurait dû lui faire entendre au moins que cette cause se trouvait *dans l'ensemble de ce malheureux traité* et bien moins encore dans ce qu'il avait stipulé, que dans ce qu'il avait passé sous silence.

Le passage qui suit, probablement le produit

commun de la manière leste et large dont le Grand Homme est accoutumé à traiter les affaires, et de l'immoralité profonde de ses serviteurs, — est une des choses les plus impudentes, les plus outrageantes, qui aient jamais paru devant les nations. „On *nous* accuse chez *Vous de tout envahir;* chez *nous*, on *Vous* accuse" (on ne dit pas précisément de quoi, mais nous le savons par coeur depuis long-tems) „d'opprimer le commerce de tous les peuples; de mettre des entraves à leur industrie; de les écraser par des monopoles injustes, etc." — „Eh bien! nous ne demandons que *l'égalité.* Nous ne Vous demanderons aucun compte de ce que Vous ferez *chez Vous*, pourvu que Vous n'en demandiez jamais de ce que nous ferons *chez nous.*"

Il est clair que, dans cette proposition généreuse „d'une réciprocité juste et raisonnable," on ne pouvait pas avoir en vue ce que chacune des deux puissances en question ferait, proprement et strictement *chez elle:* car d'abord, s'il ne s'agissait que de cela, il ne valait pas la peine d'énoncer le principe avec tant de solennité. Cette espèce de réciprocité est de droit reconnu entre *toutes* les puissances indépendantes; et jamais, au plus fort même de la guerre, elle n'avait été contestée d'aucune part. Ensuite, la phrase qui précède la proposition, l'explique d'une manière si évidente, qu'il faudrait être aveugle pour s'y méprendre. „On *nous* accuse de *tout envahir;* on *Vous* accuse de *tyranniser les mers.*" Eh bien! établissons *l'égalité!* C'est à dire: „Continuez d'opprimer les peuples par Vos lois maritimes, Vos vexations et Vos monopoles; nous ne nous en plaindrons jamais, pourvu que Vous nous permettiez, à

Votre tour, de les ruiner par nos conquêtes pacifiques, par nos réunions et par nos soldats. — Je demande s'il existe un homme raisonnable sur la terre qui puisse donner un sens différent au passage que nous analysons? Et après cela, je demande si on a jamais vu se jouer de l'Europe, et insulter et maltraiter tous les peuples avec une audace comme celle qui caractérise cette proposition?

Après cela, nous entrons dans la partie de la dépêche, qui est probablement l'ouvrage exclusif de M. Talleyrand et de ses faiseurs.

Ce qu'ils disent sur l'intérêt de la France à la stabilité de la paix maritime, est très juste en thèse générale. La seule chose qu'ils paraissent oublier, c'est que Bonaparte n'a jamais eu l'habitude de consulter dans les démarches politiques, l'intérêt et le bien-être de la France. — Cette garantie-là n'en est aucune avec lui; son égoïsme, son ambition, ses emportemens, ses passions décident de tout. Il est assez généralement connu que Talleyrand et Joseph Bonaparte ont fait l'impossible, en 1803, pour le détourner d'une rupture, que la France voyait approcher avec effroi.

Nous n'entrerons point ici sur ce qu'ils disent de l'intervention de la *Russie*. M. Fox a parfaitement répondu à cet article. La Russie était, *de fait*, *l'alliée* de l'Angleterre; il ne s'agissait donc pas de sa *médiation*. Mais il y a un argument extrêmement adroit, par lequel ils paraissaient protester dès-lors contre l'admission même de cette alliance. „Vous êtes les Souverains des mers; nous sommes une grande puissance continentale. — — Si, maîtres de la mer, par Votre puissance propre, Vous voulez

l'être aussi de la terre, par une puissance combinée, la paix n'est pas possible."

A cet argument, il aurait, je crois, fallu répondre:

1. Nous ne voulons pas être *les Souverains des mers;* et moins que jamais, à condition que Vous soyez *les Souverains de la terre.* En tems de guerre nous sommes, il est vrai, aussi puissans sur mer que Vous pouvez l'être sur terre. Mais la question est aujourd'hui de ce que nous serons en tems de paix; et alors nous répondons sans hésiter que nous ne sommes et que nous ne prétendons être les Souverains de qui que ce soit; que nous ne donnerons des lois à personne, et que, pour peu que Vous observiez le même principe, l'Europe sera tranquille et heureuse.

2. Vous êtes la première puissance continentale; mais cela ne Vous empêche pas d'avoir *combiné* Vos forces avec les deux premières puissances maritimes qui, après nous, existent en Europe. Nous sommes la première puissance maritime; mais cela ne doit point nous empêcher d'être liés à des puissances continentales.

3. Aucun état ne peut défendre à un autre de former telle alliance que sa position, ses intérêts, sa convenance et la bonne volonté d'autres puissances le mettent en état de réaliser. Nous ne prétendons pas Vous faire un crime de l'alliance dans laquelle Vous êtes avec *l'Espagne;* comment pourriez-Vous demander raison de celle que nous avons formée avec la *Russie?* La seule différence entre les deux cas est absolument en notre faveur: car notre alliance avec la Russie est *parfaitement libre* des deux côtés; et on ne dira pas tout-à-fait la même chose de celle que Vous avez formée avec l'Espagne.

4. Nous ne sommes pas *seuls* dans l'univers. Le principe de *réciprocité* que Vous nous offrez, paraît le supposer, à la vérité; mais, quant à *nous*, nous n'avons point l'intention de jamais profiter de ce principe. Les alliances dans lesquelles nous nous sommes trouvés, ou que nous pourrons contracter dans l'avenir, ne tiennent pas à notre intérêt exclusif. Les puissances qui nous proposent ces alliances, ont aussi leurs intérêts à consulter. Si les puissances maritimes combinent leurs forces avec les Vôtres (supposé toujours qu'elles le fassent librement), c'est qu'elles regardent Votre pouvoir sur le continent comme le contre-poids à notre pouvoir maritime; et si des puissances continentales font cause commune avec nous, c'est qu'elles regardent notre pouvoir maritime comme le contre-poids à Votre pouvoir continental. Vous n'avez donc pas l'ombre d'un droit de Vous opposer à nos alliances.

No. VII. *

M. Fox à M. Talleyrand.

Du 8 Avril.

Plusieurs parties de cette note sont non seulement irréprochables, mais très appropriées à leur objet, et écrites avec clarté et force. De ce genre est tout ce qui concerne les prétendues *conditions préalables*, examinées dans la dépêche précédente, les explications sur le traité de commerce, les réflexions sur l'utilité d'une paix stable pour l'une et l'autre des

* No. V des pièces françaises.

parties contractantes, et surtout ce qui regarde la *Russie.*

Mais voici quelques observations que font naître d'autres passages de cette note.

1. Nous avons vu ce que c'était que la proposition de Talleyrand, d'établir *l'égalité* entre les deux puissances; M. Fox lui répond ainsi: „Il est vrai que nous nous sommes mutuellement accusés; mais il ne sert à rien de discuter les argumens sur lesquels ces accusations ont été fondées. *Nous désirons comme Vous l'égalité.* Nous ne sommes pas assurément comptables l'un à l'autre de ce que nous faisons *chez nous;* et le principe de réciprocité à cet égard que V. E. a proposé, paraît juste et raisonnable."

Par cette réponse, M. Fox paraissait admettre dans toute son étendue cette *égalité* très peu honorable que Talleyrand avait mise en avant. Car, pour l'article des *accusations*, il a l'air de placer sur la même ligne la France et l'Angleterre; complaisance extrêmement dangereuse, peu faite pour combattre dans l'esprit public l'impression qu'avaient pu produire tant de dénonciations perfides contre son pays. Et, quant à l'avenir, il entre avec la même facilité dans les insinuations scandaleuses de Talleyrand. Cette proposition qu'il lui plaît d'appeler „juste et raisonnable" était, ou une niaiserie (si elle ne s'appliquait qu'aux affaires domestiques), ou un véritable attentat contre le droit public, si, comme rien ne nous permet d'en douter, elle ne tendait qu'à une réciprocité d'injustice. Voici, selon moi, quelle aurait *dû* être la réponse de M. Fox:

„La discussion des événemens passés ne serait

pas à sa place dans ce moment; nous pourrions l'aborder sans crainte, et sans désavouer les principes qui nous ont guidés. Quant à l'avenir, nous n'hésiterons jamais à reconnaître le principe de réciprocité par rapport à ce que chacune des deux puissances peut faire *chez elle:* nous n'en sommes pas assurément comptables l'un à l'autre; et pour ce qui regarde les autres états, leurs droits seront toujours sacrés pour nous."

2. Il est difficile de concevoir ce qui pouvait engager M. Fox à accorder „que *peut-être* la puissance de la France sur terre, comparée à celle du reste de l'Europe, n'est pas égale à la supériorité que l'Angleterre possède sur mer, envisagée sous le même point de vue." D'abord l'assertion est fausse, ou du moins extrêmement louche en elle-même. Dans le parallèle entre la supériorité continentale de la France, et la supériorité maritime de l'Angleterre, il manque le *tertium comparationis.* Ce parallèle serait également vrai, mais également insignifiant, si, par exemple, dans l'époque d'une grande décadence de toutes les autres puissances maritimes, l'Angleterre ne possédait que le tiers de ses forces actuelles, tandis que la France aurait étendu son pouvoir jusqu'aux frontières de la Chine. Et pourquoi donc admettre des choses pareilles? pourquoi fournir maladroitement des armes à ceux qui ne tendent sans cesse qu'à présenter la grandeur maritime des Anglais comme un objet de terreur pour l'Europe?

Ce qui suit est bien autrement fort: „Il ne faut plus se dissimuler que *le projet de combiner toute l'Europe contre la France, est chimérique au dernier point.*" — Malheur à l'homme d'état qui pourrait

admettre et prêcher une doctrine pareille! Pourquoi donc ce projet était-il chimérique? Ce que M. Fox veut bien appeler *toute l'Europe*, se réduisait à *trois* grandes puissances, dont la réunion entraînait de suite tout ce qui avait conservé son indépendance. Où était donc *l'impossibilité* de former une ligue pareille? Et si M. Fox avait cru reconnaître cette impossibilité, de quel droit érigeait-il en principe général ce qui n'était que son opinion particulière? De quel droit dépouillait-il les autres puissances de la seule ressource qui leur était restée pour rétablir leurs affaires communes? De quel droit surtout garantissait-il à l'ennemi commun la perpétuité de sa domination monstrueuse, en rayant du nombre mêmes des chances possibles la seule et unique combinaison par laquelle on pouvait y mettre un terme, et en déclarant l'Europe *déchue* de tout espoir d'affranchissement quelconque?

Je ne sais pas si on peut pardonner à M. Fox d'avoir *eu* une opinion pareille; mais je sais bien qu'on ne *doit* pas lui pardonner d'en être convenu vis-à-vis des Français. Je crois qu'il serait difficile de trouver, dans l'histoire de toutes les transactions diplomatiques, une déclaration plus indiscrète, plus déplacée, plus impolitique, et, tout bien considéré, une démarche plus complètement blâmable.

3. Talleyrand, quoique protestant contre l'admission de la Russie aux négociations, n'avait pas dit „qu'il la regardait comme l'équivalent d'un *congrès*;“ pourquoi donc lui prêter cette explication, et affaiblir gratuitement l'espérance de cette grande mesure, une de celles qui pourraient sauver l'Europe. Plutôt que de la soumettre, comme tout le reste, à

la bonne volonté du gouvernement Français (qui se gardera bien d'y consentir librement), on aurait mieux fait de la passer sous silence.

4. On est singulièrement surpris, en lisant, à la fin de cette note, „qu'il n'y avait plus qu'un *seul point essentiel* sur lequel les deux puissances n'étaient point d'accord." A l'exception d'un stérile lieu commun (que la paix devait être honorable pour les deux partis, etc.), on n'était encore convenu *de rien*. Pour juger la paix aussi facile, il fallait en avoir bien la passion.

No. VIII. *

Lettre de Talleyrand à M. Fox.

Du 16 Avril.

Cette pièce est un chef-d'oeuvre d'adresse et de finesse diplomatique. On a rarement vu une mauvaise cause défendue avec tant de supériorité.

L'objet était de prouver „qu'à aucun titre, et pour aucun motif, la Russie ne devait être appelée dans la négociation proposée entre la France et l'Angleterre."

Et les argumens sont: „que le traité d'alliance conclu entre l'Angleterre et la Russie, n'avait aucun rapport avec la guerre qui existait depuis près de deux ans entre la France et l'Angleterre"; — „que si l'Empereur adoptait le principe de négocier maintenant avec l'Angleterre unie à ses nouveaux alliés, Il admettrait implicitement que la troisième coalition existe encore, que la guerre d'Allemagne n'est pas

* No. VI des pièces françaises.

finie, que cette guerre est la même que celle que la France soutient contre l'Angleterre, etc.“

Il était, sans doute, facile de répondre:

1. Que lorsque deux puissances se trouvent alliées *de fait*, il ne convient pas à celle qui est en guerre avec l'une et l'autre, d'examiner le titre, l'époque, les conditions primitives, ou les modifications postérieures de leur alliance.

2. Qu'en supposant même, pour un moment, qu'une prétention aussi incompatible avec l'indépendance des cabinets et avec tous les rapports politiques, pût être admise, le raisonnement de M. Talleyrand n'en serait pas moins un sophisme: car le traité du 11 d'Avril 1805, fondement de l'alliance en question, était conçu en termes généraux, et sans aucune relation directe avec ce qu'on appelle la troisième coalition, laquelle, à l'époque de ce traité, n'était pas même formée encore; quoique ce ne soit que par un article séparé, que le projet *d'inviter l'Autriche* à accéder à cette alliance, a été originairement introduit.

Cependant, comme après tout, il dépendait indubitablement du gouvernement Français d'admettre une négociation commune avec l'Angleterre et la Russie, ou de s'y refuser par telle raison, ou sous tel prétexte qu'il lui plaisait de choisir, arrêtons-nous plutôt au principe général qui a dicté cette dépêche remarquable.

Il est connu que, dans toutes les époques des guerres produites par la révolution, les Chefs du gouvernement révolutionnaire ont tenu, avec une obstination qui ne s'est jamais démentie, à la maxime „de repousser toute négociation qui les mettrait aux

prises avec plus d'une puissance à la fois." — Consacré par une espèce de tradition, ce principe des paix séparées a été légué au gouvernement actuel, qui ne s'en est jamais départi.

Ce qui caractérise particulièrement le prix que l'on attache à cette maxime, c'est que plus d'une fois, dans le cours de ces guerres, il aurait été, d'après toutes les idées reçues, plus avantageux pour le gouvernement Français, de se décider à une négociation commune, que d'insister sur les négociations partielles, puisque, l'Angleterre ayant fait des conquêtes, on aurait dû raisonnablement espérer qu'elle en ferait des objets de compensation. Mais telle a été la politique infernale, invariablement suivie par ce gouvernement, qu'il a subordonné toute autre considération à celle de *diviser les puissances*. — Il aurait renoncé à un avantage certain, acheté par une négociation qui eût seulement fait présumer l'union parmi ses ennemis, persuadé (et non pas sans raison) que, pourvu qu'il les séparât sans cesse, il finirait par les écraser tous.

Il est extrêmement curieux d'observer combien cette même politique continue à se développer et à se maintenir, au faîte même de la grandeur et de la force où ce gouvernement se trouve depuis quelques années. Jusqu'au mois d'Avril 1806, Bonaparte et Talleyrand ne connaissaient pas de danger plus effrayant, ne concevaient pas d'humiliation plus sensible, que d'admettre (ne fût-ce qu'implicitement) que la troisième coalition existait encore, que la guerre d'Allemagne n'était pas finie, et que cette guerre (voilà le grand point!), *que cette guerre était la même que celle que la France soutient contre l'Angle-*

terre. La simple apparence d'une unité de but et de caractère dans les opérations des autres gouvernemens, les choque, les alarme si fort, qu'ils aiment mieux prolonger la guerre, et tous les maux qu'elle fait souffrir à la France, que *d'avoir l'air* de reconnaître une coalition ou des fragmens seulement d'une coalition. „C'est ainsi qu'ils eussent négocié, s'ils eussent été *battus!*"

Mais, d'un autre côté, qui peut ne pas sentir combien les puissances de l'Europe ont contribué au succès de ce système par leur faiblesse, leur irrésolution, leur conduite équivoque et vacillante, et leurs tristes jalousies et mésintelligences? Quel est l'homme d'état, par exemple, qui eût pu approuver les formes (nous ne disons rien du fond et des moyens), mais les formes seulement et la marche de cette coalition de 1805, puisque enfin il faut lui donner ce titre, quelque peu qu'elle l'ait mérité? La puissance le plus directement intéressée à s'opposer aux progrès de Bonaparte, l'Autriche, après avoir été tourmentée pendant un an pour qu'elle veuille bien se sauver elle-même, est, pour ainsi dire, glissée dans un traité entre l'Angleterre et la Russie. Un triste article supplémentaire annonce son *accession.* La guerre éclate; *l'Autriche*, par sa position géographique, devient ce qu'elle aurait dû être de tout tems, puissance principale de la coalition; *la Russie* fait marcher ses troupes, sans jamais annoncer pourquoi, sans instruire ni ses peuples ni les autres des causes ou de l'objet de la guerre; et *l'Angleterre*, que l'ennemi commun accuse à grands cris d'être le principal ressort et l'ame de tous les mouvemens, et qui aurait dû au moins ambitionner

de l'être, est reniée par les autres puissances, comme si c'était une honte ou un crime de se trouver en alliance avec elle! * Peut-on être surpris, après cela, que des hommes, malheureusement trop habiles à profiter des fautes de leurs adversaires, prétendent aujourd'hui hautement „que les guerres de l'Angleterre et celles du continent n'ont aucun rapport entre elles?" Peut-on s'étonner de les entendre dire „que ce n'est que sur les champs de bataille, où la troisième coalition a été détruite, qu'ils ont été officiellement informés que la Russie en avait fait partie?"

On apprend, au reste, par cette même dépêche, un fait assez intéressant, *„qu'il existait entre la Russie et la France des propositions directes de négocia-*

* *Talleyrand* a bien relevé, dans une note postérieure, le scandale de ces demi-coalitions, lorsqu'il a parlé „d'alliances si peu conformes à la véritable politique de tel et tel pays, que la première clause en a toujours été, *de les tenir secrètes.*" — Si le secret n'avait été observé que jusqu'au moment où les opérations communes devaient éclater, il aurait pu être sage et nécessaire. Mais quand on voit que l'Autriche et la Russie, à la veille même de l'explosion, se promettent encore soigneusement de cacher leurs liaisons avec l'Angleterre; quand on voit qu'au milieu de la guerre, l'Empereur, chassé de sa capitale, dans une proclamation datée de *Brunn,* où il ose même compter parmi ses alliés cette *Prusse,* qui tremblait de le paraître, évite *encore* de nommer l'Angleterre, dont il reçoit les secours depuis deux mois; quand on pense que l'Alliance de 1805 serait encore un point problématique, si le ministère Anglais (peut-être pour se venger de tant d'affronts) n'avait pas publié les pièces officielles — on conçoit comment, à la fin, les sophismes les plus perfides des Français ont pu s'accréditer en Europe, et comment, malgré l'énormité de l'erreur, les peuples ont pu s'imaginer „que ces alliances étaient en contradiction avec la véritable politique de leurs pays."

tions." Voyez aussi „*The state of the negociation*" p. 57. sq.

No. IX.

Lettre de M. Fox à Talleyrand.

Du 20 Avril.

Cette dépêche est la meilleure de M. Fox. Il répond d'abord parfaitement aux *prétextes* allégués dans la note Française pour éloigner la Russie des négociations. Il prouve que rien n'est plus absurde, que de prétendre que l'égalité de droits ou d'avantages entre deux gouvernemens serait blessée par une négociation commune; il propose même, et très adroitement, que, pour faire disparaître cette difficulté imaginaire, la France n'avait qu'à admettre l'un ou l'autre de ses propres alliés. — Passant des prétextes aux motifs réels, il observe, avec autant de dignité que de justesse, „que toute autre forme (que celle d'une négociation commune) ferait naître le soupçon que la France entretenait effectivement le projet chimérique qu'on lui reproche, d'exclure l'Angleterre de toute relation avec les puissances du continent."

Après l'aveu de la note précédente „qu'il existait entre la Russie et la France etc.," il est triste de lire dans celle-ci: „Quant à l'ouverture que la Russie Vous a faite, *nous ne savons ce qui en est;* mais, quelle qu'en soit la nature, nous sommes persuadés" etc., etc.

No. X.

Lettre de Talleyrand à Fox.

Du 2 Juin.

La plus grande partie de cette lettre est écrite avec une insolence notable. Dans plusieurs passages on reconnaît même la touche de Bonaparte. „Exiger de la France qu'elle traite avec l'Angleterre sur le principe de son alliance avec la Russie, c'est *la supposer dans un état d'abaissement*, c'est lui imposer un mode de négociation *contraire aux usages;* c'est offenser *le caractère Français;* il faudrait avoir envahi la Belgique, et être à la veille de pénétrer en Picardie par les débouchés de la Somme, pour triompher à cet égard de leur répugnance.“ — Cependant on proteste contre le soupçon qu'on ait voulu exclure l'Angleterre de ses liaisons avec les puissances du continent. „La France ne peut vouloir ni ce qui est injuste, ni ce qui est absurde“ (et pourtant les extraits seuls du Moniteur, où ces liaisons sont présentées comme tout ce qu'il y a de plus monstrueux, de plus funeste, de plus criminel, formeraient un volume considérable!). „Mais traiter sur les principes de ces alliances, c'est plus que les souffrir et les reconnaître, c'est en quelque sorte les consacrer, les cimenter et les garantir.“ — Enfin (par un excès de générosité), la France veut bien consentir, 1. à négocier dans les mêmes formes préliminaires qui furent adoptées en 1782; 2. à établir deux principes fondamentaux: le premier, tiré de la lettre de M. Fox, du 26 Mars (nous l'avons discuté à sa place). Le second sera une reconnaissance

en faveur de l'une et de l'autre puisssance de tout droit d'intervention et de garantie dans les affaires continentales et maritimes."

Cette dépêche avait tout ce qu'il fallait pour dévoiler les véritables intentions de ses auteurs. Qu'eût dit le gouvernement Français, si jamais un autre gouvernement quelconque eût osé lui en adresser une pareille!

D'abord on veut bien en convenir: la France ne peut pas *empêcher* les puissances continentales de former des liaisons avec l'Angleterre; mais elle se regarderait comme humiliée, si elle devait entrer en négociation sur la base d'une liaison pareille. C'est-à-dire, elle veut bien les *souffrir*, lorsque par malheur elles existent *de fait;* mais elle se refuse, une fois pour toutes, à chaque demande qui ferait présumer qu'elle les admet, qu'elle les reconnaît *de droit.* Ce sont de ces transactions clandestines qu'on est assez magnanime d'ignorer, aussi long-tems qu'elles restent dans les ténèbres, mais contre lesquelles on s'arme de toutes ses rigueurs, aussitôt qu'elles se montrent au grand jour. C'est ainsi que le gouvernement Français ose traiter une alliance libre et honorable entre deux des premières puissances de l'Europe.

La doctrine exposée ici, et le principe „du droit d'intervention respective, accordé à la France et à l'Angleterre pour les affaires continentales et maritimes," se trouvaient dans une contradiction palpable. Si on voulait permettre à l'Angleterre d'intervenir généralement dans les affaires qui regardent le continent, il était tout-à-fait inconséquent et absurde de se prétendre offensé et humilié par la demande d'une forme de négociation qui supposait

son alliance avec *la Russie;* ce qu'on avait l'air d'accorder, était beaucoup plus précieux que ce que l'on refusait. Mais cette même contradiction trahissait l'insigne mauvaise foi d'une proposition absolument illusoire, et que Talleyrand n'avait mise en avant que pour chicaner en tems et lieu l'Angleterre sur les principes de son système maritime. D'ailleurs c'était une singulière générosité que celle de proposer à une puissance un droit qui lui appartenait de tout tems; Bonaparte pouvait s'épargner la peine „*d'ériger* en principe" ce qui ne pouvait jamais être révoqué en doute; et la prétention de favoriser l'Angleterre, en lui permettant de plaider dans les négociations pour tel ou tel intérêt continental, ne fournissait qu'une preuve de plus du dessein mille fois proclamé, de l'exclure des affaires du continent.

No. XI.

M. Fox à Talleyrand.

Du 14 Juin.

La plus grande partie de cette réponse est juste et convenable.

M. Fox a parfaitement relevé la fausseté et l'absurdité de l'assertion que, négocier avec deux puissances à la fois, était *contraire aux usages reçus;* ou humiliant pour une troisième puissance. Il a très heureusement cité les négociations de 1782, où M. de Vergennes proposait à l'Angleterre de traiter en commun avec la France, l'Espagne et la Hollande, sans que jamais l'Angleterre se fût crue dégradée par cette proposition. Enfin, en acceptant le principe d'une réciprocité d'intervention dans les

affaires de l'Europe, il a ajouté: „bien entendu que nous convenons aussi mutuellement de s'abstenir de tout projet attentatoire aux droits des états plus ou moins puissans qui la composent," observation un peu tardive qui aurait produit un bien plus grand effet, si elle avait été faite plus tôt, et dans une occasion qui paraissait la provoquer particulièrement (No. VII.), mais dont toutefois le caractère était tel qu'elle ne se trouvait déplacée nulle part. Mais il y a aussi dans cette même réponse plusieurs points très sujets à la critique.

1. En disant que, traiter en commun avec la Russie et l'Angleterre, n'était que reconnaître *le fait*, et non pas *le principe* de leur alliance, M. Fox avait certainement raison. Mais le gouvernement Français, quoique très mal à propos, avait attaqué le principe: M. Fox aurait donc dû le défendre. Il paraissait l'abandonner par son silence; et il s'agissait pourtant ici d'un des intérêts majeurs de l'Angleterre.

2. M. Fox prétend que, „après la manière *franche* dont Talleyrand avait désavoué l'intention qu'on lui a imputée à tort (!!!), par rapport aux liaisons continentales de l'Angleterre, *il ne peut plus exister le moindre doute sur ce point essentiel*; et qu'il serait extrêmement fâcheux que des difficultés qui regardaient la *forme*, plus que la *chose*, fissent continuer une guerre que les deux gouvernemens souhaitent également de terminer." — Tout le monde n'aura pas été de son avis. Nous nous flattons d'avoir suffisamment prouvé, dans ce que nous avons dit sur la lettre précédente, qu'il s'en fallait que ce prétendu désaveu eût été un modèle de *franchise*, et que, loin même d'être un désaveu, ce n'était

qu'une tournure nouvelle pour confirmer le principe insolent d'une séparation nécessaire d'intérêt entre l'Angleterre et le continent.

3. Enfin, toute cette pièce respire un empressement pour la paix, contraire à la dignité du gouvernement Anglais. Lorsqu'on est déterminé à négocier, il faut parler un langage pacifique, personne ne soutiendra le contraire; mais l'intérêt d'une grande puissance, engagée dans une guerre très sérieuse, et capable de résister à son ennemi, exige qu'elle ne se jette pas à ses pieds pour obtenir ce qu'elle a le droit de prétendre. Or, lorsque, dans un moment, où la possibilité même de la paix n'était établie que de la manière la plus vague (car aucune base proprement dite n'avait encore été articulée), et en réponse à des lettres insolentes, comme celles que nous venons d'analyser, on entend dire un Ministre d'Angleterre „qu'il n'existe plus que *des difficultés de forme*" — „que les principes offerts par l'ennemi sont *parfaitement* conformes aux vues de son gouvernement" — et que, „*pour peu* qu'il puisse agir de manière à n'avoir rien à se reprocher vis-à-vis de son allié, il sera content", etc. etc. etc. — on ne peut se défendre d'un sentiment pénible.

No. XII.

Communication de Lord Yarmouth à M Fox. *

Du 13 Juin.

Les points les plus remarquables dans ce Memorandum sont:

* D'après une explication donnée par Lord *Howick*, dans la séance du 30 Décembre, les ouvertures faites à Lord

1. Que *Talleyrand* insista sur l'impossibilité où se trouvait la France, de *négocier conjointement avec l'Angleterre et la Russie;* et que cependant, à la fin de la conversation, il déclara: „*qu'ils étaient prêts à consentir à ce qu'un Ministre Anglais, autorisé par l'Empereur Alexandre, négociât pour les deux puissances.*" En réfléchissant à ce qu'il y avait de contradictoire dans cette conduite: la forme proposée par Talleyrand, remplissant presque mieux l'intention du gouvernement Anglais, que l'admission de deux plénipotentiaires distincts; en se rappelant ensuite que, lorsque Talleyrand lâcha cette proposition, il devait être instruit de l'envoi prochain d'un négociateur Russe, on serait tenté de croire que Lord Yarmouth ne l'avait pas bien compris.

2. *Talleyrand* dit que, pour écarter toute discussion précédente, et *faciliter à l'Angleterre la possession de Malte*, il avait, dans une dépêche, envoyée quelques semaines auparavant à M. Fox, proposé *Lille* au lieu *d'Amiens*, (ce qui veut probablement dire, *la base* des conférences *de Lille*, au lieu de celle du traité *d'Amiens*), pour négocier un traité définitif. — Aucun mot d'une proposition pareille ne se trouve dans les lettres de Talleyrand à Fox, telles qu'elles ont été publiées.

3. Les pourparlers sur *la restitution du Ha-*

Yarmouth par *Talleyrand,* doivent avoir eu lieu *avant le 23 Mai,* jour du départ de L. Y. de Paris. Il arriva à Londres le 4, fit ses communications à M. Fox le 7 ou le 8; et on les mit ensuite par écrit (le 13), lorsqu'il fut résolu de le renvoyer à Paris. (*Notez* que la dernière lettre de *Talleyrand* à M. *Fox,* fut écrite le *2 de Juin,* par conséquent *après* les ouvertures qu'il avait faites à L. Yarmouth.)

novre. Lord Yarmouth annonça que, sans avoir quelque assurance sur ce point, il ne pouvait pas même se charger de la moindre ouverture. *Trois jours après* Talleyrand lui déclara que *le Hanovre ne ferait pas de difficultés.*

4. L'affaire de la *Sicile.* Lord Yarmouth s'informe si la France la demanderait. Talleyrand répond: „*Vous l'avez, nous ne Vous la demandons pas. Si nous la possédions, elle pourrait augmenter de beaucoup les difficultés.*" Lord Y. ajoute: Considering this to be very positive — I conceived it improper to make further questions. „*Nous ne Vous demandons rien*" *amounting to an admission of the Uti possidetis as applicable to His Maj. conquests.*" — Ici se présente pour la première fois ce terme, qui a donné lieu à tant et tant de débats. * Sa première apparition n'est certainement pas favorable au ministère Anglais; on ne conçoit même pas comment M. Fox a pu, je ne dis pas considérer comme

* Quand on lit ce que *L. Yarmouth* a dit à ce sujet au parlement (le 30 Décembre), on est tenté de croire que *Talleyrand* avait effectivement admis le principe de *Uti possidetis.* Mais il n'en est pas moins sûr, 1. que la manière dont Lord *Yarmouth* s'enonçait dans cette communication était insuffisante, inconvenable, et ridicule au dernier degré; 2. que M. *Fox* n'a pas agi en Ministre, en se contentant d'une explication aussi chétive; et 3. qu'il a mérité, par son extrême négligence, le démenti formel que les Français lui ont donné sur ce point, et tous les inconvéniens qui en sont résultés.

Il est certainement fort extraordinaire (comme l'a très bien observé *The Courier,* 1 Janvier) que *Talleyrand,* dans sa lettre du 2 Juin, écrite *après* ses premières conversations avec L. Y., ne dise *pas un mot* de l'*Uti possidetis;* et *plus* extraordinaire encore, que M. *Fox,* dans sa première lettre du 14, ne relève pas seulement ce point.

une base, mais seulement admettre comme observation, le texte très irréfléchi de ce Memorandum de Lord Yarmouth. „Nous ne Vous la demandons pas," n'était nullement synonyme avec „nous ne Vous demandons rien." La première de ces phrases ne s'appliquait manifestement qu'à *la Sicile;* et il y avait une légèreté inconcevable à en induire „l'admission de *l'Uti possidetis, comme applicable aux conquêtes de Sa Majesté.*"

5. A la question, si le gouvernement Français garantirait l'intégrité de *l'Empire Ottoman*, *Talleyrand* répond: „Oui, si cela peut se faire bientôt; *beaucoup se prépare, mais rien n'est fait.*" La perfidie de cette sourde menace est d'autant plus révoltante, que le même homme avait dit, dans sa lettre à Fox du 1 Avril: „L'intégrité, l'indépendance *entière, absolue,* de l'Empire Ottoman, sont, non seulement le désir le plus vrai de l'Empereur, *mais le point le plus constant de sa politique.*"

No. XIII.

Lettre de M. Fox à M. Talleyrand.

Du 14 Juin.

Ce billet est de la même date que la lettre de M. Fox que nous avons analysée plus haut. (V. No. XI.)

Ce qui rend ce billet „de deux mots" remarquable, c'est encore l'empressement singulier qu'il montre pour la négociation. „L. Y. *a toute ma confiance; tout ce qu'il Vous dira, Vous pouvez croire que c'est moi-même qui Vous le dis.*" — Et cela, en envoyant un homme *choisi* par le gouvernement

Français! et qui, quels que fussent d'ailleurs ses principes et ses qualités, n'avait certainement pas donné une preuve bien brillante de ses talens diplomatiques, par la note que nous venons d'examiner!

* * *

Ici il se trouve, dans les papiers publiés par le gouvernement Français, une lacune très considérable. De toutes les négociations avec Lord Yarmouth, on n'y trouve que ses *pleins-pouvoirs;* ce qui fait aussi que les pièces suivantes, relatives à la mission de Lord *Lauderdale*, sont tout-à-fait inintelligibles, ou du moins ne présentent qu'un sens louche et peu satisfaisant. Le gouvernement Français excusera probablement ce procédé par le manque de toute communication par écrit, qui (malheureusement!) a caractérisé la négociation entière de *Lord Yarmouth.* Mais l'insigne mauvaise foi de cette réticence n'en frappera pas moins tous les lecteurs; et lorsqu'on voit, dans un des offices subséquens (Note du Général Clarke du 8 Août), „que la négociation était déjà conduite à sa maturité" (avant l'arrivée de Lord Lauderdale), on a droit de se scandaliser que le gouvernement Français n'ait pas seulement communiqué au public la moindre notion historique sur la marche et les résultats de cette négociation.

Nous verrons bientôt quelle était la cause de cette conduite.

No. XIV.

Lord Yarmouth à M. Fox.

Paris, du 19 Juin.

Cette première dépêche de Lord Yarmouth contient plusieurs articles qui méritent toute notre attention.

1. Lord Yarmouth dit qu'après sa première entrevue avec Talleyrand, „il tâcha de voir **M. Oubril**, au cas qu'il fût à Paris, de conférer avec lui, avant de revoir Talleyrand, ou, dans tous les cas, *d'obtenir des notions sûres par rapport à ses mouvemens.*" Ce passage prouve, ce qui est confirmé par une quantité d'autres circonstances, que le gouvernement Anglais était peu ou point au fait des instructions avec lesquelles *Oubril* devait arriver à Paris. *

2. Dans sa première conférence avec *Talleyrand*, celui-ci lui annonce „que, d'après des rapports que l'Empereur avait reçus de son frère et de ses généraux, *Naples ne pouvait pas être maintenu sans la Sicile; et il était probable qu'ils parviendraient à s'emparer de cette île.*"

Voilà donc une première rétractation de cette phrase qui avait fait légèrement supposer à Lord Yarmouth (et à M. Fox!) que les Français avaient accordé le *Uti possidetis.* — Sur cela Lord *Yarmouth* répond: „qu'étant chargé de demander la *restitution de Naples* au Roi de Sicile, comme *un article indispensable de la paix*, il ne s'agirait point de la séparation de ces deux pays." Mais Talleyrand, ajoute-t-il, a déclaré que „l'Empereur est *positivement déterminé* à ne pas accéder à nos demandes relativement à *Naples*, *Venise*, *l'Istrie et la Dalmatie*, et à n'aliéner aucune part de ses possessions

* Ce que Lord *Howick* a dit sur ce point dans la séance du 30 Septembre, est assez clair: „It was thought advisable to send back Lord Yarmouth to Paris, upon receiving *an account* (il ne dit pas: *une communication*) of the intention of the Russian Cabinet, to send a Minister to that city, *in order to have an opportunity of communicating with Mr. Oubril.*"

en Italie, en faveur d'un établissement pour le Roi de Sardaigne." — Il est, à la vérité, fort extraordinaire que le premier usage, que le plénipotentiaire Anglais fait de son principe de *l'Uti possidetis*, soit d'articuler une quantité de demandes tout-à-fait incompatibles avec ce principe. *

3. „J'ai protesté solennellement contre des cessions aux Indes Occidentales ou ailleurs; *et je ne crois pas qu'ils se soucient assez de ces objets, pour les échanger contre des possessions continentales.*" (Confirmation heureuse de ce que j'avais dit dans mon mémoire sur la pacification.) **

4. Talleyrand a répété souvent que les Ministres Anglais avaient des motifs suffisans pour faire la paix, en recevant „le *Hanovre* pour l'honneur de la *couronne*, *Malte* pour l'honneur de *la marine*, et le *Cap* pour l'honneur du *commerce Britannique*."

No. XV.

M. Fox à Lord Yarmouth.

Du 26 Juin.

Dans cette dépêche:

1. M. Fox relève le démenti formel donné par son ami Talleyrand à ses propres déclarations précédentes, par rapport à la Sicile. — En cela il a parfaitement raison; mais lorsqu'il ajoute, que c'est en comptant sur la base de *l'Uti possidetis*, que

* Cette observation a été faite aussi au parlement.

** M. de Gentz se réfère à un grand Mémoire: *sur les moyens d'une pacification générale*, qu'il avait redigé pendant l'été de l'année 1806, mais qui jusqu'ici n'a pas encore été publié. *Note de l'Editeur.*

Lord Yarmouth a été renvoyé à Paris, on est surpris d'une supposition aussi gratuite, à laquelle rien n'autorisait le gouvernement Anglais. Il prétend que ces mêmes paroles: „Nous ne Vous demandons rien" (nous avons vu que *Talleyrand* avait seulement dit à L. Y.: „Nous ne Vous la demandons pas"), se trouvaient déjà dans une des lettres que Talleyrand lui avait écrites lui-même. Mais en examinant soigneusement toutes ces lettres, on n'y trouve qu'une seule phrase susceptible d'être *interprétée* dans ce sens. Dans sa lettre du 1 Avril, Talleyrand avait dit: „l'Empereur n'a rien à désirer de ce que possède l'Angleterre." Mais cette déclaration générale, très vague, admettant plus d'une explication (p. e. qu'il n'était question que des *anciennes* possessions de l'Angleterre), pouvait-elle justifier M. Fox, en supposant que le gouvernement Français ne redemanderait aucune des conquêtes de l'Angleterre? Pouvait-elle l'autoriser à la regarder comme l'équivalent de *l'Uti possidetis?* *

2. Bonaparte ayant demandé plusieurs fois si Lord Yarmouth avait des pleins-pouvoirs, M. Fox lui en expédia avec cette dépêche. Mais „il doit *franchement* annoncer à Talleyrand qu'il ne peut pas en faire un usage formel, *avant qu'il ne soit revenu à ses premières ouvertures sur la Sicile*, article qu'il regarde comme *sine qua non*."

* Lord *Howick* a prétendu (dans la séance du 5 Janvier,) que M. *Fox* se référait à une lettre *particulière* de Talleyrand, qui avait accompagné celle du 1 Avril. — Mais si une allégation pareille pouvait même avoir la moindre autorité, la phrase que Lord Howick a citée de cette lettre, est tout aussi peu concluante, que celle de la lettre officielle.

3. Si ce préalable est accordé, Lord Yarmouth peut rentrer en *négociation séparée*, bien entendu que rien ne doit être finalement conclu, sans l'aveu et le consentement de la Russie. — En voilà assez pour la fidélité envers son allié; mais beaucoup trop peu pour les grands intérêts de la Russie, de l'Angleterre et de l'Europe. Il ne suffisait pas que l'une ou l'autre de ces puissances ne signât rien sans le consentement préalable de son allié; il fallait encore que tout fût préparé, que tout fût concerté entre elles. La marche suggérée ici pouvait tout au plus produire deux traités de paix réciproquement approuvés par les deux puissances; mais point une *paix commune*, et beaucoup moins encore une *paix générale*, telle que l'exigeait la conservation de l'Europe.

No. XVI.

Lord Yarmouth à M. Fox.

Du 1 Juillet.

Efforts inutiles pour ramener Talleyrand à ses premières déclarations, par rapport à la Sicile. „Les circonstances ont changé. La Sicile est nécessaire à la conservation de Naples. Trois mois plus tôt, il y aurait eu moyen de satisfaire le gouvernement Anglais. Maintenant tout est arrangé; et *l'Empereur regarderait toute mesure rétrograde comme équivalente à l'abdication.*“ Après beaucoup de pourparlers, il propose de „dispenser l'Angleterre d'une reconnaissance formelle des nouveaux états“ (proposition que *d'autres ministres* que ceux qui présidaient à cette négociation, auraient prise en grande considération, et qui prouve, par parenthèse, que la

base de *mon* projet de paix n'était pas absolument impraticable) „et alors, (toute concession purement honoraire cessant des deux côtés) de regarder simplement la *Sicile* comme l'équivalent du *Hanovre*;“ *celui-ci*, *Malte* et le *Cap*, toujours traités comme des objets réglés. — Lord Yarmouth, comme de raison, se refuse à tous ces projets.

No. XVII.

Lord Yarmouth à M. Fox.

Du 1 Juillet.

Supplément à la dépêche précédente. *Talleyrand* propose à Lord *Yarmouth* de donner au Roi de Naples *les villes anséatiques;* et Lord Yarmouth ajoute: „Après quelque conversation à ce sujet, il m'est resté peu de doute que, si on pouvait trouver un autre arrangement pour le Roi de Naples, *le Roi d'Angleterre pourrait réunir les villes anséatiques et leur territoire, en toute Souveraineté, à ses possessions d'Allemagne*,“ observation qui ne fait que fournir une nouvelle preuve de l'extrême légèreté et crédulité de Lord Yarmouth.

No. XVIII.

M. Fox à Lord Yarmouth.

Du 5 Juillet.

M. Fox rejette la proposition relativement aux villes anséatiques; et Lord Yarmouth doit faire poliment sentir à Talleyrand que, s'il ne veut pas revenir à ses premières propositions sur la *Sicile*, la négociation ne peut pas continuer.

No. XIX.

Lord Yarmouth à M. Fox.

Du 9 Juillet.

Talleyrand propose la *Dalmatie*, *l'Albanie* et *Raguse* comme indemnité pour la Sicile.

Lord Yarmouth, en lui réitérant qu'autant que la France demanderait la Sicile, on ne pouvait pas en venir à un accommodement, ajoute „que, d'après les bruits publics, l'Empereur était loin de témoigner des dispositions pacifiques, puisque chaque jour il créait de nouveaux obstacles à la paix." Il cita *les changemens en Allemagne.* Talleyrand lui dit „qu'ils étaient décidés; mais qu'ils ne seraient pas exécutés, *si la paix pouvait se faire.*" Il *répéta* la même chose à M. d'Oubril et à Lord Yarmouth, en disant que, „*si la paix avait lieu, l'Allemagne resterait dans son état actuel.*"

Ce fait est de la plus haute importance. Nous savons bien que rien n'était plus précaire et plus futile que les promesses du gouvernement Français. Cependant l'objet auquel se rapportait cette ouverture, était d'un intérêt si majeur, qu'il fallait au moins s'en occuper sérieusement, et tâcher de prendre Talleyrand au mot. Sa déclaration, quelque peu sincère qu'elle pût être, prouvait toujours (et voilà une grande réflexion!) que l'Angleterre et la Russie n'étaient pas *absolument hors d'état* de prendre connaissance des affaires de l'Allemagne, et d'en faire un article de négociation. Qui peut calculer à quoi on serait parvenu, si, en se concertant sur un plan raisonnable, et en se déterminant même à quelques sacrifices, on eût abordé ces grandes questions, et

placé la cause de l'Allemagne au rang qui lui était dû dans ces négociations! — Au lieu de cela, on est presque honteux de voir que ce récit passager de Lord Yarmouth, et quelques plaintes stériles sur la fausseté connue des protestations du Cabinet Français, sont tout ce qu'on a accordé à cet objet, bien autrement intéressant que toutes les discussions sur la Sicile!

No. XX.

M. Fox à Lord Yarmouth.

Du 18 Juillet.

Cette dépêche est une des plus sages, des plus fermes et des plus respectables qui aient paru dans tout le cours de la négociation.

M. Fox expose d'abord parfaitement les difficultés qui s'opposeraient au projet de donner la *Dalmatie*, *l'Albanie* et *Raguse* en indemnité pour la Sicile. (Quant à *l'Albanie*, je crois que Talleyrand n'avait pas en vue *l'Albanie Turque*, comme Fox le suppose; mais qu'il parlait seulement de cette petite partie de l'Albanie, Cattaro, etc., qui appartenait à la Dalmatie Vénitienne.)

Ensuite il dit que M. *Oubril* avait communiqué au Comte *Strogonoff* les propositions qu'on lui avait faites pour une paix séparée, et les motifs qui (selon M. Oubril) *devaient* engager le Roi d'Angleterre à regarder un arrangement pareil comme convenable à l'intérêt général de l'Europe. Sur cela M. Fox s'explique d'une manière aussi noble qu'éclairée, en chargeant Lord Yarmouth de représenter à M. Oubril le danger extrême qui résulterait, pour

tous les grands intérêts du monde, d'une mesure comme celle qu'il paraissait méditer.

No. XXI.

Lord Yarmouth à M. Fox.

Du 19 Juillet.

Conduite de M. Oubril à Paris. Le 10, le Général *Clarke* avait été nommé plénipotentiaire pour traiter avec lui. Le 17, il avoua à Lord Yarmouth que, „voyant le danger immédiat de l'Autriche, s'il pouvait la sauver, il croirait de son devoir de le faire, même par une paix particulière." Lord Y. fit tout pour l'en détourner. „Mais, dit-il, dès la première fois que je le rencontrai, je craignis qu'il ne fût venu déterminé à faire une paix bonne ou mauvaise, avec ou sans l'Angleterre." — Le 17, le nouvel arrangement de l'Allemagne avait été définitivement réglé. Les Princes et les Ministres qui ont signé l'instrument, ont à peine eu le tems de le lire.

No. XXII.

Idem ad Eundem.

Du 20 Juillet.

La paix de M. Oubril signée. — Les Isles Baléares devant servir d'indemnité pour la Sicile, etc.

No. XXIII.

Lord Yarmouth à M. Fox.

Du 21 Juillet.

Il avait vu Talleyrand; il s'était bien aperçu que les conditions de la France seraient haussées, cepen-

dant pas autant que la défection brusque de la Russie aurait dû le faire craindre. „*Hanovre*, *Malte*, le *Cap* et *l'Inde* restent toujours purs et sans tache.“ Talleyrand lui demande ses pleins-pouvoirs. Dans les circonstances du moment, il ne se crut pas autorisé à les refuser. *Clarke* fut nommé pour négocier avec lui.

No. XXIV.

Pleins-pouvoirs pour Lord Yarmouth.

No. 11 et 12 des pièces françaises. (C'est *tout* ce que les Français ont publié de cette partie de la négociation.)

No. XXV.

Lord Yarmouth à M. Fox.

Du 24 Juillet.

Les négociations s'ouvrent entre Clarke et Lord Yarmouth. Celui-là déclare „que la paix séparée, conclue avec la Russie, devait être considérée, dans l'état subsistant des choses, comme égale ou supérieure à un grand succès de guerre; et que la France était par-là autorisée à hausser ses prétentions.“ — Lord Yarmouth lui lit une note verbale, dans laquelle il déclare „que *l'Uti possidetis*, à l'exception du Hanovre, est la base sur laquelle S. M. Britannique veut négocier.“ —

Clarke lui dit que, quoique l'Empereur *fût* autorisé à refuser plusieurs des principaux points demandés jusqu'ici, il ne *voulait* cependant pas se servir de cet avantage. A la suite de cela, facilité parfaite sur la restitution du *Hanovre;* la *Prusse*

devait avoir *Fulda*, *Hoya* „and some other trifling principalities," mais point les *villes anséatiques*, contre lesquelles Lord Yarmouth proteste aussi. *Malte* en pleine souveraineté, l'ordre dissous. *Le Cap* en pleine souveraineté, établissement d'un port libre. La Porte, le Portugal et la Suède, garantis.

Arrivent les propositions de France: *Reconnaître* toutes les branches de la famille Bonaparte, et les nouveaux Rois et Ducs d'Allemagne. *Restitution de Pondichéry*, *Ste. Lucie*, *Tabago*, *Surinam*, *Gorée*, *Demerary*, *Berbice*, *Essequibo*.

Tout cela, à l'exception de Pondichéry, aurait pu être rendu.

No. XXVI.

M. Fox à Lord Yarmouth.

Du 26 Juillet.

M. Fox, dans cette dépêche, désapprouve la démarche de L. Yarmouth, par laquelle il avait produit ses pleins-pouvoirs au moment où la paix avait été signée par *Oubril* (dont il a reçu, dit-il, „*the mortifying intelligence.*") * — Cependant „la conduite extraordinaire de M. Oubril, ayant mis fin à tous les scrupules que le gouvernement Anglais avait nourris jusque-là, pour entamer une négociation en forme," il lui annonce en même tems qu'un *autre* Ministre sera envoyé incessamment à Paris.

On ne peut pas s'empêcher de trouver dans toute cette détermination quelque chose de contradictoire: car si, comme le disait M. Fox, „il était à craindre

* Lord *Howick* déclara au parlement (le 30 Décembre) „que le Gouvernement Anglais n'avait aucune certitude morale que l'Empereur de Russie refuserait de sanctionner ce traité."

que la production des pleins-pouvoirs de Lord Yarmouth, immédiatement après la signature du traité de M. Oubril, n'influât sur le progrès de la négociation d'une manière désavantageuse", il faut avouer que l'impression que pouvait avoir faite cette démarche, devait être considérablement renforcée par l'envoi d'un second Ministre. Il ne reste donc, pour justifier cette dernière résolution, que la crainte qu'on peut avoir eue à Londres, que L. Yarmouth n'eût pas les moyens nécessaires pour conduire une affaire aussi difficile. * Mais si cette crainte était fondée, on avait certainement mal fait de lui confier l'ouverture de la négociation.

No. XXVII.

M. Fox à Lord Yarmouth.

Du 28 Juillet.

C'est la réponse à la dépêche du 24. Il lui enjoint de ne pas faire un pas de plus, avant l'arrivée de Lord Lauderdale.

No. XXVIII.

Lord Yarmouth à M. Fox.

Du 30 Juillet.

Lord Yarmouth justifie sa démarche de produire les pleins-pouvoirs. Il est vrai qu'il s'y prend d'une manière étrange. Il croit nécessaire d'instruire M.

* Il est toutefois très essentiel de lire la justification que Lord Yarmouth fit de sa conduite dans cette occasion, à la séance du Parlement du 5 Janvier 1807.

Fox *de plusieurs détails*, qu'il a passés sous silence jusqu'ici, et cela „tant parce qu'il était *pressé* par des *objets plus importans*, que parce qu'il n'a pas voulu *trop abuser de son tems.*“ Et après cette préface singulière, il lui fait part de toutes les menaces par lesquelles Talleyrand a tâché de l'engager à entrer dans la négociation. „Si Vous aviez cédé plus tôt, nous *n'aurions pas signé les arrangemens de l'Allemagne;* maintenant *nous n'en reviendrons jamais;* d'autres grands changemens sont à la veille de s'opérer en *Suisse*, *en Portugal;* la *Prusse* nous tourmente *de lui assurer le Hanovre;* voulez-Vous que nous le fassions?“ etc.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la duplicité et la perfidie scandaleuse de ces moyens; et l'observation de Lord Y. qu'il s'apercevait cependant d'un grand et sincère désir de négocier avec l'Angleterre, „avant que l'exécution finale de plusieurs des projets de l'Empereur en ait fermé absolument l'espoir.“ Ceci fait croire qu'il existait une espèce d'opposition secrète entre Bonaparte et son propre ministère. Celui-ci désirait la paix; l'autre l'entravait sans cesse par de nouveaux projets d'envahissement; et les Ministres faisaient eux-mêmes entendre aux négociateurs de leur ennemi principal qu'ils feraient bien de hâter leurs démarches, pour *prévenir* l'exécution de ces projets.

Au reste, on voit encore par cette dépêche que l'envoi de Lord Lauderdale n'était point agréable à Bonaparte. On le voit par les chicanes sur le passe-port qu'on avait demandé pour lui, et par l'espèce de dépit avec lequel on l'accorde.

No. XXIX.

M. Fox à Lord Yarmouth.

Du 2 Août.

Il doit se conformer en tout aux instructions données à Lord Lauderdale.

Cette dépêche contient une phrase qui prouve de la manière la plus évidente que, quelles qu'aient été les premières illusions auxquelles s'était livré M. Fox, la négociation n'aurait pas moins échoué, quand même il ne serait pas mort. Il dit: „Dans la disposition actuelle du gouvernement Français, je crains qu'il n'y ait peu de probabilité de conclure la paix aux seules conditions admissibles."

En examinant pourtant l'état des choses, tel qu'il se trouvait alors, on ne voit pas bien clairement sur quoi cette crainte était fondée.

De toutes les demandes faites par le gouvernement Anglais, il n'y en avait qu'une seule à laquelle la France eût toujours résisté: c'était celle relative à la *Sicile*. Par la paix séparée de la Russie, celle-là devenait même impraticable. Tous les autres articles qui intéressaient l'Angleterre, et notamment *Hanovre*, *Malte* et le *Cap*, étaient accordés, et de nouveau confirmés, *après* la signature même du traité d'Oubril (V. No. 25); et on n'y avait opposé, du côté de la France, que la demande de la restitution de plusieurs colonies Françaises et Hollandaises (car les restrictions par rapport à quelques dédommagemens pour la Prusse, en lui reprenant le *Hanovre*, ne pouvaient guère être envisagées par l'Angleterre comme des demandes onéreuses; c'étaient plutôt des avantages additionnels, si ce n'avaient été des misères pour la Prusse).

Or, il me semble que, du moment que la *Sicile* était scandaleusement abandonnée par la Russie, l'Angleterre était bien moins liée qu'auparavant, à la traiter comme condition *sine qua non;* et, ayant déjà consenti d'avance à *chercher* un équivalent pour la Sicile, si tel était le voeu de la Russie (No. XX), le gouvernement Anglais pouvait certainement, si *la Sicile était le seul obstacle*, déclarer aux Français qu'au cas que l'Empereur de Russie *ratifiât* le traité, et la perte de ce pays pour le Roi de Naples, il prêterait aussi l'oreille à des accommodemens.

Quant aux objets dont la *France* demandait la restitution, il y avait lieu à négocier là-dessus. On n'aurait pas insisté sur toute la masse. Et, au reste, nous n'hésitons point à le dire: Il n'y avait aucun parmi ces objets qui eût dû être un obstacle à la paix, *si des considérations d'une autre nature la rendaient nécessaire ou acceptable.* En gagnant *Malte* et le *Cap*, l'Angleterre avait fait un assez bon marché, pour ses intérêts isolés, en rendant *Ste. Lucie* et *Tabago.*

No. XXX.

M. Fox à Lord Yarmouth.

Du 3 Août.

Cette dépêche est une réponse détaillée à celle de Lord Yarmouth du 30 Juillet.

M. Fox prouve d'une manière irréfutable que le gouvernement Anglais n'est responsable d'aucune espèce de délai. — Il prouve surtout la fausseté et la perfidie de cette assertion: „que les nouveaux arrangemens de l'Allemagne n'auraient pas eu lieu, si l'Angleterre avait voulu les prévenir.“ Ce mot fut

lâché le 9 Juillet; la dépêche qui l'annonçait, arriva à Londres le 12; et déjà le 17, les arrangemens de l'Allemagne furent *signés* et *publiés*.

Tout cela est vrai. L'infamie, l'impudence de cette conduite est mise au grand jour. Elle frapperait tout le monde, si quelque chose pouvait frapper encore de la part de ce gouvernement. Mais ce qui étonne, ce qui confond toutes les idées, c'est que M. Fox ne sait trouver autre chose, dans l'ensemble de ces indignes opérations, qu'une nouvelle preuve de ce que nous savions depuis long-tems; qu'il se contente de relever la fausseté de l'accusation du gouvernement Français, comme si l'Angleterre avait arrêté la marche de la négociation.

Comment donc? N'y avait-il donc pas, dans ces mêmes arrangemens de l'Allemagne, quelque chose de bien autrement important que la perfidie du gouvernement Français? Ne présentaient-ils pas un motif plus que suffisant pour rompre la négociation? On veut la rompre pour la *Sicile!* Et qu'est-ce que la *Sicile* en comparaison *de la confédération du Rhin?* On parle de *l'Uti possidetis?* Mais que devenait donc cet *Uti possidetis*, après une démarche qui détruit de fond en comble l'ancienne constitution de l'Empire; qui détrône l'Empereur d'Allemagne; qui met tous les pays entre le Rhin et la frontière de la Bohême à la disposition de Bonaparte?

C'est là l'infraction de *l'Uti possidetis*, qu'une puissance qui avait tant de fois déclaré qu'elle négociait pour l'intérêt général, aurait dû relever avant tout; et qui, si quelque chose au monde pouvait la déterminer à rappeler ses négociateurs, aurait dû produire cet effet.

On est stupéfait de voir que cet objet majeur et principal ne figure dans toute cette discussion, que pour en tirer un triste et stérile argument contre la bonne foi du gouvernement Français, et contre „the unfounded allegations of Mr. Talleyrand.“

No. XXXI.

Lord Lauderdale à M. Fox.

Paris, du 6 Août.

Il lui annonce son arrivée à Calais et à Paris, le 5 Août.

No. XXXII.

Lord Lauderdale à M. Fox.

Du 7 Août.

Ses premières visites chez Talleyrand et le Général Clarke.

No. XXXIII.

Lord Yarmouth a M. Fox.

Du 7 Août.

Réponse aux dépêches du 28 Juillet, du 2 et 3 Août. Il assure n'avoir jamais compromis la base de la négociation, telle qu'elle avait été fixée par le gouvernement, etc.

No. XXXIV.

Pleins-pouvoirs pour Lord Lauderdale et Lord Yarmouth. *

* Ces pleins-pouvoirs, quoique littéralement conformes à ceux de L. Yarmouth, n'ont pas été publiés par les Français; ce qui est d'autant plus bizarre, que dans leur recueil de

No. XXXV.

Lord Lauderdale et Lord Yarmouth à M. Fox.

Du 9 Août.

Première conférence des deux Ministres Anglais avec le Général *Clarke*. Lord Lauderdale remet une note, pour résumer la marche et l'état de la négociation. — Il reçoit le lendemain d'abord l'avis que M. *Champagny* a été nommé second plénipotentiaire, et ensuite la réponse du Général *Clarke* à sa première note. Cette réponse est telle, que les deux Ministres Anglais, après avoir eu le 9 une seconde conférence inutile avec les deux plénipotentiaires Français, demandent ce soir même leurs passe-ports, pour partir.

Supplément A. No. 13, *pièces françaises.*

Première note de Lord Lauderdale, adressée au Général Clarke.

Du 7 Août.

Voici les réflexions principales qui se présentent à la lecture de cette note.

1. „Depuis ce tems-là, (c'est-à-dire, celui où S. M. Britannique regrettait que „la proposition de traiter avec elle séparément de ses alliés l'empêchât de profiter *des heureuses dispositions* où se trouvaient les deux gouvernemens") — quand S. M. a trouvé que des circonstances, qu'il n'est pas nécessaire de détailler ici, *lui permettaient de traiter séparément*,

pièces, les pleins-pouvoirs de L. Y. précèdent immédiatement la première note de Lord Lauderdale, sans qu'il soit expliqué en aucune manière comment celui-ci est entré dans la négociation.

ce fut avec bien du plaisir qu'elle reçut la proposition de traiter sur la base de *l'Uti possidetis.*"

Ces circonstances ne sont point, comme on l'a avancé dans plusieurs écrits, et même (si je ne me trompe) au parlement, *la paix effectivement signée* par M. *Oubril:* car cet acte n'avait pas eu lieu, lorsque „la proposition de traiter *sur la base de l'Uti possidetis*" fut faite par Talleyrand à Lord Yarmouth.

Pour bien déterminer ce que l'on *doit* entendre par „*ces circonstances*", replaçons-nous à l'époque où commença la négociation de Lord Yarmouth.

La dernière lettre de *Talleyrand* à M. *Fox* est du 2 Juin (No. X); la dernière réponse de M. *Fox* du 14 Juin (No. XI). *Talleyrand*, loin d'accorder la négociation commune demandée par l'Angleterre, s'y était plutôt opposé, dans cette dernière lettre, de la manière la plus positive et la plus insolente; et *Fox*, dans sa réponse, avait soutenu la nécessité de cette forme. — Les communications entre Talleyrand et Lord Yarmouth avaient eu lieu avant le 23 de Mai. C'est le même 14 Juin, date de cette dernière réponse de M. Fox, où il n'avait point abandonné la demande d'une négociation commune, qu'il envoie Lord Yarmouth à Paris. (No. XIII.) —

Que veut donc dire, après cela, la phrase de la note de Lord Lauderdale: „Depuis ce tems-là, des circonstances, etc. ayant *permis de négocier séparément*, S. M. reçut avec grand plaisir la proposition de traiter sur la base de l'Uti possidetis"???

Ces circonstances auraient dû, pour que cette phrase présentât un sens quelconque, *précéder* „la proposition de traiter sur la base de l'Uti possidetis." Mais *aucune* circonstance pareille n'est connue;

et M. Fox avait *insisté* sur la négociation commune *après* la proposition faite à Lord Yarmouth, et le jour même que celui-ci partit de Londres.

Si cela admettait encore le moindre doute, on n'a qu'à se rappeler que la *première* dépêche, adressée par Lord Yarmouth à M. Fox, annonçait que Talleyrand *s'écartait déjà de ses premières ouvertures.* Il s'ensuit donc, par une conclusion inattaquable, que ces prétendues *circonstances*, etc. ne pouvaient pas être *antérieures* au départ de Lord Yarmouth de Londres; *et que tout cet article de la note de Lord Lauderdale renferme l'anachronisme le plus caractérisé.* *

Si „ces *circonstances*, qui ont permis au gouvernement Anglais de *traiter séparément*," sont *postérieures* à l'arrivée de Lord Yarmouth à Paris (et nous venons de prouver que c'est là la seule hypothèse possible), elles ne peuvent consister que dans *l'envoi de M. Oubril*, et ses premières démarches à Paris. C'est là malheureusement le fait! Et ce fait était de bien mauvais augure. Le consentement à une négociation séparée avait été, pour ainsi dire, escamoté au gouvernement Anglais. Jamais il ne l'a librement et explicitement donné. Jusqu'au jour de la signature du traité d'Oubril, M. Fox avait protesté contre la négociation séparée. Elle fut emportée par la force des choses, et non pas par

* On ne conçoit pas pourquoi Lord Lauderdale, ayant si beau jeu pour le faire, ne s'est point contenté de dire „que, *depuis la conclusion d'une paix séparée entre la France et la Russie* (et il en parle plus bas d'une manière positive), la répugnance de l'Angleterre pour une négociation séparée, n'avait plus d'objet."

la volonté délibérée du gouvernement. Lord Lauderdale aurait mieux fait de passer sous silence tout ce triste article de la forme des négociations.

2. Il est faux, et de toute fausseté, que le gouvernement Français avait proposé la base de *l'Uti possidetis*. Il ne l'avait ni *proposée* ni *acceptée;* et la manière dont Lord Lauderdale insiste sur cette donnée imaginaire, est même complètement ridicule. „Ce fut avec bien du plaisir que S. M. reçut la *proposition* de traiter sur la base de *Uti possidetis, qui devait être observée scrupuleusement*, excepté dans le cas de Hanovre", etc. — „S. M. *accepta sans hésiter la proposition* de traiter sur le principe de l'Uti possidetis" — „Cette demande de la restitution de la Sicile, qui fut faite dans la *première* conférence que Lord Yarmouth eut avec Talleyrand, était incompatible avec les *principes avoués* sur lesquels *traitaient* les deux gouvernemens." On ne sait pas si on doit en croire ses yeux, en lisant des choses pareilles.

Toute cette prétendue base de la négociation portait sur un mot fugitif, que Talleyrand avait lâché à Lord Yarmouth: „Vous l'avez; nous ne Vous la demandons pas." Voilà cette *proposition* solennelle, qui devait être *scrupuleusement observée;* voilà ce *principe avoué*, sur lequel avaient *traité* les deux gouvernemens! Il n'en existe aucune autre origine, aucune autre reconnaissance ou sanction. * — Et

* Lord Lauderdale, sentant la faiblesse du terrain sur lequel il marchait, dit lui-même: „Il est vrai que cette proposition n'était faite, ni directement, ni par le canal d'un Ministre accrédité; cependant personne *ne pouvait conserver le moindre doute sur son authenticité.*" Cette observation en dit

pourquoi donc, si le gouvernement Anglais jugeait cette base indispensable, pourquoi donc M. Fox ne l'avait-il proposée lui-même? Pourquoi ne l'avait-il pas articulée à la place, ou du moins comme supplément à ces autres bases, si vagues et si pitoyables, „que la paix devait être *honorable* aux deux gouvernemens.“ Qui peut se défendre du soupçon que M. Fox, en entamant cette négociation, n'en avait pas bien fixé, pas bien compris lui-même la marche et les conditions? Que ce n'est qu'après l'ouverture des conférences, que peu-à-peu s'est développé dans sa tête ce qu'il aurait dû distinctement saisir, et positivement et clairement demander, avant l'envoi de Lord Yarmouth à Paris?

3. Si M. Fox avait réellement demandé, à l'ouverture des négociations, la base de Uti possidetis, — ce qu'il n'a pas fait, — ou si le gouvernement Français l'avait proposée lui-même, — ce qui n'est pas arrivé non plus, — Lord Lauderdale aurait dû commencer ses opérations par la protestation la plus formelle et la plus vigoureuse contre les infractions notables et majeures que cette base avait essuyées dans l'intervalle.

Dans l'état où se trouvait l'Europe au moment que cette négociation a commencé, demander *l'état actuel des possessions* n'était point, de la part de l'Angleterre, demander des avantages positifs: ce n'était que tracer une ligne à laquelle devaient s'arrêter les usurpations, déjà insupportables, du gouvernement Français. *L'Uti possidetis* n'était point une clause de faveur; mais une clause de limitation

plus que tout ce que nous pourrions ajouter sur la futilité absolue de son raisonnement.

de dommages, non *lucrum emergens*, sed *damnum cessans:* car l'Angleterre avait beau conserver ses conquêtes; ses conquêtes n'étaient qu'un grain dans la balance, en comparaison de celles de Bonaparte. Le seul motif raisonnable, pour sanctionner par un traité de paix la totalité de ces conquêtes immenses, était *de prévenir leur extension ultérieure*, de sauver ce qui était resté intact. En demandant *l'état des possessions* au mois de Février ou Mars, ou au moment même où Lord Yarmouth se rendit à Paris, l'ancienne constitution de l'Empire existait encore; Bonaparte était maître *de fait* d'une partie considérable de l'Allemagne; mais il ne l'était pas *de droit*. A l'exception des provinces conquises, sa suprématie n'était point *reconnue*. Mais par l'acte de la confédération du Rhin, signé le 17 Juillet, au milieu des ineptes négociations de M. Oubril et de Lord Yarmouth, il avait acquis la souveraineté réelle sur une quantité de pays précieux; il avait détrôné l'Empereur d'Allemagne; il avait renversé, par un coup d'autorité, tout l'ancien système germanique. Cette révolution était une des plus funestes que ces tems de confusion et de désolation aient encore vu paraître sur l'horizon. — Lord Lauderdale, en arrivant à Paris, (si tant est qu'après cet attentat, il eût jamais dû arriver à Paris,) aurait dû commencer son ouvrage par déclarer „que *l'Uti possidetis*, auquel son gouvernement eût consenti sous d'autres circonstances, *ne pouvait plus être* la base de la négociation, puisqu'il avait été audacieusement violé dans un des articles les plus importans, dans celui qui, plus que tout autre, avait engagé l'Angleterre à se *soumettre* à cette même condition."

Il paraît avoir senti une partie de cette objection. Il dit, dans un passage de cette note, „que, si le principe de *l'Uti possidetis* avait paru *juste et raisonnable auparavant* (expression passablement mal choisie d'après ce que nous venons d'exposer), ce principe, après les changemens étendus que *la France avait faits dans la constitution de l'Empire Germanique*, devait être, *selon les propres vues du gouvernement Français*, plus favorable à ses intérêts qu'à ceux de l'Empire Germanique."

Il n'était, qui oserait en douter, il n'était que *trop* favorable aux intérêts du gouvernement Français. Il l'était à un point que Lord Lauderdale, bien loin de se borner à cette observation modeste et stérile, aurait dû sonner le tocsin sur ce qu'il lui plaisait d'appeler „*des changemens étendus dans la constitution de l'Empire Germanique.* Il l'était au point, qu'avant d'entrer en matière, il aurait dû demander, en forme de condition préalable, *de replacer l'Allemagne dans l'état où elle se trouvait avant le 17 Juillet.* — Je sais bien qu'on lui aurait répondu „qu'on ne pouvait pas revenir sur ce qui était fait; que l'Empereur ne rétrogradait jamais, etc. — et qu'alors la négociation aurait été finie. Mais à qui donc la faute de cette situation funeste et désespérée? Si M. Fox avait bien su lui-même ce qu'il voulait, et ce qu'il devait vouloir, en entamant cette négociation, il aurait dû demander avant tout *que, pendant le cours des négociations, le continent resterait tel qu'il était au moment que Lord Yarmouth fut envoyé*... Voilà le vrai sens et le seul sens raisonnable de toute la base de l'*Uti possidetis.* Il faut l'ajouter même dans l'amertume de notre

ame: M. Fox *aurait obtenu* cette clause, s'il avait su la demander à tems. Mais depuis que Lord Yarmouth était resté spectateur tranquille de l'opération qui achevait l'Allemagne; depuis qu'Oubril avait signé la paix, le moment était passé sans retour. C'est la confusion dans le but, la nullité et la faiblesse dans les moyens, qui ont frustré cette négociation de tout le bien qu'elle aurait pu faire à l'Europe.

La faute une fois faite et consommée, on aurait dû virer de bord et changer absolument le caractère des négociations. Après l'acte du 17 Juillet, l'Uti possidetis était devenu une chimère. Au lieu de s'y attacher, comme il l'a fait, Lord Lauderdale aurait dû proposer de suite une nouvelle base préalable. Il aurait dû insister sur le principe des restitutions réciproques. Il aurait dû faire sentir aux Français que l'Angleterre était disposée à accorder toutes celles qu'on lui demandait, à condition que la France consentirait à restituer l'état des choses en Allemagne, tel qu'il était à l'ouverture des négociations. Je ne sais pas s'il aurait réussi dans cette marche; je suis même porté à croire que non; mais au moins c'était la seule raisonnable.

Au lieu de cela, tout est allé à contre-sens. A l'époque où *l'Uti possidetis* aurait été demandé à propos, où il aurait pu prévenir de grands malheurs, où il aurait pu sauver l'Allemagne de son asservissement final et complet, on ne l'a ni *obtenu* ni *réclamé;* et on s'est opiniâtré à le demander, à prétendre même (contre toute évidence et raison) qu'on l'avait obtenu, lorsqu'on aurait dû l'abandonner librement, et introduire une base nouvelle.

4. Lord Lauderdale a oublié son caractère, la

dignité et le devoir de son gouvernement, en disant „que si la France pouvait avoir *d'autres* vues d'acquisitions importantes sur le continent" (encore *d'autres*, après la conquête de l'Allemagne!! Cette supposition devait le faire frémir), „il était bien également *permis* à l'Angleterre *de former des projets* d'une importance infinie sur d'autres parties du monde." Dans une conférence verbale, des menaces pareilles pouvaient jouer leur rôle; mais les consigner dans une note solennelle était le comble de l'imprudence et de l'indiscrétion.

Supplément D. No. 14 *des pièces françaises.*

Note du Général Clarke, adressée à Lord Lauderdale et à Lord Yarmouth.

Du 8 Août.

C'est la réponse à la note précédente, pièce mémorable qui fournirait matière à des volumes.

Etablissons d'abord ce qui est malheureusement vrai parmi les assertions de cette pièce.

1. Il est vrai, quoi qu'en ait dit le gouvernement Anglais, „que jamais le Cabinet des Tuileries n'a consenti à une négociation commune," et qu'après plusieurs mois de discussion celui de Londres *céda sur ce point* (si non *d'aveu*, du moins *de fait*), en envoyant Lord Yarmouth à Paris. Il est triste qu'on se soit mis dans le cas de lire dans cette note perfide, „que les négociations que l'Empereur avait *entamées à St. Pétersbourg*, *l'avaient convaincu* que le Cabinet Anglais se faisait illusion sur la nature de ses relations avec la Russie." Mais la conduite

d'*Oubril* à Paris, et ce qui devait *nécessairement* l'avoir précédée, et l'ignorance absolue du gouvernement Anglais sur la nature et le but de cette négociation Russe, et sa surprise, lorsqu'elle se termina par un traité en forme, tout cela n'autorisait-il pas jusqu'à un certain point les Français à tenir ce langage insultant? — Il est plus que triste, il est affreux, de les entendre dire: „que, quelque désir qu'ait eu l'Empereur de voir la paix générale bientôt rétablie, *il n'est aucune considération* qui eût pu le porter à admettre dans une même négociation les cours d'Angleterre et de Russie, *à violer ce principe de sa politique.*" — Mais Bonaparte, serait-il jamais parvenu à ce maximum d'effronterie et de despotisme, si les longues erreurs des puissances, si leur faiblesse et leur désunion ne l'avaient pas trop encouragé? Et aurait-il eu la force de persister dans le maintien de ce principe arbitraire, si, alors même, il avait vu l'Angleterre et la Russie parfaitement pénétrées de la nécessité de ne jamais se séparer dans cette cause, soutenir le principe opposé, et déclarer une fois pour toutes: „que, quel que fût *leur* désir de rétablir la paix, *aucune considération* ne les engagerait à la chercher autrement que par une négociation commune?"

2. Il est vrai encore que jamais le gouvernement Français n'a ni *proposé* ni *accordé* l'Uti possidetis. Nous l'avons prouvé dans l'article précédent. Il est vrai que toute cette vaine prétention ayant eu sa source unique dans un propos passager de Talleyrand, le gouvernement Français pouvait à peine se douter de son existence. Il est vrai (quoique peu honorable pour M. Fox) que les seules bases re-

connues de la négociation se trouvaient dans la lettre de Fox du 26 Mars, et dans la lettre de Talleyrand du 2 Juin.

Tout le reste de cette note est un tissu d'absurdité et d'insolence, tel qu'on peut hautement avancer que, dans toute l'histoire des négociations politiques, il n'existe nulle part une pièce qui puisse être comparée à celle-ci. Aussi est-elle évidemment, soit en tout, soit en grande partie, l'ouvrage direct de *Bonaparte.*

1. La première chose qui nous frappe, c'est la plainte plusieurs fois répétée, „qu'une négociation qui a déjà été l'objet de tant de pourparlers, qui a donné lieu à l'envoi de tant de courriers de part et d'autre, *qui était enfin déjà conduite à sa maturité,* et sur le point d'être terminée, ait soudainement rétrogradé." — Il convient singulièrement au gouvernement Français, qui, dans toutes les pièces communiquées au public, n'avait donné sur la négociation de Lord Yarmouth que ses pleins-pouvoirs de forme et d'étiquette, d'avancer un fait pareil sur sa parole. Nous savons de reste ce qui en est, et à quel point de *maturité* cette négociation était arrivée alors. Mais qui peut lire sans dégoût ces phrases d'une diplomatie de caporal, d'une impatience grossière et plus que déplacée, où on parle d'une négociation embrassant tant de grands intérêts comme d'une tracasserie vulgaire et incommode qui a déjà occasionné *tant* de *pourparlers*, *tant* de *courriers* de part et d'autre, etc. etc.?

2. Ce qui est tout-à-fait du même genre, ce sont les protestations contre l'emploi des *écrits*, c'est-à-dire contre la seule forme qui ait été généralement

reçue dans les négociations des peuples civilisés, et sans laquelle il est même impossible d'arriver à une marche sûre et stable dans des affaires aussi graves que compliquées. On devine sans difficulté les raisons pour lesquelles des Bonaparte et des Talleyrand voudraient s'affranchir de ces entraves importunes. Mais dans quel excès de barbarie devons-nous être tombés pour qu'un homme ose *dénoncer*, sans rougir, ce qu'il appelle: „ces controverses écrites, *non moins préjudiciables à l'humanité*, que *les hostilités à main armée*, et qui prolongent les malheurs des peuples!" Quelle confusion d'idées! quel bouleversement audacieux de principes!

3. Mais l'article le plus important de cette réponse est celui qui se rapporte à l'examen de la base de l'*Uti possidetis*. Bonaparte (car il n'y a que lui qui ait pu dicter ces argumens) ne se contente pas de protester contre l'assertion de la partie adverse, „que cette base avait été proposée par la France." S'il n'avait fait que cela, il aurait eu raison; mais il s'élève, et avec la dernière aigreur, contre le *principe* même de cette prétention. Il est scandalisé de ce qu'on a pu *supposer* un moment qu'il consentirait à une base pareille; il la traite d'injurieuse et de révoltante, d'absurde et d'insensée. Avant d'analyser ce qu'il a dit, établissons des idées justes et précises sur l'objet principal de cette discussion.

Toute négociation de paix doit porter, ou sur le *status quo ante bellum*, ou sur *l'Uti possidetis*; sur *l'état des possessions avant* la guerre, ou sur celui que la guerre a amené. Il est impossible d'imaginer une base de négociation qui ne rentre dans l'un ou

l'autre de ces deux principes préalables; et depuis qu'il y a eu des négociations, qu'on l'ait positivement énoncé ou non, on est *toujours* parti de l'un ou de l'autre. Il est rare, sans doute, qu'on ait *terminé* une négociation, en adhérant strictement, soit au *status quo* antérieur, soit au *status quo* actuel: les exceptions et les restrictions appartiennent à la nature de la chose; et l'art de négocier n'est que celui de modifier, de part et d'autre, la base principale dont on est convenu. Mais la restitution, même la plus ample, des conquêtes respectives, la compensation la plus complète des avantages réciproques, ramène toujours, soit à ce qui existait auparavant, soit à ce qui à été fondé par la guerre.

Il est donc d'abord de toute absurdité, et d'une ignorance révoltante et crapuleuse de défier le Ministre Britannique „de trouver dans l'histoire du monde une négociation terminée d'après l'Uti possidetis."

Mais il est tout autrement révoltant de voir le gouvernement Français traiter ce principe de l'Uti possidetis comme une prétention extravagante et honteuse, comme une insulte à ses droits et à son honneur; que „S. M. l'Empereur *estime à déshonneur la seule idée d'une négociation basée sur l'Uti possidetis;*" que, „en proposant à la France l'Uti possidetis, *surtout dans les circonstances actuelles*, on a dû s'être formé une étrange idée du caractère de l'Empereur Napoléon, et l'avoir cru réduit à un singulier état d'abaissement et de détresse."

Voici ce que Lord Lauderdale aurait dû répondre, et ce que je ne lui pardonne pas de n'avoir point répondu:

„Il serait difficile de trouver dans l'histoire des

correspondances diplomatiques, un grief plus étrange et plus surprenant que celui que le négociateur Français vient d'articuler contre le *principe* de l'*Uti possidetis*. Ce principe est, *précisément dans les circonstances actuelles*, le plus favorable qui aurait pu être conçu pour les intérêts du gouvernement Français. Ce gouvernement a fait d'immenses conquêtes; il a détruit et fondé des royaumes; il a changé la face de l'Europe. En proposant *l'Uti possidetis*, l'Angleterre prend l'engagement de reconnaître et de sanctionner à la fois toute la masse de ces acquisitions énormes, de ces bouleversemens presque universels, de ces nouveaux établissemens gigantesques. Elle ne demande, de son côté, que la conservation de quelques conquêtes isolées, de quelques avantages du second ou du troisième ordre, et encore, elle ne la demande que comme base, et en admettant telle exception et restriction que le cours des négociations pourra amener, d'après le principe d'une juste réciprocité. Et la France peut se dire offensée par cette base, blessée dans ses intérêts majeurs, attaquée même sous le rapport de son honneur! Si *l'Uti possidetis* ne devait point être la base de la négociation, il ne restait donc que le *status quo ante bellum:* car l'une ou l'autre de ces deux formes devait nécessairement être choisie. Mais si l'Uti possidetis est, d'après les vues du gouvernement Français, un principe inadmissible, injurieux, scandaleux, que serait-ce donc si le gouvernement Anglais eût proposé cet autre principe, qui eût ramené l'ouverture de la négociation à l'état des choses avant la guerre? Ainsi, pour avoir modestement adopté ce qu'il y avait de plus clairement

avantageux pour les intérêts actuels du gouvernement Français, l'Angleterre est accusée aujourd'hui „d'avoir méconnu le caractère de son chef, de l'avoir humilié par ses propositions, de l'avoir supposé dans un état d'abaissement et de détresse.“ Qu'il plaise au négociateur Français d'examiner attentivement ces réflexions! Qu'il lui plaise de proposer, de son côté, une base *plus* honorable pour la France, *plus* conforme à ses intérêts et à ses prétentions; et les Ministres d'Angleterre déclarent d'avance qu'ils sont prêts à l'accepter sans objection.

Un langage pareil n'aurait probablement pas converti un homme de la trempe de Bonaparte. Mais il aurait prouvé aux contemporains et à la postérité que l'Angleterre, en proposant cet *Uti possidetis*, avait su au moins clairement ce qu'elle faisait, ce qu'elle voulait et ce qu'elle accordait.

(C'est ici le lieu d'expliquer quelle différence il y avait entre le *Uti possidetis* demandé par le gouvernement Anglais, et la même base, telle que je l'avais proposée dans le Mémoire sur la pacification.

Le *Uti possidetis* est autre chose dans le sens *diplomatique*, et autre chose dans le sens *juridique*. Dans le premier, le *Uti possidetis* est simplement opposé au *Status quo ante bellum;* dans le second, il est opposé au *droit de propriété définitif.*

Dans le droit Romain, première source de toute cette distinction, le *Uti possidetis* était une de ces sentences interlocutoires (interdicta), par lesquelles le Préteur prononçait sur une demande en simple possession, sans préjuger la question de la propriété complète et définitive. La formule dont il se servait dans ces cas, était: *Uti possidetis, quo minus ita*

possideatis, *vim fieri veto*, et ce qui en résultait, était appelé *possessorium*, état de choses, qui en maintenant le possesseur dans la possession d'un objet en litige, n'empêchait point celui qui s'en croyait le propriétaire légitime de poursuivre son droit de propriété par une action d'un autre genre, et dans un procès plus régulier.

En proposant à la France *l'Uti possidetis* dans le sens *diplomatique*, l'Angleterre la favorisait ouvertement: car cet Uti possidetis était tout ce que la France pouvait imaginer de plus avantageux en fait de base de négociation. Mais si, sans s'arrêter à des définitions, on avait purement et simplement mis en avant cette base de *l'Uti possidetis*, rien ne s'opposait à ce que les Souverains et les peuples y attachassent en secret la signification *juridique* de cette forme, et regardassent les conquêtes, les réunions et les révolutions opérées par la France, comme de simples changemens *de fait*, sans préjuger les grandes questions *de droit*; et la paix, qui aurait sanctionné cet état de choses, comme une espèce de *jugement possessoire*, qui aurait laissé dans toute son intégrité *le pétitoire* de ce procès important. —

Il est assez remarquable que, dans la note même que nous analysons ici, il se trouve une phrase qui pourrait faire croire que le gouvernement Français se fût douté de quelque intention secrète, dans la demande de *l'Uti possidetis*: c'est celle où il est dit „que l'Uti possidetis appartient plutôt à un armistice qu'à une paix.“ Cette observation est la seule chose juste et raisonnable qu'on rencontre dans toute cette pièce. C'est avec ces armes que le gouvernement Français aurait *pu*, et aurait *dû*

(dans son sens) attaquer la proposition de *l'Uti possidetis*. Encore aurait-il fallu que l'Angleterre l'eût réclamé *dans ce sens*. Mais tout prouve que le gouvernement Anglais ne voyait dans l'Uti possidetis qu'un principe purement et simplement diplomatique, et opposé comme tel à l'état des possessions avant la guerre. Et comme c'est sous le même point de vue que les Français avaient envisagé la proposition, tout ce qu'ils disent dans cette note, pour la combattre, présente un des contre-sens les plus choquans dont jamais négociateurs se soient rendus coupables.)

Après avoir relevé la méprise grossière et révoltante dans laquelle le gouvernement Français, soit par mauvaise foi, soit par un excès d'ignorance, était tombé, relativement au *principe* de la base demandée par l'Angleterre, nous pourrions nous épargner la peine de passer en revue les développemens, aussi absurdes qu'outrageans, qu'il a donnés à cette erreur fondamentale. Mais ces développemens sont trop curieux et trop caractéristiques, pour que nous ne nous y arrêtions pas quelques momens.

„Jamais il n'a pu venir dans la pensée de l'Empereur de prendre pour base de la négociation l'Uti possidetis. *Si telle eût été sa pensée*, il eût *gardé* la *Moravie*, une partie de la *Hongrie*, la *Styrie*, la *Carniole*, la *Croatie*, toute *l'Autriche*, ainsi que sa capitale; *Trieste* et *Fiume* seraient encore en sa puissance, comme *Gènes* et *Venise;* le *Hanovre*, etc. seraient soumis à son Empire; et certes *alors* S. M. l'Empereur aurait pu sans difficulté laisser le Cap, Surinam, etc. au pouvoir de S. M. Britannique."

Si ce raisonnement doit avoir un sens quelconque, il faut lui supposer celui „que Bonaparte serait

en possession de tous les pays nommés ici, si, en faisant sa paix avec l'Autriche, *il eût* insisté sur la base de l'Uti possidetis.“ Il est certain que si Bonaparte avait osé proposer à l'Autriche l'Uti possidetis, pur et simple, comme base de la paix de Presbourg, et si l'Empereur avait bien voulu y consentir, et lui abandonner la moitié de sa Monarchie, un résultat pareil aurait pu se réaliser. Mais cette hypothèse, aussi offensante que chimérique, qu'avait-elle à faire aux négociations entre la France et l'Angleterre? Puisque, dans un cas particulier, il est juste et sage de demander pour base de la pacification le principe de l'Uti possidetis, s'ensuit-il qu'on ait négligé ses intérêts, ou qu'on ait fait preuve d'une générosité excessive, en ne pas insistant sur ce même principe, dans d'autres conjonctures absolument différentes? Et quand même, pour accorder un moment ce qui est évidemment déraisonnable, quand même le gouvernement Français aurait eu tort de ne pas demander cette base, en négociant avec la Cour de Vienne, s'ensuit-il qu'il était autorisé à la refuser, lorsque l'Angleterre la propose; et sans se borner à un simple refus, à la traiter comme outrageante et scandaleuse?

Mais voici ce qui est bien autrement fort: „Que le *Hanovre devienne* une province de la France; que *Trieste*, *Fiume* et leurs territoires *deviennent* également des provinces du Royaume d'Italie; et que la Grande-Bretagne garde, en compensation, le Cap, Surinam, Pondichéry, etc., et la France y consentira; *et le grand principe de l'Uti possidetis sera appliqué dans toute son étendue, pour* le *présent* et pour *l'avenir*.“ — Pourquoi ne pas ajouter „*et pour le*

passé?" Car c'est alors que le ridicule de ce raisonnement inouï se serait montré dans tout son éclat! Est-ce là le langage d'un cabinet? d'un cabinet auquel les craintes des contemporains attribuent une profondeur extraordinaire? d'un cabinet, qui, au moins dans d'autres occasions, avait produit des sophismes spécieux (voyez les premières lettres de Talleyrand à Fox), au défaut d'argumens solides, et de preuves d'une vraie sagacité? Des écoliers diplomatiques ne devraient-ils pas rougir d'ignorer à ce point les premiers élémens de leur science; de confondre et de dénaturer toutes les idées. Le grand principe de *l'Uti possidetis*, c'est-à-dire, de l'état actuel des possessions, sera *appliqué* dans toute son étendue, en *changeant de fond en comble* l'état de ces mêmes possessions; en ajoutant aux conquêtes de la France des provinces qu'elle avait occupées *ci-devant*, des pays même dont elle avait garanti la possession à leurs Souverains reconnus et légitimes?

Enfin, et c'est la dernière des considérations que nous suggère cet office remarquable, il est clair qu'en se plaignant, comme nous avons vu, des retards qu'éprouvait cette négociation, elle en renverse totalement l'édifice, en rejetant, soit d'une manière positive, soit par des insinuations, sur le sens desquelles on ne pouvait guère se méprendre, ceux mêmes des articles préliminaires qui paraissaient complètement accordés.

Dans sa dépêche du 21 Juillet (No. XXIII.) Lord *Yarmouth* avait dit: „*Hanovre*, *Malte*, le *Cap* et *l'Inde* restent toujours *purs* et *sans tache*." D'après celle du 24 ej. (No. XXV.) le Général *Clarke* avait déclaré „que, quoique l'Empereur fût autorisé

(après le traité signé par Oubril) à refuser plusieurs des articles demandés jusqu'ici, *il ne voulait pas se servir de cet avantage.*" Dans cette même conférence, on avait discuté les conditions auxquelles *Malte*, le *Cap* et le *Hanovre* devaient rester aux Anglais. Il est vrai qu'aussi pour la première fois la France avait articulé les objets dont elle demandait la restitution.

Voyons maintenant comment, dans cette note du 8. Août, signée quinze jours plus tard par ce même Général *Clarke*, on s'expliqua sur ces mêmes articles dont on avait confirmé la cession.

Quant au *Cap*, voici ce que l'on dit: „En supposant *même* que le *Cap* et *Surinam*, et autres possessions Hollandaises, *eussent pu* être détachées du Royaume de Hollande, n'est-il pas certain *que son incorporation à l'Empire Français* eût été la suite nécessaire du refus *qu'aurait fait* l'Angleterre de lui restituer ces colonies?" — Et plus bas: „Sans la restitution de ces Colonies, la Hollande deviendrait forcément une province de l'Empire Français: car, *en acceptant la couronne de Hollande, le Prince Louis a formellement déclaré son intention d'y renoncer, si les colonies Hollandaises n'étaient restituées à la paix générale.*"

Il ne vaut pas la peine de demander pourquoi donc, si tel était le cas, on avait, quinze jours plus tôt, *consenti* à l'aliénation du Cap. Ce passage fait naître des réflexions qui absorbent toute critique ordinaire. Entendez-Vous cette déclaration, puissances de l'Europe? C'est dans ce dernier abîme d'humiliation que Vous ont fait tomber Vos tristes dissensions, la faiblesse et la pusillanimité de Votre

conduite! Arbitre suprême des états, les créant et les détruisant comme il lui plaît, cet homme, qui se vantait naguère de n'avoir paru sur la terre que pour y rétablir „*l'ordre et la liberté*," annonce que, si un seul de ses ordres, un seul de ses caprices, n'est pas satisfait, il incorporera la Hollande à son Empire; et que, pour punir ce malheureux pays des pertes que la *France* lui a fait faire, il le privera de l'ombre même de son ancienne indépendance; et que, *puisqu'il* a perdu ses colonies, il doit perdre son ancien territoire, sa constitution, ses lois, enfin tout ce qui lui restait encore, pour se consoler de tant de revers, ou pour les réparer un jour. — Et cet usurpateur d'hier, ce prétendu Roi de Hollande, élevé à sa place, contre le voeu bien connu du peuple Hollandais, par la simple volonté d'un autre usurpateur, cet ouvrage de la plus atroce violence, à peine achevé, à peine sorti du néant, proclame déjà les conditions auxquelles *il daigne accepter une Couronne;* et s'oppose (à en croire ses maîtres: car comment oserait-il dire ce qu'on lui prête!) s'oppose à ces mêmes stipulations qui auraient dû amener une paix, sanctionnant son titre précaire, et consolidant ses propres usurpations!

Mais ce n'est pas tout encore. Voyons ce que deviennent ces autres articles, accordés sans difficulté, dans toutes les conférences précédentes, et sur lesquels la discussion avait paru terminée. „Que *le Hanovre* soit une province de la France; que *Trieste* et *Fiume* deviennent provinces du Royaume d'Italie; et que la Grande-Bretagne garde en *compensation* le *Cap*, *Surinam*, *Malte*, *Pondichéry*, etc." Ainsi, non seulement les *Colonies Hollandaises*, mais

cette *Malte*, que mieux vaudrait pour l'Angleterre d'enfoncer dans les profondeurs de l'Océan, que de remettre entre les mains de la France; mais cette exclusion des *Français* de *l'Inde*, si indispensablement nécessaire pour la conservation de la puissance anglaise, ces objets, dont le gouvernement Anglais ne pouvait pas plus se désister que de l'intégrité de son propre territoire; sur lesquels il n'y avait plus eu d'objections; que l'on regardait comme des bases reconnues, ne doivent être cédés *qu'en compensation* — et de quoi? De cet *Electorat d'Hanovre*, dont la restitution était accordée dès le premier pas de la négociation, et de plusieurs provinces *Autrichiennes*, aussi étrangères à cette étrange négociation, que les possessions de l'Empereur de Chine? — Voilà donc ce qu'on avait gagné dans cette négociation, „qui avait été l'objet *de tant de pourparlers*, qui avait donné lieu à l'envoi *de tant de courriers*, *de part et d'autre*, qui était enfin *déjà conduite à sa maturité!*"

Ce qui reste est du même calibre. „*La Sicile*, dans cette hypothèse même (que la France eût consenti à *l'Uti possidetis!!!*) n'aurait pas été laissée au Roi de Naples," et cela, „parce que l'Angleterre ne pouvait pas en empêcher la conquête;" et quant aux *îles Françaises*, occupées par les Anglais, „l'Empereur ne peut pas perdre *un seul de ses sujets*; et quelque peu importante que puisse être la colonie de *Tabago*, il suffit qu'elle ait fait partie de l'Empire Français au moment où S. M. a pris les rênes du gouvernement, pour que S. M. ne signe jamais un traité où l'aliénation de cette colonie, ou de toute autre qui lui appartient de la même manière, soit comprise."

Voici donc, suivant le texte précis de la pièce inouïe que nous venons d'analyser, la substance du traité de paix que la France proposait à l'Angleterre.

Le gouvernement Français conservera toutes ses conquêtes; et tous les changemens qu'il a faits en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Hollande, etc. seront pleinement reconnus.

Le Roi de Naples perdra en outre le royaume de Sicile.

L'Angleterre rendra à la France toutes les colonies dans les Deux-Indes qu'elle a pu conquérir dans cette guerre.

Elle rendra à la Hollande le *Cap*, *Surinam* et toutes ses autres colonies perdues dans cette guerre.

Quant à *Malte*, elle en gardera la possession, si l'Electorat de *Hanovre* doit devenir province de la France, et *Trieste* et *Fiume* provinces du Royaume d'Italie!

Supplément E. No. 15 *des pièces françaises.*

Note des Lords Lauderdale et Yarmouth au Général Clarke.

Du 9 Août.

Il est clair que la note du Général Clarke ne méritait pas proprement de réponse. La négociation était finie. Mais si, outre la demande de passe-ports, que les Ministres d'Angleterre adressèrent itérativement à Talleyrand, ils voulaient encore prolonger les discussions, ils auraient dû relever avec force, tout ce qu'il y avait d'absurde, d'outrageant et de

déloyal dans la pièce que nous venons d'examiner. Ils se bornèrent à dire „qu'il serait parfaitement inutile de la prendre en considération.“ Ils ne s'expliquèrent que sur deux points particuliers. Le premier était cette assertion si impertinente: „que la méthode de discuter par écrit les articles fondamentaux d'une négociation, était un obstacle à la paix.“ Mais avec un peu trop de modération, ils se contentèrent d'observer que la note présentée par Lord Lauderdale avait été d'une utilité évidente, „en ce qu'elle avait mis fin aux *mal-entendus*, *sans doute réels*, qui devaient avoir eu lieu dans la première époque des négociations,“ observation à laquelle il est difficile de comprendre que *Lord Yarmouth* ait pu participer. — Le second point, et celui sur lequel ils insistaient le plus, était le refus de *l'Uti possidetis*; et ici on doit sérieusement déplorer que l'erreur dans laquelle le gouvernement Anglais était tombé sur la prétendue acceptation de cette base, ait engagé ses négociateurs à avancer des griefs chimériques, au lieu de faire entendre des plaintes fondées et énergiques, sur les argumentations monstrueuses de leur ennemi. Que de choses il y avait à dire sur cette note du Général Clarke! Mais, loin de profiter de leurs avantages, ils ne font que se retrancher de nouveau derrière cette prétendue offre de *l'Uti possidetis*, dans les ouvertures faites à Lord Yarmouth, et dans la lettre de Talleyrand du 1 Avril; et nous avons déjà suffisamment développé à quel point l'une et l'autre de ces suppositions étaient dénuées de vérité et de fondement.

Supplément F. No. **16** *des pièces françaises.*

Les deux Ministres demandent des passe-ports.

Du 9 Août.

No. XXXVI.

Lord Lauderdale et Lord Yarmouth à M. Fox.

Du 11 Août.

Ils communiquent les différentes pièces qui ont été échangées dans les deux jours du 10 — 11.

No. 1 et 2 (No. 17 et 18 des pièces françaises): Copies des lettres écrites à Talleyrand, pour insister sur les passe-ports demandés pour les deux Ministres et pour un courrier.

No. 3 (No. 19 des pièces françaises): Réplique de *Clarke* et *Champagny*, à la note des Ministres Anglais du 9 d'Août.

No. 4 (No. 20 des pièces françaises): Autre lettre de ceux-ci à Talleyrand, pour insister sur les passe-ports.

No. 5 (No. 21 des pièces françaises): Réponse de *Talleyrand*, qui envoie le passe-port pour le courrier, et s'excuse dans des formes assez honnêtes sur le retard de ceux pour les Ministres.

No. 6 (No. 22 des pièces françaises): Note des Ministres Anglais, du 11 Août, en réponse de celle de *Clarke* et *Champagny* du 9.

Nous n'avons à considérer que les Numéros 3 et 6 de ces pièces.

Les plénipotentiaires Français commencent par dire „qu'ils ne savent s'ils doivent penser que, de l'adoption de ce principe d'Uti possidetis, il résulterait pour l'Angleterre le droit d'exiger *du gouvernement*

Français toutes les restitutions à sa bienséance, sans qu'elle fût tenue à aucune restitution à la France et à ses alliés, des conquêtes qu'elle a faites." — „Dans un état de choses *aussi obscur*, ils demandent des explications propres à les éclairer et à faire marcher la négociation; elles consistent à faire connaître *quelles sont les conquêtes que l'Angleterre veut garder; quelles sont celles qu'elles veut rendre à la France et à ses alliés, et quelles sont les conquêtes de la France dont elle désire la restitution.*" Enfin ils ajoutent „que si les Ministres Anglais, en proposant l'Uti possidetis, ont eu en vue de proposer un moyen *d'échange* et de *compensation*, l'Empereur l'adopte, * parce qu'il le trouve conforme aux premiers principes de la négociation."

A cette note les négociateurs Anglais répondent: „que, d'après les instructions de leur gouvernement, ils ne peuvent faire autre chose qu'insister sur ce que le principe d'Uti possidetis (avec la seule exception du Hanovre) soit préalablement reconnu."

Cette réponse, il faut l'avouer, était extrêmement insuffisante. Les Ministres Anglais, une fois résolus de continuer la discussion, avaient dans la dernière note des plénipotentiaires Français de quoi exposer,

* On a attaché une grande importance en Angleterre à ce que ce mot *adopte* était écrit dans l'original de cette note, en remplacement d'une rature, qui faisait *soupçonner* qu'il y avait eu d'abord *reconnaît*. (Voyez les discours de Lord *Howick* et de Lord *Yarmouth*, dans la séance du parlement du 5 Janvier.) Mais si ce soupçon avait été même très fondé, il faut avouer que cette circonstance prouverait bien peu de chose: car le point principal est toujours que ce qu'ils *adoptaient* ou *reconnaissaient* ici, n'était point, d'après leur propre explication, le principe sur lequel insistait Lord *Lauderdale*.

de la manière la plus claire, en quoi consistait proprement le caractère et l'objet de la base qu'ils proposaient. La note du 8 Août avait prouvé, d'une manière indubitable, ou bien que le gouvernement Français avait, sur le principe de l'*Uti possidetis*, les idées les plus fausses et les plus confuses, ou au moins qu'il affectait de les avoir, et qu'il se servait de cette feinte pour produire les plus grosses extravagances. La note du 9 fournissait les moyens les plus propres à éclaircir toute la question, à justifier la base proposée et à entrer dans des développemens qui, d'après les termes dont s'étaient servis les Français, pouvaient „faire marcher la négociation."

Il fallait d'abord mettre au grand jour que la proposition de l'*Uti possidetis* (sans rentrer dans les vains débats sur la première source de cette proposition, et dans l'assertion aussi fausse que futile, que le gouvernement Français l'avait faite lui-même), loin d'être injurieuse aux Français, était une preuve de la modération de l'Angleterre; puisque, de toutes les bases possibles, elle était, dans les circonstances du moment, la plus avantageuse pour la France. Que, si tel avait été le cas, à l'époque des premières correspondances et des premières conférences de Lord Yarmouth, les changemens politiques qui avaient eu lieu depuis cette époque, renforçaient encore singulièrement l'avantage primitif de cette base. Qu'en admettant encore l'état des possessions, après tout ce que le gouvernement Français venait d'opérer de révolutions puissantes dans la situation de l'Empire d'Allemagne, c'était y comprendre ces révolutions, et se désister du droit incontestable (reconnu même formellement à l'Angleterre, par ce principe d'inter-

vention mutuelle dans les affaires continentales et maritimes) d'intervenir dans ces grandes opérations qui assuraient à la France la souveraineté de la moitié de l'Allemagne. *

Ensuite il fallait passer à l'application, et répondre distinctement aux questions, cette fois-ci très positives que les plénipotentiaires Français avaient faites:

Que, *quant aux restitutions que l'on demandait à la France*, elles se réduisaient absolument *à rien;* qu'on la laissait en pleine possession de toutes ses immenses conquêtes; qu'on reconnaissait, en masse ou en détail, tous les nouveaux états qu'elle avait fondés, tous les nouveaux Souverains qu'elle avait créés; que cet *Uti possidetis* était pour elle la confirmation d'un pouvoir vraiment colossal, qu'elle exerçait sur la moitié de l'Europe.

Que la seule et unique exception qu'on lui demandait, était en faveur d'un pays qui, d'après les principes du gouvernement Anglais, n'avait jamais cessé d'appartenir à l'Angleterre; qui, au moment des négociations, n'était même plus en possession de la France; qu'elle avait abandonné à une puissance qui n'y avait l'ombre d'un droit; et qu'on pouvait redemander à cette puissance, moyennant certains équivalens, que la France avait à sa disposition;

* Je suis loin de croire que le gouvernement Anglais ait bien fait d'approuver ces opérations, et de les sanctionner par son silence. Mais enfin, une fois déterminé à y consentir, comme aux autres révolutions du continent, il fallait au moins faire valoir cette complaisance, et prouver, en citant ces changemens, jusqu'à quel excès de libéralité on poussait le principe de l'*Uti possidetis*, en le proposant encore, après des entreprises qui mettaient une si grande partie de l'Allemagne à la disposition du gouvernement Français.

que cette seule et unique restitution avait été complètement accordée, et même librement proposée par la France. *

Que, quant aux *conquêtes* proprement dites, qui se trouvaient entre les mains de l'Angleterre, l'application du principe de *la possession actuelle* ne pouvait plus être douteuse pour celles que le gouvernement Français avait déjà abandonnées, dans les premières époques de la négociation; que dans cette catégorie se trouvaient *Malte* et *le Cap*, dont la cession avait été uniformément reconnue, jusqu'au moment où la note du 8 Août avait tout enveloppé de nouveau dans les ténèbres de la plus funeste incertitude.

Que, quant aux *autres* conquêtes de l'Angleterre, il était certainement juste en principe de leur appliquer de même la base de l'*Uti possidetis*, si utile pour conserver à la France la totalité de ses vastes agrandissemens; que cependant le gouvernement Anglais consentait à en faire l'objet d'une véritable négociation, et à les soumettre à un système de compensation, tel que les plénipotentiaires Fran-

* Dans un post-scriptum de la dépêche du 11 (No. 36), Lord Yarmouth avait expressément dit, „que, d'après l'explication du gouvernement Français lui-même, on avait préféré à une proposition par écrit, celle dont on l'avait rendu l'organe, *parce qu'on désirait faire connaître au Roi d'Angleterre qu'on était prêt à lui restituer la totalité de ses possessions en Allemagne;* et que, *par des raisons évidentes*, on ne pouvait pas donner *par écrit* une offre de la nature de celle-ci, avant que toutes les autres conditions fussent „arrêtées." — Nous avons vu plus haut, dans une quantité de pièces, que la restitution du *Hanovre* avait toujours été regardée comme une affaire arrangée.

çais venaient de le proposer eux-mêmes dans leur dernière note. *

Qu'après cela, il ne resterait plus à débattre que le sort du Royaume de *Sicile*, lequel n'étant ni une conquête de la France, ni une conquête de l'Angleterre, se trouvait, plus qu'aucun autre objet, dans le cas de l'*Uti possidetis*, et devait, sous tous les points de vue possibles, être strictement conservé à son possesseur légitime.

Voilà ce que les Ministres anglais auraient dû répondre, pour déterminer le progrès de la négociation et pour la réduire à des termes clairs et précis.

No. XXXVII.

M. Fox aux Lords Lauderdale et Yarmouth.

Du 14 Août.

Il approuve toutes les notes qui ont été présentées depuis l'arrivée de Lord Lauderdale à Paris; et comme on n'a discuté jusqu'ici que la base général

* Par-là on serait parvenu, ou à arracher au gouvernement Français quelques-unes de ses conquêtes continentales, ou, si rien de pareil ne pouvait être obtenu, à insister sur la conservation de toutes les conquêtes maritimes de l'Angleterre. La seule de ces conquêtes (*Malte* et *le Cap* toujours considérés comme des points arrêtés) sur laquelle il n'aurait jamais fallu céder, c'était celle dans les Grandes-Indes; mais *Ste. Lucie, Tabago, Gorée, Surinam, Démérary, Berbice* et *Essequibo* admettaient une négociation. Aucune de ces colonies n'était absolument nécessaire à l'Angleterre; on aurait pu en proposer la restitution, comme équivalent de celle de *Naples*, proposition qui, quoique sans succès, aurait été d'une politique généreuse, et très propre à concilier à l'Angleterre l'opinion de toute l'Europe éclairée.

de la négociation, il n'a rien à ajouter à leurs instructions.

M. Fox, en approuvant ces notes, partageait donc, pour autant qu'il était en lui, tout ce qu'elles avaient de louche, de faux et d'insuffisant; et les justes critiques que nous avons faites sur plusieurs points principaux de ces pièces, retombent donc aussi sur ce Ministre.

Au reste il dit dans cette dépêche „qu'il est très probable qu'elle ne trouvera plus les négociateurs à Paris"; expression que nous devons soigneusement marquer, puisqu'elle prouve que M. Fox lui-même désespérait du succès de la négociation.

No. XXXVIII.

M. Fox aux Lords Lauderdale et Yarmouth.

Du même jour.

Il leur annonce que, comme le gouvernement Français avait *paru insinuer* que l'emploi de deux plénipotentiaires, de la part du gouvernement Anglais, était une espèce d'avantage dont celui-ci avait voulu se saisir dans la négociation, les fonctions de Lord Yarmouth devaient cesser; et cela d'autant plus que le gouvernement Français avait *désavoué* le principe fondamental qu'il avait désigné lui-même à Lord Yarmouth comme base de la négociation.

Les deux motifs sont également bizarres. Le gouvernement Français avait nommé, de son côté, deux plénipotentiaires; l'équilibre était donc rétabli, et on ne conçoit pas par quelle singulière condescendance on voulait laisser au gouvernement Français un avantage (si c'en était un) dont on se

désistait soi-même. — Quant au *désaveu* des propositions faites à Lord Yarmouth, il me semble qu'il était un motif de plus, pour le faire rester à Paris, puisqu'en le rappelant, on avait l'air de souscrire à ce désaveu, et de se priver de son témoignage.

Il est très probable que le rappel de Lord Yarmouth tenait à quelque autre raison secrète dont ces deux prétendus motifs n'étaient que le prétexte plausible. Mais, dans cette hypothèse même, il faut avouer que le prétexte n'était pas bien choisi.

No. XXXIX.

Dépêche de Lord Lauderdale à M. Fox.

Du 16 Août.

Il lui annonce qu'il a écrit à Talleyrand, le 14,* pour savoir si la note du 11 ne sera pas suivie de quelque réponse. Celui-ci lui répond qu'il a mis son billet sous les yeux de l'Empereur, et le même jour (16) les plénipotentiaires Français annoncent que l'Empereur est allé à Rambouillet.

No. XL.

Lord Lauderdale à M. Fox.

Du 17 Août.

Il a annoncé à Talleyrand le rappel de Lord *Yarmouth*. — Les plénipotentiaires Français lui ont fait une visite, pour inviter à dîner toute la mission Anglaise. Rien du tout n'a été dit par rapport à la négociation. Le retour de l'Empereur de Rambouillet était encore incertain.

* No. 23 des pièces françaises.

Le supplément de cette dépêche (No. 24 des pièces françaises) est la note par laquelle Lord Lauderdale avait annoncé le rappel de Lord Yarmouth.

No. XLI.

M. Fox à Lord Lauderdale.

Du 23 Août.

Pour lui dire qu'au cas qu'à l'arrivée d'une nouvelle d'un refus de l'Empereur de Russie de ratifier le traité de M. Oubril, sans le consentement de l'Angleterre, le gouvernement Français fît des propositions plus avantageuses, dans le dessein de séparer l'Angleterre de la Russie, il déclarerait que ce traité de M. Oubril, ayant été la seule circonstance qui avait dispensé S. M. de négocier en commun avec la Russie, cette preuve de la persévérance de celle-ci dans ses engagemens, remettrait les relations anciennes sur l'ancien pied.

La déclaration * était aussi honorable que tout ce que le gouvernement Anglais a fait par rapport à la Russie, dans tout le cours de cette négociation.

No. XLII.

Lord Lauderdale à M. Fox.

Du 25 Août.

Il lui communique deux notes (No. 25 et 26 parmi les pièces françaises), par lesquelles il a sollicité une réponse à celles des 11 et 14. Dans la dernière, il avait déclaré que, si cette réponse n'était

* Il est très remarquable que cette dépêche est la *dernière* écrite par *M. Fox*.

point arrivée jusqu'au 27, il demanderait définitivement ses passe-ports, pour retourner en Angleterre.

No. XLIII.

Lord Lauderdale à M. Fox.

Du 29 Août.

Il reçut le 25, au soir, une invitation des plénipotentiaires Français (No. 27 et 28 des pièces françaises), pour une conférence le 26, au sujet de sa note du 11. Il accepta l'invitation.

La conférence eut lieu. Il dit „qu'il y puisa la conviction que les plénipotentiaires Français ne pensaient plus à faire la paix sur la base que leur gouvernement *avait été supposé* * de vouloir la faire du tems de Lord Yarmouth." On voit par une note suivante, qu'ils avaient voulu l'engager à rédiger un projet en forme.

Après le dîner chez *Champagny*, qui suivit cette conférence, on lui fit de vives instances, pour le déterminer à une autre conférence. Il y consentit pour le 29. Il en avertit Talleyrand le même jour.

Le 27 il eut une longue conversation avec Talleyrand, dans laquelle il crut entrevoir le même résultat, qu'il avait inféré de la conférence de la veille. Talleyrand lui disait dans cette conversation: „Jamais l'Empereur ne cèdera un grain de poussière du territoire Français." Il lui disait de plus „que le

* Il est à remarquer que, depuis cette époque, commençant probablement à sentir la faiblesse des argumens par lesquels on avait prétendu jusqu'alors que le gouvernement français *avait consenti* à la base de l'Uti possidetis, il se servait toujours de cette expression plus vague: „was *understood* to desire."

sort du *Hanovre* devait être décidé dans deux fois vingt-quatre heures.“ Ce qui se rapportait sans doute à l'arrivée prochaine de M. de *Knobelsdorf* à Paris. — Enfin il voulait lui faire sentir qu'en conservant *Malte*, le *Cap* et le *Hanovre*, l'Angleterre ferait une paix glorieuse.

Sur cela, Lord Lauderdale adressa, dans la matinée du 29, une note aux plénipotentiaires Français (No. 29 des pièces françaises), par laquelle, en leur répétant verbalement ce qu'il avait dit dans celle du 11, il leur annonça „qu'avant qu'ils n'eussent reconnu la base, telle que le gouvernement Anglais la *supposait* avoir été proposée par la France, il ne pouvait entrer dans aucune négociation.“ Il ajouta qu'il était déterminé à mettre fin à sa mission, et que l'admission par écrit de la base si souvent répétée, pouvait seule faire changer cette résolution.

Pour juger cette conduite de Lord Lauderdale, il faut partir d'un point important, qui se trouve dans sa dépêche à M. Fox. *Talleyrand* avait de nouveau admis que le *Hanovre*, *Malte* et le *Cap* étaient accordés au gouvernement Britannique. Ce langage contrastait singulièrement avec la note du 8 Août, et il est extrêmement surprenant que Lord Lauderdale n'ait pas relevé avant tout ce contraste, plus singulier que tout le reste. Mais enfin *Talleyrand* l'avait dit; et quand on se rappelle que cette note du 8 Août était évidemment dictée par Bonaparte, le plus mauvais des négociateurs, le moins scrupuleux dans ses expressions, le plus facile même à changer de thèse, et à substituer un principe à l'autre, il est clair que, dans cet étrange gouvernement, quels que fussent l'incertitude et le danger résul-

tant de ces fluctuations perpétuelles, les paroles du *Ministre* méritaient une plus grande attention que celles du Souverain. En tout cas, la position de Lord Lauderdale était beaucoup meilleure, après cette conversation qu'elle n'avait été après la note du 8.

Et pourtant, c'est le lendemain de cette conversation qu'il écrit la note péremptoire par laquelle il annonce la fin de sa mission, si la base n'est pas immédiatement adoptée.

On lui avait demandé un projet. Nouvelle occasion favorable pour entrer dans ces mêmes développemens qui, selon nous, auraient dû suivre la réponse des plénipotentiaires Français du 9 (Voyez No. 36). Lord Lauderdale n'avait pas besoin de présenter un projet de paix *détaillé;* s'il entrait seulement dans la discussion de son éternelle base fondamentale, il avançait singulièrement ses affaires.

Au lieu de cela, il insiste purement et simplement, et sans ajouter un seul argument nouveau, sur l'adoption de son *Uti possidetis*. Cette marche était certainement bien mauvaise: elle tenait, ou à une pédanterie ridicule, bien déplacée dans une affaire d'un aussi grand intérêt, ou bien à une intention prononcée de ne céder sur *aucun* des articles dont la France demandait la restitution. Si cette dernière supposition est la vraie, on ne peut que très hautement blâmer la conduite du gouvernement Anglais; car nous le répétons encore une fois: à la seule exception de *Pondichéry*, toutes celles des conquêtes des Anglais dont la France exigeait la restitution, pouvaient être sacrifiées sans scrupule. Un gouvernement qui pouvait voir d'un oeil sec la confédération du Rhin établie, et la moitié de l'Allemagne subjuguée, avait

certainement bien mauvaise grâce, en rompant une négociation de paix, pour des misères telles que Ste. Lucie, Tabago, Démérary, Berbice, etc. etc.

Je suis loin de prétendre que la négociation aurait réussi, si Lord Lauderdale en avait autrement agi. D'abord cette déclaration redoutable „que pas un grain de poussière du territoire français ne serait jamais cédé," faisait trembler pour l'article de *Pondichéry*, sur lequel cependant l'Angleterre ne pouvait et ne devait pas se relâcher. Ensuite quelque nouvel accès de rage, pareil à celui qui avait fait naître la note du 8, serait peut-être survenu au milieu des discussions réglées, et aurait tout reprécipité dans la confusion; mais cela ne m'empêchera pas de dire qu'au moins Lord Lauderdale, en substituant à son aveugle opiniâtreté des explications plus claires et plus positives, aurait fait complètement son devoir, et aurait enlevé aux ennemis de sa patrie tout prétexte même d'accuser les Ministres d'avoir voulu la prolongation de la guerre.

No. XLIV.

Dépêche de Lord Lauderdale.

Du 30 Août.

La conférence du 29 eut lieu. Lord Lauderdale trouva les plénipotentiaires Français infiniment mieux disposés qu'ils ne l'avaient jamais été. Ils lui firent observer „qu'en venant à des explications particulières, ils se rapprocheraient peut-être, pour l'effet, de ce qu'il ne cessait de demander par la base fondamentale." Ils parlèrent „de la nécessité d'une décision prompte pour le Hanovre," et ensuite

s'expliquèrent sur les colonies Françaises et Hollandaises, d'une manière que Lord Lauderdale fut porté à croire „que, dans la conférence prochaine, ils pourraient bien abandonner tous ces objets.“ Il consentit à une nouvelle conférence pour le 4 Septembre.

Ce changement subit était probablement le résultat combiné de deux causes différentes. D'un côté, l'attente d'une rupture avec la Prusse pouvait faire désirer à Bonaparte de terminer à tout prix cette négociation. D'un autre côté, il est certain que les plénipotentiaires, et notamment M. de *Champagny*, désiraient la conclusion de la paix. Aussitôt donc qu'un retour de modération de la part d'un maître redoutable, mais dont la passion aujourd'hui combattait souvent celle d'hier, leur laissait un peu plus de liberté, ils ne consultaient plus que leurs propres principes, qui les conduisaient à des démarches pacifiques.

No. XLV.

Lord Spencer à Lord Lauderdale.

Du 4 Septembre.

Il lui annonce la nouvelle importante que l'Empereur de Russie a rejeté le traité de M. Oubril, et le renvoie, pour sa conduite future, à la dépêche de M. Fox du 23 Août (No. 41).

No. XLVI.

Dépêche de Lord Lauderdale.

Du 4 Septembre.

Au lieu de la conférence qui avait dû se tenir ce jour entre les plénipotentiaires, *Talleyrand* en

propose une à Lord Lauderdale; et il lui dit „que la nouvelle du refus de l'Empereur de Russie étant arrivée, il était chargé de lui déclarer *que ce changement de circonstances engagerait certainement Bonaparte à faire la paix avec l'Angleterre, sous des conditions plus favorables qu'il n'en aurait demandé sans cet événement.*"

No. XLVII.

Lord Lauderdale à M. Fox.

Du 7 Septembre.

Il lui accuse l'arrivée de la dépêche de Lord Spencer du 4; ajoutant qu'il n'avait pas voulu demander une nouvelle conférence, avant d'avoir la réponse à sa dernière dépêche, et surtout avant de connaître les nouvelles communications, que la Cour de Russie pourrait faire à la France.

No. XLVIII.

M. Windham à Lord Lauderdale.

Du 10 Septembre.

Il lui annonce que le refus de l'Empereur de Russie de ratifier le traité d'Oubril, a replacé les Cours de Pétersbourg et de Londres dans leur ancienne alliance étroite; que toute proposition de négocier séparément doit donc être absolument rejetée; que, toutefois, on ne veut pas pousser ce principe jusqu'à se refuser à une négociation séparée pour la *forme*, mais seulement à décliner toute *conclusion*, si les deux puissances n'y sont pas comprises; que,

malgré la déclaration de *Talleyrand*, le Roi ne demande que ce qu'il a demandé jusqu'ici: *l'Uti possidetis* pur et simple, avec la seule exception du Hanovre; que cependant il est indispensable que cet *Uti possidetis* comprenne la *Sicile*, dont la conservation avait été annoncée de tout tems, comme un *sine qua non* de la paix, et que la Russie envisageait sous le même point de vue.

Tout est juste, loyal et honorable dans cette conduite; et s'il n'y avait, pour pulvériser les accusations atroces des Français contre le prétendu changement de dispositions, à l'époque de la mort de M. *Fox*, que cette seule dépêche de M. *Windham*, il n'en faudrait certainement pas plus.

Mais, pour arriver à un dénouement heureux, il ne suffit pas d'être loyal et fidèle. Une *négociation commune*, dont l'objet était de mettre un terme à des maux et à des dangers incalculables, ne consiste pas dans la simple détermination de ne signer que simultanément un traité de paix quelconque avec l'ennemi commun. Elle suppose un concert réel sur toutes les bases de la négociation. Mais un concert pareil a-t-il jamais existé? L'Angleterre et la Russie ont-elles jamais *délibéré* en commun sur les bases nécessaires de la paix? Ont-elles pesé dans de justes balances les différents intérêts de l'Europe? Ont-elles calculé les suites de leur paix? Ont-elles discuté les changemens majeurs que cette seule mesure audacieuse, la destruction de l'ancienne forme de l'Allemagne, et la formation de la ligue du Rhin, avait opérés dans toutes les relations politiques? Ont-elles examiné sérieusement quel serait l'effet de

cette restitution de l'Electorat de Hanovre; quelles démarches elles ferait faire à la Prusse; dans quels nouveaux dangers elle entraînerait l'Allemagne; et si la paix, obtenue à cette condition, ne serait pas directement le signal d'une nouvelle guerre terrible, dans laquelle l'Angleterre et la Russie ne pourraient pas rester spectatrices? — Non! rien de cela n'a jamais été fait. Les deux puissances ne s'accordaient que sur leur désir commun de faire la paix; et, tout au plus, sur quelque condition isolée, telle que la conservation de la Sicile; encore était-ce plutôt par hasard, que par un plan prémédité, qu'elles se rencontraient dans cet objet, * lequel, malgré toute son importance, n'était cependant que bien secondaire en comparaison des affaires d'Allemagne. Tout le reste était incertitude et confusion; la résolution même de ne signer qu'une paix *simultanée* (plutôt que commune) était enveloppée d'un nuage épais. Du mois de Mars jusqu'aux premiers jours de Septembre, la Cour de Londres était continuellement dans les doutes et dans les craintes sur les véritables intentions de la Russie; et lorsque enfin le refus de ratifier le traité d'Oubril eut mis fin à ces doutes et à ces craintes, on ne se trouvait pas plus avancé; on ne connaissait encore que l'un ou l'autre article sur lequel la Russie pensait insister. Aucun projet général, aucune de ces *négociations préalables*, qui auraient dû avoir lieu entre l'Angleterre et la Russie, avant qu'elles eussent dû songer à une *négociation commune* avec la France.

* His Maj. has *now* the satisfaction of learning that the sentiments of his ally have *in fact* never been different from his own *on this point;* and that the conservation of *Sicily*, etc.

No. XLIX.

Lord Lauderdale à Lord Spencer.

Du 18 Septembre.

Lord Lauderdale (attaqué de la fièvre) avait adressé une note à *Talleyrand*, le 13 Septembre (No. 31 des pièces françaises), conforme à la dépêche de M. *Windham*, et dans laquelle il se déclara en même tems autorisé à communiquer aux plénipotentiaires Français les conditions auxquelles l'Empereur de Russie voulait entrer en négociation avec la France; „*conditions*, ajouta-t-il, *en substance les mêmes qui ont déjà été notifiées à M. de Talleyrand par le Baron de Budberg.*"

Sur cela Talleyrand vint le 15 faire une visite à *Lord Lauderdale.* Il était rempli de bonne volonté, disant „qu'ils étaient prêts à l'écouter au sujet d'un traité de paix avec la Russie," disant encore „qu'il ne croyait pas que leurs objections aux termes qu'il proposerait, seraient bien essentielles;" et, enfin, „qu'il ne doutait pas que Lui et Lord Lauderdale ne parvinssent à terminer l'affaire."

Il demande une plus ample conférence, laquelle, par l'indisposition de Lord Lauderdale, fut fixée à la fin au 19 Septembre.

Avant d'aller plus loin, il faut que nous nous arrêtions ici à une des falsifications les plus remarquables qu'on se soit jamais permises, en publiant des pièces officielles. Dans le recueil produit par le

gouvernement Français, il se trouve, entre la note de *Lord Lauderdale* du 29 Août (que nous avons analysée sub No. XLIII.) et celle du 13 Septembre, qui précéda la conversation du 15, *une note du 4 Septembre* (No. 30 des pièces françaises) adressée par *Talleyrand* à Lord *Lauderdale*. Cette note est un tissu d'insolences. On y reproche à *Lord Lauderdale* „des formes *impérieuses*, et, on peut le dire, *sauvages*;" on l'accuse „d'être venu pour *rompre* précipitamment la négociation;" on dit „que toutes ses *demandes* sont des *offenses*, et toutes ses *démarches* des *traits d'hostilité*;" — „qu'il est sans exemple, entre deux nations qui ne peuvent s'arroger aucun droit de supériorité, que le plénipotentiaire de l'une *ose dicter à l'autre* les conditions et les formes d'une délibération, *et tracer autour d'elle le cercle de Popilius*;" — „que, s'il est venu pour *prolonger les calamités de la guerre*, *il a la triste gloire d'être arrivé à son but*." — Enfin, on en revient à ces deux fameuses bases, si souvent citées par les Français, dont l'une se trouvait dans la lettre de M. Fox du 26 Mars, et l'autre dans celle de Talleyrand du 1 Avril. Et pour couronner le tout, *on lui envoie ses passe-ports pour partir.*

Pour prouver que jamais une pièce pareille n'a été remise au plénipotentiaire Anglais, il suffirait de dire que pas une trace ne s'en trouve dans le recueil des pièces officielles, publié par le gouvernement Anglais; et que Lord Lauderdale, ainsi que les Ministres du Roi, ont déclaré en plein parlement, qu'ils n'en avaient eu aucune connaissance. Mais l'impudeur de ce mensonge officiel est telle, qu'il vaut

la peine d'y regarder de plus près et de relever un peu les circonstances principales sous lesquelles il se montre au public.

1. Nous avons observé nous-même qu'il y avait dans la note de Lauderdale du 29 Août un certain degré de roideur, d'opiniâtreté et de pédanterie, qui ne convenait pas trop au moment. Cependant, pas un mot offensant, pas une tournure désobligeante ou équivoque ne se trouvait, ni dans cette note-là, ni dans aucune de celles qui l'avaient précédée. Comment est-il donc possible de croire que Lord Lauderdale aurait tranquillement avalé une diatribe aussi gratuite et aussi grossière que cette prétendue note du 4 Septembre? Comment aurait-il imaginé de passer cette pièce sous silence, de n'en pas dire un mot à son gouvernement, de continuer sa négociation, comme si jamais rien de pareil n'était arrivé?

2. Si la note avait été remise à Lord Lauderdale, il aurait donc reçu de même *les passe-ports* qui y sont allégués? Que sont donc devenus ces passe-ports? Lord Lauderdale les a-t-il renvoyés par hasard? Ou les a-t-il paisiblement gardés? Et serait-il resté à Paris, sans instruire son gouvernement de ce qui s'était passé?

3. Voyons un peu ce qui, d'après les dépêches de Lord Lauderdale, était *réellement* arrivé ce même jour, que *Talleyrand* a l'effronterie d'indiquer comme celui où il lui aurait adressé sa note! Le même 4 Septembre (Voyez No. 46), destiné pour une conférence entre les plénipotentiaires, Lord Lauderdale reçoit, à deux heures et demie un billet de Talleyrand (imprimé à la suite de sa dépêche de ce jour), par

lequel il l'invite à une conférence avec lui. Lord Lauderdale répond sur-le-champ qu'il se rendra chez le Ministre dans un quart d'heure. La conversation a lieu. Talleyrand lui dit que *dans la nuit* est arrivé le courrier qui a apporté le refus de l'Empereur de Russie de ratifier le traité. A la suite de cela il lui annonce „que l'Empereur serait certainement disposé à faire la paix avec l'Angleterre, à des conditions plus favorables qu'auparavant." Et Lord Lauderdale s'en va chez lui, expédie un courrier et annonce cette importante ouverture. — Y a-t-il dans tout cela quelque chose qui puisse faire soupçonner de loin que *ce même jour* on lui aura adressé une note qui rompait absolument la négociation, et qui était le comble de l'insolence?

4. Dans le recueil Français, la pièce qui suit immédiatement cette prétendue note du 4 Septembre, est la note de Lord *Lauderdale* du 13, dont nous venons de rendre compte. Par un hasard qui, aux yeux de la crédulité la plus stupide, ou de la légèreté la plus puérile, pourrait favoriser un instant ce tour de passe-passe inouï, et sur lequel il est très vraisemblable que les Français ont compté dans cette supercherie grossière, la note de Lord Lauderdale commence par ces mots: „Le soussigné, etc. etc. a transmis sans délai à sa Cour la communication qui lui fut faite par S. E. le Ministre des relations extérieures, Jeudi 4 de ce mois, et s'empresse maintenant d'y répondre," etc. etc. Je ne sais pas s'il y a eu quelqu'un d'assez inepte ou d'assez complaisant, pour en inférer que Lord Lauderdale a effectivement répondu *à cette prétendue note du 4*, dont il n'a

jamais connu l'existence, avant que les papiers Français l'eussent impudemment lancée dans le monde; tandis qu'il est clair comme le jour qu'il n'a répondu qu'à la *communication verbale* que Talleyrand lui avait faite ce même 4 de Septembre. On n'a qu'à lire la note de Lauderdale, pour se convaincre qu'il n'y a pas une syllabe qui se trouve dans le moindre rapport avec la prétendue note française; et comme d'ailleurs tout est parfaitement lié dans les pièces publiées en Angleterre, on voit que la note du 13 est exactement conforme à l'instruction que Lord Lauderdale avait reçue par la dépêche de M. *Windham* du 10 Septembre. — Il faut donc, ou que la note française soit la plus audacieuse des impostures, ou que quatre ou sinq pièces, que l'on trouve dans le recueil Anglais, la dépêche de Lord Lauderdale du 4, les deux billets qui y sont joints, sa dépêche du 7, la dépêche de M. Windham du 10, enfin celle de Lord Lauderdale du 18 — aient été controuvées et fabriquées par le gouvernement Anglais, chose si complètement inadmissible, que nous ne croyons pas qu'il y eût eu un seul homme en France capable d'imaginer un moment que qui que ce soit au monde s'y soumettrait.

5. Il nous reste donc à examiner ce qui peut avoir déterminé les Français à se porter à une imposture aussi atroce, avec si peu d'espoir de succès. Comme ils n'avaient même aucun intérêt à faire croire au public qu'ils eussent maltraité Lord Lauderdale, cette imposture paraît plus inexplicable encore. Voici, selon moi, la seule hypothèse pour l'expliquer. Dans un de ses accès de fureur, Bona-

parte aura ordonné à Talleyrand d'écrire cette note fulminante, ou l'aura fait rédiger dans son cabinet, ce qui est plus probable encore, en considérant le style de la pièce. Talleyrand, voyant clairement qu'après une démarche pareille, la négociation était finie sans remède, aura pris sur lui de ne pas remettre la note, ou au moins de la retarder pour quelques jours; * et ayant ensuite obtenu la permission de renouer les conférences avec Lord Lauderdale, il aura supprimé cette note tout-à-fait. Cependant, lorsqu'il s'est agi de publier les pièces de la négociation, la crainte que Bonaparte, en jetant un coup-d'oeil sur ces pièces, ne s'aperçût de l'omission de celle-ci, aura engagé Talleyrand à la faire insérer à tout risque. Il savait bien que Bonaparte ne se donnerait pas la peine d'examiner la collection des pièces publiées par le gouvernement Anglais; et si, par hasard, il s'en fût avisé, il aurait imaginé quelque nouveau mensonge, pour expliquer la chose à son gré. De cette manière, on peut hardiment supposer que Bonaparte lui-même a ignoré

* Il est extrêmement probable que cette note avait été écrite plusieurs jours *avant* le 4 de Septembre, et qu'ensuite, pour consommer ce misérable stratagème, on lui a annexé cette date, pour que la note de Lord L. du 13 ait l'air de répondre à celle de Talleyrand. Car Bonaparte, tout Bonaparte qu'il est, n'aura pas choisi le jour même où il avait reçu la nouvelle du refus de l'Empereur de Russie, pour rompre la négociation avec l'Angleterre. On peut plutôt présumer avec raison que c'est cette dernière nouvelle qui a fourni à Talleyrand le moyen d'apaiser la colère de son maître, et de lui arracher les instructions plus modérées qui amenèrent la conférence du 4 Septembre.

ce manège infame, et que, selon toute apparence, il l'ignorera toute sa vie.

Cette hypothèse est la seule raisonnable. Je ne crois pas qu'il soit possible d'en combiner une autre également satisfaisante et vraisemblable. Au reste, il est digne de remarque que ce trait de fourberie et d'impudence, sans exemple dans l'histoire de la diplomatie et des communications officielles des gouvernemens, n'ait pas même été remarqué, bien moins encore relevé en Europe.

No. L.

Lord Lauderdale à Lord Spencer.

Du 19 Septembre.

La conférence avec Talleyrand eut lieu le 19 Septembre. Talleyrand lui remit une note (No. 32, pièces françaises), qu'il accompagna des observations les plus polies. Il lui dit qu'il trouverait dans cette note les deux points essentiels qu'il pouvait demander: le consentement donné à ce qu'il négociât pour la Russie; et l'empressement de la France de céder, autant que possible, pour amener la conclusion de la paix. Il ajouta qu'il y trouverait aussi des choses qui lui déplairaient; mais „*qu'il fallait prendre le mal avec le bien.*"

La note, considérablement moins insolente que celle qu'on a prétendu ensuite avoir adressée à Lord Lauderdale le 4, n'est cependant qu'une suite de déclamations, en partie insignifiantes, en partie étrangères au sujet. On s'y plaint „que la négociation semble prendre chaque jour une direction rétrograde;"

on proteste „contre des *formes surannées* (c'est ainsi qu'on appelle *l'Uti possidetis*) *dont le texte et le fond n'ont jamais été admis par le gouvernement Français.*" On admet que le négociateur Anglais introduise dans le traité tout ce qu'il croira utile, pour terminer les différends entre la France et la Russie; mais on s'élève d'avance, avec beaucoup de fracas et une emphase complètement déplacée, contre la reproduction *des propositions de M. Novosilzoff.* Enfin, après avoir vaguement assuré que la paix est possible, pourvu que les propositions soient *justes*, *égales* et *modérées*, on annonce que, „si on se montre *impérieux*, *exagéré*, si on affecte *la suprématie*, si enfin *on veut dicter la paix*, l'Empereur et le peuple français, confians en eux-mêmes, diront ce qu'un peuple ancien répondit à ses ennemis: *Vous demandez nos armes, venez les prendre.*"

Il est clair, et on ne peut pas s'y méprendre, que la plus grande partie de cette note était sortie du cabinet de Bonaparte: c'est le style des notes du *Moniteur*, les mêmes menaces, les mêmes rodomontades, le même mélange de hauteur et d'ignorance barbare, la même affectation de fierté républicaine sous les formes d'un despotisme insolent. A la seule exception de la clause qui permettait au négociateur de traiter des intérêts de la Russie, (clause que, d'après toutes les probabilités, Talleyrand avait fait admettre dans la note), rien n'était déterminé, rien n'était spécifié. Jamais on n'a vu un contre-sens plus étrange et plus révoltant. Le rédacteur de cette pièce ridicule se plaint de la lenteur, de la direction rétrograde de la négociation;

et pourtant il ne fait pas entendre un mot qui ait pu en fixer l'objet, en faciliter ou accélérer la marche. On voit bien, par le récit de Lord Lauderdale de sa conversation avec Talleyrand, que celui-ci avait honte lui-même de la pièce qu'il était obligé de remettre; qu'il en sentait l'inconvenance et la nullité.

La réponse de Lord Lauderdale (Supplément B. No. 33, pièces françaises) était sage et noble en même tems. Il réfuta en peu de mots, mais avec toute l'énergie nécessaire, le reproche „que le langage de l'Angleterre était impérieux et exagéré." Il releva avec beaucoup de justesse cet épisode aussi absurde que déplacé sur les anciennes propositions de Novosilzoff. „Il est surpris que S. E. en répondant à une note (celle du 13), dans laquelle Lord Lauderdale avait eu l'honneur d'expliquer distinctement que c'était sur les conditions énoncées par M. le Baron de Budberg que l'on insisterait en faveur de la Russie, ait cru nécessaire de réprouver avec tant d'âpreté des conditions que M. Novosilzoff avait proposées, dans des circonstances totalement différentes, et dont la teneur était absolument inconnue au soussigné." — Cependant le point principal, le consentement à ce qu'il négociât pour la Russie, se trouvant accordé, au milieu de ce fatras de divagations, Lord Lauderdale déclare qu'il est prêt à reprendre les conférences.

No. LI.

Lord Lauderdale à Lord Spencer.

Du 26 Septembre.

Il reçut le 22 une note de Talleyrand (Suppl. A. No. 34 des pièces françaises), qui lui annonça que l'Empereur ayant besoin du Général Clarke pour un voyage qu'il allait faire, M. de *Champagny* continuerait seul à traiter avec lui. — En réponse, il pria *Talleyrand* (No. 35, pièces françaises) de prendre des mesures, pour qu'il eût, pendant son absence, les passe-ports dont il pouvait avoir besoin; sur quoi *Talleyrand* lui annonça que M. de *Champagny* y était autorisé. (No. 36. P. Fr.)

Le 15, il y eut une conférence entre lui et *Champagny*, dans laquelle celui-ci lui déclara que l'Empereur, pour obtenir la paix, s'était déterminé aux sacrifices suivans:

1. Que le *Hanovre* et toutes ses dépendances seraient restitués au Roi d'Angleterre.

2. Que la possession de *Malte* lui serait confirmée.

3. Que la France emploierait ses bons offices, pour que la Hollande lui cédât *le Cap*.

4. Que l'Empereur confirmerait à S. M. la possession de *Pondichéry* et de toutes ses dépendances.

5. Qu'il lui abandonnerait aussi l'Ile de *Tabago*.

En revanche, il demandait la cession de *la Sicile*, sauf à indemniser S. M. le Roi de Sicile par *les Iles Baléares* et *une pension*, que lui paierait le Roi d'Espagne.

Ces propositions étaient magnifiques et séduisantes. Qu'on les compare aux résultats de la note du 8 Août, tels que nous les avons résumés plus haut! (No. 35. Suppl. D.) Tout paraissait avoir changé de face: il n'était plus question, „ni de la déclaration du *Roi de Hollande*, qu'il renoncerait à sa couronne, si les Colonies n'étaient pas rendues à ce pays, ni du principe si souvent répété „*que l'Empereur ne cèderait pas un grain de poussière du territoire Français.*" Au premier aspect de ces propositions, on est stupéfait de les voir articulées par un négociateur de Bonaparte.

Mais en les examinant de plus près, une partie de cet étonnement disparaît. Car d'abord Bonaparte pouvait prévoir que le seul article de la *Sicile* devait anéantir l'effet de tous les autres. Il connaissait le gouvernement Anglais; il ne risquait rien, en lui offrant, au prix d'une bassesse, les avantages les plus séduisans. Et si, par hasard, il se trompait, il gagnait immensément d'un autre côté, en signant même la paix à ces conditions. En cédant la *Sicile*, l'Angleterre se brouillait avec la Russie, se compromettait avec tout le continent, se dégradait aux yeux de toutes les nations. Au commencement d'une nouvelle guerre, ce n'était pas peu de chose pour Bonaparte que de la détacher, une fois pour toutes, de toute espèce de liaison continentale. Enfin, en lui confirmant ce qu'elle possédait, et ce qu'il n'était pas en son pouvoir de lui reprendre; en y ajoutant ce malheureux Electorat, sur le sort *réel* duquel il allait décider par la guerre avec la Prusse, et qu'il pouvait lui reprendre à chaque moment, et

en gagnant une possession précieuse, que ses armes n'étaient pas capables d'envahir, sa condition n'était rien moins que mauvaise. Dans les deux cas, son profit était sûr. Ou bien il prolongeait la négociation par des offres dont il était sûr qu'on les refuserait, ou bien il réalisait ces offres par une paix qui, en avilissant l'Angleterre, la mettait pour longtems hors d'état d'exercer la moindre influence en Europe.

No. LII.

Lord Lauderdale à Lord Spencer.

Du 26 Septembre.

Conférence avec Champagny, le 26. Lord *Lauderdale* lui fait observer que, comme il ne pouvait pas signer la paix, sans qu'on soit convenu de l'admission des demandes de la Russie, il lui paraissait nécessaire de traiter d'abord cet objet. Sur cela M. *Champagny* lui déclare que, quant aux demandes de la Russie, le dernier terme de ses instructions était de consentir à ce que la cession de *Corfou* fût ajoutée aux stipulations contenues dans le traité d'Oubril. — Après une longue discussion, Lord Lauderdale lui annonce que, si tel est le cas, il regarde la négociation comme finie.

Il annonce la même chose par une note adressée à Talleyrand (Suppl. A. No. 37, pièces françaises).

M. de Champagny, en lui mandant qu'il a fait son rapport de cette conférence, le prie de lui en accorder encore une autre pour le 29. Lord Lauderdale l'accepte. (Il paraît que cette conférence n'a pas eu lieu; du moins on n'en trouve aucune trace.)

No. LIII.

Lord Howick à Lord Lauderdale.

Du 1 Octobre.

Il lui annonce que le gouvernement Français, persistant dans ses refus, et le Chef et son principal Ministre ayant d'ailleurs quitté Paris, il ne doit pas y continuer son séjour, à moins de recevoir une réponse positive.

No. LIV.

Lord Lauderdale à Lord Howick.

Du 4 Octobre.

En réponse à cette dépêche, il dit qu'il fera tout pour obtenir ses passe-ports.

No. LV.

Lord Lauderdale à Lord Howick.

Du 6 Octobre.

Il lui fait communication d'une note de M. *Champagny*, qui lui annonce qu'il a l'ordre de lui expédier ses passe-ports, et d'une autre de *Talleyrand*, datée *Mayence*, 1 Octobre, (No. 38, pièces françaises,) et de la réponse qu'il a faite à celle-ci le 6; et il lui annonce *qu'il partira de Paris Jeudi, 9 Octobre.*

La note de *Talleyrand* est écrite avec une certaine décence. Il n'en faut pas davantage, pour savoir que la *main* de Bonaparte n'y avait pas eu part. Mais en revanche, son *esprit* y domine d'un

bout à l'autre. Je n'en releverai que les passages les plus marquans:

„S. M. voulait, *pour le bonheur du monde*, ne mettre en balance aucun avantage avec ceux de la paix.“ Quand on lit ces mots, et que l'on se rappelle que la négociation venait d'être rompue, puisque la Russie et l'Angleterre ne voulaient pas consentir *à ce que Bonaparte ajoutât encore la Sicile* à la masse déjà immense de ses conquêtes, on ne sait pas si on doit frémir ou rire de tant d'effronterie.

„Au milieu d'une guerre où il avait obtenu, *sans aucun mélange de revers*, de constans avantages.“ Cette phrase est d'une forfanterie ridicule, en parlant de la guerre contre *l'Angleterre*, dont on pouvait plutôt dire sans exagération qu'elle avait été, pour Bonaparte et la France, *une longue suite de revers*, *sans aucun mélange d'avantages.*

„S'il est dans la destinée de l'Empereur et du peuple Français de vivre encore au milieu des guerres et des orages *que la politique et l'influence de l'Angleterre auraient suscités.*“ Et cela, à l'ouverture de la guerre avec une puissance qui était elle-même en guerre avec l'Angleterre; chez laquelle celle-ci n'avait pas un agent; et dont le Ministre, chargé de porter les premières paroles pacifiques, était à peine arrivé à Londres. Ajoutons, qui ne s'était armée contre la France, que pour conserver ce même Electorat d'Hanovre que l'Angleterre espérait de voir restitué par la paix!

„L'avenir fera connaître si une nouvelle coalition sera plus contraire à la France que les trois premières.“ — Toujours, comme si la guerre de la

Prusse était l'ouvrage de l'Angleterre! Et cette *nouvelle coalition!* Hélas! Nous serions un peu moins malheureux, si cette accusation insensée avait eu le moindre fondement.

„Elle sera prête à rétablir les négociations *sur les bases posées de concert* avec l'illustre Ministre que l'Angleterre a perdu, et qui, n'ayant plus rien à ajouter à sa gloire, que le rapprochement des deux peuples, en avait conçu l'espérance; *et a été enlevé au monde, au milieu de son ouvrage.*" Quelle dégoûtante hypocrisie! D'abord, nous connaissons *ces bases, posées de concert avec M. Fox!* Nous avons vu à quoi elles pouvaient conduire, et à quoi elles ont conduit. Si M. Fox a mérité les regrets et les larmes de la France, c'est tout au plus pour ses *intentions;* car l'analyse que nous venons de faire, nous a convaincus que jamais il ne serait parvenu à la paix. Ces éloges adressés à sa mémoire, sont un monument bien équivoque de sa gloire. Le peu qui s'y mêlait de reconnaissance, a coûté bien cher à sa patrie; mais le principal objet de cette oraison funèbre était de rendre odieux ses successeurs.

La réponse de Lord Lauderdale à cette note est une pièce très médiocre. Ce qu'il y a de mieux, c'est la protestation bien positive contre l'insinuation, aussi fausse que perfide, que la rupture des négociations tenait à la mort de M. Fox. — Mais on y lit avec un sentiment pénible l'aveu, aussi triste que vrai, „que ce grand homme agissait *avec la conviction parfaite qu'il avait reçu* de la France une proposition de paix sur la base de *l'Uti possidetis,*"

illusion tout-à-fait impardonnable, qui aurait déshonoré un écolier, et qui n'était certainement pas digne d'un *grand homme.* — On est étonné de ne pas trouver un mot en réponse à ces accusations injustes, qui présentaient le gouvernement Anglais comme l'auteur *d'une nouvelle coalition*, et comme le moteur de cette guerre terrible qui allait ensanglanter le continent; tandis que Lord Lauderdale ne rougit pas de dire „qu'il a vu avec la satisfaction la plus réelle que *le ton et la modération* observés dans la note de Talleyrand, *répondaient aux sentimens qui les accompagnent,*" phrase dans laquelle le scandale du compliment rivalise avec la niaiserie de la rédaction.

On voit encore par cette dernière pièce (ce qui d'ailleurs est suffisamment connu,) que les demandes de la Russie se bornaient à la conservation de Corfou, au maintien du Roi de Naples dans la possession de la Sicile, et à une indemnité pour le Roi de Sardaigne. * — Le sort de *l'Allemagne*, bien autrement important que tout cela, est abandonné à Dieu.

Ajoutons quelques mots sur les causes qui ont fait rompre cette négociation. Elle n'était point un chef-d'oeuvre de sagesse de la part de ceux qui l'ont dirigée; elle n'était point un chef-d'oeuvre de dextérité de la part de ceux qui l'ont conduite; mais la *loyauté* qui la caractérise d'un bout à l'autre, est digne de l'admiration générale.

* Celle-ci devait être effectuée par l'abandon de la *Dalmatie.* Voyez le discours de Lord *Howick,* du 5 *Janvier,* où on trouve des observations très sensées sur cet article.

On offrait à l'Angleterre, jusqu'au dernier moment des conférences, la restitution du *Hanovre*, *Malte*, le *Cap*, *Pondichéry*, etc. (ce qui voulait dire la domination exclusive de l'Inde), enfin *Tabago*. Pouvait-elle en demander davantage pour ses intérêts particuliers? Et aurait-elle balancé de signer, pour conserver encore quelques objets subalternes, tels que *Ste. Lucie*, *Surinam* et *Démérary*? Non, certainement pas! Pourquoi donc a-t-elle rompu la négociation? Pour ne pas dépouiller de la *Sicile*, un Roi a qui elle avait promis son appui. Pour elle-même, pour ses propres intérêts, elle aurait pu se consoler de cette perte. Quelques ports de plus, ajoutés à tous ceux de l'Italie, de la France et de l'Espagne, n'auraient pas ruiné l'Angleterre; et avec *Malte*, elle n'avait pas à craindre la *Sicile*. Ce fut donc par fidélité à ses engagemens, par honneur, par magnanimité, par noblesse, qu'elle refusait d'énormes avantages, achetés par une démarche malhonnête. *

Veut-on dire que la *Sicile* n'était que le prétexte de la rupture, et que le véritable motif se trouve dans la nouvelle guerre qui s'allumait alors sur le continent? Eh bien, nous nous soumettons à cette hypothèse. Si tel était le motif de l'Angleterre, ou si, indépendamment de sa ferme résolution de ne jamais consentir à la perte de la Sicile, et de ne

* Some might contend, that the British government ought not to have rejected the terms offered, because it would be difficult to procure better. To that the answer is, *that they were rejected, because it would have been dishonourable to accept them.*" Lord Howick, in the House of Commons. 5 Jan. 1807.

jamais séparer sa cause de celle de la Russie, l'explosion de cette nouvelle guerre a contribué, pour peu ou pour beaucoup, à la refroidir sur la perspective de la paix, sa politique, nous le soutenons encore, a été grande, éclairée et généreuse. * Ce n'était pas à coup sûr son *intérêt* (dans le sens commun et étroit,) qui lui dictait sa marche à cette époque. Car Bonaparte aurait perdu plusieurs batailles, et la moitié de ses conquêtes continentales, qu'elle n'aurait jamais pu obtenir *plus* qu'il lui offrait le 15 de Septembre; et elle risquait même évidemment, si le Roi de Prusse avait de grands succès, de perdre à tout jamais le *Hanovre*. — Lui attribuer une haine aveugle, et le désir de voir humilier Bonaparte, à quelque prix et par quelques instrumens que ce fût, est une idée qu'aucun homme raisonnable ne

* Le mauvais succès de cette guerre ne fait rien contre ce raisonnement. Car d'abord, il serait injuste et insensé d'en imputer toute la responsabilité à l'Angleterre; et ensuite, en admettant même que l'Angleterre n'a pas fait ce qu'elle aurait dû et pu faire, ou pour prévenir cette guerre, ou pour lui imprimer un autre caractère — ce qui est très fort mon opinion — cela n'empêche pas que la simple résolution de sacrifier tous ses intérêts particuliers, pour ne pas faire perdre au continent une chance de rétablissement et de salut, n'ait été d'une très bonne et très noble politique. *Le principe* d'après lequel elle agissait, était irréprochable; mais la manière dont elle l'a *appliqué* aux circonstances, peut avoir été très répréhensible. Encore faut-il soigneusement distinguer. Les fautes capitales étaient celles qu'on a commises dans les premières époques de la négociation; elles appartiennent presque toutes à M. Fox. Au moment de la rupture, le gouvernement Anglais ne pouvait plus conférer à l'Europe que le bienfait de sa renonciation aux avantages de la paix: tout le reste était déjà gâté sans remède.

partagera avec les libellistes du Moniteur. Ni le successeur de Fox, ni aucun de ses collègues n'était suspect d'un sentiment pareil. — Il ne reste donc qu'une seule explication: la perspective d'une nouvelle lutte générale, pour rétablir *l'indépendance du continent*, l'emportait sur tous les avantages qu'elle aurait pu recueillir de la paix; et si c'était là un *calcul d'intérêt*, désirons, pour le bonheur du monde, que les gouvernemens soient toujours guidés par les principes d'un calcul pareil!

Mais une autre réflexion s'offre ici. *Machiavel* a dit que tous les malheurs des états et des individus viennent de ce que les hommes ne savent jamais être ni entièrement bons, ni entièrement méchans. Cette maxime, quoique d'une *moralité* très équivoque, paraît malheureusement se vérifier dans tous les grands événemens de ce monde. *L'Angleterre* avait commencé ses négociations sous des auspices funestes: le continent était à moitié subjugué; elle ne savait plus imaginer de moyen, non seulement pour rétablir ce qui était perdu, mais pas même pour sauver ce qui était intact. Pendant qu'elle traitait avec la France sur des bases extrêmement insuffisantes, celle-ci d'un seul coup de main enleva un tiers de l'Allemagne. Au moment où on offrit à l'Angleterre une paix décidément avantageuse, le fil d'une véritable négociation était déjà perdu au point qu'il n'aurait plus été en son pouvoir de le retrouver. Elle ne pouvait plus être *entièrement bonne*. Voyons quel aurait été le résultat, si tout-à-coup elle s'était déterminée à changer complètement de système, à devenir *entièrement méchante*, à accepter la paix qu'on lui offrait,

porté en avant, et le quartier-général devait être transféré à *Erfurt* le lendemain.

Aussitôt que le Comte *Haugwitz* a su mon arrivée, il m'a fait prier de passer chez lui. Il m'a accueilli de la manière la plus affectueuse. Il m'a dit: „Depuis que nous nous sommes vus la dernière fois (NB. C'était le 6 Octobre 1805 à Vienne!), il s'est passé bien des choses. Vous n'avez pas été trop content de moi, je le sais bien; je sais aussi que Vous ne pouviez pas l'être. Mais lorsque Vous serez mieux instruit, Vous changerez d'opinion. En tout cas, Vous n'aurez point à regretter de Vous être rendu à mon invitation, et d'être venu ici dans une conjoncture aussi intéressante. Mon intention est de Vous mettre au fait de tout. J'ai beaucoup de choses à Vous demander; mais je ne Vous demanderai rien, avant que Vous ne soyiez bien convaincu de la pureté de nos vues et de la sagesse de notre marche. Le moment décisif est venu. Déjà la guerre des plumes a commencé; celle du canon ne se fera pas attendre; car nous venons d'apprendre que *Napoléon* est à Wurzbourg. Pour à présent j'attends chaque minute un message du Roi, qui doit m'appeler à un conseil; mais j'espère qu'avant le soir nous aurons une conversation plus suivie.

Un moment après il fut effectivement appelé chez le Roi. Il s'y tint un conseil militaire, qui dura fort long-tems. Pendant tout le reste de la journée on parut extrêmement occupé de négociations et de pourparlers avec l'Electeur de *Hesse*, lequel, quoique toujours attaché à la Prusse, avait, depuis quelques semaines, modéré sa première ferveur, et capitulait sur les moyens et la forme de son accession. Je

n'étais pas encore assez instruit pour juger des véritables rapports entre ce Prince et la Prusse; je sus seulement qu'on lui avait offert, et qu'il avait accepté le commandement-en-chef de l'aile droite de l'armée Prussienne, qu'il retournait à Cassel dans la nuit et qu'on prétendait être content de lui.

Ne sachant pas quels étaient proprement les projets qu'on pouvait avoir formés sur moi, je crus prudent d'attendre tranquillement l'invitation ultérieure du Comte Haugwitz, et de ne voir personne jusque-là. J'aurais fait une seule exception pour Monseigneur le Duc de *Weimar*, qui demeurait tout à côté de moi, mais j'en fus instruit trop tard, et il était parti, lorsque je voulus me rendre chez lui; je n'ai jamais pu le rejoindre ensuite.

Ce ne fut que vers dix heures du soir que le Comte *Haugwitz* envoya chez moi le conseiller privé *Lecoq*, son premier secrétaire, pour me faire faire ses excuses et me prier de venir chez lui. Je le trouvai au milieu des papiers, singulièrement échauffé et accablé. Il me dit: „Vous voyez comme on m'arrange aujourd'hui; je ne serai pas libre avant deux heures du matin; mais nous allons demain à *Erfurt*, où tout prendra une autre assiette; j'espère que Vous ne me refuserez pas de nous y accompagner." Je n'étais pas préparé à cette proposition; je m'étais attendu à être expédié dans un jour ou deux; et dans l'ignorance parfaite sur l'objet dont il s'agissait proprement pour moi, je ne me souciais pas trop que mon voyage traînât en longueur. Je témoignai quelque répugnance; je n'hésitai pas à déclarer au Comte Haugwitz qu'à moins qu'il n'eût besoin de moi pour quelque affaire particulièrement importante,

je n'aimerais pas à prolonger ma course. Il me répondit du ton le plus animé: „L'objet pour lequel j'ai désiré de Vous voir, est le plus important qu'il soit possible d'imaginer, c'est l'intérêt et le succès de notre entreprise. Il est impossible que Vous nous quittiez, avant que j'aie entamé seulement ce que j'ai à Vous dire. Je réponds d'ailleurs de tout; je sais qu'on sera content à Vienne de ce que Vous ferez ici. Jamais Vous n'aurez rendu à la cause générale un service plus essentiel. J'aurai soin de Vos chevaux, de Votre logement, de tout. Si nous nous manquons demain à *Weimar*, où je ne compte pas m'arrêter, nous nous verrons à *Erfurt*, après-demain." Ces paroles et l'idée qu'effectivement j'aurais fait le voyage en pure perte, si je ne m'y rendais pas, me déterminèrent.

Samedi, 4 Octobre.

Je partis de *Naumbourg* à sept heures du matin. La route de là à *Auerstedt* présentait un des spectacles les plus solennels que j'aie rencontrés de ma vie. Le Roi et la Reine étaient dans une berline fermée, suivis d'une vingtaine de voitures, précédés, entourés de toutes parts d'une quantité de troupes, de pièces d'artillerie, de chariots de train. Le coup d'oeil fut surtout superbe au moment où tout ce cortège passa le pont de la saline de *Koesen*, et les hauteurs qui dominent cet endroit. La réflexion que ces Souverains allaient à la rencontre d'un combat dont le succès pouvait changer la face de l'Europe, mais dont l'issue contraire, en les ruinant eux-mêmes, détruisait la dernière chance de salut pour tant de pays et de peuples, rendait cette marche en même

tems imposante et lugubre. Le Roi ne s'arrêta point à *Auerstedt;* mais le Comte *Haugwitz* y passa une heure et me fit déjeûner avec lui, le Prince *Wittgenstein* et le Général *Kalkreuth*, dont le quartier-général se trouvait ce jour-là à *Auerstedt*. Il n'y avait pas assez de chevaux; il fallait en faire venir. Le Comte *Haugwitz* partit donc avant moi, et me recommanda en partant au Général *Kalkreuth*, circonstance que je n'eus pas à regretter, puisqu'elle me fit passer cinq heures avec un des hommes les plus marquans de l'armée.

Je crois que c'est ici le moment de dire quelle était, lors de mon arrivée au quartier-général, l'idée que je m'étais formée de l'entreprise de la Prusse. J'avais été, comme tout le monde, frappé de la révolution subite qui s'était opérée dans le système de la Cour de Berlin; comme tout le monde, j'avais été pendant quelque tems incrédule sur la *sincérité* et la *réalité* de cette révolution; mais déjà plusieurs semaines avant mon départ de Dresde j'avais eu des raisons péremptoires pour mettre fin à mes doutes à cet égard. Depuis cette époque je m'étais plus d'une fois livré à l'examen de la *sagesse* du projet que je voyais se développer sous mes yeux. Quoique aussi instruit qu'il fût possible de l'être à *Dresde*, je ne crus pas avoir toutes les données nécessaires pour fixer mon jugement. Cependant en réunissant celles dont je me trouvais en possession, j'en vins bientôt à me persuader que le moment choisi pour cette levée de boucliers inattendue n'était pas, à beaucoup près, un moment convenable ou propice; que la Prusse, en guerre avec *l'Angleterre*, en guerre avec *la Suède*, devant prévoir que *l'Autriche*, dont elle

n'avait rien à se promettre sous le rapport d'une réciprocité de services, ne s'exposerait pas à de nouveaux dangers pour partager les premiers coups d'une guerre qui semblait comme tombée des nues, ne pouvait compter au fond que sur la *Russie*, dont le secours, quelque respectable qu'il pût être, se trouvait considérablement affaibli par la position de l'ennemi à combattre; que n'ayant pas même invoqué ce secours assez tôt pour en jouir à l'ouverture de la campagne, elle entrait sans aucun allié — car je ne comptais pas la *Hesse* et la *Saxe*, que je regardais simplement comme des branches collatérales de la puissance Prussienne, et dont l'assistance d'ailleurs était balancée et plus que balancée par la nécessité de défendre leurs pays, — elle se précipitait toute seule dans une arène où tant d'autres avaient succombé avant elle; enfin, qu'il fallait des motifs plus forts, mais surtout plus pressans, que ceux que je connaissais alors (et je n'imaginais pas qu'il ne m'en restait guère à connaître), pour justifier une résolution pareille. Voilà comme j'envisageais déjà le mérite *politique* de l'expédition. Quant à celui de sa composition *militaire*, il m'était impossible de déterminer à quel point il couvrait ou relevait la défectuosité fondamentale du projet. Je partageais toutefois l'opinion généralement favorable qu'une quantité de juges compétens nourrissaient des moyens militaires de la Prusse. Ce que j'en avais vu et entendu à *Dresde*, n'avait pas pu me décourager. Le Prince *Louis*, le Prince de *Hohenlohe*, le Général *Grawert*, le Comte de *Tauentzien*, le Comte *Goetzen*, et une quantité d'autres officiers d'un rang moins élevé, mais du plus grand mérite personnel, m'avaient

inspiré beaucoup de confiance. En jugeant les dispositions de l'armée d'après celles que je voyais en eux, je devais les croire excellentes. Pour ce qui était du plan de campagne et de la direction centrale des opérations, ils en étaient trop éloignés eux-mêmes, pour me communiquer des notions bien correctes; c'était principalement sous ce rapport-là que j'avais besoin d'éclaircissemens; mais les premiers que j'obtins au quartier-général, n'étaient pas faits pour me tranquilliser.

Le Général *Kalkreuth*, premier en grade après les Maréchaux, avait reçu le commandement de la seconde ligne ou réserve du centre, ou de ce qu'on appelait communément l'armée du Roi. Cette ligne n'était presque composée que de régimens d'élite, tels que les Gardes, le régiment du Roi, celui des Gardes du Corps, celui des Gens-d'armes, celui des Dragons de la Reine, etc. L'ancienne réputation de ce Général, et les actions brillantes de la première partie de sa vie lui avaient peut-être fait espérer une place plus directement active; et je m'aperçus bientôt que le mécontentement et l'humeur, joints à une tournure d'esprit naturellement caustique et persifflante, influaient sur ses opinions; mais elles ne m'en parurent pas moins mériter la plus grande attention.

La première heure de ma conversation avec lui se passa en réflexions générales; voyant que j'étais suffisamment instruit sur beaucoup de points intéressans, il se livra avec plus de franchise, et à la fin, entraîné par la mienne, il s'ouvrit avec moi sans réserve. Il me dit que personne n'avait plus désiré que lui une guerre avec la France, que per-

sonne n'en avait plus reconnu la nécessité; mais qu'aujourd'hui personne ne serait plus enchanté qu'il se trouvât un moyen honorable pour en prévenir l'explosion; que de la manière dont les choses étaient préparées, cette guerre ne pouvait pas réussir, et que, sans un bonheur presque fabuleux, elle conduirait aux plus tristes résultats; qu'il n'aurait pas perdu l'espérance, si le Roi n'avait pas quitté le projet de commander l'armée en personne, en consultant ceux des généraux qui jouissaient de la confiance de l'armée; qu'avec un Souverain auquel la nature n'avait pas accordé un génie militaire éminent, un arrangement pareil aurait été, si non le plus désirable, du moins le meilleur possible; que telle avait été l'attente générale jusqu'à une époque fort avancée; que le 18 Septembre encore le Roi avait positivement nourri ce plan, et qu'il l'avait même clairement annoncé en appelant auprès de lui le Général *Zastrow*, pour en faire le chef de son état-major; que ce ne fut qu'au moment de l'arrivée de ce général à *Naumbourg*, que tout changea subitement de face; qu'alors éclata tout-à-coup l'effet des sourdes intrigues que le Duc de *Brunswic*, absolument mis de côté pendant tout le tems que l'armée s'était rassemblée, et son partisan aveugle, le Colonel *Kleist*, Aide-de-Camp Général du Roi, avaient tramées sans interruption; que, profitant de la timidité et des scrupules du Roi, qui craignait trop de se charger tout seul de la responsabilité du commandement en chef, *Kleist* lui avait suggéré l'idée d'inviter le Duc, malgré la feinte répugnance que celui-ci affichait pour la chose; qu'une fois en train on ne s'était pas contenté de lui confier la direction suprême de l'armée,

mais qu'on avait souscrit encore à toutes les conditions que le Duc y avait attachées lui-même; que depuis ce funeste moment tout était dérangé et bouleversé; que le Roi n'était plus qu'un *volontaire étranger* dans son armée; que personne n'était consulté sur rien; que le Maréchal *de Moellendorf*, le seul général que le Duc avait l'air d'admettre à sa confiance, n'était que l'écho de sa volonté, puisqu'il n'en avait plus aucune à lui-même; qu'un soi-disant „*bureau de l'état-major*," établi sous la direction d'un Colonel *Scharnhorst*, Hanovrien, exerçait sur l'armée une tyrannie aussi odieuse que ridicule; que les idées fantasques de ce bureau guidaient tout; que l'expérience n'était plus comptée pour rien. Puis, animé par ma surprise et mes questions à ajouter les derniers traits à ce tableau, il me déclara tout net que le *Duc de Brunswic* était un homme incapable de commander; qu'il n'avait ni les vues assez étendues, ni le caractère assez vigoureux pour remplir une tâche aussi grande; que sa petitesse, son irrésolution, sa fausseté, son hypocrisie, sa vanité, sa jalousie excessive, gâteraient la meilleure affaire; que quelle que fût la bonté des troupes et l'esprit qui animât les officiers, ces avantages ne contre-balanceraient jamais l'inconvénient extrême d'un tel homme, général en chef; que l'armée n'avait aucune espèce de confiance dans le Duc, n'en aurait jamais, et ne pouvait pas en avoir; que quant à lui, prêt à faire son devoir et à se sacrifier jusqu'au dernier instant, il ne se dissimulait plus, et me priait de me souvenir de sa prédiction, que si, *avant huit jours*, terme où les opérations devaient avoir commencé, il ne se présentait pas quelque incident fortuné qui

changeât entièrement l'état actuel des choses, „cette campagne finirait, ou par une retraite dans le genre de celle de 1792, ou *par quelque catastrophe mémorable, qui ferait oublier la bataille d'Austerlitz.*"

Relativement au plan de la guerre, il me dit une quantité de choses qui me parurent très justes et lumineuses. Malgré que le *Roi*, et le Duc de *Brunswic*, et le Comte *Haugwitz* n'eussent fait retentir depuis quelques jours que la nécessité „de *prendre l'offensive*" et „de marcher en force sur l'ennemi," rien n'était plus absurde que ces propos, puisque non seulement rien n'y répondait dans leurs mesures, mais que de plus — *le moment d'une guerre offensive était déjà passé sans remède;* si on voulait l'entreprendre maintenant, on rencontrerait dans tous les cas l'ennemi, en sortant des gorges de la forêt de Thuringe; et quelque avantageux qu'il eût été d'avoir derrière soi à huit ou dix lieues de distance des positions respectables comme celles-ci, ce serait la plus grande folie de s'engager au pied même de ces montagnes, qui, dans le cas du moindre revers, entraveraient jusqu'à la retraite et rendraient le désordre général. Il ne restait donc plus qu'une campagne soi-disant *défensive*, inutile pour l'objet de la guerre, hérissée d'inconvéniens et de dangers; qu'ainsi l'avaient voulu les personnes dont l'imprudence déplorable avait déterminé le Roi à se mettre en mouvement cette année-ci; on aurait dû attendre le printems; on n'aurait pas dû frapper un coup, sans avoir, ou positivement engagé *l'Autriche* à faire cause commune avec eux, ou obtenu une armée de cent mille Russes, qui, en défilant par la Silésie et la Lusace sur le Haut-Palatinat, aurait occupé la moitié

des forces Françaises sur le Danube, tandis que les Prussiens se seraient portés contre le Rhin.

Il mêla souvent des plaisanteries amères à ses observations. En parlant de l'ascendant que l'esprit des innovations et les chimères de quelques écrivains à la mode avaient gagné dans l'armée Prussienne, et à quel point l'ancien caractère et l'ancienne discipline de cette armée en avaient été dénaturés, il dit que, par la plus grande des bizarreries, c'était proprement de la *Hausvogtei* (prison publique) de Berlin, que partaient aujourd'hui les ordres qui dirigeaient les opérations militaires, puisque le trop fameux *Bulow*, quoique enfermé dans cette prison, n'en continuait pas moins à être le grand oracle de tous les faiseurs.

Cette conversation ne fut interrompue que par le dîner, auquel assistaient, outre plusieurs officiers d'ordonnance, les cinq Aides-de-Camp du Général *Kalkreuth*, tous hommes d'esprit et de mérite; c'était le Major Comte *Kalkreuth*, son neveu, le Major *de Ziethen*, le Major *de Lossow*, le Capitaine *de Wothke* et un Lieutenant *d'Arnim* des dragons. La manière dont on y parla de l'état des choses était naturellement beaucoup plus réservée; mais la méfiance et les inquiétudes n'en percèrent pas moins à travers même les sentimens les plus courageux. Enfin, cette première leçon était plus qu'il ne m'en aurait fallu pour m'éclairer sur mes doutes, et pour fixer mes incertitudes. L'aigreur personnelle du général, d'anciens ressentimens, l'amour-propre blessé, pouvaient avoir eu leur part dans ses confidences; mais les argumens solides et irrésistibles dont il avait appuyé la plus grande partie de ses griefs,

avaient fait sur moi une impression profonde, que rien n'a pu effacer depuis.

J'ai quitté *Auerstedt* à quatre heures, et arrivé à *Weimar* très tard, j'ai été obligé d'y passer la nuit. Le Duc était allé à *Gotha;* les inquiétudes de la Duchesse paraissaient se concentrer toutes sur son fils cadet, le Prince *Bernard*, qui, à l'âge de seize ans et d'une constitution très délicate, avait demandé à servir comme volontaire au corps du Prince de *Hohenlohe*, et que j'avais vu partir de Dresde la veille de mon propre départ. J'en rendis compte à la Duchesse; elle s'exprima à cette occasion d'une manière infiniment estimable et bien conforme au grand caractère qu'elle a montré peu de jours après au milieu des plus horribles catastrophes.

Dimanche, 5 Octobre.

Je suis parti de *Weimar* à neuf heures, et arrivé à *Erfurt* à midi. J'y ai retrouvé tout ce qui était à *Naumbourg*, et de plus les chefs et états-majors de tous les corps qui composaient le centre de l'armée. On évaluait à deux mille le nombre des personnes de tout grade attachées au quartier-général, sans compter les troupes et bagages, qui passaient et repassaient sans cesse.

Voici quelle était le 5 Octobre la distribution des corps et des commandemens. Le Duc de *Brunswic* dirigeait le tout; sous lui la première ligne du centre, occupant les environs d'*Erfurt*, était commandée en chef par le Maréchal de *Moellendorf*; la seconde, ou réserve du centre, placée entre *Auerstedt* et *Weimar*, par le Général *Kalkreuth*. Le Maréchal avait sous lui, au centre, le Lieutenant-Général Comte

Wartensleben, à l'aile droite le Prince d'*Orange*, dont le corps s'étendait entre *Gotha* et *Eisenach*; à l'aile gauche le Lieutenant-Général Comte *Schmettau*, occupant le terrain entre *Erfurt* et *Blankenhayn*. L'avant-garde du centre était sous les ordres du Duc de *Weimar* et du Duc de *Brunswic-Oels*; elle occupait les gorges de la forêt de Thuringe entre *Arnstadt*, *Ilmenau* etc. et poussait ses avant-postes vers *Meiningen*, *Hildbourghausen*, etc. La grande aile droite de l'armée, placée (pour la forme) sous le commandement de l'*Electeur de Hesse*, était commandée en effet par les Lieutenants-Généraux *Ruchel* et *Blucher*; elle se trouvait depuis quelques jours sur la *Werra*, et communiquait de près avec l'extrémité droite du centre par *Berka* et *Eisenach*. La grande aile gauche avait pour chef le Prince de *Hohenlohe*, qui avait sous lui le Prince *Louis* de Prusse à l'avant-garde, le Général Comte *Tauentzien* à l'extrémité gauche, et le Lieutenant-Général *Grawert* à l'extrémité droite; le Prince de *Hohenlohe* avait encore son quartier-général à *Jéna*; le Prince *Louis* était à *Rudolstadt* avec 7000, le Comte *Tauentzien* à *Hof* avec 6000 hommes. — On évaluait communément toutes ces forces réunies à 150, quelques-uns même à 170,000 hommes, parmi lesquels 20 à 25,000 Saxons; à en juger cependant d'après les avis de ceux que j'eus lieu de croire les plus instruits, elles ne se montaient point à ce nombre, et composaient dans la réalité un ensemble de 130,000 combattans; auxquels, pour connaître tout ce qui se trouvait de troupes sur le théâtre même, ou dans le voisinage du théâtre de la guerre, il fallait ajouter le corps du général *Lecoq*, composé

d'environ 8000, qui se trouvait du côté de *Munster*, et le corps de réserve du Prince *Eugène de Wurtemberg*, fort de 12 à 15,000 hommes, qui venait de recevoir l'ordre de se porter sur *Halle* à marches forcées.

On m'avait préparé à *Erfurt* un des plus jolis logemens de la ville, faveur distinguée dans les circonstances du moment. Le Comte *Haugwitz* m'a invité à dîner. C'est là que, pour la première fois, j'ai revu Mr. le Marquis de *Lucchesini*, qui était parti de *Naumbourg* le jour de mon arrivée, et qui m'a reçu avec une tendresse toute particulière. — Le dîner fini, le Comte *Haugwitz* a passé avec moi dans une chambre attenante, où j'ai eu avec lui une conversation, qui a duré deux heures et demie. Cette conversation ayant été à certains égards la base de tout ce qui m'a été dit et communiqué pendant mon séjour, je tâcherai de la rendre ici le plus exactement possible.

Quant au préambule, je n'en citerai que quelques phrases saillantes, mettant de côté une quantité de choses polies, qui n'étaient que pour mon propre compte. Le Comte *Haugwitz* m'a dit entre autres: „Je vois Votre étonnement de Vous trouver ici; ma proposition, que je Vous ai faite par ordre exprès du Roi, Vous aura suggéré bien des conjectures; le fait est qu'il s'agissait de gagner Votre opinion en faveur de notre entreprise. — — Les objets particuliers pour lesquels je Vous demanderai Votre avis, quelque importans qu'ils puissent être en eux-mêmes, ne sont cependant que des accessoires; le principal, c'est que Vous soyez notre ami; et Vous le serez, j'en suis sûr, aussitôt que je me serai expliqué."

Après cette introduction, il a continué ainsi: „Vous connaissez les reproches nombreux dont on nous a accablés depuis quelque tems sur la prétendue duplicité de notre conduite. S'il a jamais existé une puissance que nous ayons eu l'intention de tromper — *c'était la France;* la nécessité nous en avait fait la loi; nous avons constamment voulu le bien de toutes les autres. Depuis long-tems nous étions convaincus que *la paix* — et *Napoléon* etaient deux objets contradictoires; *un simulacre de paix*, voilà tout ce que nous pouvions maintenir. Cette situation équivoque et forcée s'est prolongée par deux raisons puissantes. D'abord, parce que le Roi, trop fortement prononcé contre toute idée de guerre, se flattait d'année en année que, par quelque événement heureux, qui culbuterait ce pouvoir colossal aussi rapidement qu'il s'était élevé, nous serions dispensés d'en venir à une lutte difficile et dangereuse, dans laquelle il ne désirait de s'engager qu'à la dernière extrémité; et ensuite, parce que, après tous les malheurs que *nos amis* avaient éprouvés autour de nous, il nous paraissait sage et nécessaire de ménager à l'Europe aux abois une dernière ressource intacte. Cependant Vous nous avez vus l'année dernière déterminés et préparés au combat, et nous y serions infailliblement entrés, si la bataille d'*Austerlitz* et ses suites, et surtout la retraite et la volonté expresse de l'Empereur de Russie n'en avaient pas détourné le Roi. Je me suis trouvé à cette époque à Vienne, isolé et abandonné de tout le monde; j'ai signé *sous le couteau* une convention par laquelle je me suis malheureusement attiré la haine de beaucoup de monde; mais voici ce que j'ai fait: arrivé

à Berlin, j'ai prié le Roi — plusieurs personnes peuvent l'attester — *de me désavouer et de me renvoyer.* La crainte d'une explosion subite a retenu le Roi; il a ratifié ma convention, mais en y portant des modifications essentielles. Le silence alarmant que le gouvernement Français a gardé sur ces modifications, l'a engagé à m'envoyer à Paris. C'est là que j'ai enfin reconnu quelles étaient les véritables dispositions envers nous, qu'on ne nous pardonnerait jamais le traité du 3 de Novembre; que moins encore on nous pardonnerait notre existence avec une armée considérable et non battue; que Napoléon calculait le moment où il tomberait sur nous avec toutes ses forces; que *Talleyrand*, personnellement attaché au système d'une union amicale entre la France et la Prusse, avait seul reculé ce moment. Napoléon me déclara dans ma première audience que, comme le Roi avait jugé à propos de modifier la convention de Vienne, il la regardait comme non-avenue, et qu'il lui en fallait une autre. Il me fit faire par *Talleyrand* et *Duroc* des propositions tellement extravagantes, que j'aurais honte de Vous les répéter; et ce ne fut que par de bien grands efforts que je parvins encore au traité du 15 Février. Lorsque Mr. de *Lucchesini* se chargea de le porter à Berlin, nous étions convenus ensemble que si, en arrivant, il trouvait l'armée réunie, il engagerait le Roi à refuser sa ratification. Mais il trouva l'armée dissoute; par des motifs *connus à Dieu et peut-être à Mr. de Hardenberg*, on avait entraîné le Roi à mon insu dans cette mesure précipitée. Il fallut donc céder encore; mais le Roi sut dès-lors que tout ce qu'il avait gagné, était du tems. Revenu à Berlin, je lui

expliquai sans aucun déguisement que je n'avais obtenu par ce voyage qu'un dernier et triste répit, que la paix et la convention de Paris ne pouvaient pas tenir six mois, qu'il fallait se préparer à la guerre et saisir la première occasion, pour prévenir *notre prétendu allié*, qui n'avait d'autre projet que celui de nous asservir et de nous détruire. Le Roi en fut enfin pleinement convaincu; c'est à la suite de mes représentations que 50 mille hommes de nos troupes furent laissés sur le pied de guerre, malgré toutes les protestations de la partie administrative et militaire. Depuis le mois de Mars le Roi n'a plus cessé de se croire chaque jour à la veille de l'explosion. Lorsque la *Russie* et l'*Angleterre* ont entamé leurs négociations de paix, tout devait être suspendu de notre part; mais c'est au milieu de ces négociations, et avant même que nous eussions la certitude que l'Empereur de *Russie* refuserait sa ratification au traité signé par *Oubril*, que notre parti fut décidément pris. C'est à cette même époque que *Lucchesini*, déchirant les derniers voiles qui couvraient la perfidie du Gouvernement Français, nous fit parvenir des éclaircissemens de toute espèce; il Vous en instruira lui-même plus amplement. Son dernier courrier arriva le 7 d'Août, et ce jour aussi l'ordre fut donné de mettre les deux tiers de l'armée sur le pied de guerre, et de la rassembler sans autre délai. Le plus grand secret, la plus grande dissimulation étaient indispensables. L'Empereur de *Russie* fut d'abord le seul dépositaire de notre projet; le Roi lui écrivit le jour même que l'ordre fut donné, en lui exposant toute sa situation, et lui faisant part de la totalité de ses plans. Dans ces entrefaites nous

reçûmes d'un côté la nouvelle que le traité de Mr. *Oubril* avait été rejeté à St. Pétersbourg, de l'autre côté les plaintes du gouvernement Français contre Mr. de *Lucchesini* et la demande formelle de son rappel. Ce fut tout cè qui put nous arriver de plus heureux. Nous consentîmes à ce rappel de la meilleure grâce du monde, et Mr. de *Knobelsdorf* fut nommé *pour compléter l'illusion.* Dans les derniers jours d'Août le Roi eut de l'Empereur de Russie une lettre qui ne laissait rien à désirer. Le Comte *Goetzen* fut envoyé à Dresde pour engager l'Electeur de *Saxe;* quant à celui de *Hesse*, nous étions sûrs de lui depuis long-tems. Enfin, dans les premiers jours de Septembre nos préparatifs étaient assez avancés pour que nous pussions, sans inconvénient, nous en ouvrir avec d'autres puissances. Des communications furent faites à la Cour de *Vienne*, et peu après à celle de *Londres.* L'arrivée de *Knobelsdorf* à Paris et le résultat de ses premières audiences firent enfin éclater la rupture. — Voilà, ajouta-t-il, la véritable marche de cette affaire; les pièces que je Vous remettrai ici, Vous en fourniront les preuves et les détails. (Il me remit les deux traités de *Vienne* et de *Paris*, un rapport qu'il avait fait au Roi au mois de Mai sur ses relations avec la France, plusieurs dépêches de Mr. de *Lucchesini*, et la note que Mr. de *Knobelsdorf* a présentée en forme d'Ultimatum.) Vous verrez incessamment quelque chose qui Vous frappera plus encore (faisant allusion au manifeste); et après ce que je viens de Vous exposer, Vous me direz si j'ai eu le droit de prétendre que notre politique a été sage et bien intentionnée, et *que nous n'avons à nous rétracter sur rien.*

J'avais écouté tout ce récit avec l'attention la plus soutenue. Il s'agissait de répondre. Je me permis à mon tour de commencer par une courte préface, dans laquelle je disais que, comme l'honneur que le Roi m'avait fait, en m'appelant dans un moment aussi grave, était non seulement bien inattendu pour moi, mais, vu la place bien peu importante que j'occupais dans les affaires de ce monde, au-delà de toutes mes prétentions, je ne concevais pas d'autre moyen pour y répondre que celui de dire mon opinion avec toute la franchise possible, persuadé qu'on ne m'aurait pas fait venir, si on avait voulu me demander autre chose que la vérité toute pure, telle qu'elle se présentait à mon esprit. Il m'interrompit pour me dire que ceci était entendu une fois pour toutes, et qu'il me saurait bien mauvais gré, si je ne lui parlais pas absolument comme je pensais. Je lui exposai alors succinctement mes idées sur le système de la Prusse depuis l'époque du malheureux traité de Bâle; et arrivé aux derniers événemens, je lui dis dans les termes les plus clairs, et tels que je vais les citer ici, que tout en expliquant une quantité de choses passées par l'aversion insurmontable du Roi pour la guerre, j'en avais vu bien d'autres dont, même en leur appliquant cette donnée, je n'avais jamais pu venir à bout; que le Roi pouvait avoir eu de bonnes raisons pour ne pas s'engager dans la guerre, après que l'Autriche et la Russie y avaient renoncé; que sur ce point-là j'avais toujours eu une opinion différente de celle du public, et beaucoup plus favorable à la Prusse; mais que tout ce qui s'était fait de sa part depuis la fin de l'année dernière, m'avait affligé et dégoûté au plus fort; que je trouvais dans l'idée

d'un traité, et surtout d'un *traité d'alliance*, conclu avec l'ennemi commun et reconnu des droits de tous les souverains et de l'indépendance de tous les peuples, dans la capitale même de l'Empereur, autorisé à regarder comme *son* allié le Souverain qui se portait à cette démarche, quelque chose qui répugnait également à mes sentimens et à mes principes; que, quant au traité de Paris, et à l'occupation définitive du pays de Hanovre, j'en avais été affecté au point, qu'en les considérant même, comme il venait de les présenter dans son récit, sous le point de vue de stratagèmes politiques et de moyens pour gagner du tems, je ne me réconcilierais jamais avec ces mesures; que j'aurais peut-être été un mauvais conseiller, et un Ministre maladroit; mais que si j'avais été bien convaincu qu'il n'eût existé d'autre alternative que celle de ces traités ou de la guerre, j'aurais conjuré le Roi de prendre son parti, de passer sur tous les scrupules, et de courir aux armes contre l'oppresseur, plutôt que de partager l'injustice.

Il me répondit avec beaucoup de calme et de douceur. Il me dit que les opinions devaient nécessairement différer sur des problèmes aussi difficiles et aussi compliqués, qu'il ne me contesterait certainement pas le droit d'avoir la mienne, et qu'il me remerciait de la franchise avec laquelle je venais de l'énoncer. Mais en même tems il désirerait de savoir si je croyais qu'en s'expliquant avec les puissances dont la bonne volonté intéressait la Prusse, de la manière qu'il l'avait fait avec moi, et avec le public, autant qu'il était convenable de le faire, il ne parviendrait pas à déraciner le malheureux soupçon de mauvaise foi qui pesait sur le Cabinet de Berlin,

et à décider ceux mêmes qui partageaient mon opinion sur le fonds, à lui accorder du moins la droiture et la pureté des intentions.

Je répliquai que, quant aux jugemens des cours, j'étais tout-à-fait incompétent et incapable de l'anticiper; mais quant à celui du public, je lui dirais sincèrement ce que j'en pensais. Je croyais excessivement difficile de reconquérir l'opinion en faveur des démarches passées de la Prusse, je doutais même qu'il existât un talent assez supérieur pour s'acquitter de cette tâche; mais on pouvait, selon moi, s'épargner jusqu'à la peine de l'aborder. „L'état des choses est tel," lui dis-je, „que personne ne se soucie aujourd'hui de fouiller dans les événemens antérieurs; l'Allemagne souffre; la tyrannie qui l'opprime, est devenue insupportable; l'usurpateur cruel qui l'exerce, est exécré partout. Il suffit de Vous voir armés, avec le but avoué de mettre un terme à tant de malheurs, pour que tous les coeurs soient à Vous. Vous me faites l'honneur de me demander mon conseil; le voici: Laissez là le passé; montrez le présent sous une forme qui ne laisse aucun doute sur la justice de Votre cause, sur la fermeté de Vos résolutions, sur la sagesse de Vos mesures; faites entrevoir l'avenir sous un aspect qui éloigne absolument toute idée d'intérêt personnel; et j'ose répondre non seulement de l'opinion, mais encore de la faveur et de la confiance générales."

Cette réponse parut le mettre à son aise. Il me dit: Vous avez parfaitement raison; si Vous partiez après ne m'avoir dit que cela, je me féliciterais bien de Vous avoir vu. Voilà la marche qui sera adoptée. Je n'y fais qu'une seule restriction. Il faut parler

du *passé* à notre *ennemi;* nous avons de trop bonnes choses à lui dire. Mais quant à nos amis et au public, il vaut mieux qu'il n'en soit plus question. Expliquons-nous donc d'abord sur le *présent.* Vous voyez ce qui se passe. Nous avons fait un armement bien dispendieux; nous l'augmenterons encore de beaucoup; tout ce qui était resté en arrière, jusqu'au dernier régiment, a reçu ordre de marcher. Notre intention est de faire une guerre vigoureuse; une fois en train, quelques revers même, quelques batailles perdues, ne nous engageront pas à rétrograder. Nous *aurons* aussi des alliés. L'Empereur de *Russie* s'est déjà prononcé d'une manière qui nous autorise à tout espérer de lui. Les Français n'ont jamais soupçonné nos véritables rapports avec ce Souverain. Ils sont tels que, si nous nous trouvions aujourd'hui à deux doigts de notre perte, et si l'Empereur avait signé hier je ne sais quel traité avec la France, il n'en serait pas moins à nous avec tous ses moyens. Nous nous flattons que tout s'arrangera avec *l'Angleterre.* Vous serez peut-être étonné d'apprendre que, d'après des lettres que j'ai reçues de Hambourg, un négociateur Anglais est en route pour arriver ici. — Pour ce qui est de *l'Autriche*, le parti qu'elle adoptera ne nous est pas positivement connu; en attendant nous sommes parfaitement sûrs de ses bonnes dispositions pour nous. Vous connaissez Vienne mieux que moi; si Vous aviez là-dessus quelque donnée satisfaisante que Vous pussiez me communiquer, je Vous en serais fort obligé.

Je répondis que, si par *Vienne* il entendait les intentions du Cabinet de Vienne, il avait tort de

croire que je les connaissais mieux que lui, à moins qu'il n'en sût moins que rien; que je n'avais été à aucune époque initié dans les secrets du gouvernement, et que si autrefois j'avais possédé quelques notions sur la situation générale des choses dans ce pays, une longue absence m'avait entièrement dérouté à cet égard; que pour autant qu'il s'agissait d'un simple calcul conjectural, je m'en tiendrais toujours à un principe qui me paraissait trop naturel, pour ne pas être fondé; c'est-à-dire que l'Empereur ne repousserait aucun moyen honorable pour effectuer un changement heureux dans l'état actuel de l'Allemagne et de l'Europe, si ce moyen se présentait à lui sans la perspective d'un redoublement de malheur dans le cas du moindre revers: mais quant à des déterminations prises ou à prendre, par rapport au moment actuel, je les ignorais si complètement que je ne savais pas même comment le Cabinet de l'Empereur envisageait et jugeait l'entreprise à laquelle le Roi de Prusse s'était porté; que j'avais trop bonne opinion des combinaisons politiques du Cabinet de Berlin, pour ne pas le croire tout autrement instruit que moi sur un objet aussi capital et qui tenait de si près aux conditions irrémissibles du succès. — Je m'aperçus que cette réponse l'embarrassait plus qu'aucune chose que j'avais dite dans cette conversation. Il s'était cependant exprimé d'une manière trop distincte sur l'incertitude dans laquelle il se trouvait par rapport à ce même „objet capital," pour qu'il eût pu revenir sur ses pas; et l'empressement même qu'il avait montré d'obtenir de moi quelque renseignement, trahissait assez à quel point il en était dépourvu. Il se contenta donc de faire

sonner de nouveau, dans des termes assez vagues et mal assurés, sa confiance entière dans les dispositions amicales de la Cour de Vienne; il me dit qu'on était occupé depuis quinze jours du projet d'y envoyer quelque militaire de distinction; qu'on en avait différé l'exécution, tant pour ne pas causer avant le tems une alarme qui aurait pu compromettre le gouvernement Autrichien, que parce que la guerre n'était pas encore déclarée, et le plan de campagne pas assez fixe; qu'en attendant on avait soumis à l'Empereur d'envoyer de son côté quelque officier de marque, faisant sentir qu'on serait bien aise que son choix tombât sur le Général *Stutterheim;* qu'aussitôt que l'une ou l'autre de ces missions serait en train, on s'ouvrirait avec la Cour Impériale sur tous les projets présens et futurs; qu'on n'aurait pour elle aucun secret; qu'on n'arrêterait rien sur l'avenir sans son assentiment complet et formel; qu'il lui paraissait de la plus grande nécessité de se concerter le plus tôt possible sur ce qu'il y aurait à faire dans le cas d'un succès décisif, tel qu'il aimait à le supposer. — Je lui dis alors que je partageais si fort son opinion sur ce qu'il venait d'énoncer, que j'avais même tout bonnement cru qu'on s'occupait depuis long-tems de ces questions, et que quelque négociation ou discussion y relative était en train; que j'étais persuadé qu'après une conviction parfaite de la solidité des plans militaires de la Prusse, rien ne contribuerait davantage à inspirer de la confiance à l'Empereur, que des notions satisfaisantes sur l'objet que l'on se proposait d'atteindre; que sous ce rapport, comme sous bien d'autres, rien n'était, selon moi, plus essentiel que d'avoir un plan, et de savoir

avec précision vers où on marchait; que par-là la Prusse gagnerait elle-même une assiette fixe, et encouragerait les autres à se rallier à elle. — Il me dit que c'était précisément une des matières sur lesquelles il avait le plus désiré de s'entretenir avec moi; que j'aurais certainement des idées là-dessus; qu'il me priait de les lui communiquer; qu'il m'exposerait ensuite les siennes.

Je m'engageai sans crainte dans cette discussion hypothétique. J'avais en effet beaucoup réfléchi sur ce que pouvaient être les résultats politiques de cette guerre, supposé toujours qu'elle eût pu devenir générale, sans quoi je n'en attendais, comme à l'ordinaire, que la défaite, la honte et le désespoir. A Naumbourg encore, pendant que je fus à attendre le message du Comte *Haugwitz*, j'avais passé mon tems à jeter sur le papier mes idées sur un arrangement futur de l'Allemagne, si elle échappait au joug étranger; je n'étais donc point embarrassé à répondre.

Je crus cependant, et par plus d'une raison, devoir strictement me renfermer dans la question; et je l'annonçai au Comte *Haugwitz*, en lui disant que, quant à l'examen préalable *de la probabilité du succès*, je ne me sentais pas suffisamment instruit pour l'aborder; que sur ce point-là je m'en remettais à lui, présumant qu'il ne se serait pas embarqué dans une entreprise aussi difficile et aussi périlleuse, sans en avoir calculé toutes les chances. Après cela je lui ai développé mon plan, dont je ne citerai que les traits caractéristiques — Reléguer les troupes Françaises au-delà du Rhin, objet direct de la guerre, le seul du moins auquel je pusse m'intéresser. —

Cela fait, dissoudre la Confédération monstrueuse qui s'est formée sous les auspices d'un pouvoir arbitraire et étranger. — Examiner ensuite si le rétablissement de l'ancienne constitution de l'Empire, avec telles modifications que les conjonctures pourraient indiquer, ne serait pas préférable à tout. — Ce rétablissement reconnu impraticable, partager l'Allemagne en deux grandes confédérations, réunies par une alliance perpétuelle, dont l'une sous la protection de *l'Autriche*, l'autre sous celle de la *Prusse*, dont les membres conserveraient tous leurs droits de souveraineté, sauf à être astreints à un système militaire uniforme. — Quant aux arrangemens de territoire, comme il ne serait plus possible de parvenir à un nouvel ordre de choses, sans que l'un ou l'autre éprouvât des pertes — s'en tenir à la *Bavière*, plus responsable du désordre actuel que qui que ce soit en Allemagne, l'Electeur Archi-Chancelier toujours excepté. — La réduire à ses anciennes possessions, en lui laissant tout au plus le pays de *Bamberg*, comme indemnité du Duché de *Berg*; — réunir celui-ci à *Clèves*, et le remettre à la Prusse, pour faire cesser le scandale d'un général étranger assis parmi les Princes d'Allemagne, et pour que les places de *Dusseldorf* et de *Wésel* se trouvassent entre les mains de la puissance, particulièrement chargée de défendre le nord de l'Allemagne; — restituer à l'ancien possesseur le *Tyrol* et le *Vorarlberg*, l'idée d'en voir privée la maison d'Autriche ne pouvant être supportée sans indignation par aucune ame honnête et sensible. — Avancer la frontière Autrichienne en Italie jusqu'au Mincio; non pas comme mesure intégrante d'un nouveau plan d'organisation pour *l'Italie*,

à laquelle il serait prématuré de penser, mais comme condition indispensable de l'indépendance réelle de *l'Allemagne*, et d'un arrangement solide de ses affaires, etc.

Le Comte *Haugwitz* me dit, de cet air de sérénité et de bienveillance que ceux qui ont eu à faire avec lui, connaissent si bien: „Vous parlez comme si Vous aviez lu dans mes pensées, et j'ajouterais presque, dans mes papiers; voilà, à peu de modifications près, le plan que j'ai conçu aussi. Nous avons reconnu la ligue du Rhin, puisqu'alors nos préparatifs n'étaient pas assez avancés pour rompre avec la France, et puisqu'il nous fallait encore la preuve complète de sa perfidie, pour fixer la résolution du Roi; mais nous l'avons reconnue sous la condition expresse qu'aucun obstacle ne serait mis à la formation d'une confédération des états du nord de l'Allemagne. Cette condition n'a jamais été remplie. D'ailleurs, je ne veux pas Vous cacher que l'idée de cette contre-ligue du Nord ne m'a pas bien sérieusement occupé, *qu'elle n'a été jetée en avant que pour gagner du tems.* Il nous faut avant tout des victoires; si nous les obtenons, je Vous promets bien que Vous n'entendrez plus parler ni de la ligue du Rhin, ni du *Primat*, ni de *Murat*. Pour les arrangemens de territoire, je suis de même complètement de Votre opinion; c'est la *Bavière* qui doit payer l'écot; je crois qu'il serait bien fait, non seulement de rétablir, mais *d'agrandir* la Prusse du côté de la *Franconie;* ce qui la mettrait en état de couvrir plus efficacement le flanc droit de la puissance Autrichienne. Quant à la restitution du *Tyrol*, et à l'extension de la frontière de l'Autriche

en Italie, je regarde ces mesures *comme les plus pressantes de toutes*, et le Roi y est tellement déterminé que, dût-il lui en coûter quelque province à lui, il ne lâchera pas prise sur cet article.“

La conversation s'était prolongée au-delà de deux heures; le Comte *Haugwitz* s'en aperçut, puisque le jour tomba. Il me dit alors qu'après cette explication générale, il avait deux propositions spéciales à me faire. D'abord, que je l'assistasse pendant quelques jours de mes conseils, et, en cas de besoin, de ma plume; et ensuite que, lorsque je serais bien informé de tout, je me rendisse à Vienne; „non pas, disait-il, avec une commission quelconque — car ce n'est pas à nous à Vous en donner — mais simplement pour parler de ce que Vous aurez vu et entendu, et pour contribuer à détruire les derniers restes de méfiance, s'il pouvait en exister encore.“ — Je répondis que, quant à la première proposition, je ne m'y refuserais certainement pas, pour autant que je serais capable de la remplir, et supposant toutefois que mon séjour ne se prolongeât pas au-delà d'une semaine; mais que, quant au voyage à Vienne, j'étais obligé de le décliner absolument; que je n'avais aucun titre quelconque pour m'ingérer dans des affaires aussi importantes, lorsque je n'y étais pas directement appelé, que je ne savais pas même comment on jugerait à Vienne le voyage que je venais de faire, auquel je m'étais déterminé en suivant ma propre impulsion, qui m'avait dit de l'entreprendre à tout risque; mais que je ne pouvais m'aventurer plus loin; que d'ailleurs le récit fidèle que je ferais en tout cas de tout ce que j'aurais appris dans ce voyage, se ferait également

bien par écrit; sans compter que j'éviterais par cette voie les bruits et les conjectures, auxquels mon apparition subite à Vienne ne manquerait pas de donner lieu.

Après cela il n'a plus été question du voyage. Le Comte *Haugwitz* rentra dans la première partie de ses propositions. Il me dit qu'il avait à me demander, avant tout, de me charger de la *révision* d'un *manifeste*, rédigé par Mr. *Lombard*, et de la traduction de cette pièce en allemand. Il m'assura que je trouverais *Lombard* dans des dispositions dont je serais bien content, prêt à accueillir toutes les remarques et toutes les critiques que je pourrais lui communiquer sur son travail, et à y faire tous les changemens que je proposerais. — Il me demanda ensuite de rédiger un article en réponse à ceux que les Journaux Français avaient publiés sous les dates fictives de *Dresde* et de *Cassel*, relativement à la situation de ces deux cours, et à leurs rapports avec la Prusse.

Rentré chez moi, j'ai fait la minute dont ce que l'on vient de lire est l'extrait; j'ai lu les papiers que le Comte *Haugwitz* m'avait remis; et j'ai rédigé l'article sur les deux cours Electorales, tel qu'il a été imprimé dans la gazette d'Erfurt du 7 Octobre.

A neuf heures du soir, je me suis rendu chez le *Marquis de Lucchesini*. Comme tout le monde se couchait de bonne heure à Erfurt, il m'avait proposé, une fois pour toutes, de venir passer les soirées avec lui, tête-à-tête. J'ai saisi cette proposition avec le plus grand empressement. Je connaissais le Comte *Haugwitz*; je savais quel était en général le caractère de ses discours; il avait plus d'une espèce d'intérêt

à me présenter l'histoire du passé et l'état actuel des choses sous un aspect favorable et brillant; le récit par lequel il avait débuté, bien loin de me satisfaire, ne m'avait rendu que plus désireux d'éclaircissemens et de rectifications. Je n'ignorais pas que ceux de Mr. de *Lucchesini* ne seraient point des évangiles non plus; mais entre deux versions inexactes les chances s'augmentaient pour arriver à la vérité. Je savais d'ailleurs que ce dernier Ministre n'avait jamais été au fond de son coeur l'ami de Mr. de *Haugwitz*; je l'avais beaucoup connu autrefois, et pouvais le questionner tout à mon aise; et quant au point qui m'intéressait le plus, une connaissance complète des motifs qui avaient déterminé la Prusse à cette subite levée de boucliers, j'étais sûr que, dans une suite d'entretiens, je parviendrais à l'éclaircir tout-à-fait. Voilà les raisons par lesquelles je crus devoir regarder les soirées de Mr. de *Lucchesini* comme une source d'informations trés précieuse.

Cette première conversation fut entièrement consacrée à l'histoire de ce qui s'était passé à *Paris*, pour amener la rupture avec la Prusse. Mr. de *Lucchesini* me confirma en masse l'aperçu que le Comte *Haugwitz* m'avait donné sur l'origine des traités de *Vienne* et de *Paris;* (ce fut plus tard, comme on le verra ci-après, qu'il m'en fournit un récit plus circonstancié). Il m'assura que lui aussi regardait depuis long-tems une guerre avec la France comme inévitable. — Il savait, à ne pas pouvoir en douter, que, dès la première ouverture des négociations avec l'Angleterre, *la restitution du pays de Hanovre* avait été formellement proposée au gouvernement Anglais. On ne voulut pas le croire à

Berlin; cette démarche, faite à la même époque où Mr. *Laforêt* avait ordre de *presser* le Cabinet de Berlin à *compléter* et à *renforcer* les mesures par lesquelles il s'était approprié ce pays, parut d'une perfidie si noire, que ceux mêmes qui connaissaient le gouvernement Français, avaient de la peine à y ajouter foi. Les négociations de Mr. *Oubril* répandirent un nouveau jour sur les desseins et les dispositions secrètes de ce gouvernement. Le traité signé le 20 Juillet contenait deux articles secrets, dont l'un arrêtait le fameux dédommagement du Roi de *Naples* par les *îles Baléares*, et dont l'autre, en addition à l'article 8 patent du traité, portait „que la France et la Russie engageraient conjointement le Roi de Prusse à faire sa paix avec le Roi de Suède, *sans demander à ce Souverain le sacrifice de la Poméranie Suédoise.*" Rien, d'après ce qu'il me dit, n'avait jamais plus irrité le Roi de Prusse que cette clause impudente, qui semblait lui attribuer un projet contre lequel il avait protesté sans cesse, et qu'il repoussa chaque fois que *la France* lui en présenta l'amorce. Ce qui rendit cet article plus piquant, c'est que *Napoléon*, en parlant à ses entours de ses projets pour l'avenir, avait dit à plusieurs reprises: „C'est un brave homme que ce *Roi de Suède;* je ne me contenterai pas de lui conserver son pays; *je tâcherai de l'agrandir.*" — Dans le cours des conférences avec *Oubril*, les négociateurs Français avaient constamment fait entendre que, si l'Empereur de *Russie* désirait de s'étendre en Pologne, on y consentirait sans difficulté; et, selon Mr. de *Lucchesini*, il n'avait pas tenu au Cabinet des Tuileries qu'un article formel ne fût ajouté, pour cet effet,

aux conditions secrètes du traité. — Enfin une nouvelle déclaration sur la facilité avec laquelle on se prêterait en France à la restitution de l'Electorat, fut faite au gouvernement Anglais, avant le départ de Lord *Lauderdale* pour Paris; *Napoléon* se flattait à cette époque que, de concert avec l'Empereur de *Russie*, il engagerait le Roi de Prusse sans difficulté à sortir du pays de Hanovre; on ne pensait pas même à la restitution de ses provinces cédées; quelque dédommagement chétif, („quelque *Bernbourg*, *Coethen*, etc." disait le Marquis), voilà tout ce qu'on avait imaginé pour lui; et chaque jour développa davantage le projet de le sacrifier absolument, et de préparer la chute de sa monarchie.

Ce fut là la substance des avis qu'il avait donnés depuis quelques mois à sa cour, mais principalement de deux rapports, qu'il fit le 22 et le 29 de Juillet, et lesquels, joints aux propositions faites à l'Electeur de *Hesse*, et aux démarches hostiles contre le Prince *d'Orange*, *déterminèrent le Roi à la guerre*. — Plus d'une fois, pendant le cours de ce récit, j'avais été tenté d'aborder l'importante question si tout cela motivait assez la résolution de rompre *subitement* avec la France; mais il me parut plus sage de l'ajourner; j'aurais pu dire au Marquis des choses qui l'auraient embarrassé, ou peut-être même refroidi pour moi; et je voulais m'instruire complètement, avant d'en venir aux discussions.

Il me raconta ensuite l'histoire de son rappel. Le gouvernement Français avait intercepté une de ses dépêches. (A en juger d'après plusieurs circonstances, je ne crois pas me tromper en soupçonnant que cet incident avait été prévu, et amené à dessein.)

Il fit demander le rappel de Mr. de *Lucchesini*; *Laforêt* eut ordre de déclarer „qu'il ne répondait de rien, si cette demande n'était pas accordée sur-le-champ.“ La Cour de Berlin, comme Mr. de *Haugwitz* me l'avait déjà dit, fut secrètement enchantée de cet orage; rien ne lui parut plus favorable pour masquer ses projets; et Mr. de *Knobelsdorf*, connu de tout tems pour être un des partisans les plus zélés de *Napoléon* et du système pacifique, fut choisi exprès pour donner le change. Mais ce qu'il y eut de plus curieux dans cette dernière mesure (c'était là un des *stratagèmes* du Comte *Haugwitz*), c'est que ce *Knobelsdorf* fut lui-même complètement la dupe de sa mission. Il s'imagina tout de bon qu'on l'envoyait à Paris, pour rétablir la bonne intelligence, moyennant son crédit personnel; il y arriva, ne se doutant de rien, et croyant qu'il aplanirait toutes les difficultés dans peu de jours. Il eut la bonhomie de croire que ses instructions étaient un secret pour Mr. de *Lucchesini*, dans lequel il ne voyait plus qu'un Ministre disgracié. Il les lui cacha soigneusement; et lorsque celui-ci, feignant de tout ignorer, lui dit que l'on prétendait qu'il était dans ses instructions de demander la retraite des troupes Françaises, l'autre en convint, ajoutant „qu'il regardait comme peu difficile d'engager l'Empereur à cette démarche.“ A la première audience, *Napoléon* s'adressa à Mr. de *Knobelsdorf* en ces termes: „Je suis bien aise de Vous voir ici; j'aime les hommes simples et ronds, comme Vous; mais je suis bien mécontent de Votre cour. Qu'est-ce que ces chicanes sur la Confédération du Nord, et sur le séjour de mes troupes en Allemagne?“ L'autre voulut faire comprendre que le Roi était loin de proposer à

l'Empereur la moindre chose désobligeante, mais qu'il lui paraissait cependant que ce séjour des troupes Françaises devait avoir un terme quelconque. Sur quoi Napoléon, s'emportant terriblement, s'écria: „Mais Vous ne savez donc pas que je veux avoir *Cattaro*? Que j'ai besoin de *Cattaro*? Pas un homme ne passera le Rhin, avant que cela ne soit terminé. — Quant à cette misère de 7 ou 8000 hommes qui se trouvent du côté de la Westphalie, il y aura moyen de s'entendre; mais avant tout il faut que Votre Roi désarme; qu'il désarme complètement, que toutes Vos troupes rentrent dans leurs quartiers de paix.“ *Knobelsdorf* fut un peu inquiet après cette sortie vigoureuse; mais lorsque, le lendemain matin, il reçut en présent quatre chevaux et une voiture (chose qui n'avait jamais eu lieu que pour l'Ambassadeur Turc), il se crut de nouveau au pinacle de la faveur. Il écrivit à sa femme qu'elle pouvait être parfaitement tranquille; qu'on ne pensait pas à la guerre; et lorsqu'il fut question du départ de Napoléon pour l'armée, il demanda bonnement à sa cour s'il devait l'accompagner dans ce voyage.

Mr. de *Lucchesini*, en partant de Paris, eut une audience de congé, très longue et très calme. Bonaparte lui parla sans cesse „des plans qu'il méditait pour le bonheur de l'humanité,“ et de ce „qu'on n'avait qu'à le laisser faire pour que l'Europe se trouvât bientôt dans l'assiette la plus désirable.“ En touchant aux négociations avec l'Angleterre, il lui dit: „Je sais bien que ce *Lauderdale* n'est autre chose qu'un espion, que j'ai à Paris; il y a longtems que j'aurais renvoyé cet homme; mes Ministres ne l'ont pas voulu.“ — Mr. de *Lucchesini* demanda

ensuite à *Talleyrand* (avec lequel il paraît avoir été bien jusqu'au dernier moment) l'explication de ce propos, et il apprit qu'effectivement lui et *Champagny* avaient déclaré à l'Empereur qu'au moment où une nouvelle guerre continentale allait éclater, il était de toute nécessité de conserver l'apparence d'une négociation avec l'Angleterre pour ne pas jeter le peuple dans le désespoir. — Il me dit a cette occasion, ce qu'il m'a souvent répété ensuite, que la guerre avec *l'Angleterre* était au fond la seule à laquelle le public de France s'intéressât, puisque les maux qu'elle infligeait au pays, étaient sentis dans chaque moment; que rien n'était aussi hautement prononcé dans toutes les classes du peuple que le voeu de voir finir cette guerre, et que lorsqu'on parlait de paix à Paris, on entendait toujours la paix avec l'Angleterre, les autres étant aussi indifférentes au public que les victoires et les conquêtes de Bonaparte.

Selon ce qu'il me disait encore, la négociation avec l'Angleterre était réellement fort avancée à une certaine époque. *Malte* et *le Cap* étaient accordés; on se débattait encore un peu pour *Surinam*, qui à la fin aurait été abandonné aussi; mais la grande pierre d'achoppement était la *Sicile*, sur laquelle les deux parties paraissaient également déterminées à ne pas céder. Il croit cependant que, quand même on se serait à la fin arrangé sur cet article, deux grandes difficultés se seraient présentées au dernier acte de la négociation. Le Gouvernement Français aurait exigé, comme point d'honneur, quelque modification dans les principes du droit maritime, chose à laquelle l'Angleterre n'aurait certainement jamais

consenti. D'un autre côté, malgré l'extrême légèreté avec laquelle la France avait toujours traité l'affaire de la restitution du pays de Hanovre, cet article aurait éprouvé aussi des difficultés très sérieuses, car le gouvernement Anglais ne se serait pas contenté du consentement pur et simple de la France; il aurait demandé la garantie de l'éviction, et au point où les choses en étaient arrivées, celle-ci ne pouvait plus être obtenue que par une guerre avec la Prusse. Napoléon se flatta un moment qu'il y suppléerait par l'intervention de l'Empereur de Russie; mais son calcul était faux comme la plupart de ceux qu'il avait faits par rapport aux dispositions de ce monarque.

Lundi, 6 Octobre.

Je me suis rendu à dix heures du matin chez Mr. *Lombard*, auquel l'état de sa santé ne permettait pas de sortir. Je l'ai trouvé dans une triste situation, perclus des mains et des pieds, pouvant à peine se traîner d'une chaise à l'autre. Son esprit avait conservé son ancienne vivacité, et quant à son crédit et à son pouvoir, ils n'avaient nullement baissé, il était toujours bien plus ministre que Mr. de *Haugwitz*, qui ne faisait aucune démarche essentielle, sans que *Lombard* y eût préalablement consenti, et plus d'une fois j'ai entendu dire celui-ci a son frère *Pierre*, favori et secrétaire intime du Ministre: „Dites au Comte *Haugwitz* que j'ai à lui parler ce soir; n'oubliez pas que le Comte *Haugwitz* doit venir chez moi demain matin."

Il m'a reçu d'une manière extrêmement amicale. Nous avions été anciennement liés, mais je m'étais éloigné de lui pendant les trois dernières années de

mon séjour à Berlin, ayant pris également en horreur ses principes corrompus et la perversité de sa conduite; de sorte qu'il y avait bien sept ans que nous ne nous étions pas vus. Il me dit: „Nous voilà donc à la fin d'accord; croyez qu'au fond nous l'étions toujours bien plus que Vous ne pensiez. Nous avons différé sur les moyens, mais non pas sur le but. Je ne pouvais pas me prononcer pour la guerre, ni conseiller au Roi de l'entreprendre, *tant que la nation y était absolument opposée;* aujourd'hui elle la veut toute entière; parmi les dix ou onze millions qui la composent, *pas un homme n'est d'un sentiment différent.* — Il me parla ensuite de son *manifeste*, en disant qu'il était fait depuis huit jours, mais que depuis qu'il avait su que le Roi m'avait appelé, il n'avait plus voulu y toucher sans connaître mon avis sur cette pièce. — Après cela, il me remit, comme introduction au manifeste, une lettre qu'il avait écrite au nom du Roi à l'Empereur Napoléon, et qui avait été présentée à celui-ci avec l'Ultimatum de *Knobelsdorf.* Il y joignit une lettre de Napoléon au Roi, antérieure à la sienne, et datée, si je ne me trompe, du 12 Septembre. Il me pria de lire ces pièces chez moi et de retourner chez lui après dîner, pour lui en dire mon opinion, et procéder ensuite à la lecture et à l'examen du manifeste. — J'omets plusieurs choses intéressantes qu'il me dit dans cette première entrevue, puisqu'il y en eut plus tard une autre dans laquelle il y revint avec des développemens très remarquables qui se trouveront à leur place.

Rentré chez moi, je lus la lettre à Napoléon, et j'en fus bien mal édifié. — C'était une pièce d'une longueur assommante, contenant la plupart des griefs

et des explications qui se retrouvent dans le manifeste, et écrite d'un ton de familiarité, de patelinage et souvent d'indécence, qui me choquait extrêmement. Je trouvais le Roi plutôt compromis que justifié par cette lettre. On pouvait d'ailleurs en dire ce que *Rivarol* disait de la fameuse adresse de *Mirabeau* à Louis XVI pour le renvoi des troupes de Paris, „qu'il y avait trop d'amour pour tant de menaces, et trop de menaces pour tant d'amour." Je ne pouvais pas me dissimuler que, dans la lettre de Napoléon, rédigée, non pas dans le *style du cabinet Bonaparte*, mais dans le meilleur style des bureaux de *Talleyrand*, il y avait infiniment plus de mesure, de goût et de dignité. Le texte de cette dernière lettre était „qu'une guerre entre la France et la Prusse serait *une monstruosité politique*, attendu que ces deux états étaient faits pour vivre toujours dans la plus étroite intelligence."

J'ai dîné chez le Comte *Haugwitz* avec Mr. de *Lucchesini* et son fils cadet, le Comte *Goertz*, Ministre de Saxe, le Baron de *Waitz*, Ministre de Hesse, etc. Le Comte *Haugwitz* m'a dit avant le dîner qu'il avait communiqué l'article que j'avais écrit la veille sur les dispositions des deux Cours Electorales, aux deux Ministres de ces cours avant de le livrer à l'impression, et „qu'ils en avaient été très contens." Je n'eus pas le tems de m'en expliquer davantage envers lui; mais ayant réfléchi pendant le dîner sur ce qu'il y avait de louche dans la conduite de l'Electeur de *Hesse*, et principalement dans celle de Mr. de *Waitz*, que je savais très faiblement attaché à l'alliance Prussienne, et très médiocrement porté pour la guerre, j'en parlai après dîner au Mar-

quis de *Lucchesini*. Je lui avouai que le prétendu *contentement* de Mr. de *Waitz* me paraissait assez suspect, et j'appuyai d'autant plus sur cette observation, que je m'imaginais depuis quelques jours qu'ils voulaient dissimuler leurs véritables rapports avec la *Hesse*, et qu'ils étaient en effet beaucoup moins avancés avec l'Electeur qu'ils ne se donnaient l'air de l'être. Mais le Marquis me dit d'un ton très positif que mes soupçons n'étaient rien moins que fondés; que, malgré toutes les démonstrations de neutralité, l'Electeur de *Hesse* était dans leurs intérêts de coeur et d'ame, et que s'il avait paru tergiverser, c'était par un calcul d'avarice, pour obtenir des subsides de l'Angleterre en négociant pour son propre compte, et faisant semblant de se faire tirer l'oreille, quoique sa résolution fût prise depuis long-tems. „Au reste, ajouta-t-il, quant à l'article en question, je Vous prie de ne pas Vous en faire conscience; il faut un peu faire les honneurs de ces Messieurs, puisqu'ils ne veulent pas se produire eux-mêmes."

A quatre heures, je suis retourné chez *Lombard*. Je m'étais bien promis de ne pas lui déguiser mon opinion sur la *lettre à Napoléon*, et je lui ai dit à peu près tout ce que j'en pensais. Il l'a pris assez bien; il s'est faiblement défendu; il s'est borné à m'assurer que je serais plus content du *manifeste*. Il m'en a fait alors la lecture. Je l'ai trouvé en effet supérieur à la lettre et à mon attente. Ce n'est pas dire que j'en aie été absolument satisfait; il s'en fallait de beaucoup. Je sentais toutefois que la tâche était excessivement difficile. La Prusse se trouvait placée, grâce à ses longs égaremens, dans un dilemme singulièrement cruel. Ses meilleurs argumens étaient

toujours des armes à deux tranchans, par lesquelles, de quelque côté qu'elle tournât, elle se frappait, elle se blessait elle-même. Voulait-elle faire valoir contre la France les nombreux sacrifices (d'honneur et de principes) qu'elle lui avait faits, elle achevait de se perdre dans l'opinion de l'Europe; voulait-elle se relever dans celle-ci, elle était obligée de convenir qu'elle avait constamment trompé la France. Un franc et noble aveu de ses torts, une espèce de rétractation solennelle, aurait peut-être été le seul moyen d'éviter ce double écueil; mais les Ministres qui publiaient le manifeste étant les mêmes qui avaient présidé à sa politique depuis tant d'années, on ne pouvait pas s'attendre à une marche pareille. Quelques phrases brillantes, sans trop de liaison et d'ensemble, un style coupé, une tournure épigrammatique, voilà donc les seules ressources qui restaient au rédacteur de cette pièce; et en considérant la base fragile sur laquelle il était condamné à travailler, il serait très injuste de nier qu'elle était composée avec beaucoup de talent.

La première lecture faite, il me proposa de discuter la pièce article par article. Il adopta non seulement avec facilité, mais avec le plus grand empressement, toutes les observations que je crus devoir lui faire; il n'en repoussa pas une. Il y avait une quantité de passages qui se ressentaient de ce ton indécent qui m'avait tant révolté contre la lettre; il les supprima ou les modifia tous. Il me sollicita quelquefois de prendre la plume pour exprimer avec plus de précision la tournure que je voulais substituer à la sienne; ce fut là la seule opération par laquelle j'ai directement concouru à certains passages de ce manifeste.

Le paragraphe qui rappelle l'assassinat de Mr. le Duc d'Enghien, se trouva rédigé à peu près dans les termes qui m'avaient violemment choqué dans la lettre. Il le changea d'après mon conseil. Mais ici je ne me bornai pas à une simple critique de rédaction. Je lui demandai s'il avait bien pensé aussi à ce qu'il faisait en articulant un grief de cette nature; ce trait-là et deux ou trois autres de la même force, lui disais-je, sont le signal d'une guerre à mort; et quelle que soit la satisfaction personnelle que j'éprouve à voir exposés au grand jour des crimes pour lesquels la lâcheté du siècle n'a été que trop indulgente, je Vous avertis cependant, en envisageant la chose comme homme d'état, qu'il faut être bien sûr de son fait, et tenir la victoire avec les deux mains pour se permettre de parler ce langage dans une pièce diplomatique. Je reproduisis la même observation à propos de plusieurs autres paragraphes; il me répondit chaque fois „que le Roi le voulait ainsi;" après quoi il n'y eut plus rien à dire.

Il y avait un article où le Roi faisait valoir contre Napoléon la démarche faite il y a quelques années pour engager *Louis XVIII* à renoncer à son droit à la couronne. Cet article était d'un scandale outrageant. Je représentai à *Lombard* combien la Prusse était intéressée à faire oublier cette odieuse transaction. Il supprima le passage. Mais c'est en le discutant que se manifesta d'une manière bien claire la collision de deux grands intérêts opposés qui pesait sur le fond de ce travail. Pour mettre Napoléon dans tout son tort, on ne pouvait pas trop appuyer sur les preuves de dévouement et de sou-

mission que la Prusse lui avait si libéralement prodiguées; pour embellir la cause de la Prusse dans l'esprit de la partie saine et honorable des contemporains, on ne pouvait leur dérober assez le souvenir de sa longue complaisance pour l'ennemi commun de l'Europe. *Lombard* et le Cabinet de Berlin inclinaient visiblement et par des raisons faciles à saisir aux plaidoyers du premier genre; quant à moi, j'aurais préféré le second. Cependant ils ne s'aveuglaient pas au point de ne pas sentir qu'ils marchaient sur des épines. Entre plusieurs phénomènes curieux, résultant de ces intérêts contradictoires, en voici un que je crois devoir citer, puisqu'il me paraît singulièrement caractériser ce qu'il y avait d'équivoque dans leur position. Rien n'était au fond plus odieux que cette *alliance* qu'ils n'avaient pas rougi de signer dans un moment de détresse commune, où le premier, le seul besoin de l'Europe, était l'union la plus étroite contre celui dont ils firent leur allié. D'un autre côté, cette même circonstance pouvait aggraver aux yeux des Français et aux yeux de tous ceux qui approuvaient l'ancien système de la Prusse, l'injustice et la noirceur de la conduite de Napoléon. *Lombard* avait donc imaginé de faire désigner simplement par *traité* dans la version *Allemande* du manifeste ce qui dans l'original *Français* devait porter son vrai nom d'*alliance!* Et quoiqu'il s'aperçût à la fin que cette ruse pouvait manquer son but par la simple confrontation des deux textes, il y tenait cependant assez pour qu'il en restât des traces dans différens endroits de la déclaration.

La partie du manifeste qui contenait la justification de la Prusse sur les traités de *Vienne* et de *Paris*,

fut celle où je refusai toute concurrence, même celle d'une critique de rédaction. Je répétai à *Lombard* ce que je n'avais cessé de déclarer à Mss. de *Haugwitz* et de *Lucchesini*, que je trouvais ces traités impardonnables et inexcusables, et que je ne pouvais prendre aucune part quelconque à une apologie dont jamais je ne reconnaîtrais les bases.

Là où pour la première fois il était question du *Hanovre*, et où il était dit „que la Prusse avait offert à la Cour de Londres de s'opposer à l'envahissement de ce pays, *sous des conditions que celle-ci rejeta*," il se trouvait un passage dans lequel on attaquait directement les principes du gouvernement Anglais par rapport à la navigation des neutres. Je fis sentir l'imprudence de cette tirade dans un moment où on voulait se rapprocher de l'Angleterre; j'allais en démontrer la futilité, lorsqu'il se détermina tout court à la retrancher.

Le moment le plus difficile et le plus orageux de cette longue séance fut celui où nous discutions la péroraison. Après les mots qui désignent l'Empereur de *Russie*, il y avait un passage de quelques lignes où, sans avoir nommé l'*Autriche*, on en parlait dans des termes qui n'étaient absolument applicables qu'à elle. Le sens de cette étrange allusion était „que l'Empereur seconderait la Prusse de ses voeux, s'il ne pouvait pas le faire de ses efforts." Déjà à la première lecture j'avais été si frappé de ce passage, que je m'étais bien promis de le faire disparaître à tout prix. Je représentai à *Lombard* ce qu'il y avait d'injuste, d'indélicat et de cruel à compromettre gratuitement une puissance qui, par quelque raison que ce fût, ne voulait pas se préci-

piter dans la lutte; j'en appelai aussi à l'intérêt bien entendu de la Prusse, qui ne l'engageait certainement pas à s'aliéner la Cour de Vienne, en la violentant ouvertement dans sa marche. — Je rencontrai dans cette discussion plus de ténacité et de résistance qu'il n'y en avait eu dans aucune autre partie du travail. Il se retrancha de nouveau derrière l'objection embarrassante „que le Roi l'avait voulu ainsi;" mais depuis que je m'étais aperçu à quel point il était le maître absolu de la rédaction, cette objection ne fit plus son effet. Cependant je vis de plus en plus que, pour remporter ici la victoire, il s'agissait d'une grande fermeté. Je lui déclarai donc enfin tout net que, si ce passage n'était point supprimé, non seulement je ne me prêterais jamais à la traduction du manifeste, mais que je le renierais hautement, que je m'inscrirais en faux contre cette pièce; et de plus, je me croirais obligé de quitter incessamment Erfurt; je le quitterais dans la nuit, après avoir expliqué au Roi par une lettre que je remettrais au Comte *Goetzen* le motif de mon départ précipité. — Il me regarda d'un air de surprise; et après avoir réfléchi pendant quelques secondes, il prit brusquement la plume et effaça le tout.

Cette séance s'était prolongée jusqu'à neuf heures. J'avoue que plus d'une fois pendant sa durée je m'étais livré à des réflexions sérieuses sur la manière singulièrement leste dont se traitaient les affaires dans ce cabinet que l'Europe était accoutumé à croire si prudent, si artificieux et si profond. La pièce qui fut discutée ce soir, était de la première importance; elle devait influer sous tant de rapports sur le sort futur de la Prusse, et il dépendait de *Lombard* tout

seul de la rédiger, de la modifier, de la renforcer ou de la renverser avec moi; ni le Roi, ni le Comte *Haugwitz*, ni personne ne fut consulté sur aucune de ces opérations; car le manifeste resta absolument tel qu'il était sorti de nos mains; et le Roi ne l'a pas même revu avant qu'il fût imprimé et publié!

Le travail de la révision fini, *Lombard* me dit que le Roi était extrêmement pressé de voir ce manifeste publié, qu'il ne voulait pas tirer l'épée, sans en avoir déclaré les motifs, et que je leur rendrais un très grand service, en accélérant autant que possible la traduction. Je l'entrepris en rentrant chez moi, et y ayant consacré toute la nuit, je la terminai à huit heures du matin.

Mardi, 7 Octobre.

J'ai vu dans la matinée une quantité de personnes qui se trouvaient à *Erfurt*, et surtout un grand nombre d'officiers de la suite du Roi et autres. Je puis dire en toute vérité que chaque homme que je rencontrai dans la rue, m'aborda à peu près avec le même compliment: „Vous êtes ici! Dieu en soit loué! Cette fois-ci nous ne serons donc pas trompés.“ En réfléchissant sur ce qu'il y avait de funeste dans une situation où il fallait de pareilles garanties pour calmer la méfiance et les craintes, je commençai en même tems à soupçonner que l'effet que ma présence semblait produire, pouvait bien avoir été le principal motif par lequel les Ministres m'avaient invité; plusieurs choses que j'ai observées depuis, m'ont confirmé dans cette opinion.

Après avoir dîné chez le Comte *Haugwitz*, j'ai eu encore une assez longue conversation avec lui.

Il avait reçu une dépêche du Comte *Finkenstein*; L'Empereur ayant été absent de Vienne, lorsque les dernières communications de la Prusse y étaient arrivées, le Comte *Finkenstein* n'avait pas encore reçu une réponse positive. Le Comte *Haugwitz* me parla de nouveau du projet de la mission militaire. Je me trouvais dans un singulier embarras toutes les fois qu'il entamait ce sujet. Car d'un côté je frémissais à l'idée de voir la Prusse embarquée toute seule dans cette vaste et terrible entreprise; j'en calculais les suites possibles pour elle et pour les autres puissances; j'étais sûr que, sans l'appui de l'Autriche, elle ne pouvait pas la conduire à bon port. D'un autre côté, loin d'avoir le droit de proposer ou de prôner des mesures par lesquelles la Cour de Vienne pouvait être alarmée ou compromise, présumant déjà par plusieurs indices que l'Empereur ne jugerait pas convenable de prendre part à la guerre, j'avais plutôt le devoir de détourner autant que possible tout ce qui pouvait le contrarier ou le gêner dans sa résolution. Heureusement (je veux dire pour *moi*, puisque ce fut bien autre chose pour la *Prusse*) le Comte *Haugwitz*, dès la première conversation, s'était montré si fort satisfait des dispositions qu'il supposait à l'Autriche, et si complètement tranquille et résigné sur les déterminations futures de cette puissance, que je n'avais qu'à prendre le ton auquel il m'invitait lui-même; et rien ne m'annonçant de sa part qu'il regardât comme particulièrement pressant cet envoi d'un officier négociateur, j'étais autorisé à en penser de même, quelle que fût ma vraie opinion à cet égard. Cette fois-ci il s'expliqua de manière que je m'attendais à voir tomber

le choix sur le Général *Phull* (peut-être dans la vue secrète de l'éloigner pour quelque tems de l'armée, où il ne convenait guères au Duc de *Brunswic*), tandis que je savais pour sûr que le Roi préférerait le Comte *Goetzen*. Je pris l'occasion pour dire que, malgré la haute idée que j'avais des talens militaires du Général *Phull*, et mon amitié personnelle pour lui, je le croyais peu fait pour une mission pareille, à cause de son extrême vivacité et impétuosité. Par la facilité avec laquelle le Comte *Haugwitz* adopta cette observation, je m'aperçus que le projet en lui-même était encore loin de sa maturité, ou qu'on craignait de le mettre en train.

Il me parla ensuite de la *Russie*. Il dit que je pouvais être bien persuadé que jamais l'Empereur n'avait été plus prononcé pour la guerre; qu'il y mettait plus d'ardeur encore que la Prusse; que, sans se borner aux négociations amicales, *il tiendrait un langage très énergique à ses voisins;* qu'il ferait marcher *trois* armées, l'une vers la *Silésie*, la seconde vers la *Gallicie*, la troisième vers l'*Italie;* et qu'il déclarerait sans beaucoup de détours *qu'il ne souffrirait aucune neutralité.*

Ces paroles me frappèrent extrêmement; et, ne pouvant pas en cacher ma surprise, je m'expliquai avec une vivacité analogue à l'impression qu'elles m'avaient faite. Je lui dis que, si je l'avais bien compris, je voyais se reproduire un système qui déjà, dans une occasion précédente, avait entraîné les plus grands malheurs; que j'osais lui rappeler l'année dernière; que j'avais toujours été persuadé que le projet de forcer la *Prusse* à la guerre, était une des causes principales du triste résultat de la cam-

Il en est tout de même de *Haugwitz*. Il a à peine de quoi fournir à la dépense d'une maison bien chétive; il est criblé de dettes. Il fallait toute la rage d'un public outré contre nous, pour inventer une calomnie aussi ridicule. Mais le fait est que depuis deux ans on voulait la guerre. Je savais bien qu'elle était inévitable; d'un mois à l'autre j'en calculais la probabilité croissante; depuis la fin de l'année dernière, nous n'y échappions plus que par des tours de force, par des expédiens désespérés, comme tous ces maudits traités; enfin je m'apercevais que l'heure fatale allait sonner, et elle aurait sonné cette fois-ci, soyez en sûr, même sans les intrigues de Mr. de *Stein*, et sans les déclamations du Prince *Louis*."

Mais je ne conçois pas, lui ai-je dit, comment avec cette persuasion intime de l'impossibilité d'échapper à la guerre, Vous avez pu laisser passer tant d'époques décisives, où le Roi aurait pu s'y porter sous les auspices les plus avantageux.

Il m'a répondu: „Demandez-le au Comte *Haugwitz*, demandez-le à *Lucchesini*, demandez-le à ceux mêmes qui veulent être de bonne foi parmi ces fameux chefs d'opposition, ils doivent tous Vous dire quelle a été depuis long-tems mon opinion personnelle. Il est vrai, et je Vous en fais le triste aveu: j'ai été un moment la dupe „du monstre qui désole la terre." Lorsque je l'ai vu à Bruxelles en 1803, il m'a gagné, bien moins par ses cajoleries que par l'idée qu'il avait su m'inspirer de la grandeur et de la noblesse de son caractère, par son langage philantropique et pacifique, par l'hypocrisie avec laquelle il parlait de la Prusse et de son attachement par-

ticulier pour elle. L'illusion n'a pas duré long-tems; l'année 1803 n'était pas finie, que mon rêve fut passé; depuis ce moment-là je n'ai plus varié; j'ai vu que „ce démon incarné“ poursuivrait son affreuse carrière jusqu'à la destruction de tout ce qui existait, et chaque fois que son charlatanisme impudent en a imposé encore à quelques bonnes ames, j'en ai été désolé. Mais je ne pouvais rien faire; Dieu sait que je ne pouvais rien faire, et d'autres pas plus que moi.“ — J'allais lui demander l'explication d'un phénomène pareil; mais il m'a prévenu, en disant: „Je prévois toutes Vos objections; le moment est trop sérieux pour faire des demi-confidences, et, d'ailleurs, si Vous pouviez même me compromettre, je suis au-dessus de la crainte, car je sens que je touche au tombeau. — Vous Vous étonnez de ce qu'avec tant de motifs puissans je n'aie pas insisté sur un changement de système! — Connaissez-Vous le Roi? — Ma justification tout entière est dans cette question. J'aurais bien voulu Vous voir à ma place. Qu'auriez-Vous fait pour engager à la guerre un Souverain qui en déteste l'idée, et qui, pour comble de malheur, ne se croit pas là capacité de la faire? Voilà le grand secret de toutes nos irrésolutions et de tous nos embarras! La monarchie Prussienne n'est pas organisée comme d'autres états. Chez nous, en tems de guerre, toutes les branches du gouvernement doivent se concentrer dans l'armée; le Roi ne peut donc pas en confier le commandement à un autre; il ne serait plus rien, s'il ne paraissait pas à la tête de ses troupes. — Eh bien, ce Roi, que personne n'apprécie et n'adore comme moi, a le malheur de n'être pas né Général. Depuis long-tems il

a vu, comme les autres, que l'état actuel des choses ne pouvait pas durer; que, bon gré mal gré, il serait obligé de tirer l'épée; mais il a toujours capitulé avec lui-même; il s'est toujours flatté que quelque catastrophe, étrangère à ses résolutions, viendrait résoudre le problème. Quand à la fin les embarras se sont multipliés, quand tout le pays a demandé à grands cris un autre système, quand il a vu le moment où il resterait seul de son avis, il s'est rendu, mais bien à son corps défendant, je Vous en réponds. Ce serait un très grand malheur, s'il voulait aujourd'hui se rétracter; il ne le peut même plus; mais croyez-Vous que je sois sans crainte sur le résultat? — — Hélas! je me félicite presque de mes infirmités, puisqu'elles me fournissent un motif honorable pour m'en aller. Les plus noirs pressentimens me tourmentent. Si je pouvais lire dans Votre ame, je les y retrouverais peut-être; mais je ne veux pas même savoir ce que Vous en pensez. L'armée est belle et brave, mais où est l'ame puissante qui en dirige les mouvemens? — Vous ne croyez plus, j'espère, au Duc de *Brunswic*? — Et quelle idée pouvez-Vous avoir de ses plans? — Peut-être que la faiblesse physique amortit en moi le courage et l'espoir; mais, quoi qu'il en soit, je ne veux pas être présent à l'explosion. Un premier revers suffirait pour me tuer; me faire enterrer à Berlin, c'est tout ce que je désire."

Il avait dit ces derniers mots avec une émotion extrême. Je le vis très épuisé; je ne voulais pas prolonger une conversation qui d'ailleurs m'en avait déjà trop appris; j'ai saisi le premier prétexte pour le quitter.

J'ai été passer la dernière partie de la soirée chez Mr. de *Lucchesini*. J'ai tâché de ramener la conversation sur l'histoire des traités de *Vienne* et de *Paris*. J'ai demandé de nouveaux éclaircissemens; ils m'ont été très libéralement accordés, et en voici la substance.

Tout a concouru pour entraîner le Comte *Haugwitz* dans la première de ces transactions. Sa position isolée à *Vienne*, son ignorance en fait d'opérations militaires, son manque de courage, enfin son amour-propre. On l'effraya par toutes sortes de contes; on lui fit croire que les Français entreraient incessamment en Silésie, qu'ils feraient la révolution en Pologne, qu'ils prendraient la monarchie Prussienne à revers; tantôt on les disait à Neisse, tantôt à Breslau. — Les premiers huit-jours après la bataille d'Austerlitz, il avait été traité avec beaucoup de froideur. Tout-à-coup Napoléon le fait chercher, et lui dit: „Eh bien, Vous savez que les jours se suivent et ne se ressemblent pas. J'ai voulu Vous faire la guerre; aujourd'hui je Vous offre le *Hanovre*." Depuis ce moment-là il ne cessa plus de le caresser de toutes les manières. Il lui répéta à plusieurs reprises que l'estime personnelle qu'il avait pour lui, ne se démentirait jamais; que, dans toutes les occasions épineuses, il n'avait qu'à s'adresser à lui directement; que toutes les difficultés s'aplaniraient facilement entre eux. La fausse sécurité qu'il lui inspira par ses propos, le suivait encore dans son voyage à Paris. „Ce fut un grand malheur," dit le Marquis, „que le Comte *Haugwitz* se flatta réellement *d'avoir cet homme dans sa poche*." Lorsqu'il arriva à Paris au commencement de Février, il disait à Mr. de

Lucchesini, déjà très inquiet de la position équivoque où on se trouvait: „Soyez tranquille; aussitôt que je l'aurai vu, tout s'arrangera; je sais ce qu'il m'a dit à Vienne.“ Il fut très capot, lorsque cinq jours s'étaient passés, sans qu'il eût pu obtenir une audience. Il l'eut à la fin, elle fut terrible; Napoléon le ménagea si peu, lui lâcha des choses si dures, que, ne sachant plus où donner de la tête, Mr. de *Haugwitz* osa enfin lui rappeler les belles promesses dont il l'avait tant de fois bercé à Vienne. Sur cela Napoléon, se modérant un peu, lui dit: „A la bonne heure; je Vous estime, je Vous estimerai toujours, mais je ne veux pas être joué. A-t-on jamais vu faire des modifications à un traité tout en le ratifiant? Qu'est-ce que cette manière de ratifier? Vous êtes un honnête homme, Comte *Haugwitz*, mais Vous n'avez plus de crédit à Berlin; ce *Hardenberg*, qui est vendu aux Anglais, comme tant d'autres, se moque de Vous; Votre Roi ne sait pas ce qu'il veut; quelques écervelés le poussent à la guerre; il désire la paix, il est tiraillé dans tous les sens; je crains que cela ne finisse mal.“ — Il lui dit finalement qu'il n'avait qu'à s'adresser à *Talleyrand*, à qui il ferait connaître sa volonté. Le Comte *Haugwitz* consterné, renversé, presque anéanti, commença enfin à se douter de sa position critique. Il eut, peu de jours après, en présence de Mr. de *Lucchesini*, une conférence avec *Talleyrand*, qui leur annonça que, comme le traité de *Vienne* était *détruit* par les modifications que le Roi de Prusse y avait mises, il en fallait un tout nouveau; et le lendemain arriva, à la grande surprise du Comte *Haugwitz*, Mr. *Duroc*, avec un traité tout fait, lequel, après une discussion

très longue et très orageuse, fut signé, avec quelques changemens. C'est ce traité que le Marquis *Lucchesini* porta à Berlin.

Ce ne fut que dans la conférence sus-dite que *Talleyrand* leur déclara, pour la première fois, que *Clèves* et *Berg* étaient destinés à *Murat*. Dans les négociations de Vienne ils avaient fait entendre au Comte *Haugwitz* que *Clèves* serait donné à un Prince d'Allemagne. (*NB.* Le Duc de *Brunswic* se flatta pendant quelque tems que ce serait lui, ce qui n'influa pas peu sur sa conduite.) Quant à *Berg*, il avait même complètement ignoré qu'ils avaient exigé ce pays de la *Bavière*, pendant qu'ils demandaient *Clèves* à la *Prusse*. — Ce traité de Paris, au reste, fut si bien reconnu pour ce qu'il était, que le Comte *Haugwitz* avait peur de le porter à Berlin; et quand il aurait voulu le faire, dit Mr. de *Lucchesini*, il est très douteux qu'on l'eût laissé partir de Paris.

J'ai dit au Marquis que son récit m'expliquait parfaitement, mais était loin de justifier à mes yeux la conduite du Comte *Haugwitz;* que, selon moi, tout autre à sa place, plutôt que de s'engager dans ces défilés, aurait quitté *Vienne* le lendemain de la bataille d'Austerlitz, et *Paris* après la première audience. Mais je l'ai prié en même tems de m'expliquer une autre circonstance que je comprenais moins encore que tout le reste: pourquoi, si la force et les menaces les avaient seules déterminés à signer des conditions aussi odieuses que celles de l'occupation définitive de l'Electorat de Hanovre et de la clôture des ports contre le commerce Anglais, ils n'avaient pas du moins essayé d'entamer quelque négociation secrète avec le Cabinet de Londres, pour lui faire connaître

leurs véritables intentions, et éviter l'inconvénient et le scandale d'une rupture ouverte avec l'Angleterre. J'ai protesté d'avance contre l'argument banal de l'indiscrétion du Cabinet de Londres, quelque cas particulier où des gouvernemens étrangers ont été compromis par des publications imprudentes, ne prouvant rien, et tout le monde étant bien persuadé que ce cabinet sait garder son secret aussi strictement que tout autre; et comme d'ailleurs ils ne cessaient de me dire que dès-lors ils regardaient comme inévitable une guerre avec la France, j'ai ajouté qu'un simple soupçon de plus n'aurait pas essentiellement détérioré leur situation.

Il m'a avoué, sans hésiter, que c'était une faute capitale que de n'avoir rien fait, pour s'entendre avec le Gouvernement Anglais, et pour prévenir la rupture; que cette faute tenait en premier lieu à l'indolence et à la nonchalance du Comte *Haugwitz*; mais que l'irritation qui régnait à cette époque entre les deux partis qui divisaient le Cabinet de Berlin, y avait beaucoup contribué aussi; que Mr. de *Hardenberg*, au lieu d'aplanir les obstacles, moyennant la bonne opinion qu'on avait de lui en Angleterre, les augmentait et les envenimait plutôt, pour mettre le Comte *Haugwitz* dans tout son tort, et le perdre dans l'opinion publique par l'effet fâcheux que devait produire une guerre avec l'Angleterre; que le Comte *Schulenburg* agissait dans le même sens; que par dépit, par animosité, il précipitait la mesure de la fermeture des ports, et l'exécutait avec une rigueur au-delà même des prétentions du gouvernement Français, disant „qu'il n'était pas fait pour les demi-mesures;" que la mésintelligence personnelle entre le Comte

Haugwitz et Mr. *Jackson* y entrait de même pour beaucoup; et que tous ces mobiles secondaires avaient complètement opéré, et amené la déclaration de guerre, avant que le Comte *Haugwitz*, avec sa lenteur et sa négligence habituelle, eût pu prendre un parti à cet égard.

Cette explication m'a paru assez satisfaisante; je crois qu'il ne lui manquait qu'un seul trait pour être complète; c'est que, parmi les Ministres Prussiens, il y en eut plusieurs qui, en désapprouvant même les moyens par lesquels on s'était emparé du pays de *Hanovre*, attachaient un très grand prix à cette acquisition, et préféraient la chance d'une guerre avec l'Angleterre à une négociation qui leur eût enlevé la perspective de conserver ce pays.

(Le Marquis m'a beaucoup parlé ce soir sur le caractère de Bonaparte, et m'en a raconté une quantité d'anecdotes intéressantes. Ce Journal n'étant proprement destiné qu'à recueillir ce qui regarde la grande affaire du jour, je me bornerai à en citer quelques-unes.

Un jour, en voyant Mr. de *Breteuil*, Napoléon lui dit: „Je Vous ai toujours cru un homme d'esprit, Mr. de *Breteuil*; mais il y a des choses dans Votre histoire que je ne puis pas concilier avec cette idée." *Breteuil*, s'imaginant qu'il allait lui parler de ses liaisons avec les Princes de Bourbon, et des différentes commissions dont il avait été chargé par eux, eut la platitude de s'en excuser, en disant „qu'il avait *cru* que ses anciens sermens le liaient à la cause de ces Princes." Napoléon, tout étonné, l'interrompit. „Comment donc, Mr. de *Breteuil*? je ne Vous entends pas; je n'ai jamais voulu Vous faire un reproche

pareil; en cela Vous avez fait Votre devoir. — Je voulais Vous parler du scandale de cette affaire du collier, dans laquelle, à ce qu'on assure, Vous avez agi par pure animosité personnelle contre le Cardinal de Rohan." L'autre se justifia de son mieux, mais Napoléon finit par lui dire: „J'ai toujours regardé comme les trois causes principales de la dégradation de la monarchie — *la bataille de Rossbach* — *l'affaire du collier* — et la conduite de la cour dans *les troubles de la Hollande*."

Il y a des personnes à Paris qui prétendent avoir *vu* Bonaparte au château des Tuileries le 10 Août 1792, avec l'intention de combattre pour le Roi; elles ajoutent que, lorsqu'il a vu que les partisans du Roi ne savaient pas défendre leur cause, il reprit son allure révolutionnaire, et se proposa, dès ce jour funeste, de jouer un rôle à lui seul.

Lorsque son frère *Joseph* lui demanda *Roederer* pour Ministre des finances à Naples, il lui dit: „A la bonne heure; mais je vous prie de ne pas oublier que ce fut cet homme qui le 10 d'Août donna à Louis XVI le conseil de se rendre à la Convention."

Son dégoût et son mépris pour ceux que l'on appelle philosophes, percent à chaque occasion. Quand il apprit que les choses allaient mal à Naples, qu'on y mourait de faim, que la nouvelle Cour était sans le sou, il dit froidement: „C'est leur affaire; voilà ce qui arrive aux pays qui sont gouvernés par des philosophes." — Rien n'est plus plaisant que la manière dont il traite son ancien collègue-Consul, le fameux *Sieyes*. „Eh bien, Mr. Sieyes, comment va la métaphysique?" — „Que disent les philosophes à tout ceci, Mr. Sieyes?" — voilà le ton qu'il prend

avec lui. *Sieyes*, de son côté, s'est renfermé dans un silence impénétrable. Lorsqu'au Sénat on délibérait sur un objet critique, il faisait semblant de dormir. Quand il s'agissait de donner sa voix, on le réveillait; alors il avait l'air de se recueillir: „Quoi? Consulat à vie? Oh! rien n'est plus juste.“ — Une autre fois: „Dignité Impériale à conférer!“ — „Héréditaire, n'est-ce pas? — il n'y a pas à balancer,“ etc.

Mr. de Lucchesini me disait encore que si, par quelque événement que ce fût, *Joseph* montait au trône, et qu'il eût la force de s'y soutenir, la paix du monde serait bientôt rétablie; qu'il parlait de science certaine, en disant que Joseph ne ferait pas la moindre difficulté de rendre toute l'Italie, de rétablir la maison de Savoie, de laisser-l'Allemagne en repos.)

Avant de m'en aller, je lui ai raconté combien j'avais été frappé de ce que le Comte *Haugwitz* m'avait dit de l'attitude menaçante que la Russie devait prendre contre ses voisins; et je lui ai fait mes représentations sur cet objet, dans le même sens dans lequel j'avais parlé au Comte *Haugwitz*. Il me dit qu'il était persuadé que le Comte *Haugwitz* avait beaucoup exagéré la chose; que, quant à lui, il n'en croyait rien, et qu'il en parlerait au Roi, à la première occasion qui se présenterait.

Mardi, 8 Octobre.

S. M. la Reine avait désiré que je lui fusse présenté. Je devais avoir cet honneur ce matin; mais j'ai reçu, en sortant, un billet de Mr. le chambellan *Buch*, qui m'a annoncé que comme Madame la Grande-Duchesse de Weimar, qui avait dû partir

aujourd'hui, prolongeait son séjour jusqu'au soir, l'audience serait remise à demain.

On avait reçu dans la nuit, par le Capitaine *Muffling*, un des Aides-de-camp du Duc de *Weimar*, que celui-ci avait envoyé pour faire une reconnaissance, la première nouvelle authentique par rapport aux mouvemens des Français. On a su qu'ils avaient entièrement quitté les environs de *Wurzbourg* et *Schweinfurt*, et que toutes leurs forces étaient du côté de *Bamberg*. Sur cela l'ordre a été donné à tout ce qui se trouvait de troupes Prussiennes du côté de *Gotha* et *Eisenach* de retourner en toute hâte à Erfurt, pour se porter sur la Saale; et les corps de *Ruchel* et *Blucher* ont reçu celui de suivre ce mouvement.

Je me suis entretenu avec tout ce que j'ai rencontré de militaires, pour obtenir des éclaircissemens sur cette mesure si brusque, et en même tems si tardive. J'étais surpris de ce qu'il avait fallu la découverte du Capitaine Muffling, pour apprendre aux généraux Prussiens une chose qui, selon mes faibles lumières, aurait dû être prévue depuis long-tems. Les Français avaient le choix entre trois plans, pour entamer et attaquer l'armée Prussienne. Le *premier* était celui de forcer les défilés de la forêt de Thuringe, et d'enfoncer le centre de leur position. Mais comme on ne leur connaissait guère le principe de saisir leur ennemi par le côté où il désirait qu'ils le saisissent, on n'était point autorisé à leur prêter un plan de cette espèce. Ce fut là cependant, à en juger d'après plusieurs données, la supposition de plus d'un homme marquant, et peut-être du Duc de *Brunswic* lui-même. Je me rappelle très distincte-

ment que, dans ma fameuse conversation avec Mr. de *Kalkreuth*, ce Général, un des plus sages, des plus instruits et des plus expérimentés, avait tracé sur la carte une ligne entre *Koenigshofen* et *Neustadt* (en avant de *Schweinfurt*, sur la *Saale* de *Franconie*), disant que, selon tout ce qu'on savait (et c'était le 4 d'Octobre!) les Français avaient pris cette position. Je n'ai pas besoin d'ajouter à quel point l'hypothèse était chimérique. — Le *second* plan possible des Français était celui de tourner l'armée Prussienne sur sa *droite*, pour gagner par *Fulda*, l'*Eichsfeld*, etc. le chemin de *Magdebourg*. Si un projet pareil avait été conçu, il se serait infailliblement annoncé par quelque grand rassemblement de forces du côté de Francfort, et par quelque tentative sensible de pénétrer dans la *Hesse* et dans le pays de *Fulda*. Mais aucun symptôme quelconque, aucune réunion, pas le moindre mouvement de ce côté, n'avait pu en faire naître le soupçon. — Il ne restait donc que la *troisième* hypothèse: qu'ils tourneraient les Prussiens par leur *gauche*, et tâcheraient de se précipiter sur la *Saxe*. Tout se réunissait pour la probabilité, ou plutôt pour la certitude de ce projet; et malgré la déplorable ignorance qui régnait au quartier-général sur les vrais mouvemens de l'ennemi, les données généralement connues suffisaient pour les calculer, et pour les prévoir. — Quel sujet donc de tristes réflexions que cet ordre tardif du 8 Octobre, pour opérer un revirement général, qui aurait dû avoir lieu huit jours plus tôt, et dont on aurait été entièrement dispensé, si d'abord, en se décidant à la guerre, on en avait su déterminer le caractère, la marche et le but.

Le fait est que toute cette dislocation, moyennant laquelle le tiers de l'armée Prussienne se trouvait entre *Gotha* et la *Werra*, tenait à des idées vagues et mal digérées de quelque grand mouvement en avant, par lequel on se serait porté sur le Mein. Si on avait eu le génie et le courage de débuter par ce même mouvement, bientôt tout aurait changé de face; on aurait alors forcé les Français d'établir le théâtre de la guerre sur les points que les Prussiens auraient choisis, et de renoncer à l'envahissement de la Saxe, ou d'affaiblir leurs opérations en les multipliant. Tel avait été le plan proposé par les hommes les plus éclairés et les plus capables. Mais au lieu de l'embrasser à tems, on n'avait fait que flotter sans cesse entre un système mal-adroitement défensif, et le projet d'une campagne offensive; et rien n'était arrêté à cet égard, lorsque déjà un ennemi entreprenant, familiarisé depuis long-tems avec la victoire, en concentrant toutes ses forces sur un point, avait simplifié et tranché la question.

Je m'aperçus bientôt que, parmi les officiers à qui je parlais, il n'y en eut pas un seul qui, quelle que fût son opinion particulière, n'envisageât le fond de la chose comme je viens de le présenter ici. Ce que j'entendis de plus satisfaisant, fut toujours l'observation stérile que rien n'était encore perdu; que, quel que pût être le dessein de l'ennemi, on aurait tout ce qu'il faudrait de tems et de moyens pour le faire échouer. Mais au milieu des discussions à ce sujet, il se manifesta une nouvelle erreur, plus pernicieuse que toutes les précédentes, puisqu'elle ouvrait directement l'abîme qui, quelques jours plus tard, a tout englouti. — En demandant au Gé-

néral *Phull*, c'est-à-dire à un des premiers militaires de l'armée, ce qu'il pensait de l'état des choses, et du plan que l'ennemi commençait à développer, il me répondit litéralement ce qui suit: „Sauf ma protestation générale et invariable contre l'idée d'une campagne défensive, je crois que le projet des Français de s'avancer par la route de *Bareuth*, *est le plus avantageux pour nous qu'ils aient pu adopter; c'est celui que je leur aurais indiqué moi-même, s'ils m'avaient demandé mon avis.*" — Pour comprendre comment un homme aussi intelligent ait pu tenir un langage pareil, il faut savoir que tout le monde sans exception était dans la ferme persuasion que les Français prenaient la route de *Hof*, pour se porter en droiture sur *Dresde* par *Plauen*, *Zwickau*, etc.; et que ni *Phull* ni qui que ce soit leur avait jamais supposé le plan de déboucher entre la *Saale* et *l'Elster*, de se diriger sur *Naumbourg*, et de tourner de si près l'aile gauche de l'armée Prussienne; on s'imaginait tout au plus que quelque colonne détachée entamerait la route de *Géra*, pour menacer les magazins Prussiens, et porter la terreur dans la plaine de *Leipsic*; et on crut qu'après avoir aisément déjoué cette entreprise, on envelopperait le corps principal de l'ennemi dans sa marche téméraire sur *Dresde*, et que l'on finirait ainsi le premier acte de la guerre.

Il est sûr, au reste, que si le Prince de *Hohenlohe*, mieux placé que tout autre pour reconnaître à tems, que l'ennemi méditait réellement le plan que personne n'avait voulu lui attribuer, au lieu de retirer ses forces, et de concentrer sa position, s'était vigoureusement porté en avant pour occuper les

principeaux passages, et que l'armée du centre eût promptement secondé ce mouvement, il y aurait eu moyen de défendre l'entrée du vallon de la *Saale*, et de déconcerter les projets de l'ennemi; et sous ce rapport-là, malgré toutes les fautes antérieures, il était peut-être permis de soutenir le 8 d'Octobre que rien n'était encore perdu.

Le Comte *Goetzen* est venu chez moi à midi. Il m'a assuré qu'il n'avait jamais vu le Roi aussi content qu'il l'avait été ce matin, qu'il lui avait dit: „Dieu soit loué! Voilà du moins cette maudite incertitude finie. Nous savons à quoi nous en tenir; nous nous battrons." Il a ajouté que, quant à lui, il n'avait jamais désespéré du Roi; que, le connaissant mieux que personne (il a été élevé avec lui), il savait qu'une excessive timidité et une défiance injuste de ses propres moyens, étaient au fond les seuls défauts de ce Prince; que, pour peu qu'il remportât un succès, il deviendrait un autre homme. Il a vivement déploré la résolution de confier le commandement au Duc de *Brunswic*. C'était la première fois que le Comte *Goetzen* me parlait sur ce ton. Jusqu'ici il avait été le seul qui, au lieu de partager mes craintes, les eût plutôt combattues; trop fortement attaché au Roi, trop profondément intéressé au succès, il n'avait jamais pu se résoudre à convenir de la défectuosité radicale de l'entreprise. Je vis donc que c'était la force de la vérité qui à la fin lui en arrachait l'aveu. Ainsi, lui dis-je, l'opinion générale du Duc de Brunswic est finalement la Vôtre aussi? — Il me répondit: „Mon opinion a toujours été que cet homme est né pour le malheur de la Monarchie Prussienne; ne m'en demandez pas

davantage.“ Cette réponse n'était pas faite pour encourager.

Ce qui ne le fut guère plus, était une visite que je reçus peu après de Mss. de *Montjoye* et de *Sartoris*, l'un Chambellan du Duc de Brunswic, l'autre son Ministre-Résident près la cour de Berlin, tous deux fort attachés à sa personne, mais chantant ce jour-là ses éloges sur un ton qui me paraissait préluder à des défaites bien plus qu'à des victoires. Après une conversation générale, ils m'ont demandé si, une fois au quartier-général, je ne voulais pas me présenter chez le Duc, ajoutant qu'il avait parlé de moi à plusieurs reprises, et qu'il me recevrait certainement avec plaisir. Loin de décliner cette proposition, j'avais un grand intérêt à l'accepter; ils se chargèrent de m'annoncer pour ce soir.

J'ai dîné chez le Comte *Haugwitz* avec Mr. de *Luechesini*, les Ministres de *Saxe* et de *Hesse*, Mr. de *César*, ci-devant envoyé de Prusse à la Haye, Mr. de *Schladen*, Mr. de *Bohm*, de la légation Prussienne à Paris, etc. — Après dîner, le Comte *Haugwitz* m'a prié, au nom du Roi, de rédiger une proclamation à l'armée sur l'objet et le caractère de la guerre; une autre adressée au public de la monarchie Prussienne dans le même sens; et — ce qui me parut assez bizarre — une prière pour être récitée dans les églises. (NB. Ces deux dernières pièces n'ont jamais vu le jour.) Il me demanda ensuite si je ne voulais pas écrire à *Vienne*. Je lui répondis que j'étais trop occupé de tout ce qui se passait autour de moi, et trop peu recueilli, pour écrire des lettres. La chose en resta là pour cette fois-ci.

Lorsque je fus rentré chez moi, Mr. *Lombard* est venu me faire une visite; il était un peu mieux, et assez bien pour se faire porter. Il m'a parlé de nouveau avec beaucoup de franchise. Il m'a dit que le Roi venait de lui dire qu'il remettrait encore pour quelque tems l'envoi d'un officier à Vienne, qu'il ne fallait pas trop presser cette cour, qu'il était parfaitement content de ce qu'il savait de ses dispositions. — Je ne sais pas, a-t-il continué, si nous devons également bien augurer de celles de la cour de *Londres;* je ne suis pas sans inquiétudes à cet égard. — J'ai observé que je ne concevais pas ce qui pouvait lui avoir inspiré ces inquiétudes, et comment l'extrême facilité avec laquelle le gouvernement Anglais avait consenti à envoyer un négociateur, ne les avait pas complètement calmées. — Il m'a répondu qu'elles étaient fondées sur *l'accueil très froid* que leurs premières ouvertures avaient trouvé à Londres, et sur ce qu'il croyait pressentir que l'Angleterre leur ferait *de bien dures conditions.* Ce serait malheureux, a-t-il poursuivi, mais nous saurions prendre notre parti. Avec l'esprit dont aujourd'hui le pays est animé partout; nous ne manquerions pas de ressources pécuniaires; et quoique peu versé moi-même dans ces objets, je sais par ce que d'autres m'ont dit, que nous pourrions faire une ou deux campagnes, sans recevoir des subsides de l'étranger. — J'allais produire mes objections, lorsqu'il m'a interrompu pour ajouter avec beaucoup de vivacité: „Quoi qu'il en soit, les Ministres Anglais se rendraient bien responsables, s'ils pouvaient sacrifier, *à un point d'honneur outré*, ou *à un ressentiment particulier*, la plus belle occasion qu'ils aient encore eue pour

coopérer à l'affranchissement de l'Europe. Ils feraient un mauvais calcul dans tous les cas; vainqueur, ou vaincu, le Roi de Prusse trouverait toujours le moyen de leur faire regretter un jour une *indifférence cruelle*, ou *une opiniâtreté déplacée.*"

Ce langage, que je ne pouvais attribuer qu'à des préventions invétérées contre l'Angleterre, ou au trouble d'une mauvaise conscience, se roidissant de loin contre des obstacles dont elle ne se sentait que trop responsable, me parut tout-à-fait extraordinaire. Il me parut de plus particulièrement dangereux dans la bouche de celui qui influait de la manière la plus directe sur les opinions personnelles du Roi, et dans un moment où la Prusse ne pouvait expier ses torts que par la condescendance la plus illimitée. Je crus donc devoir le relever sans beaucoup de ménagement. Je lui dis que je trouvais ces plaintes, non seulement prématurées, mais encore arbitaires et injustes; que, selon moi, le gouvernement Anglais avait fait preuve d'une magnanimité peu commune, en se prêtant sur-le-champ à des négociations avec une puissanee qui l'avait si cruellement offensé; que le soupçon d'un *ressentiment particulier* ne pouvait pas même atteindre les hommes publics de l'Angleterre; que celui *d'une indifférence cruelle* sur le sort du continent serait exclu par leur intérêt évident, s'il ne l'était pas par la libéralité de leurs principes; et que, quant à ce qu'il craignait de leur *opiniâtreté*, je ne voyais pas même sur quoi pouvait porter cette crainte, puisque, si j'étais bien instruit, on leur avait, du moins éventuellement, offert la restitution du seul objet sur lequel ils pourraient *s'opiniâtrer*. J'ai ajouté qu'il

ne pouvait pas ignorer qu'il y avait à peine quinze jours que l'Europe était encore remplie d'incrédules sur la sincérité du changement inattendu survenu dans le système de la Prusse; que j'aurais été moi-même de ce nombre, si des circonstances particulières ne m'avaient pas mis dans le cas d'en reconnaître à tems la réalité; que, loin d'être surpris de l'accueil froid qu'il disait avoir été fait à Londres à leurs premières propositions, je ne revenais pas de mon étonnement de ce que l'Angleterre y était entrée *si tôt;* que si le Comte Haugwitz, au lieu de m'annoncer l'arrivée prochaine d'un négociateur Anglais, m'eût annoncé la conclusion de la paix entre l'Angleterre et la France, je n'en aurais été que médiocrement frappé; et que si un contre-tems pareil avait coïncidé avec le moment où une nouvelle guerre continentale allait éclater, je soutiendrais encore qu'il serait souverainement injuste d'en accuser le gouvernement Anglais.

Ces observations ont paru le faire rentrer en lui-même. Il a changé de ton. Il s'est rappelé, en plaisantant, d'anciennes discussions que nous avions eues à Berlin sur la politique Anglaise, et il m'a dit qu'au moins je ne lui ferais pas le tort de croire qu'il donnait encore dans les trivialités des * * * (nommant des personnages ridicules que nous avions connus autrefois) „sur l'or et les intrigues de Pitt," „les horreurs de la tyrannie maritime," etc. — Puis il a passé brusquement à la *Russie*, en me disant: „Vous m'avouerez au reste qu'il est difficile de trouver un allié comme celui que nous avons dans cet Empereur *Alexandre.*" — Il s'est expliqué, en me racontant qu'en réponse au premier avis que

le Roi lui avait donné de ses intentions, l'Empereur lui avait écrit une lettre qui serait un monument éternel de sa grandeur d'ame; qu'il avait déclaré dans cette lettre qu'il ne s'agissait entre lui et la Prusse ni de négociations ni de stipulations; qu'il ne lui demanderait pas même ce qu'il comptait faire en cas de succès; qu'il s'en remettrait absolument à lui; que la seule chose qui l'intéressait, était de voir les Français bien et dûment battus; que pour cet effet il offrait au Roi la totalité de ses forces, et de l'argent même, s'il en avait besoin; qu'il saurait bien trouver les moyens pour réaliser toutes ses promesses, etc. — Je lui ai dit qu'avec l'idée infiniment respectable que j'avais eue depuis long-tems du caractère de l'Empereur de Russie, je ne pouvais que féliciter la Prusse de ses bonnes dispositions à son égard; désirant seulement du fond de mon ame que celle-ci n'eût rien négligé pour que les secours qu'elle attendait de sa part arrivassent avant qu'il fût trop tard.

A six heures j'ai fait ma visite au Duc de *Brunswic*. J'ai passé une demi-heure avec lui. Cette entrevue ne fut guère remarquable par les choses qui y furent traitées; car en vérité ce que le Duc me dit, se réduisit à des phrases de peu de valeur intrinsèque; mais elle fut extrêmement intéressante par l'occasion qu'elle me fournissait d'examiner de près l'homme qui me parlait, et de le confronter, pour ainsi dire, avec l'opinion peu favorable que tant de juges compétens avaient prononcée sur lui. Je proteste qu'en me dégageant, autant qu'un homme peut le faire, de toute prévention établie contre ce Prince, et décidé à le juger, comme si je n'avais

jamais entendu parler de lui, je l'ai trouvé tel que les autres l'avaient caractérisé, et absolument au-dessous de sa tâche. Il y avait dans toute sa manière d'être, dans sa contenance, dans ses regards, dans ses gestes, dans son langage, quelque chose de mal assuré, de louche, d'impuissant; une agitation qui n'annonçait rien moins que la conscience de ses forces; un genre de politesse, qui semblait demander pardon d'avance des revers qui devaient lui arriver; une modestie outrée qui ne pouvait être qu'affectation toute pure, ou excès de crainte de ne pas pouvoir répondre à l'attente publique. Il s'arrêta d'abord longtems à me dire des choses flatteuses; ce qui, dans une aussi grande occassion, où je l'aurais cru trop occupé pour penser à des complimens, me parut tout-à-fait déplacé, et m'impatienta furieusement. A la fin il entra en matière, et ce fut pour se lamenter beaucoup sur ce qu'on avait toujours cru pouvoir négocier et transiger avec Bonaparte, lieu commun, bien bizarre dans la bouche d'un homme qui plus qu'aucun autre avait prôné et nourri cette erreur. Il se mit ensuite à parler de *l'Autriche*, disant que, quoique tout-à-fait étranger aux mesures et combinaisons politiques, il soupçonnait cependant qu'on n'avait pas songé assez tôt à entamer une négociation avec cette puissance, ni employé tous les moyens convenables pour s'assurer de son concours, lequel était pourtant d'une nécessité absolument indispensable. Enfin, il parla de la guerre, mais toujours en homme qui n'aurait rien eu de commun avec elle, qui se serait tout au plus réservé le rôle de juger ce que d'autres y feraient. Quoique fort embarrassé dans cette conversation, je cherchai de

tems en tems des tournures pour lui donner un caractère plus prononcé; mais je ne pus jamais y parvenir. Il me répéta, une fois après l'autre, d'un ton qui achevait de me déconcerter: „Pourvu qu'on ne fasse pas de grandes fautes!“ Et lorsque enfin je pris la liberté de lui dire: „Mais, Monseigneur, tout le monde doit espérer qu'on n'en fera pas sous Votre direction,“ il me répondit: „Hélas! je puis à peine répondre de moi-même; comment voulez-Vous que je réponde des autres?“ — propos qui contrastait bien singulièrement avec sa situation, et avec les sentimens qui auraient dû le pénétrer à la veille d'aussi grands événemens. — Nous fûmes interrompus par l'arrivée de plusieurs officiers qu'on annonça; et je me sentis si peu à mon aise que j'ai saisi avec empressement cette occasion favorable pour partir. — En descendant l'escalier de l'auberge, j'ai été arrêté pendant plusieurs minutes par une quantité d'hommes qui en obstruaient toutes les avenues; et je me suis livré aux réflexions les plus sombres sur tout ce que cette courte entrevue m'avait présenté de cruel dans l'avenir.

Il y eut ce jour-là à *Erfurt* un événement, très insignifiant en lui-même, mais qui semblait plus occuper le quartier-général que ne l'aurait pu faire le gain ou la perte d'une bataille. Le Ministre de France, *Laforêt*, arriva tout-à-coup. On lui avait déclaré à Berlin que comme le Général *Knobelsdorf* avait été retenu à Mayence, on ne lui garantissait pas qu'il passerait les frontières de la Prusse. Cependant — le Comte *Haugwitz* l'a avoué lui-même — aucun ordre n'était donné pour lui refuser le passage; et si avec les passe-ports qui lui avaient

été délivrés pour quitter Berlin, il eût pris le chemin de *Magdebourg* et *Cassel*, personne ne l'aurait empêché de sortir. Son arrivée à Erfurt était, à tout prendre, le comble de l'effronterie; tout le monde en convenait; et on n'avait qu'à le lui faire entendre, et à lui signifier poliment l'endroit où on eût jugé convenable qu'il restât. Point du tout. Des délibérations solennelles s'ouvrirent. Les Ministres, le Duc de Brunswic, le Roi lui-même, tout s'agita comme si le problème le plus épineux était venu s'offrir à leurs méditations; cette affaire eut l'air de faire oublier la guerre. Il fut enfin résolu à neuf heures du soir — que Mr. et Madame *Laforêt* passeraient la nuit à Erfurt, *sauf à délibérer de nouveau le lendemain* sur les mesures définitives à adopter dans un cas aussi hérissé de difficultés!

Je me rendis chez Mr. de *Lucchesini* après cet incroyable conseil d'état. Je lui demandai si *Laforêt* était porteur de quelque commission importante, ou s'il avait fait de son propre chef quelque nouvelle ouverture de négociation. Il me jura, en riant, que ni l'un ni l'autre n'était le cas; et je le savais bien, puisque *Laforêt* avait déclaré sincèrement lui-même à des personnes qui le rencontraient en route, que depuis quinze jours il était sans nouvelles de Paris, et dans les plus terribles inquiétudes. Je témoignai donc tout mon étonnement de ce que, dans un moment aussi grave, on pût attacher tant de prix, et sacrifier tant d'heures précieuses à un objet d'aussi peu de conséquence. Mr. de *Lucchesini* partageait complètement mon opinion; il me dit que je reconnaîtrais à cela un des plus malheureux défauts du Comte *Haugwitz*, qu'il ne savait jamais

mettre une juste proportion entre le tems qu'il consacrait à une affaire, et le degré d'importance qu'elle pouvait avoir, et qu'une misère l'absorbait souvent aux dépens des plus grands intérêts.

Passant à d'autres objets, il m'a beaucoup parlé ce soir — de l'étrange conduite de Mr. *Oubril* à Paris, — de la sagesse et de la dextérité de celle de Lord *Lauderdale*, — des affaires de *Naples*, sur lesquelles entre autres il est entré dans des détails qui ne peuvent pas trouver leur place ici, mais qui m'ont appris en substance que la Cour de Naples n'a pas à se reprocher le fameux traité de neutralité, signé l'année dernière dans un moment si malheureusement choisi; que le Marquis de *Gallo* l'avait négocié et conclu, sans ordre ni instruction quelconque; que la peur et les menaces ont extorqué la ratification; qu'ainsi l'indigne trahison de ce Ministre, trahison couronnée à la fin par un engagement formel avec le nouveau gouvernement, a été la cause prochaine de la catastrophe finale de l'ancien.

Avant de partir, je me suis déterminé, non pas sans quelque répugnance, à lui parler de l'impression que m'avait laissée ma visite chez le Duc de *Brunswic*. Je savais que, quelque disposé qu'il pût être à sympathiser avec moi à cet égard — et je m'aperçus bien qu'il ne l'était que trop — il ne m'en parlerait jamais à coeur ouvert. Car outre que le Duc occupait une place de trop de conséquence pour qu'il eût pu décemment convenir de son incapacité totale de la remplir, c'était le Duc encore qui avait suggéré au Roi de garder Mr. de *Lucchesini* auprès de sa personne; en quoi, vu l'ensemble des circonstances où on se trouvait, il avait rendu un service réel.

Le Marquis, comme je l'avais prévu, tâcha donc de me rassurer de son mieux; mais il perdit absolument ses peines; je le connaissais déjà trop pour me méprendre sur son opinion secrète, et pour ne pas entrevoir à travers ses panégyriques officieux la confirmation déplorable de mes craintes.

Jeudi, 9 Octobre.

A neuf heures j'ai été introduit chez S. M. la Reine. Dans la disposition où je me trouvais déjà après tout ce que j'avais vu et entendu, avec des espérances bien plus faibles encore que celles que j'avais apportées au quartier-général, avec des inquiétudes sérieuses et toujours croissantes, je redoutais, je puis le dire, cette audience. J'avais tort. Au lieu de m'embarrasser, elle m'a plutôt soulagé et relevé; et si la confiance n'avait pas été trop loin de moi, elle l'aurait fait rentrer dans mon coeur.

Depuis un an j'avais entendu une infinité de bien de cette Princesse. J'étais préparé à la trouver absolument différente de l'idée qu'on avait eue d'elle autrefois; mais je ne l'étais pas assez à cette réunion de grandes et belles qualités qu'elle déploya dans chaque moment d'un entretien d'environ trois quarts d'heure. Elle s'exprima avec une précision, avec une fermeté, avec une énergie, et en même tems une mesure et une prudence, qui m'auraient enchanté dans un homme; et cependant elle répandit sur tout ce qu'elle disait une teinte de sensibilité profonde, qui ne me laissa pas oublier un instant que c'était une femme que j'admirais. Pas un mot qui ne fût à sa place; pas un sentiment, pas une réflexion, qui ne fût d'une harmonie exquise avec le caractère

général de ses discours; le tout un assemblage de dignité, de douceur et de charmes, tel que je crus ne l'avoir jamais rencontré. Elle me demanda d'abord ce que je pensais de cette guerre, et quel était mon espoir, en ajoutant aussitôt: „Je ne Vous fais pas ces questions pour que Vous m'inspiriez du courage; je n'en manque pas, Dieu merci, et je sais d'ailleurs que si Vous en aviez mauvaise opinion, ce n'est pas à moi que Vous le diriez. Mais j'aime à savoir sur quoi des hommes en état de juger peuvent fonder leurs espérances, pour examiner ensuite si leurs motifs s'accordent avec les miens.“ Je lui dis tout ce qui se présentait à mon esprit pour faire ressortir le beau côté de la chose; j'appuyai principalement sur l'état de l'opinion publique, sur les dispositions favorables des contemporains, sur les voeux qui s'élevaient de toutes les parties de l'Allemagne pour le succès de l'entreprise de la Prusse. La Reine m'a répondu que pendant long-tems elle avait nourri des doutes, et des doutes bien pénibles sur la manière précisément dont le public, celui surtout des autres pays, envisagerait cette expédition; puisqu'elle ne savait que trop qu'on n'aimait pas la Prusse, et qu'elle comprenait aussi pourquoi on ne l'aimait pas; mais que, depuis quelques semaines, elle avait appris là-dessus des choses qui la rassuraient beaucoup. Elle a ajouté: „Vous connaissez le passé mieux que moi; mais le moment n'est-il pas venu pour l'oublier?“ — Elle se mit ensuite à parler longuement sur la guerre de 1805; et quoiqu'il y eût, dans tout ce qu'elle en disait, quelque chose qui paraissait trahir un fond d'inquiétudes secrètes et de lugubres pressentimens, cette partie de la con-

versation n'en fut pas moins, et peut-être par cette même raison, la plus intéressante de toutes. Je fus étonné de l'exactitude avec laquelle elle parcourut tous les événemens, cita chaque date, retraça les moindres détails; mais je fus également étonné et vivement pénétré de l'intérêt, de la sensibilité, de l'émotion, avec laquelle elle parla des malheurs de la maison d'Autriche; plus d'une fois je vis ses yeux mouillés de larmes. Elle raconta entre autres avec une simplicité touchante que le jour où elle avait appris les premiers désastres de l'armée Autrichienne, le Prince royal son fils avait mis pour la première fois l'habit militaire, et qu'en le voyant, elle lui avait dit: „J'espère qu'au jour où tu pourras faire usage de cet habit, la seule pensée qui t'occupera sera celle de venger tes malheureux frères.“ Elle s'informa avec beaucoup d'intérêt et de délicatesse de plusieurs circonstances personnelles, sur lesquelles je répondis aussi bien que je pus, et s'exprima sur l'Empereur et l'Impératrice absolument comme elle aurait pu désirer que, dans un cas analogue, on l'eût fait sur le Roi et sur elle-même. * Une circonstance qui me frappa, et qui ne fut certainement pas l'effet du hasard, c'est qu'au milieu des détails

* Je sens que ce passage et plusieurs autres de ce *Journal*, à cause de leur coïncidence frappante avec les événemens qui se sont passés depuis, doivent nécessairement faire naître le soupçon d'avoir été écrits après coup. Mais j'atteste, par tout ce qui m'est sacré, qu'avec la seule différence d'une rédaction une peu plus soignée, tout est resté exactement tel que je l'avais composé pendant mon voyage, et que notamment le passage ci-dessus *est copié mot pour mot des notes que j'avais rédigées le jour même de cette conversation, et tout au plus trois heures après.*

dans lesquels elle était entrée sur cette campagne, elle ne nomma pas une seule fois le Général *Mack*; je crois qu'elle voulait éviter exprès tout ce qui aurait pu amener un parallèle en bien ou en mal, tout ce qui aurait pu m'engager à parler du Général en Chef de l'armée Prussienne; aussi, tout en faisant mention de plusieurs Généraux de cette armée, du Prince de *Hohenlohe*, du Prince *Louis*, de *Schmettau*, de *Ruchel*, de *Blucher*, de *Tauentzien*, etc., je remarquai que pas une fois elle ne prononça le nom du Duc de *Brunswic*.

Elle me demanda ensuite si j'avais lu un article du *Publiciste* où elle se trouvait indignement maltraitée. Je ne l'avais pas encore vu; elle en cita quelques phrases, puis elle dit: „Dieu sait que je n'ai jamais été consultée sur les affaires publiques, et que je n'ai jamais ambitionné de l'être. Si je l'avais été, je l'avoue, j'aurais voté pour la guerre; je crois qu'elle était indispensable; notre position était devenue si équivoque qu'il fallait en sortir à tout prix; il fallait mettre un terme aux reproches et aux soupçons qui pesaient sur nous; c'est bien moins par *calcul*, c'est par *sentiment d'honneur*, c'est par *devoir*, qu'il fallait prendre ce parti."

Elle parla ensuite sur la partialité qu'on lui reprochait pour les *Russes*; elle dit que c'était bien là la plus injuste et la plus absurde des accusations; qu'elle avait rendu justice, comme elle ne cesserait jamais de le faire, à l'ardeur, au dévouement, aux vertus de l'Empereur Alexandre; mais que, loin de regarder la *Russie* comme l'instrument principal de la délivrance de l'Europe, opprimée par un conquérant dont la *France* était le point de départ, elle

n'avait jamais considéré ses efforts que comme un dernier point d'appui pour les autres; intimement persuadée que le grand moyen de salut se trouvait dans l'union la plus étroite de tout ce qui porte le nom *d'Allemand.*

On s'était beaucoup entretenu ces jours derniers de la répugnance que témoignait la Reine à quitter le quartier-général. Les voix étaient partagées à ce sujet. Le plus grand nombre était prononcé contre toute prolongation de son séjour; des hommes mêmes très estimables la désapprouvaient, d'autres la blâmaient sans aucun ménagement; *Lombard*, par exemple, m'en avait parlé la veille dans des termes extrêmement durs. Quelques-uns toutefois en pensaient différemment; le Général *Kalkreuth* entre autres m'avait dit à Auerstedt: „Protestez, chaque fois que Vous en trouverez l'occasion, contre le projet de renvoyer la Reine; je sais ce que je dis, sa présence est absolument nécessaire.“ Ce n'était pas à moi à décider entre ces avis opposés; la seule chose que je puis et que je dois dire, c'est que la conduite de la Reine a été, pendant tout ce séjour, à l'abri de la plus légère critique, marquée invariablement au coin de ce que la décence la plus recherchée, la dignité, la délicatesse, la modestie, et la prudence pouvaient prescrire à une Princesse de son rang, dans la situation peu commune où elle se trouvait. Je crois même que, tout bien examiné, et en mettant à part le danger qu'elle pouvait courir, mais qui était nul à ses yeux, j'aurais voté aussi pour qu'elle restât; rien ne pouvait la remplacer auprès du Roi, et comme elle ne paraissait presque point en public, et n'avait aucune prétention à paraître,

l'avantage de sa présence l'emportait sur les inconvéniens.

Ayant tant entendu discuter cette matière, j'étais curieux de m'en instruire un peu à la source. J'ai saisi une occasion pour dire à la Reine: „Je sais qu'on est fort occupé à *Dresde* de l'espoir d'y posséder Votre Majesté pour quelques jours." — Voici ce qu'elle m'a répondu. „Je Vous avoue que, dans d'autres circonstances, un séjour à Dresde m'aurait fait grand plaisir; à présent je n'en jouirais pas, ma tête est trop remplie de choses sérieuses. Je ne sais pas au reste ce que je deviendrai. En ceci, comme en tout, je me soumets aux ordres du Roi. Je crains de retourner à *Berlin*, je crains les bruits alarmans auxquels on est toujours en proie à une grande distance du théâtre des événemens; Vous savez combien la malveillance est active. (Elle avait dit la veille à Mr. de *Goetzen:* Comment pourriez Vous me reléguer à Berlin? Vous voulez donc que j'apprenne les nouvelles de la guerre par Mr. de *Bray*?) Je le dis franchement; autant que cela dépendra de moi, je resterai; le Roi m'a heureusement permis de l'accompagner encore demain, je ne partirai que lorsqu'il le voudra.

Elle ne m'avait absolument rien dit pour mon propre compte, ni au commencement ni dans tout le cours de l'audience, ce que j'ai trouvé d'un tact et d'une dignité parfaite. Ce n'est qu'en me congédiant, qu'elle m'a honoré d'une seule petite phrase, mais d'un genre si exquis que je ne l'oublierai jamais. — Madame la Duchesse de *Hildbourghausen*, soeur de la Reine, a assisté à toute l'audience.

En sortant du palais, j'ai rencontré une quantité

de troupes; c'était une partie des régimens revenant de *Gotha* et *Eisenach*. Le Roi était à cheval; *Goetzen*, derrière lui, s'est approché de moi, et m'a dit: „Excellente nouvelle! Les Français ont attaqué *Tauentzien*, et il les a bravement repoussés.“ — Un autre officier que j'ai rencontré, m'a dit qu'un courrier était arrivé de *Vienne* avec la nouvelle que l'Empereur avait déclaré sa neutralité. — Je me suis rendu chez le Comte *Haugwitz* pour vérifier tous ces récits.

Je l'ai trouvé avec le Marquis *Lucchesini*. On m'a montré d'abord le rapport du Général *Tauentzien*. Il y était dit que les Français s'étaient avancés sur lui le 7 et le 8, et avaient fait mine de l'attaquer; mais que le trouvant prêt à les recevoir, ils avaient abandonné leur projet, après avoir perdu quelques hommes; qu'après cela il avait fait sa retraite de *Hof* à *Schleitz* dans le meilleur ordre possible, telle qu'elle lui avait été prescrite. La seule chose qu'il ajoutait à ce rapport était l'observation, sans doute un peu prématurée, „que l'ennemi avait montré dans cette tentative *une certaine timidité* qu'on ne lui connaissait pas habituellement.“ Quoique très content du Général *Tauentzien*, très content surtout de ce que je croyais sa jonction avec le corps du Prince de *Hohenlohe* opérée sans perte et accident (car alors nous ne pouvions pas savoir ce qui se passait ce moment même à *Schleitz*), je ne pouvais cependant point accorder à cet événement le titre d'une affaire, bien moins encore d'un succès, attendu qu'il n'y avait eu aucun engagement quelconque. Je fus donc extrêmement étonné, lorsque j'appris que le Comte *Haugwitz* avait l'intention d'en faire le sujet

d'un bulletin imprimé, qui serait envoyé par des courriers à *Berlin*, *Dresde*, *Vienne*, je crois même à *St. Pétersbourg* et *Londres*. Je l'entendis dire sur cela les choses les plus extraordinaires, pour ne pas dire, les plus extravagantes. Je ne dissimulai point mon opinion; d'autant moins que je m'aperçus bientôt que le Marquis la partageait absolument; nous réunîmes nos efforts pour combattre l'idée de ce bulletin, qui, ne pouvant offrir aucun détail, par la bonne raison qu'il n'y en avait aucun dans le rapport, aurait commencé l'histoire de cette guerre par celle de la retraite paisible d'un corps avancé. Le Comte *Haugwitz* insista toujours. — Dans les intervalles de cette discussion reparut d'un moment à l'autre l'étrange et ridicule affaire de Mr. *Laforêt*; il n'était pas parti; on avait encore tenu un conseil, rien n'était décidé; cet objet, je le vis bien, l'emportait pour le coup sur tous les autres. — En revenant à celui du bulletin, il fut enfin résolu, après de longs débats, qu'il n'y en aurait point d'imprimé, mais qu'un courrier serait expédié à *Dresde* avec la nouvelle de l'événement; le Comte *Haugwitz* allait s'enfermer pour trois heures, cherchant une rédaction qui ne donnât ni trop ni trop peu d'espérance à l'Electeur de Saxe. J'avoue que je n'avais jamais été plus frappé de la modicité des moyens du Comte *Haugwitz*, et du peu de proportion entre sa tâche et sa tête; le Marquis *Lucchesini* me jeta de tems en tems des regards qui me prouvaient qu'il lisait dans mon ame. Enfin, les incidens de cette matinée, joints à une quantité d'autres données que j'avais recueillies les jours précédens, me confirmaient définitivement dans l'opinion que ce Ministre, que presque

tous ses contemporains regardaient comme un artiste consommé en fait de ruses et de profondeur politique, n'était au fond qu'un homme faible et borné, dont les fautes nombreuses et cruelles résultaient bien moins d'une volonté déterminée au mal, que d'une incapacité perpétuelle de mieux faire.

Il fut aussi question du dernier courrier de *Vienne*. On m'assura qu'aucune déclaration n'avait été faite sur la neutralité, qu'au contraire il avait été dit au Comte *Finkenstein* que l'Empereur ne s'engagerait à rien, qu'il n'y aurait qu'une neutralité de fait, et que cette mesure n'empêcherait pas même qu'on envoyât un officier au quartier-général Prussien. Tout cela devait avoir été dit avant le retour de l'Empereur à Vienne; on ajouta que le Roi en était extrêmement satisfait. On ne me montra cependant pas la dépêche, comme on l'avait fait quelques jours auparavant à l'arrivée du dernier courrier; et cette circonstance me fit soupçonner qu'il y avait des choses dont on n'était pas absolument content, et qu'on aimait mieux me cacher. Ce qui vint à l'appui de ce soupçon, c'étaient les nouvelles instances qu'on me fit dans ce même moment pour m'engager à écrire à Vienne, instances dans lesquelles cette fois-ci Mr. de *Lucchesini* se joignit à Mr. de *Haugwitz*. Mon parti était pris à cet égard; mais je sentais bien que les objections légères par lesquelles j'avais combattu la première proposition de ce genre, ne me tireraient pas d'affaire contre la seconde. Je me décidai donc à alléguer, avec les modifications que la politesse pouvait exiger, le véritable motif de mon refus; je déclarai franchement que je ne voulais pas écrire, parce qu'une lettre datée

d'*Erfurt* n'aurait pas même cet air de liberté et de véracité qu'il lui faudrait pour produire son effet. Mr. de *Lucchesini* m'entendit à merveille, et ne me pressa plus après cette déclaration; ce qui probablement détermina le Comte *Haugwitz* à abandonner aussi ses instances.

Après avoir dîné chez le Comte *Haugwitz*, je fus, non seulement témoin, mais acteur moi-même dans une autre scène, bien propre à caractériser les personnes qui dirigeaient la pièce. J'avais rédigé une *proclamation aux troupes*, d'après le voeu manifesté la veille. Le Roi en avait été content, mais ne l'avait pas trouvé assez populaire. Il avait dit au Comte *Haugwitz:* „Sehr schöne Sachen, aber *zu vornehm;* ich wünschte, dass auch die Soldaten es verständen." J'ai représenté au Comte *Haugwitz* que ce que le Roi demandait, était une chose inexécutable; qu'une pièce calculée en même tems sur les premières classes de l'armée, et sur la conception du simple soldat, était un problème contradictoire; que, pour se mettre à la portée de celui-ci, il vaudrait mieux faire une adresse à part, et laisser l'autre comme elle était. Cet avis ne fit pas fortune. De longues et fatigantes discussions s'établirent sur chaque phrase de la proclamation. Le Comte *Haugwitz* me dit que le Roi attachait un si grand intérêt à cette pièce, qu'il s'en était occupé pendant toute la matinée; il me sollicita constamment d'essayer de la rendre „un peu plus vulgaire." J'y ai travaillé pendant une heure; j'y ai fait tous les changemens qui m'ont paru conduire au but, quoique bien persuadé que je n'y parviendrais jamais, puisque la nature de la chose s'y opposait; car il y avait plusieurs grands passages

de ma première rédaction dont le Roi n'avait pas voulu qu'on retranchât un mot. Enfin, le Comte *Haugwitz* la lui a présentée de nouveau. Il m'a fait appeler à six heures du soir, et me l'a rendue toute couverte de notes, de corrections, et d'additions que le Roi avait écrites lui-même, la plupart au crayon, quelques-unes indéchiffrables. Il m'a comblé d'excuses sur ce qu'on me tracassait tant pour cette pièce, ayant l'air de croire que je pourrais en être fâché, malgré toutes les protestations, mêlées de quelques plaisanteries, par lesquelles je me suis défendu contre ce soupçon. Après cela il m'a déclaré que la pièce ne pouvait absolument pas rester dans l'état où le Roi l'avait mise. Il y avait en effet des incorrections de style, et une confusion d'ancien et de nouveau, à laquelle il était difficile de remédier. Le Comte *Haugwitz* prétendait donc que je procédasse à une nouvelle rédaction, dans laquelle je conserverais des phrases du Roi ce qui me paraîtrait bon et admissible. Après quelques momens de réflexion j'ai cru devoir me refuser à cette proposition; je lui ai dit que je n'étais point du tout retenu par ce qu'il pouvait y avoir de pénible dans ce nouveau travail, mais qu'il me paraissait tout-à-fait contraire au respect que je devais au Roi, de traiter de la manière indiquée une pièce à laquelle il avait travaillé de main propre, qu'une opération pareille lui déplairait peut-être beaucoup, et que je voyais Son Excellence trop embarrassée elle-même pour croire qu'elle pût répondre de l'issue. Il était en effet dans un embarras difficile à peindre, et qui m'aurait fait rire, si le moment avait été moins sérieux. Il me demanda donc avec instance de lui proposer un autre expédient; car

telle qu'elle est, répéta-t-il toujours, elle ne peut pas être imprimée et publiée. Je lui proposai à la fin de dire au Roi que nous n'avions pas pu déchiffrer ses notes (ce qui était vrai en grande partie), et qu'il daignât faire transcrire la pièce par quelqu'un habitué à lire son écriture. Je nommai le Comte *Goetzen*, sachant que s'il en était une fois chargé, l'affaire se trouverait en bonnes mains, et serait terminée sans de nouveaux incidens, d'autant plus que j'étais sûr que le Roi aimerait mieux s'adresser à lui qu'à tout autre. Cette proposition soulagea singulièrement le Comte *Haugwitz*; le Roi l'adopta; *Goetzen* fit de son mieux pour amalgamer les notes du Roi avec mon texte; et il en résulta finalement un ouvrage de marqueterie, qui fut imprimé le lendemain en grande hâte, et qui, malgré sa bigarrure et ses imperfections, aurait pu produire quelque effet, si la marche rapide des événemens ne lui avait pas enlevé jusqu'au tems qu'il eût fallu pour le répandre et pour le lire.

A huit heures du soir, j'ai vu le Général *Kalkreuth*, arrivé à *Erfurt* dans la journée. Il m'a demandé comment j'avais trouvé l'état des choses. Je lui ai dit qu'il m'offrait une quantité de raisons pour nourrir les plus sérieuses inquiétudes, et que rien que la confiance toujours égale, manifestée par un grand nombre d'officiers en dépit de tous les symptômes alarmans, ne leur tenait encore une espèce de balance. Il ne s'est rétracté sur aucune de ses tristes prédictions. Il a dit que le terme fatal avançait à grands pas, et que, comme rien d'essentiel n'était changé, à moins qu'il ne se fît un miracle en leur faveur, le résultat serait tel qu'il l'avait annoncé.

J'ai passé le reste de la soirée avec le Marquis de *Lucchesini*. Je lui ai parlé ouvertement sur plusieurs circonstances inquiétantes, sur la fluctuation et le décousu que je remarquais dans les mesures militaires, sur le caractère de plusieurs personnages dirigeans, tel que peu-à-peu il se développait à mes yeux. — *Laforêt* était toujours à Erfurt; ce n'est que ce soir qu'après tant d'inutiles discussions on s'était enfin déterminé à l'envoyer *le lendemain* à *Langensalza*. Je n'ai pas pu m'empêcher de dire au Marquis que cette affaire m'avait beaucoup affecté, non pas par elle-même, puisque après tout le séjour de Mr. *Laforêt* au quartier-général était tout au plus une chose indécente, mais point une chose dangereuse; mais à cause de l'irrésolution, de la faiblesse, et, pour tout dire, de la petitesse, que le Duc de *Brunswic*, et surtout Mr. de *Haugwitz* avaient montrée dans un cas aussi simple. Il en est tombé d'accord à l'instant; il en a sincèrement gémi lui-même. C'est à cette occasion qu'il m'a dit que, sans s'aveugler sur son propre mérite, il regardait comme un véritable bonheur que le Roi l'eût retenu auprès de lui; qu'il s'était fait la loi de ne se mêler absolument que des objets sur lesquels on le consultait, et que, pour ne pas donner de l'ombrage, ou faire de la peine au Comte *Haugwitz*, il n'avait pas écrit une ligne, depuis qu'il se trouvait au quartier-général, mais qu'en effet il ne savait pas trop ce que seraient devenues les affaires, s'il n'avait pas sans cesse assisté, poussé, réveillé, et orienté le Comte *Haugwitz*; qu'il ne savait jamais „ni commencer ni finir une affaire," et que personne n'était moins propre à travailler dans un moment de crise

et de difficulté. — Après une déclaration pareille, j'ai cru pouvoir me livrer aussi à quelques remarques de ma part. Je lui ai dit que tout cela faisait trembler, que je ne concevais pas ce que deviendrait le Roi, placé entre un *Général en Chef* tel que *le Duc* dans mon opinion, quoique lui (Mr. de L.) eût l'air de la combattre, et un *Ministre* tel qu'il était obligé lui-même de peindre Mr. de *Haugwitz;* que si je ne le voyais pas, lui — et je parlais ici avec pleine conviction — soutenir le mouvement, et monter les ressorts, je craindrais tout de bon que la machine ne s'arrêtât entièrement. Je lui ai demandé encore si, avec un caractère tel que nous le connaissions au Comte *Haugwitz*, il n'y avait pas tout à redouter pour la stabilité des bases de l'entreprise, et si d'un jour à l'autre on ne devait pas s'attendre à un nouveau changement de système, surtout en cas de quelque revers. Il me répondit: „Oh, pour cela, non! il ne peut plus retourner sur ses pas; le mouvement général l'entraîne. Et d'ailleurs, je Vous en réponds, personne n'est aujourd'hui plus acharné contre *Napoléon* que le Comte *Haugwitz* et *Lombard*. L'un et l'autre, comme je Vous l'ai dit, ont cru l'avoir dans leurs poches; ils ont été trompés et humiliés; ils ne le lui pardonneront jamais."

Vendredi, 10 Octobre.

Le quartier-général devait se transférer à *Blankenhayn;* les régimens de la seconde ligne du centre devaient défiler devant le Roi, avant qu'il s'y rendît. Le Roi est parti à cheval à neuf heures du matin; immédiatement après, la Reine l'a suivi avec deux voitures, auxquelles elle avait réduit toute sa

suite. (Il n'y avait plus que Mad. de *Voss*, Mlle. de *Tauentzien*, Mr. de *Buch*, et deux femmes de chambre.) Ils se sont arrêtés plus de deux heures, hors de la porte d'Erfurt, pour voir passer les régimens. C'étaient deux bataillons des gardes à pied, le bataillon de la vieille garde, le régiment du Roi-infanterie, celui du Duc de Brunswic, celui des gardes du corps, celui des Gendarmes, celui des dragons de la Reine, et un autre régiment de cavalerie. J'avoue qu'en voyant ces troupes, aussi belles, aussi fraîches, que si elles sortaient pour la première fois de leurs quartiers, les officiers remplis d'enthousiasme, les hommes d'une tenue superbe, les chevaux de la plus grande beauté — malgré tout ce que je savais pour trembler, je me suis abandonné un moment au charme trompeur de l'espérance ; mais ce fut aussi la dernière fois que ce sentiment entra dans mon coeur.

La colonne diplomatique ne devait partir d'Erfurt que le lendemain. Le Comte *Haugwitz* nous dit que, le calme ayant succédé aux tempêtes, nous jouirions ce jour de notre liberté. Il me confia en particulier que rien ne le soulageait tant que de se voir délivré de ces éternels conseils de guerre, qui lui mangeaient tout son tems. Il est vrai que c'était une chose bien bizarre que de voir Mss. de *Haugwitz* et de *Lucchesini* occupés pendant la plus grande partie de la journée à assister à des délibérations militaires, où surtout le premier de ces Ministres, qui en savait à peine assez pour s'orienter sur une carte de poste, devait être d'une ressource merveilleuse. Ce qu'on appelait à *Erfurt* un conseil de guerre, était composé du Roi, du Duc de *Brunswic*, du Maréchal de

Moellendorf, du Colonel *Kleist*, Aide-de-camp-général du Roi, de Mss. de *Haugwitz* et de *Lucchesini*. Jamais d'autres Généraux ne furent admis; et au lieu de consulter les talens, qui n'étaient pas rares dans cette armée, et l'expérience militaire qui, quoique plus clair-semée, n'y manquait cependant pas absolument, on fatigua en pure perte des hommes dont les heures précieuses appartenaient à de tout autres travaux, et les détournait absolument de ceux-ci, au grand détriment des plus importantes affaires.

Nous avons dîné chez le Comte *Haugwitz*. Il était de la meilleure humeur du monde. Mr. *Laforêt* venait d'être expédié; l'affaire de la *proclamation* était terminée; le *manifeste* s'imprimait à Weimar, sous la direction de Mr. de *Schladen;* d'un moment à l'autre on attendait l'arrivée de Lord *Morpeth* (que l'on croyait parti de Hambourg le 2 ou le 3), et d'un Général *Russe* qu'une lettre de Berlin avait dit en route. Quant aux affaires militaires, la retraite du Général *Tauentzien* sur *Schleitz* paraissait au Comte *Haugwitz* le présage des plus grands succès. Tout enfin semblait lui sourire; et qui aurait assisté à ce dîner, ne se serait guère imaginé que ce jour, que cette heure-là même, commençait la défaite de l'armée et la chute de la monarchie Prussienne.

Après dîner, j'ai été dire adieu à *Lombard*, qui devait partir pour *Berlin* le lendemain. La manière dont le Roi s'était séparé de lui annonçait plutôt toute autre chose qu'une disgrâce; et les bruits qu'on a fait courir là-dessus, étaient dénués de toute espèce de fondement. Je l'ai trouvé extrêmement ému; il m'a remercié de la manière la plus affectueuse du

bien qu'il prétendait être résulté de mon séjour; il m'a dit que le Roi y était également sensible, et que, dans des tems plus tranquilles, il s'en souviendrait avec reconnaissance. Il a même ajouté que si, sous quelque rapport que ce fût, le Roi pouvait m'être utile, il répondait d'avance de tout ce que je pouvais lui demander. Je lui ai dit que la bonne opinion de Sa Majesté était le seul objet de mes voeux; que je ne demandais au Roi que des succès, et la délivrance de l'Allemagne.

Mon but étant de chercher des éclaircissemens, partout où il y avait une chance d'en trouver, je n'ai pas repoussé l'occasion d'entamer ce soir une conversation avec Mr. de *Bohm*, attaché depuis dix ans à la légation Prussienne à Paris; homme de peu de moyens, exclusivement occupé de ses affaires particulières, mais que sa position n'en avait pas moins mis dans le cas d'observer ce qui se passait autour de lui. Dans une époque comme celle où je me suis trouvé à Erfurt, tous les coeurs s'ouvrent, tous les secrets percent; chacun a le besoin de prouver aux autres que lui aussi a prévu et calculé les événemens. — Je pouvais tirer de celui-ci quelques renseignemens sur les dernières démarches de Mr. de *Lucchesini* à Paris. Malgré la sincérité avec laquelle il m'avait parlé lui-même sur la plupart des choses passées, la bienveillance personnelle avec laquelle il m'avait traité à Erfurt, l'agrément de sa conversation, l'amabilité toujours égale de son commerce, et tant de qualités attrayantes par lesquelles il savait captiver tout le monde, je n'avais jamais pu oublier le rôle qu'il joua dans les longs égaremens de la Prusse, et j'étais fort intéressé à savoir comment

il avait pu se résoudre à changer de conduite aussi subitement, et à travailler lui-même pour amener la rupture avec la France. J'ai donc demandé à *Bohn* si, avec l'attachement connu que le Marquis avait toujours eu pour *Paris*, la nécessité de faire des rapports qui préparaient la perte de sa place, n'avait pas paru l'affliger beaucoup. Il m'a dit que si le Marquis n'eût pas été entièrement convaincu que, de manière ou d'autre, l'amitié entre la France et la Prusse touchait à sa dernière heure, et qu'en dissimulant la vérité, il se rendait responsable en pure perte, il ne se serait pas déterminé à parler comme il avait fait dans ses rapports. Cette réponse était suffisamment claire; mais l'entretien une fois en train, il y donna encore beaucoup de développemens. Il me dit qu'il n'avait jamais eu à se plaindre de Mr. de *Lucchesini*, et qu'il ne lui voulait aucun mal, mais qu'il avait toujours complètement désapprouvé sa conduite politique; qu'il n'hésitait même pas à le regarder comme le plus coupable de ceux qui avaient soutenu l'ancien système; puisque les autres avaient au moins eu pour excuse, ou de n'être pas assez instruits pour juger le mal dans toute son étendue, ou d'avoir été entraînés par les caresses et protestations d'amitié du gouvernement Français; tandis que le Marquis avait trop connu le fond de la chose pour s'y méprendre, et avait été trop maltraité par Bonaparte pour ne pas le détester cordialement; qu'ainsi le seul motif qui ait pu l'engager à ne pas dire les choses comme il les voyait, se trouvait dans son malheureux attachement à la place qu'il occupait à Paris; que cet attachement s'expliquait en partie par l'empire illimité que Mad. de Lucchesini exerçait sur lui; que celle-ci, qui

n'aurait pas troqué Paris contre le paradis, s'évanouissant à l'idée seule de le quitter, tourmentait sans cesse son mari pour qu'il employât tous les moyens qui pouvaient prolonger son séjour. Delà, selon Mr. de *Bohm*, „son long silence, ses tergiversations continuelles, et ses efforts toujours renouvelés pour prévenir une rupture avec la France, malgré tout ce qui en annonçait la nécessité." — Cette explication ne suffisait certainement pas pour rendre compte de tout ce qu'elle prétendait embrasser; mais je n'en crois pas moins qu'elle contenait un fond de vérité.

Ce soir enfin j'ai eu la dernière conversation suivie avec Mr. de *Lucchesini* lui-même. Elle est devenue particulièrement intéressante; aussi s'est-elle prolongée jusqu'à deux heures du matin.

En observant que, depuis plusieurs semaines, on était sans nouvelles de St. Pétersbourg, il a vivement déploré la lenteur et l'indécision par laquelle on s'était privé d'une assistance plus prompte de la Russie. Il m'a dit — et Mr. de *Haugwitz* m'avait déjà confié la même chose, en rejetant tout le tort *sur le Roi* — qu'au lieu d'expédier Mr. de *Krusemark*, comme on aurait pu et dû le faire, avant la fin du mois d'Août, on s'était malheureusement avisé de vouloir attendre le premier rapport de *Knobelsdorf*; et que, ce rapport n'étant arrivé que le 17 Septembre, ce ne fut que le 18 que Mr. de *Krusemark* partit de Berlin. Il ne pouvait donc être arrivé à St. Pétersbourg que le 30; par conséquent l'ordre de se mettre en marche n'ayant pas pu parvenir aux troupes Russes avant le 6 ou 7 Octobre, il était impossible qu'elles se trouvassent sur le théâtre de la guerre avant la Mi-Novembre. Il a articulé tout ce calcul d'un ton d'inquiétude et d'humeur

qu'il ne lui arrivait pas souvent de prendre. Il m'avait dit plus d'une fois: „Nous pouvons seuls *commencer* la guerre, mais nous ne pouvons pas la *continuer*, et bien moins encore la *finir* seuls.“ Cette fois-ci il avait l'air de craindre que même la première partie de la tâche ne serait pas sans difficulté.

C'était là le moment que j'ai cru devoir saisir pour discuter avec lui la grande et épineuse question qui depuis long-tems me pesait sur le coeur; et j'ai senti que, pour ne pas manquer mon but, il fallait l'aborder sans détour. Je lui ai donc dit brusquement que, tout bien considéré, j'étais encore à comprendre pourquoi ils avaient choisi le moment actuel pour commencer la guerre. Il m'a paru vivement frappé; et il m'a dit: „Comment donc? Je ne m'attendais pas à cela. Après tout ce que Vous savez maintenant, Vous m'adressez encore une objection pareille?“ — J'ai répondu que j'avais précisément voulu attendre le moment où je serais bien informé de tout, pour lui présenter mes doutes sur un objet sur lequel lui seul était en état de me donner les derniers éclaircissemens. Je me suis alors amplement expliqué. Je lui ai dit en substance: que mon principe fondamental avait été de tout tems que le seul et unique moyen pour rétablir l'équilibre contre la France, se trouvait dans une réunion sagement concertée de tout ce qui restait de forces à l'Europe; que pour réaliser un état de choses conforme à ce principe, la réunion des deux grandes puissances de *l'Allemagne* m'avait constamment paru la première et la plus essentielle des conditions; que l'année dernière j'avais pleinement désespéré du succès, aussitôt que je m'étais aperçu qu'on le croyait possible sans le concours assuré de la *Prusse*; qu'à moins d'une inconséquence pal-

pable, je ne pouvais pas en juger autrement, lorsque je voyais se préparer la même entreprise sans que l'on pût compter sur *l'Autriche;* que, dans l'un comme dans l'autre cas, les secours de la *Russie*, quelque grands et respectables qu'ils pussent être, ne balançaient pas dans mon esprit l'absence de la donnée fondamentale, convaincu, comme je l'avais toujours été, que, lorsqu'il s'agissait d'une guerre contre Bonaparte, la *Russie*, par la nature des choses, ne pouvait être ni l'équivalent de la *Prusse* pour *l'Autriche*, ni l'équivalent de *l'Autriche* pour la *Prusse;* que plusieurs conjonctures connues rendaient même la position de la Prusse particulièrement problématique et difficile; que lorsqu'elle avait pris sa résolution, elle ne savait pas même avec certitude (il en était souvent convenu, quoique ajoutant toujours que toutes les probabilités étaient *contre*) si l'Empereur de *Russie* ratifierait, ou non, le traité du 19 de Juillet; que, brouillée avec *l'Angleterre*, elle savait bien moins encore, et savait à peine aujourd'hui si celle-ci lui accorderait des subsides, et à quelles conditions elle les accorderait; que pour commencer sous des auspices aussi précaires, dans une époque où les armées Françaises se trouvaient au coeur de l'Allemagne, dans une saison si fort avancée, sans allié proprement dit, sans ressource certaine en cas de revers, une guerre où la Prusse jouait évidemment de son existence, il aurait fallu, selon moi, des motifs, non seulement de la première force, mais encore de la première urgence. — — „Et Vous ne les admettez donc pas?“ — m'interrompit-il. — „Franchement, non! j'admets que Vos motifs sont justes et puissans; je serais bien le dernier à le nier; mais je ne puis pas les trouver *urgens;* pas

tels qu'ils devraient l'être à mes yeux pour justifier, dans les circonstances données, une explosion instante et subite." — „Et tout ce qu'on Vous a fourni de preuves de la malveillance et de la perfidie de Napoléon, de ses projets contre nous et contre tout le monde?" — „Je n'en avais pas besoin pour savoir qu'il méditait Votre destruction; aurais-je pu en douter un instant? Mais tout ce qui m'a été communiqué jusqu'ici — et je présume que je n'ai plus rien à apprendre — ne m'explique pas, je persiste à le dire, la nécessité d'une guerre immédiate. Il ne Vous aurait pas attaqués avant l'hiver; il ne Vous aurait pas même enlevé sans façon Votre pays de Hanovre; car la paix avec l'Angleterre n'était pas signée, et il aurait fallu du tems pour l'exécuter; toutes les autres demandes ou chicanes auraient admis des négociations. Quant aux menaces, aux insultes, aux affronts dont Vous auriez été, sans doute, assaillis au premier signal de résistance, je ne dis pas, Dieu m'en préserve, que Vous auriez dû y rester indifférens; mais il m'est permis de croire que, les ayant dévorés en secret pendant un si grand nombre d'années, Vous auriez pu les ignorer pour quelques mois. Si j'avais eu à donner un avis, voici ce que j'aurais proposé. Tout dissimuler pour le moment; affecter la plus grande soumission; employer l'hiver à familiariser en secret les autres puissances avec la révolution opérée dans Votre système politique; s'arranger par une voie détournée avec *l'Angleterre;* s'assurer complètement de la *Russie;* profiter de ses bonnes dispositions pour inspirer la confiance à *l'Autriche;* et délibérer ensuite sur l'époque et les moyens pour réaliser subitement quelque grande et puissante mesure.

J'avais tant médité ce sujet, jour et nuit, que mon raisonnement, je puis le dire, coulait de source. Le Marquis n'y était point préparé; le silence que j'avais gardé jusqu'ici sur cette question aussi majeure que critique, lui avait fait croire que je donnais aveuglément dans leurs plans; et mon horreur très fortement prononcée pour l'exécrable tyrannie qui nous écrase, mon désir ardent et connu de voir arriver le moment de la délivrance, l'avait confirmé dans cette opinion. Son état, pendant que je parlai, l'inquiétude exprimée sur sa figure, sa contenance, ordinairement à toute épreuve, mais cette fois-ci visiblement embarrassée — tout me prouva d'une manière indubitable qu'au fond de son ame il était tout-à-fait d'accord avec moi. Voici cependant la tournure qu'il prit pour me répondre. Il me dit que je ne pouvais pas ignorer que, soit qu'elle l'ait mérité ou non, la Prusse avait perdu depuis quelque tems la confiance de l'Europe entière; qu'il posait en fait que cette confiance préliminaire, indispensable à tout concert quelconque, ne pouvait être reconquise *qu'à coups de canon;* que si, sans entrer en guerre, elle avait fait des propositions à ses voisins, personne ne l'aurait seulement écoutée; *que telle était sa condition fâcheuse, qu'elle se voyait obligée aujourd'hui de commencer par-là où on aurait mieux aimé finir;* que cette réunion même de forces et de volontés, qu'il regardait avec moi comme le dernier moyen de salut, ne pouvait plus s'établir que sur la base de quelque premier succès; que si le Roi n'avait pas pris ce parti, le seul qui lui serait resté à prendre, était *de renvoyer tous ses Ministres;* que, tout intérêt personnel à part, il pouvait me certifier, me prouver même, en cas de besoin, qu'une mesure

pareille aurait été traitée par la France comme la déclaration de guerre la plus caractérisée, et aurait également rendu tout concert préparatoire impraticable; que d'ailleurs, la confédération du Rhin une fois formée, l'Empereur d'Allemagne détrôné, et l'ambition de Bonaparte ne s'endormant pas une minute, il était difficile de calculer quels progrès il aurait faits jusqu'au printems.

Je lui ai répliqué que j'étais loin de contester ce dernier argument; qu'il avait peut-être également raison quant aux effets qu'aurait produits un changement brusque dans le ministère; que des inconvéniens graves, je ne me le dissimulais pas, se rencontraient dans toutes les hypothèses, et pour quelque mesure que l'on se fût décidé; que je persistais cependant à regarder comme le plus formidable de tous celui d'une guerre solitaire, entamée à la veille de l'hiver, et sans ressources prochaines au cas d'un malheur; que du moins on aurait dû tenter toujours la voie des négociations, et voir jusqu'où elle aurait conduit; que par-là on se serait ménagé encore l'avantage précieux de débuter par une proposition de paix générale, laquelle, faite au nom de *quatre* grandes puissances, aurait probablement engagé Bonaparte à réfléchir sur ce qu'il allait entreprendre; et qu'en attendant l'opinion publique, déjà considérablement montée, et plus provoquée, plus irritée, plus décidée chaque jour, aurait secondé les efforts de tant de gouvernemens réunis avec une énergie tout-à-fait incalculable.

Sur cela il m'a dit à la fin: „Eh bien! soyez donc persuadé que si l'affaire avait été mise en délibération, c'est de cet avis-là que je me serais rangé. Ce n'est pas moi qui ai voulu qu'on com-

mençât la guerre dans ce moment; j'ai fait mon devoir en écrivant tout ce que je savais; mais la résolution était prise, avant que l'arrivée de mes dépêches à Berlin me fût connue. Le fait est qu'il n'y avait plus à délibérer; le public avait décidé la question; les têtes ardentes l'avaient emportée. Vous savez ce qui s'était passé à Berlin; la fermentation était au comble; le cabinet ne pouvait plus y résister; au fond il devait en juger comme le public; mais quel que pût être son désir d'opérer avec plus de maturité, il n'était plus le maître du moment. Le Roi, le dernier qui se soit rendu, a été obligé de céder lui-même, pour mettre fin aux importunités, aux tribulations, aux instances dont il était sans cesse assailli."

Cet argument n'admettait plus de réponse; car je ne pouvais pas lui dire que cette fermentation même dont il parlait, n'était qu'un des malheureux effets de la trop longue durée d'un système essentiellement faux et justement odieux. — D'ailleurs, j'avais gagné ma thèse; le Marquis m'avait nettement avoué que si le Cabinet de Berlin eût eu la liberté et la force de se déterminer d'après un calcul raisonnable, il aurait suivi un autre système, et celui même qui me paraissait le plus sage. Cet aveu était tout ce qu'il me fallait.

Mais pour épuiser la question sous tous les rapports, je l'ai abordée encore sous celui des avantages particuliers que la Prusse pouvait se promettre de cette guerre. J'ai dit qu'à cet égard-là je les trouvais placés de nouveau dans une position extrêmement bizarre. Ils ne niaient pas, et ne pouvaient pas nier, que la cause directe de leur armement était le projet de Napoléon de leur enlever le pays de *Hanovre*. L'époque où ils s'étaient décidés à cet

armement (le 7 Août) prouvait d'une manière évidente qu'ils avaient voulu, ou engager l'Empereur de Russie à refuser sa sanction au traité d'Oubril, ou empêcher que la paix de l'Angleterre se joignît à celle de la Russie, ou enfin se mettre en état de soutenir la possession de ce pays, quand même l'Angleterre et la Russie se seraient accordées avec la France pour le leur arracher. Et cependant, pour se réconcilier avec l'Angleterre, ils se trouvaient aujourd'hui obligés de lui offrir la restitution du *Hanovre*, de l'objet pour la conservation duquel ils s'étaient proprement déterminés à prendre les armes. — Il a voulu d'abord échapper à une explication positive par un faux-fuyant très adroit, en disant que c'était bien moins la crainte de perdre le Hanovre, que la perfidie du gouvernement Français, qui, après les avoir forcés à l'occuper, les menaçait de les en dépouiller de nouveau, soit par la force, soit par les intrigues, qui les avait conduits à cet armement. Je ne me suis pas contenté de cette subtilité; d'autant moins que l'occasion m'a paru trop favorable pour m'instruire à fond de leurs véritables intentions à cet égard. J'ai dit que j'admettais sa distinction; que je voyais effectivement dans les procédés de Bonaparte vis-à-vis de la Prusse un trait d'infamie et de noirceur, qui justifierait un demi-siècle de guerres; mais que je savais aussi, d'un autre côté, qu'on n'était rien moins qu'indifférent à Berlin sur la perspective de perdre le *Hanovre;* que des personnes de poids, et des personnes mêmes qui avaient hautement désapprouvé la manière dont on avait acquis ce pays, m'avaient dit que, la chose une fois faite, on ne pouvait plus retourner sur ses pas, et que

cette possession était d'une nécessité indispensable pour la Prusse. (Voilà ce que par exemple Mr. de *Stein*, opposé autant que possible au principe de la première occupation, m'avait déclaré sans détour au mois de Juillet à Dresde.) — Il s'est expliqué alors avec plus de franchise. Il m'a dit que tout dépendrait de la tournure qu'on donnerait aux négociations avec l'Angleterre; que si cette puissance insistait sur la restitution, et s'il ne se présentait aucun moyen pour l'y faire renoncer, plutôt que de garder le pays de Hanovre malgré elle, on le rendrait, *sauf à chercher quelque bon équivalent* dans les résultats d'une guerre heureuse; mais que, pour peu qu'il serait possible de convaincre l'Angleterre de l'insuffisance des raisons par lesquelles elle pourrait s'opiniâtrer sur ce pays, ce serait à elle que l'on proposerait des équivalens, *jusqu'à concurrence même de la Hollande*, si elle voulait contribuer à la conquérir. Maintenant, a-t-il ajouté, Vous connaissez le dernier de nos secrets.

J'étais en effet suffisamment instruit pour porter un jugement définitif. J'avais su avant mon voyage que la grande majorité des personnes estimables à Berlin avaient désiré et demandé cette guerre par des motifs dont elles n'auront jamais à rougir, pour mettre un frein aux progrès d'une puissance monstrueuse, pour briser les chaînes de l'Allemagne, pour relever leur propre pays de la dégradation cruelle où il était tombé aux yeux des contemporains éclairés. Je savais à présent que les Ministres du Roi avaient embrassé le même parti, d'abord par la crainte que leur inspiraient les instances toujours renouvelées de leurs adversaires, et la fermentation générale des

esprits; ensuite par leur propre conviction de la perfidie du gouvernement Français, et par le chagrin d'en avoir été joués et baffoués; finalement par la perspective séduisante que leur offrait la chance du succès, soit en légitimant et consolidant une possession qui jusque-là n'était qu'usurpée et précaire, soit en leur procurant d'autres acquisitions, qui en auraient balancé la perte, sans leur ôter l'espoir et les moyens de s'en emparer de nouveau un peu plus tard. Je savais que le Roi, toujours fortement prononcé contre la guerre, avait été entraîné malgré lui dans cette singulière coalition de tous les partis; qu'il avait pris sa résolution, bien moins par conviction que par faiblesse, bien moins par calcul que par désespoir.

Mais je voyais aussi, d'un autre côté, qu'aucun des individus ou des partis qui avaient coopéré à ce projet, n'en avait dûment mesuré la profondeur, qu'aucun n'avait mûrement réfléchi, ni sur le choix du moment pour le réaliser, ni sur les moyens convenables pour en assurer le succès, ni sur les démarches et combinaisons qui auraient dû préparer l'explosion, ni sur le parti à prendre, si l'issue ne répondait pas à leur attente; que le tout était une entreprise précipitée, que l'excès des malheurs communs pouvait *excuser*, que les intentions de ses premiers auteurs pouvaient *ennoblir*, mais que la sagesse et la bonne politique désavouaient complètement; une entreprise que l'exécution la plus hardie, et des mesures d'une conception extraordinaire auraient peut-être conduite à un résultat heureux, en dépit de son imperfection fondamentale, mais qui, dès que l'on se méprenait sur son caractère, l'assimilait à

des guerres d'autrefois, la confiait à des hommes de routine, l'enfermait dans la sphère étroite de quelques combinaisons vulgaires et mesquines, n'offrait plus que des dangers sans équivalent, et des désastres sans remède.

Je suis revenu chez moi à deux heures du matin. Mon esprit et mon sang étaient trop agités pour que le sommeil ait pu trouver accès; je me suis mis d'abord à rédiger la minute de cette dernière et mémorable conversation; mais, non content de cela, et trop plein encore de ces grands objets, j'ai rassemblé et consigné dans un mémoire toutes mes idées sur l'origine de cette guerre. Ce mémoire me servira un jour pour répondre à la sottise et à la calomnie qui ne manqueront pas de m'accuser d'y avoir contribué par mes conseils.

Samedi, 11 Octobre.

A huit heures du matin nous sommes tous partis d'*Erfurt:* le Comte *Haugwitz*, Mr. de *Lucchesini* et son fils, Mss. de *Goertz* et de *Waitz*, Mss. *Pierre Lombard* et *Lecoq*. *Lombard* l'aîné était parti une heure avant nous, pour se rendre en droiture à Berlin. Nous autres devions rester à *Weimar*. Le Comte *Haugwitz* avait choisi ce séjour, puisque, peu éloigné du théâtre de la guerre, il se trouvait cependant, ou au moins *aurait dû* se trouver, hors de la ligne des opérations, l'armée se portant sur la *Saale*, et le Roi ayant pris la route de *Blankenhayn*. Il m'avait dit la veille, lorsque je parlais de mon retour à Dresde: „Restez avec nous encore quelques jours; nous serons à *Weimar* en même tems tranquilles et instruits; et nous touchons, comme Vous voyez, aux grands événemens."

Avant de monter en voiture, le Comte *Haugwitz* avait reçu un premier avis d'un combat malheureux arrivé la veille à l'avant-garde du corps de *Hohenlohe;* mais il n'en avait pas su les détails, et il ne voulait en parler à personne. Comme le chemin près d'Erfurt était très mauvais, nous sommes allés à pied pendant plus d'une heure; je me suis aperçu de quelque chose de mauvais par le silence profond du Comte *Haugwitz;* je lui en ai même demandé la raison; il m'a dit qu'il souffrait des dents.

Nous sommes entrés à *Weimar* à onze heures; et j'ai été frappé de surprise et d'épouvante par le spectacle qui s'est offert à mes yeux. Une bagarre, comme je ne l'avais pas encore rencontrée; les rues gorgées de troupes, de chevaux, de chariots; au milieu de cela des officiers de toute arme, des généraux, des personnes de la suite du Roi, que je n'avais pas attendues ici. Les voitures s'arrêtent; je vois arriver le conseiller du cabinet *Lombard*, qui, pâle et défait, me demande si son frère est dans la mienne, puis s'approche et me dit: „Vous ne savez pas ce qui se passe? Nous avons perdu une bataille; le Prince *Louis* est tué.“ Ce coup subit était hors de mes calculs, et au-delà de mes craintes. J'en ai été comme anéanti. Une catastrophe aussi cruelle aurait suffi toute seule pour m'abattre; ici elle se présentait encore entourée des présages les plus funestes, et comme l'affreux avant-coureur de quelque autre désastre mortel. J'avance sans savoir ce que je fais; je vois Mr. de *Schladen* et le Comte *Goertz* au milieu de la foule; je me précipite de la voiture; je leur demande des explications, non pas sur les malheurs de la veille, dont je me sentais

déjà trop instruit, mais sur ce qui se passe autour de moi. On me dit: „Le quartier-général est ici; le Roi et la Reine viennent d'arriver; la marche des troupes est *suspendue;* le Duc fait former *un camp;* tout est dans la plus grande consternation.“ A ces mots mes forces m'abandonnent; quelques faibles débris d'espérance qui s'étaient encore cachés dans mon ame, disparaissent comme un rêve trompeur, et l'abîme s'ouvre devant moi. — Le tourbillon me porte en avant; j'arrive à ce qu'on appelle *l'esplanade.* J'y vois trois ou quatre cents officiers de tout grade et de toute couleur. J'y vois aussi des hussards Prussiens et Saxons, plusieurs d'entre eux grièvement blessés. Je demande des nouvelles à droite et à gauche. J'apprends successivement tous les détails de la malheureuse affaire de *Saalfeld.* J'apprends en même tems les nouvelles fâcheuses du corps de *Tauentzien*, attaqué le 9 près de *Schleitz*, et repoussé avec une perte considérable. Cependant je suis loin de comprendre ce qu'il y a de commun entre ces tristes affaires, et un changement complet du plan d'opération; il me paraît plutôt que le mouvement vers la *Saale* n'en devient que plus indispensable, qu'il aurait dû être exécuté avec une célérité et une vigueur redoublées. Je m'aperçois, et pour comble de chagrin, que tout le monde partage mon opinion; que tout le monde est persuadé comme moi que le Duc de Brunswic, effrayé, déconcerté, bouleversé par une première nouvelle désastreuse, n'a eu, dans ce mouvement rétrograde, dans ce camp tombé des nues, d'autre but que de gagner du tems sur lui-même, de revenir de son premier abattement, de consulter — non pas les généraux,

car il n'en fit rien — mais ses propres incertitudes et terreurs. Je vois le mécontentement et la méfiance peinte sur chaque figure; une agitation sourde règne partout. Je rencontre le Général *Kalkreuth*; il me dit: „Venez chez moi ce soir; bientôt nous ne compterons plus par jours, mais par heures.“ Je rencontre un moment après le Général *Phull*, qui, d'un ton mêlé de douleur et de rage, me dit: „On perd la tête; cela ira furieusement mal.“ — Entraîné, étourdi, confondu par tout ce que j'entends, au point d'avoir presque oublié pendant une heure cette perte dont je ne me consolerai pas toute ma vie, je vois le Prince *Auguste* de Prusse, qui m'aborde avec un mouvement inexprimable. Je ne l'avais pas vu depuis Berlin; il connaissait la liaison étroite qui avoit subsisté entre son illustre frère et moi. „Dans quel moment nous nous retrouvons!“ — me dit-il; et les larmes étouffaient sa voix; mais bientôt il se relève, et remontant son ame aux mâles sentimens qui convenaient à la grandeur de la circonstance, il me parle sur le présent et l'avenir dans des termes qui devaient rendre ce Prince aussi intéressant qu'estimable à mes yeux.

Le Comte *Haugwitz* nous a donné à dîner à deux heures dans une auberge. Le silence, l'embarras, la consternation, la tristesse, ont présidé à ce dîner; pour celui qui se rappelait le dernier dîner d'Erfurt, le contraste devait être frappant, et la chute lugubre. Ce qu'il y avait de plus désolant était l'ignorance profonde dans laquelle on se trouvait sur les projets et les mouvemens de l'ennemi. On ne savait pas même quelle direction donner à ses craintes; chacun était le maître de composer

le tableau de l'avenir avec les couleurs les plus sombres que lui présentait son imagination. Tout le monde paraissait d'accord sur un point; et ce point était précisément une chimère; on croyait les Français en pleine marche sur *Dresde;* tout le reste était couvert d'un nuage; on admettait que quelque *détachement* pourrait se porter contre *Géra* et *Leipsic;* mais que l'armée de l'ennemi tout entière avançait dans cette même direction; voilà ce qui était aussi inconnu à *Weimar*, qu'il pouvait l'être alors à Berlin ou à Vienne.

Après dîner est arrivé le Capitaine de *Kleist*, premier Aide-de-camp du malheureux prince *Louis*. Il nous a donné les détails du combat de *Saalfeld*, mais pas ceux de la mort du Prince, dont la mêlée l'avait séparé quelque tems avant la catastrophe. — La triste fin de ce Prince admirable inspira en général très peu d'intérêt; parmi ceux qui pour le bien de la chose auraient dû le regretter le plus, il y en eut dont des calculs personnels étouffaient les sentimens; d'autres étaient trop fortement frappés de l'imprudence et de la témérité de sa conduite pour s'occuper du juste tribut dû à tant de rares qualités et à un dévouement aussi héroïque; plusieurs se livrèrent même sur son compte aux propos les plus indécens et les plus atroces; tous enfin étaient tellement pénétrés du danger de leur propre position, qu'ils ne trouvaient pas le tems de jeter un regard en arrière; de sorte que cet événement cruel et décisif — car il le fut bien plus qu'on ne se l'imaginait dans ce premier moment — passa comme un incident subalterne.

Le Roi, qui, après la Reine, en fut peut-être le

plus vivement touché, ne voulut voir personne. Depuis qu'on était au quartier-général, le Marquis *Lucchesini* était allé, chaque soir à six heures, prendre le thé chez la Reine. Ce jour-là, le trouvant chez lui à la même heure, je lui ai demandé s'il ne comptait pas s'y rendre comme à l'ordinaire; je l'ai même pressé d'y aller, observant que cette résolution du Roi de se séquestrer tout-à-coup de tout le monde, me paraissait du plus mauvais augure. Il m'a dit que, quoique invité une fois pour toutes, il n'osait pas se présenter ce soir, à moins d'être appelé exprès.

En attendant, les plus sinistres symptômes se développaient de toutes parts. — Je me suis rendu chez le Général *Kalkreuth;* en me voyant entrer, il m'a dit: „Eh bien, le terme fatal que je Vous avais annoncé, est là; nous voici au milieu de la crise, sans savoir ce que nous deviendrons dans deux jours." La conversation allait s'entamer sur ce texte affligeant, lorsque j'ai vu entrer chez lui une espèce de députation d'officiers, toute composée d'hommes connus par leurs mérites ou leurs talens. L'un d'entre eux, portant la parole, a dit: „Nous venons au nom de tout ce qu'il y a d'estimable dans l'armée pour conjurer Votre Excellence d'avoir pitié de nous et de l'Etat. Le Roi a déjà perdu la moitié de sa couronne — — Comment, Messieurs, comment? les a interrompus le Général — — Oui, Excellence, la moitié de sa couronne; nous savons bien ce que nous disons; et il perdra incessamment l'autre moitié, si le Duc de Brunswic continue à nous commander; le mécontentement est au comble; nous ne répondons de rien, de rien même de ce qui peut se passer *ici*, si on ne trouve pas le moyen d'éclairer le Roi sur sa

position. C'est Votre Excellence qui doit s'en charger, c'est Elle qui doit prendre la direction, et nous ne partirons pas d'ici, quoi qu'il arrive, sans que nous ayons obtenu ce que nous demandons." — J'ai été tellement effrayé de ce discours, et tellement embarrassé d'y être présent, que j'ai tâché de gagner la porte; mais le Général m'a retenu, en me disant à demi-voix: „Ne partez pas; il est bon que Vous soyez témoin de ceci." Ils se sont mis alors à exposer tous les motifs qui les avaient conduits à cette démarche; ils ont parlé du camp de Weimar et de la manière dont on venait de l'exécuter, avec la plus amère dérision et le plus profond mépris; ils ont assuré que, pour combler la confusion, le Duc s'était brouillé, à propos de cette mesure, avec son propre favori le Colonel Scharnhorst, qu'il lui avait dit les choses les plus dures; ils ont ajouté qu'au reste le Duc ne savait absolument plus, ni ce qu'il faisait, ni ce qu'il voulait faire, ni où il était, ni où il allait; que les plus étranges propos retentissaient d'une extrémité de l'armée à l'autre. — Le Général leur a répondu avec dignité et sagesse. Il leur a dit que si ce soir même le Roi lui offrait le commandement, quelque fâcheux que pût être l'état des choses, il l'accepterait sans objection, mais qu'aucun homme raisonnable ne pouvait prétendre qu'il se présentât lui-même pour le demander; qu'une démarche pareille, également contraire à ses sentimens et au respect qu'il devait au Roi, serait un acte de démence dans un moment où ces Messieurs eux-mêmes, quoique lestement et fort imprudemment, parlaient de la perte de la couronne. — Ils ont insisté long-tems, et à la fin dans des termes si forts, que le Général

n'a plus voulu les entendre, et les a congédiés brusquement.

Cette scène, qui m'avait terriblement affecté, a amené une longue conversation, dans laquelle le Général Kalkreuth ne m'a plus laissé de doute sur l'étendue et l'extrémité du danger. J'ai appris que non seulement le Duc de Brunswic n'avait aucun plan fixe et raisonnable sur l'ensemble des opérations, mais qu'il en dirigeait encore très mal les détails, qu'il fatiguait les troupes par des dispositions confuses et contradictoires, par des marches et contremarches inutiles, par une mauvaise répartition des cantonnemens, par des difficultés continuelles pour la subsistance, par une infinité de fausses mesures qui épuisaient leurs forces en pure perte. Il m'a dit que, quoique personne ne parût s'en douter, il était sûr que les Français pousseraient des forces considérables vers *Leipsic*; „et si on leur permet — a-t-il ajouté — de s'emparer du pont de *Koesen*, toute la Saxe est perdue pour nous, et nous verrons ce qui arrivera après." Il m'a déclaré qu'il regardait la résolution du Duc de Brunswic de concentrer l'armée près de *Weimar*, comme un trait de déraison militaire qui surpassait celle de *Mack*, lorsqu'il s'était enfermé à *Ulm*; puisque, tous les magasins Prussiens se trouvant sur la *Saale*, à *Naumbourg*, *Weissenfels*, *Mersebourg*, *Halle*, etc., il se condamnait de propos délibéré à mourir de faim dans trois jours. Enfin il m'a nettement annoncé que si cela ne changeait pas dès le lendemain, il craignait qu'au jour d'une bataille qui ne pouvait guère être éloigné, une partie des troupes, excédées de fatigues et de misère, ne fît que médiocrement son devoir. Ce fut

la première fois que j'entendis prononcer ce mot terrible.

La journée avait été si orageuse, que je n'avais pas même pensé à demander mon logement. En le cherchant à neuf heures du soir, je me suis rappelé que, depuis mon arrivée à *Weimar*, je n'avais pas rencontré le Comte *Goetzen*. Je me suis fait conduire chez lui; il était absolument le seul qui ne m'offrît aucun symptôme de consternation et d'abattement; mais je ne m'en suis pas moins aperçu que, sous les dehors du calme et de la sérénité, l'inquiétude était au fond de son ame. Il m'a raconté ce qui s'était passé la veille à *Blankenhayn*; comment le Roi et la Reine y avaient appris les nouvelles de *Saalfeld*, dans quel danger ils se trouvaient pendant plusieurs heures (les Français étant entrés à *Rudolstadt*, à deux lieues du quartier-général), quelles mesures on avait prises pour les couvrir; ce qu'il avait fait lui-même dans cette circonstance, où, à la tête de cinquante hussards, il s'était rendu au milieu de la nuit jusqu'aux portes de Rudolstadt pour bien reconnaître ce qui s'y passait. — En parlant du Duc et de son camp, et de toute sa conduite, il ne m'a pas donné un éclaircissement, il n'a pas fait une réflexion qui n'eût confirmé et augmenté mes inquiétudes, et justifié tous mes pressentimens.

Je suis à la fin arrivé dans mon logement, excédé d'agitation et de fatigue. Mais j'ai cherché en vain le sommeil. Les rues étant encombrées de chevaux, de chariots, de canons, un vacarme horrible s'est prolongé toute la nuit, et l'idée de l'issue épouvantable vers laquelle je voyais avancer cette entreprise, et avec elle les destinées de l'Allemagne et

de l'Europe, m'a jeté dans une fièvre d'angoisse, dans laquelle j'ai soupiré après le lendemain.

Dimanche, 12 Octobre.

Je suis sorti à sept heures pour trouver le Marquis de *Lucchesini*. Il n'était pas du nombre de ceux qui avaient absolument perdu la tête; cependant il s'en fallait de beaucoup qu'il fût tel que je l'avais vu jusqu'ici. Il m'a fortement conseillé de partir. J'étais occupé de la même idée; toute prolongation de mon séjour devenait inutile; et quant à mon propre intérêt, j'avoue que je n'avais pas le moindre désir d'assister au dénouement qui se préparait. J'en avais parlé la veille au Comte *Haugwitz*; peut-être sans bien savoir pourquoi, il avait protesté contre mon projet. Mr. de *Lucchesini* en jugea autrement. Il me dit qu'il était à-peu-près sûr que les Français poussaient des détachemens sur *Naumbourg*, que les moyens de partir se diminuaient d'une heure à l'autre, que la première alarme subite qui nécessitât un déplacement, pouvait me mettre dans le cas de ne plus trouver de chevaux nulle part, et qu'alors je serais obligé de partager leur sort à tout événement. Ces réflexions me déterminèrent.

En rentrant en ville — le Marquis était logé au faubourg — j'ai rencontré une quantité d'officiers de ma connaissance, tous également irrités contre le Duc de Brunswic et ses mesures. Les murmures et les plaintes étaient dans toutes les bouches. Ce qui a un peu relevé les esprits, c'est qu'à dix heures le Roi est parti avec le Duc de *Brunswic* pour conférer avec le Prince de *Hohenlohe*, qui avait établi son quartier-général à *Capellendorf* entre

Weimar et *Jéna*. Je les ai vus passer sous les fenêtres du Prince héréditaire de Weimar, chez lequel j'étais monté pour quelques momens. Le Duc avait l'air déconcerté, le Roi calme, mais de très mauvaise humeur, tout autre qu'il me paraissait à *Erfurt*. C'est la dernière fois que je les ai vus.

Arrivé chez le Comte *Haugwitz*, je l'ai trouvé enfermé avec Mr. *Beyme*; je suis entré dans la chambre de *P. Lombard*, qui m'a reçu en larmes. Je lui ai reproché son découragement, et combien il avait tort d'augmenter, au lieu de combattre celui du Comte *Haugwitz*. J'ai voulu lui représenter que rien n'était encore perdu; mais je me suis bientôt aperçu que tous mes efforts étaient inutiles, que l'idée d'une catastrophe prochaine et inévitable s'était emparée de toutes les têtes. — Quand le Comte *Haugwitz* a été seul, je lui ai annoncé mon intention sérieuse de quitter le quartier-général, et cette fois-ci il ne s'y est que faiblement opposé. Je lui ai demandé des passe-ports, un ordre pour les maîtres de poste, etc. Il m'a dit que je n'avais qu'à tout expédier selon ma propre convenance, qu'il signerait tout. Je l'ai fait. En signant les passe-ports, il m'a comblé de choses obligeantes, tant en son nom, qu'au nom du Roi. Il m'a demandé avec instances de ne pas partir, avant d'avoir dîné avec lui; j'ai pu d'autant plus aisément me rendre à sa proposition, que j'étais sûr de n'avoir pas de chevaux avant quatre ou cinq heures du soir.

J'ai vu ensuite le Général *Phull*, qui m'a lu un mémoire qu'il venait de composer à la hâte, sur les mesures à prendre pour le moment. J'ai à peine besoin de dire qu'il y prouvait la nécessité urgente

de quitter sur-le-champ la position absurde où on se trouvait, de se rapprocher des magasins, d'occuper tous les débouchés de la *Saale*, de prévenir l'ennemi sur les points importans de *Dornbourg*, *Cambourg*, *Koesen*, *Naumbourg*, qu'à la fin on *commençait* à croire sérieusement menacés. Il est plus qu'inconcevable que ni le Duc de Brunswic, ni le Prince de Hohenlohe, ni aucun autre des Généraux *dirigeans*, ait voulu se convaincre d'une chose qui ne pouvait pas échapper à un ignorant, pour peu qu'il eût l'usage de ses sens. Mais le Général *Phull* m'a dit en même tems que, depuis trois jours, le Duc ne lui avait pas *parlé*. Je l'ai fortement engagé à communiquer son mémoire à Mr. de *Lucchesini*, puisque, bien ou mal, il était une fois reconnu qu'il était presque le seul que le Duc consultât encore sur ses démarches. Nous avons été le trouver. Le mémoire a été lu. Le Général l'a accompagné de plusieurs observations très lumineuses. Il a vivement déploré la fatalité qui a fait échouer son plan primitif, approuvé par les hommes les plus capables de l'armée, et d'après lequel on aurait dû se porter avec les premières forces disponibles sur le *Mein* pour y établir le théâtre de la guerre. Il a critiqué sans aucun ménagement le prétendu plan du Duc de Brunswic; il a exposé, avec beaucoup d'énergie, sa faiblesse, sa pusillanimité et son inconséquence. Cet entretien, aussi intéressant que pénible, a été interrompu par l'arrivée de Mr. de *Goethe*, qui est venu faire une visite au Marquis; mais celui-ci a promis que ni le mémoire, ni le commentaire ne seraient perdus pour l'intérêt public, et qu'il en ferait tout son profit. Je ne sais pas si le Duc de Brunswic

a jamais reconnu les fautes funestes par lesquelles il avait préparé la ruine de l'armée et de la monarchie; dans tous les cas, il les a reconnues trop tard.

Le dîner chez le Comte *Haugwitz* a été un peu moins triste que celui de la veille, et Mr. de *Lucchesini* a tout fait pour l'égayer. On a parlé pour la première fois de l'occupation de *Géra* et de *Zeitz* par les troupes Françaises; mais toujours comme d'une expédition passagère, comme d'un léger coup de main, sans que personne ait paru imaginer que toutes leurs forces se portaient sur ce point. Après le dîner on est venu annoncer que le Roi et le Duc de Brunswic étaient de retour, et que l'armée se mettrait en marche le lendemain. Cependant aucun ordre n'a été donné. Mr. de *Lucchesini* m'a dit que si quelque changement essentiel se faisait jusqu'au lendemain matin, il aurait soin de m'en faire avertir à l'endroit où je passerais la nuit, pour que je partisse en possession des nouvelles les plus fraîches. Ni Lord *Morpeth*, ni aucune personne de la *Russie* n'était arrivé jusqu'à mon départ.

Après quatre heures j'ai dit mes adieux à tout ce qui était réuni chez Mr. de *Haugwitz*. Le moment était tel qu'indépendamment de toute considération personnelle — et il est vrai qu'on m'avait traité pendant ce séjour avec une distinction et une bienveillance extrêmes — j'aurais été ému, en pensant à la situation où je les laissais, et à l'incertitude lugubre de l'avenir. Le Comte *Haugwitz* m'a dit: J'espère que ce ne sera pas pour long-tems; nous devons nécessairement nous revoir; si nos affaires vont bien, je vous donne rendez-vous à *Wurzbourg;* c'est là que nous voulons nous entretenir sur l'arrangement futur

de l'Allemagne.“ Ce furent ses derniers mots; il était vivement attendri, jusqu'à verser des larmes en me quittant.

J'ai été trouver le Général *Phull*. Il m'a donné des conseils sur mon voyage. Mon projet était de gagner *Mersebourg*, pour aller ensuite, soit à *Halle*, soit à *Leipsic*, selon les circonstances. Il a fortement protesté contre ce projet; il m'a dit qu'avant ce soir les Français seraient infailliblement à *Naumbourg*, et que demain, en traversant le pays, je pouvais les rencontrer partout; il m'a demandé ma parole que je prendrais le même chemin par lequel il avait fait partir la Grande-Duchesse de *Weimar*, par *Allstedt*, etc., et que surtout je ne passerais la *Saale* que là où je pourrais le faire en pleine sûreté.

Je suis parti de *Weimar* à cinq heures. En allant à *Buttstedt*, où je devais séjourner la nuit, j'ai entendu de loin le bruit du canon; les Français étaient entrés à *Naumbourg*. A *Buttstedt* encore, une canonnade long-tems prolongée s'est fait entendre par le silence de la nuit; j'ai su ensuite que l'ennemi avait employé cette nuit à démolir le pont entre *Lobeda* et *Burgau*.

Lundi, 13 Octobre.

Je me suis arrêté à *Buttstedt* jusque après neuf heures; n'ayant pas eu des nouvelles de Mr. de *Lucchesini*, j'ai présumé que rien de décisif n'arriverait aujourd'hui. (Ce n'est qu'à midi, en effet, que le Duc s'est enfin déterminé à porter l'armée du Roi sur *Auerstedt*.) M'étant procuré au poids de l'or deux mauvais chevaux, j'ai entamé la route d'*Allstedt*. Arrivé à trois heures dans cet endroit, j'ai

annoncé l'intention d'aller à *Eisleben;* mais personne n'a voulu m'y conduire. La nuit menaçant de me surprendre, j'ai dû me contenter d'un arrangement moyennant lequel j'ai gagné *Sangerhausen,* où déjà la terreur était entrée avant moi.

Mardi, 14 Octobre.

Tout ce que j'ai pu obtenir, c'étaient des chevaux de poste pour *Mansfeld;* car, quand j'ai parlé de *Halle,* ou seulement d'*Eisleben,* j'ai eu l'air d'avoir nommé le chemin de l'enfer. L'occupation subite de *Naumbourg,* et la retraite de plusieurs divisions de train avaient tellement répandu la consternation, que l'on voyait l'ennemi partout. En allant à *Mansfeld,* j'ai entendu, au milieu des montagnes qui entourent cette ville, la terrible canonnade qui m'a annoncé l'événement décisif! — Tout était dans des alarmes inexprimables. De *Mansfeld* on m'a mené à *Sandersleben,* où j'ai rencontré le régiment de *Natzmer,* faisant partie du corps du Prince *Eugène de Wurtemberg,* qui se portait à marches forcées sur *Halle.* J'ai voulu passer la *Saale* à *Alsleben;* mais le bac y étant endommagé, j'ai été obligé de descendre jusqu'à *Bernbourg.* J'y suis arrivé à six heures du soir, trop heureux d'obtenir la promesse d'avoir des chevaux pour le lendemain. La ville était remplie de Prussiens, appartenans au corps du Prince de Wurtemberg.

Mercredi, 15 Octobre.

Je suis parti de *Bernbourg* à huit heures. Arrivé à *Coethen,* j'y ai trouvé deux négocians Anglais, venant de *Leipsic;* les premières personnes qui

m'ont dit que les choses allaient bien pour la Prusse, que le Prince de *Hohenlohe* avait battu les Français. — Je me suis trouvé à *Dessau* à trois heures; on m'a assuré que le Prince venait de recevoir la nouvelle d'une victoire complète. La ville avait l'air d'un désert; pas un cheval, quelque chose que j'eusse pu faire. On m'a dit que j'en trouverais plutôt à *Woerlitz;* et comme c'était le chemin de *Wittenberg*, et que de plus, le Prince s'y étant rendu, j'avais l'espoir d'y vérifier la prétendue nouvelle, j'ai engagé le postillon de *Coethen* à m'y conduire. Mais j'ai manqué le Prince, qui était retourné à *Dessau* par un autre chemin; et ce n'est qu'avec peine que j'ai obtenu deux chevaux pour le lendemain.

Jeudi, 16 Octobre.

Après m'être promené pendant une heure dans ce superbe jardin, tourmenté par des idées qui n'étaient guère en harmonie avec ses beautés, je suis parti pour *Wittenberg.* J'y ai trouvé à l'auberge Madame la Grande-Duchesse *Anne*, née Princesse de *Cobourg*, deux Mss. *Jacovleff* Russes, et plusieurs négocians de Berlin, revenant de *Leipsic.* L'allégresse était générale; quatre différentes lettres de *Leipsic*, du 14 et 15, qu'on m'a données à lire, annonçaient la défaite totale des Français. Pas un homme à *Wittenberg* qui en eût douté un instant. Pendant que je m'y trouvai, le Prince *Antoine Radziwill* est arrivé de Berlin pour se rendre au quartier-général, et y recueillir des détails sur la catastrophe de son illustre beau-frère. Je lui ai parlé long-tems; il m'a dit que cet événement avait produit à Berlin une consternation profonde, et que l'état dans lequel

se trouvait Madame la Princesse *Louise* ne pouvait pas se concevoir. J'ai ensuite continué ma route sur *Torgau*, où je suis arrivé à minuit, et où la nouvelle de la victoire des Prussiens était répandue comme partout ailleurs.

Vendredi, 17 Octobre.

Parti de *Torgau* à sept heures, je suis arrivé à deux heures à *Grossenhayn*. Là encore on se berçait de victoires; des officiers Saxons que j'y ai rencontrés, ont fait l'observation que depuis deux jours on n'entendait plus aucun coup de feu; ils en ont induit que la guerre s'éloignait, et que tout allait à merveille.

Enfin, je suis arrivé à *Dresde*, à huit heures du soir. C'est là seulement que les plus épouvantables nouvelles sont venues fondre sur moi. J'y avais été précédé de quelques heures par le premier avis de la bataille perdue; et presque avec moi était arrivé le Major de *Funck*, qui en a annoncé les premières suites pour la Saxe. Je me suis félicité, pour mon compte, d'un faux bruit qui m'avait considérablement adouci les deux derniers jours de ce triste voyage; mais bientôt j'ai été cruellement payé de tout ce qui m'avait été épargné par-là de peines et de désolation; et lorsque j'ai quitté *Dresde* deux jours après, les portes de l'espérance ont paru se fermer derrière moi sur l'Allemagne et sur l'Europe.

Table des matières.

3 Octobre.

Page

Arrivée à *Naumbourg ;* principales personnes qui s'y trouvaient 223
Première conversation avec le Comte *Haugwitz* . . 224
On négocie avec l'*Electeur de Hesse* . . . . . „
Seconde entrevue avec le Comte *Haugwitz*, qui m'engage à le suivre à *Erfurt* 225

4 Octobre.

Départ de *Naumbourg*. Spectacle qui s'offre sur la route d'*Auerstedt* 226
Entrevue et conversation de cinq heures avec le Général *Kalkreuth* 227
Idée générale que j'avais alors de l'entreprise Prussienne „
Substance des discours du Général *Kalkreuth* . . 229
Arrivée a *Weimar* 234

5 Octobre.

Arrivée à *Erfurt* 234
Distribution des corps et des commandemens à cette époque . . . . . „

Page

Conversation de deux heures et demie avec le Comte *Haugwitz* 236
Explication sur sa conduite dans les derniers tems 237
Ma réponse à son exposé 241
Explications réciproques sur les moyens de gagner l'opinion publique 243
Son tableau de la situation et des ressources politiques de la Prusse 244
Explications réciproques sur les dispositions de la Cour de *Vienne* 244
Discussion sur les résultats de cette guerre en cas de succès, et sur l'arrangement éventuel de l'Allemagne 247
Propositions spéciales qu'il me fait . . . 250
Première entrevue particulière avec le Marquis *de Lucchesini*. Motifs par lesquels je me suis rapproché de lui 251
Substance des avis qu'il donna sur les projets de Napoléon et qui déterminèrent le Roi à la guerre 252
Histoire de son rappel de Paris 254
Conduite de Mr. de *Knobelsdorf* et sa réception à Paris 255
Détails de l'audience de congé de Mr. de *Lucchesini* 256
Explication de ce que Napoléon lui avait dit sur Lord *Lauderdale* 257
Progrès qu'avait faits la négociation avec l'Angleterre . . . . . ,,

6 Octobre.

Première entrevue avec Mr. *Lombard* 258
Mon jugement sur sa lettre à Napoléon 259
Explication du Comte *Haugwitz* et de Mr. de *Lucchesini* sur un article que j'avais rédigé par rapport à la *Saxe* et à la *Hesse* 260
Entrevue avec *Lombard* pour la révision du *manifeste* 261

7 Octobre.

Page

Conjectures sur le motif par lequel on m'avait appelé au quartier-général 267
Conversation avec le Comte *Haugwitz* . . . . . „
Rapports avec l'*Autriche;* projet de l'envoi d'un militaire à Vienne 268
Rapports avec la *Russie.* Prétendu projet de cette puissance de forcer l'Autriche à la guerre (cfr. p. 281) 269
Entrevue avec *Lombard.* Ses aveux et renseignemens remarquables sur sa conduite passée et celle du Roi de Prusse 271
Soirée chez Mr. de *Lucchesini.*
Détails sur l'histoire des traités de *Vienne* et de *Paris* 275
Explications sur la conduite de la Prusse envers *l'Angleterre* 278
Anecdotes sur *Napoléon,* son frère *Joseph, Sieyes,* etc. 279

8 Octobre.

Premières nouvelles des mouvemens des Français; changement qu'elles opèrent dans les dispositions; conversations et réflexions sur cette matière 282
Fausses idées sur les projets de l'ennemi 282
Conversation avec le Comte *Goetzen* sur le Roi et le Duc de Brunswic 286
Conversation avec Mss. de *Montjoye* et *Sartoris* . . 287
Discussion avec *Lombard* sur les rapports entre la *Prusse* et *l'Angleterre* 288
Ce qu'il me dit sur les dispositions de l'Empereur de *Russie* 290
Visite chez le *Duc de Brunswic* 291
Arrivée du Ministre de France, *Laforêt,* à *Erfurt;* sensation qu'elle produit (cfr. p. 303) 293

Page

Soirée chez Mr. de *Lucchesini*.
Conversation sur l'incident de l'arrivée de *Laforêt* et la conduite du Comte *Haugwitz* à ce sujet . 294
Ce qu'il m'apprend sur l'histoire de *Naples* . 295
Explication avec lui sur le *Duc de Brunswic* . „

9 Octobre.

Audience chez *la Reine* 296
Caractère général de sa conversation . . „
Ses réflexions sur la campagne de 1805 . . 297
Son silence sur le Duc de *Brunswic* . . . 298
Son explication sur la nécessité de la guerre à propos d'un article du *Publiciste* 299
Sur sa prétendue partialité pour les Russes . „
Opinion du quartier-général sur le séjour de la Reine, et ce qu'elle m'en dit elle-même . . . 300
Conversation avec Mss. de *Haugwitz* et de *Lucchesini* . 302
Rapport du Général *Tauentzien* sur sa première rencontre avec les Français; effet qu'il produit sur le Comte *Haugwitz* 302
Comment cette affaire a fixé mon jugement sur le Comte *Haugwitz* 303
Ce qu'il me dit, à l'occasion d'un courrier de Vienne, sur la neutralité de *l'Autriche* . . . 304
Détails de ce qui se passa entre le Comte *Haugwitz* et moi par rapport à une proclamation aux troupes . 305
Entrevue avec le Général *Kalkreuth* 307
Soirée chez Mr. de *Lucchesini*.
Dénouement de l'affaire de *Laforêt* . . . 308
Confidences de Mr. de *Lucchesini* sur ses rapports avec le Comte *Haugwitz* . . . . . „

10 Octobre.

Départ du Roi et de la Reine pour *Blankenhayn* . . 309
Passage des troupes de la seconde ligne du centre . . 310
Explication du Comte *Haugwitz* sur les conseils militaires „

Page

Caractère du dîner qui se fait ce jour-là chez le Comte *Haugwitz* 311
Visite d'adieu chez *Lombard* . . . . . „
Conversation avec Mr. *Bohm* sur la conduite de Mr. de *Lucchesini* 312
Soirée chez Mr. de *Lucchesini*; dernière conversation *suivie* avec lui 314
Ses regrets sur le retard du voyage de Mr. de *Krusemark* à *St. Pétersbourg* . . . . . „
Discussion sur le choix du moment où la Prusse a commencé la guerre 315
Explication sur la nécessité de restituer le pays de *Hanovre* 320
Réflexions générales sur le mérite politique de l'entreprise Prussienne 322

11 Octobre.

Départ d'*Erfurt* 324
Arrivée à *Weimar* 325
Premières nouvelles de l'affaire de *Saalfeld*, etc. . . „
La marche des troupes suspendue, etc. 326
Consternation et mécontentement qui règnent à Weimar 327
Entrevue avec le Prince *Auguste* de Prusse . . . „
Triste dîner chez le Comte *Haugwitz* . . . . „
Premiers détails sur l'affaire de *Saalfeld* 328
Indifférence générale sur la mort du Prince *Louis* . „
Le Roi ne voit personne 329
Visite chez le Général *Kalkreuth*.
Scène remarquable dont je fus témoin . . 329
Détails qu'il me donne sur l'état affreux des choses 331
Entrevue avec le Comte *Goetzen*. Détails sur ce qui s'était passé la veille à *Blankenhayn* . . . 332

12 Octobre.

Entrevue avec Mr. de *Lucchesini*, qui me confirme dans la résolution de partir 333

Page

Départ du *Roi* et du Duc de *Brunswic* pour *Capellendorf* 333
Conversation avec *P. Lombard* 334
Le Comte *Haugwitz* signe mes passe-ports . . . . „
Conversation avec le Général *Phull*. Mémoire qu'il a rédigé sur les mesures à prendre dans ce moment . „
Lecture de ce mémoire chez Mr. de *Lucchesini* . . . 335
Dernier dîner chez le Comte *Haugwitz* 336
Départ de *Weimar* 337

13 — 17 Octobre.

Mon retour à Dresde par *Mansfeld*, *Bernbourg*, *Dessau*, *Wittenberg*, etc. et les circonstances qui l'ont accompagné 337

IX.

MÉMOIRE

SUR LES DROITS MARITIMES.

No. I.

Observations *

sur le Rapport du Ministre des affaires étrangères de France servant d'introduction aux décrets sur une nouvelle organisation de la garde nationale

publié par le Moniteur du 16 Mars 1812.

Ce rapport, que l'on peut regarder comme le premier manifeste de la grande guerre qui se prépare dans ce moment, n'est qu'un exposé des prétendus attentats de l'Angleterre contre les droits des neutres dans les guerres maritimes, et des mesures successivement adoptées par le gouvernement Français pour venger et protéger ces droits. L'auteur du rapport commence par mettre en fait „que les droits de la neutralité maritime ont été réglés solennellement par le traité d'Utrecht, devenu la loi commune des nations," et que „cette loi a été textuellement renouvelée dans tous les traités subséquens." Il en vient de là au récit des „arrêts arbitraires et tyranniques" par lesquels l'Angleterre a violé les principes consacrés par le traité d'Utrecht, et des actes de représailles que la France a opposés à ces

* Rédigées au mois de Mai 1812.

arrêts; et le résultat final est — la nécessité urgente d'employer toutes les forces disponibles de la France pour *exclure* les neutres de certains ports à l'extrémité du continent, où de tems en tems ils pourraient introduire quelques ballots de marchandises Anglaises!

Le gouvernement Français doit s'imaginer qu'avec le désir ou le pouvoir de lui résister, ses contemporains, plongés dans une stupidité absolue, ont perdu jusqu'au souvenir de tout ce qui s'est passé au milieu d'eux, jusqu'à la dernière trace de l'histoire et de l'ancien droit public de l'Europe, ou jusqu'à la faculté de lire, de comparer et de réfléchir. Autrement il ne leur offrirait pas comme des oracles diplomatiques des fables si maladroitement tissues, que le plus crédule de leurs lecteurs devrait regarder comme une insulte la prétention de les lui faire avaler.

Une réfutation satisfaisante de chaque partie, ou, pour mieux dire, de chaque phrase de ce rapport, ne serait pas une tâche difficile. Je me bornerai ici à examiner très succinctement ce qui concerne les questions de droit. Mon but est rempli, si je réussis à prouver:

Que le traité d'Utrecht, à l'époque même de sa signature, n'a pas *été*, n'a pas *pu* être, et n'a jamais *prétendu* être „la loi commune des nations pour les droits maritimes;"

Que ce traité, loin d'acquérir plus tard une autorité qu'il n'avait pas eue dans son origine, a été complètement étranger à tous les rapports et événemens postérieurs;

Que dans la lutte qui, depuis 1806, s'est engagée entre la France et l'Angleterre, pour soumettre le

commerce de tous les pays du monde à un système d'interdiction réciproque, la France a été le véritable agresseur, tandis que l'Angleterre n'a constamment agi que par voie de représailles; enfin

Que les principes proclamés dans le manifeste du 16 Mars, pour justifier la nouvelle guerre qui va embraser le continent, sont les mêmes — poussés cependant à un excès jusqu'ici inconnu — qui ont caractérisé la marche du gouvernement Français dans toutes les époques de cette lutte fatale.

I.

Pour qu'une loi commune des nations sur les limites entre les droits des états belligérans et des états neutres dans les guerres maritimes, eût pu se former, il aurait fallu que toutes les puissances indépendantes, dûment représentées dans un congrès général, se fussent concertées sur les règles à suivre dans cette branche du droit public, et qu'un code reconnu et sanctionné par toutes les parties intéressées, eût été le résultat de leurs travaux.

Je ne puis pas m'étendre ici sur tout ce qu'il y a d'inadmissible, et même d'absurde dans une supposition pareille. Il suffit de savoir qu'aucune entreprise de ce genre n'a jamais été exécutée, ni seulement tentée, et surtout que le traité d'Utrecht, tel qu'il est, n'a aucun trait de ressemblance avec un code de droit public, ou une loi commune des nations.

Ce qu'on appelle généralement le traité d'Utrecht, n'est, comme tout le monde sait, qu'un assemblage de traités séparés, conclus entre les différentes puissances qui avaient pris part à la guerre de la succession d'Espagne. Parmi ces traités, il s'en trouve

trois concernant la navigation et le commerce, l'un fait entre la *France* et *l'Angleterre*, l'autre entre *l'Angleterre* et *l'Espagne*, le troisième entre la *France* et la *Hollande*.

Dans le traité entre la *France* et *l'Angleterre*, il est stipulé que, dans une guerre maritime dans laquelle l'une ou l'autre de ces deux puissances resterait neutre, le pavillon de celle-ci couvrira les marchandises appartenantes aux ennemis de la puissance belligérante, et de plus que, par marchandises de contrebande confiscables dans toute espèce de vaisseau, on n'entendra que les objets directement applicables à la guerre. Ces deux articles, déterminés de tout tems d'une manière particulière et différente par chaque traité individuel de navigation, constituaient à la fin du 17me et au commencement du 18me siècle à-peu-près la question tout entière des droits des puissances neutres dans les guerres maritimes. Par les traités antérieurs de 1655 et 1677 la France et l'Angleterre étaient déjà convenues à l'égard de ces articles des mêmes concessions réciproques qui se trouvent dans le traité d'Utrecht; et ces concessions ont été renouvelées et renforcées même en faveur de la puissance supposée neutre dans le fameux traité de commerce de 1786.

Lorsqu'on réfléchit à la situation respective de ces deux puissances, on ne saurait s'étonner que, dans tous les traités entre elles relativement à cet objet, on ait accordé la plus grande latitude aux droits de celle des deux qui serait neutre dans une guerre maritime de l'autre. La raison en est claire: le cas supposé était si peu probable, que tout ce que l'on se promettait mutuellement, ne revenait, pour

ainsi dire, qu'à un simple compliment diplomatique. Depuis la décadence de l'Espagne, et plus tard de la Hollande, la France et l'Angleterre étaient les deux puissances prépondérantes sur mer. Soit directement, soit indirectement, toute guerre maritime, tant soit peu importante et durable, devait ou commencer ou finir par être une guerre entre l'Angleterre et la France; et telle a été effectivement l'histoire de toutes celles qui ont eu lieu depuis la fin du 17me siècle. Une guerre maritime, dans laquelle l'une ou l'autre de ces puissances se serait déclarée neutre, était très difficile à concevoir. Elles ne risquaient rien en la supposant. Plus elles étaient rivales, plus même leur état de rivalité dégénérait en état d'hostilité habituelle, moins il leur en coûtait d'être libérales l'une envers l'autre dans une hypothèse qui, à ce qu'elles comprenaient parfaitement bien, ne pouvait jamais se réaliser.

Mais les stipulations éventuelles sur les droits de la navigation neutre, consignées dans un traité entre la France et l'Angleterre, ne liaient aucune des deux parties contractantes dans leurs rapports avec d'*autres* puissances; il n'en résultait aucun principe universel; chaque partie conservait la liberté de s'arranger sur cet objet avec tout autre état aux conditions qui lui paraissaient les plus praticables ou les plus utiles.

Le traité de navigation et de commerce entre *l'Angleterre* et *l'Espagne*, faisant suite au traité de paix et d'amitié qu'elles avaient signé à Utrecht, ne fut que la confirmation d'un traité de 1667, que l'on inséra textuellement dans celui de 1713. Dans ce traité, assez favorable d'ailleurs à la partie éventuelle-

ment neutre, le principe *que le pavillon couvre la marchandise*, ne se trouve cependant point énoncé; circonstance essentielle, qui prouve d'abord combien ces traités séparés étaient peu connexes l'un avec l'autre, et ensuite, combien on était loin de considérer le principe de la liberté des marchandises ennemies sous pavillon neutre comme une loi généralement établie; car si on l'avait cru tel, le silence d'un traité formel sur un article d'aussi grand intérêt serait tout-à-fait inexplicable.

Le traité de commerce entre la *France* et la *Hollande*, conclu à Utrecht, étant absolument étranger à *l'Angleterre*, il serait inutile de s'y arrêter.

Quant aux autres puissances de l'Europe, quant à celles mêmes qui avaient eu part aux négociations d'Utrecht, ou qui furent comprises dans les différens traités, telles que le Portugal, la Prusse, la Suède, la Savoie, la Toscane, Gènes, Venise, etc. — pas un mot ne fut dit pour fixer leurs droits maritimes, ou les limites de leur neutralité future, ni d'après un principe commun, ni vis-à-vis d'aucune des puissances qui avaient coopéré à la paix générale.

Pour savoir au juste quelle idée le gouvernement Français de ce tems devait se former lui-même de la valeur de ses stipulations sur les droits de la neutralité, et de l'effet qu'elles pouvaient avoir comme principes généraux dans cette matière, on n'a qu'à jeter un coup-d'oeil sur les lois qui composaient alors *le code maritime de la France.*

Aucun pays n'a poussé plus loin que la France la sévérité de sa législation contre la liberté des neutres dans les guerres maritimes. Les ordonnances de François I (1536 et 1543), de Henri II (1554),

de Charles IX (1569), de Henri III (1584), etc. avaient toutes déclaré sans aucune restriction, non seulement „que la marchandise ennemie était confiscable à bord d'un bâtiment neutre," mais, ce qui était bien autrement fort, „que la marchandise ennemie entraînait aussi dans la confiscation toute marchandise chargée avec elle, et le bâtiment lui-même, quel qu'en fût le propriétaire." La célèbre ordonnance de la marine de 1681, que les Français ont regardée pendant long-tems comme un des monumens de gloire de Louis XIV, sanctionna les mêmes principes, en y ajoutant des articles extrêmement onéreux sur les preuves à fournir de la neutralité d'un bâtiment, sur les passe-ports, factures, certificats de toute espèce, sur les formes de procédure dans le jugement des prises. — Le règlement pour les prises de 1704, publié dans cette même guerre que le traité d'Utrecht a suivie, fut absolument conforme à ces ordonnances. „S'il se trouve sur les vaisseaux neutres des effets appartenans à l'ennemi, *les vaisseaux et la charge seront de bonne prise*" — dit l'article VII de ce règlement. Celui de 1744 modifia, il est vrai, une des clauses les plus dures de ces lois, mais en conservant soigneusement tout le reste. L'article V de ce règlement déclare „sujettes à la confiscation *les marchandises appartenantes aux ennemis* sur des navires *neutres* ou *alliés*," ajoutant toutefois — „que les *navires* seraient relâchés."

Si, — comme on ne rougit pas de l'affirmer aujourd'hui — les droits maritimes des neutres avaient été *réglés solennellement* par le traité d'Utrecht, il serait inconcevable que la législation maritime de la France ne se fût ressentie de ce grand événement,

ni à l'époque où il doit avoir eu lieu, ni même trente ans après. *

Et pour répondre à ceux qui croiraient peut-être que les ordonnances n'avaient rien de commun avec les traités, que la législation allait son train d'un côté, et le droit des gens de l'autre, je m'en vais citer un cas mémorable, qui ne laissera plus de doute à cet égard.

Les villes anséatiques (*Lubeck*, *Brême* et *Hambourg*) jouissaient depuis le milieu du 17me siècle d'une faveur particulière de la part du gouvernement Français. Le Cardinal Mazarin leur avait accordé en 1655 un traité dans lequel il était dit „que, pour l'égard des villes anséatiques, Sa Majesté, *dérogeant aux ordonnances*, veut et entend que les dits habitans soient déchargés de la rigueur d'icelles pendant

* La dernière loi même qui ait paru sur cet objet avant la révolution, le *Règlement concernant la navigation des bâtimens neutres en tems de guerre du 26 Juillet 1778* n'a pas articulé le principe que le pavillon couvre la marchandise. Il est vrai qu'il n'a pas non plus, à l'exemple des lois précédentes, annoncé le principe opposé; mais, à en juger par l'extrême rigueur de toutes les autres dispositions de ce règlement, par la nature des preuves exigées dans l'article II pour *justifier de la propriété neutre*, enfin par l'article dernier, qui maintient l'ordonnance de 1681 „en tout ce à quoi il n'aura pas été dérogé par le présent règlement," il est évident que *jusqu'en 1788* le gouvernement Français n'avait point l'intention sérieuse d'attribuer au pavillon neutre le pouvoir de couvrir la marchandise ennemie. — Ce n'est qu'à l'apparition de la *neutralité armée de 1780* que la France a brusquement changé de langage, et qu'avec une effronterie digne de l'aurore de ses beaux jours, elle a soutenu „que le *grand objet de ses ordonnances* avait *toujours* été le principe de la liberté des mers!!"

quinze années, en sorte *que la robe de l'ennemi ne confisque point celle de l'ami;* et que les navires à eux appartenans, soient libres, et rendent toutes leurs charges libres, bien qu'il y eût de la marchandise appartenante à l'ennemi." — En 1716 — trois ans après le traité *d'Utrecht!* — les villes anséatiques réclamèrent le rènouvellement de ce traité. Elles l'obtinrent; mais voici dans quels termes l'article principal était conçu: „Les vaisseaux sur lesquels se trouveront des marchandises appartenantes aux ennemis de Sa Majesté ne pourront être confisqués, non plus que le *reste de leur cargaison*, mais *seulement* les dites marchandises appartenantes aux ennemis, de même que celles de contrebande; Sa Majesté *dérogeant à cet égard* à tous usages et ordonnances à ce contraires, même à celles des années 1536, 1584 et 1681, qui portent que la robe ennemie confisque la marchandise et le vaisseau ami." — On leur tenait compte, comme d'une faveur extraordinaire, de n'avoir retranché dans ce nouveau traité que la *moitié* des droits que celui de 1655 leur avait accordés! *

C'est ainsi que le gouvernement Français envisageait et respectait lui-même le traité d'Utrecht!

* Le traité que les villes anséatiques obtinrent de la France en 1769 fut conforme en tout à celui de 1716. Mais un fait plus curieux encore, parce qu'il touche de si près à l'année climatérique de 1780, c'est qu'une convention que le gouvernement Français fit signer le *18 Septembre 1779* avec le Duc de *Mecklenbourg-Schwerin*, sanctionna encore une fois toute la sévérité des anciennes ordonnances, et entre autres déclara très positivement „sujette à confiscation toute marchandise ennemie, qui se trouverait dans un bâtiment neutre."

C'est ainsi que ce traité était devenu „la loi commune des nations pour les droits du pavillon neutre!"

II.

Cette loi — continue le Ministre rapporteur — „*textuellement renouvelée dans tous les traités subséquens, a consacré les principes suivans, etc.*"

Je crois en avoir dit assez pour faire juger si, à l'époque même de sa conclusion, le traité d'Utrecht a pu avoir la force d'une „*loi générale*," ou „*consacrer des principes*" quelconques. L'assertion sèche et tranchante, „que ce traité a été textuellement „renouvelé dans tous les traités subséquens," se trouve si complètement démentie par une quantité de documens que tout le monde peut consulter, que ceux mêmes qui ont le mieux suivi la marche et l'esprit des publications officielles du gouvernement Français, doivent avoir été frappés de sa témérité. Le fait est que, parmi les nombreux traités qui, depuis 1713 jusqu'à nos jours, ont statué sur les droits maritimes des différentes nations, on n'en rencontrera pas un où le traité d'Utrecht soit renouvelé, confirmé, ou cité comme modèle. * Les hommes

* Le seul traité du 18me siècle dans lequel le traité d'Utrecht — c'est-à-dire, l'une ou l'autre des conventions particulières sur la navigation et le commerce, signées à la suite du principal et véritable traité d'Utrecht — se trouve *nommé*, est un traité fait entre la France et la Hollande en 1739. Mais il faut voir à quel propos et dans quel sens. C'est parce que „le traité de commerce conclu à Utrecht, etc. *pour vingt-cinq années* étant expiré le 11 d'Avril de l'année dernière, les deux puissances, etc. etc." Etrange phénomène, qu'une *loi commune des nations* qui *expire* après un règne de *vingt-cinq ans!*

qui négociaient ces traités, savaient bien que quelques règles purement conventionnelles établies en 1713 entre la France et l'Angleterre, ou la France et la Hollande, n'étaient point obligatoires, ni pour des puissances que ces règles ne regardaient en rien, ni pour celles mêmes qui en étaient réciproquement convenues, dans leurs rapports politiques avec d'autres états. Sous quel titre un négociateur Danois eût-il exigé d'un négociateur Anglais d'admettre les stipulations d'Utrecht comme base des droits dont le pavillon de l'un ou de l'autre pays jouirait pendant sa neutralité? Dans les bons tems de la diplomatie, un contre-sens pareil ne serait entré dans la tête de personne.

Mais quand même le traité d'Utrecht aurait été ce qu'il ne fut certainement pas, le résultat formel et avoué d'une délibération commune de toutes les puissances sur les conditions et les privilèges de la neutralité dans les guerres maritimes, et par conséquent un véritable code de lois, il est clair que les révolutions survenues dans le système politique depuis 1713 auraient nécessité, et même à plusieurs reprises, une révision générale de ce code, à moins d'abandonner les questions les plus importantes et les plus problématiques à la décision des armes ou à des arrangemens particuliers.

Ce n'est pas pour renforcer une thèse que je crois suffisamment établie, mais pour l'éclaircir et la développer, que j'ajouterai les observations suivantes sur quelques-uns des principaux changemens qui ont eu lieu depuis un siècle par rapport aux intérêts respectifs des puissances neutres et des puissances belligérantes dans les guerres de mer.

Lorsque le traité d'Utrecht fut signé, plusieurs états, aujourd'hui d'une influence majeure, n'existaient pas, ou n'avaient point pris leur rang parmi les puissances maritimes. Je ne citerai que la *Russie*, et les *Etats-Unis de l'Amérique*. Toutes les grandes discussions sur les droits du pavillon neutre, qui ont occupé et agité l'Europe depuis trente ans, furent amenées par l'une ou l'autre de ces deux puissances. Or, quel que fût le fondement de leurs prétentions, il serait extravagant de soutenir que *la Russie*, ou *les Etats-Unis de l'Amérique* eussent pu faire valoir contre la *France*, *l'Espagne*, *l'Angleterre*, etc. les principes d'un traité qui avait précédé leur maturité, ou même leur naissance politique.

D'un autre côté, à mesure que le commerce des nations s'est augmenté; que la sphère de leur navigation s'est étendue; que de nouveaux rapports ont été créés, non seulement entre les pays voisins, mais entre les points du globe les plus éloignés l'un de l'autre; que la guerre maritime, considérée comme guerre commerciale, a acquis une importance égale, et quelquefois supérieure à celle de la guerre continentale, dont elle n'était autrefois qu'un accessoire: les questions relatives aux droits des neutres dans cette guerre se sont multipliées, compliquées, agrandies, ont présenté de nouvelles faces, et des problèmes jadis inconnus. A l'époque du traité d'Utrecht, par exemple, et même quarante ans plus tard, personne n'avait songé à examiner ou à déterminer jusqu'où pouvait s'étendre le droit d'un état neutre de faire le commerce avec les colonies d'une puissance belligérante. Ce n'est que dans la guerre de 1756 que cette grande et épineuse question fut

discutée pour la première fois entre l'Angleterre et la Hollande. Aucun traité ne la décida alors, et quoique dans la guerre allumée par la révolution de France, elle ait reparu avec plus de force que jamais, et soit devenue l'objet capital des discussions entre l'Angleterre et les Etats-Unis de l'Amérique, aucun traité ne l'a décidée jusqu'à ce jour. — La question si des bâtimens neutres envoyés par un vaisseau de guerre étaient sujets à la visitation, eut à peu près le même sort. Elle avait été partiellement agitée entre la Hollande et la Suède en 1742, et entre l'Angleterre et la Hollande en 1762; mais on l'avait passée sous silence dans le fameux *acte de neutralité armée de 1780*; ce n'est qu'en 1800 que pour la première fois elle fut mise en avant d'une manière formelle et péremptoire; et le traité de Pétersbourg de 1801 fut le premier qui essaya de la fixer entre l'Angleterre et les puissances maritimes du nord.

Mais ce qui, dans les grands événemens de la dernière partie du siècle passé, a plus influé que toute autre cause directe sur les rapports entre les belligérans et les neutres, c'est le changement qui s'est opéré dans les forces respectives des deux puissances principalement intéressées à toute question de droit maritime. Ce que nous avons à dire sur les effets de ce changement nous conduira directement à l'examen des accusations portées contre le gouvernement Anglais, „pour avoir substitué aux maximes du droit public des règles arbitraires et tyranniques."

III.

Depuis la guerre pour la succession d'Espagne, et notamment depuis la bataille navale de la *Hogue*, la marine française s'est trouvée dans un état de décadence progressive. Le rétablissement de cette marine ayant été négligé sous la longue et paisible administration du Cardinal Fleury, la France dans la guerre de 1756 et après la paix de 1762 ne put plus se dissimuler que la supériorité maritime était acquise à l'Angleterre. Dans la guerre pour l'indépendance de l'Amérique, les forces navales de la France se relevèrent momentanément; mais bientôt les désordres de la révolution, et l'ascendant irrésistible de la marine Britannique achevèrent de les paralyser. Une pareille situation devait inspirer à la France un attachement décidé pour tout ce qui tenait à la cause de la neutralité maritime, attachement qui ne pouvait que s'accroître avec le sentiment de sa propre faiblesse. Par la nature des choses, la navigation neutre, considérée surtout sous le rapport du commerce, est un puissant appui pour la partie faible, et un contrepoids sensible à la prépondérance de la partie forte dans les guerres maritimes. Les hommes éclairés n'auraient jamais été dupes de ces grandes protestations philanthropiques dont le gouvernement Français remplissait le monde en faveur d'un système qui touchait de bien plus près à ses propres intérêts qu'à ceux de la neutralité maritime. Cependant personne ne lui aurait reproché sa prédilection naturelle pour ce système, personne ne lui aurait fait le procès pour avoir encouragé, fomenté, prôné toute réclamation, tout acte public, toute confédération juste

ou injuste, tendant à favoriser la navigation et le commerce des neutres aux dépens d'un rival redoutable. Jusqu'au cri banal de liberté des mers, quoique toujours déplacé ou perfide, parce qu'il confond, soit par ignorance, soit par mauvaise foi, des objets totalement distincts, lui aurait été pardonné comme ruse de guerre. Mais lorsque, sous prétexte de défendre les droits mal définis des neutres, ce gouvernement a envahi les droits les plus clairs et les plus sacrés de ses voisins, lorsqu'il s'est servi de ce cri de libérté des mers, pour écraser systématiquement toute espèce de liberté sur la terre, lorsqu'après avoir lui-même déclaré criminel, proscrit, et anéanti tout ce qui prétendait à un reste de neutralité, il a évoqué le fantôme de cette neutralité pour justifier les démarches les plus épouvantables, — c'est alors que le sourire qu'excitait autrefois le charlatanisme de sa protection officieuse, a dû faire place à l'indignation et à l'horreur.

De même que la France, comme partie faible dans les guerres maritimes, était intéressée à favoriser les neutres, l'Angleterre, forte et victorieuse sur mer, avait un intérêt évident à soutenir les droits des puissances belligérantes. * Ces droits sont

* Le cosmopolitisme de nos jours a consacré l'opinion tout-à-fait absurde qu'un homme juste et soi-disant impartial doit toujours se ranger du côté des neutres et regarder les puissances belligérantes comme les oppresseurs naturels de ces victimes innocentes. Un grand publiciste du 16me siècle a déjà combattu cette chimère, en relevant avec une sagacité admirable la différence entre l'intérêt d'un pays neutre et celui d'un pays en guerre. Il dit „Lucrum *illi* commerciorum sibi perire nolunt. *Belligerantes* nolunt fieri, quod contra salutem suam est. Jus commerciorum *aequum est;* at hoc *aequius*

dans une infinité de cas en contradiction directe avec ceux des neutres; les traités, sources et organes de toute législation entre des états indépendans, sont aussi le seul moyen imaginable pour aplanir cette contradiction. Il ne peut y avoir de limite légale ni au droit d'une puissance belligérante, ni à celui d'une puissance neutre, que celle qu'elles se sont réciproquement imposée par des traités, et aucune des deux n'abuse de son droit, qu'en autant qu'elle agit contre les traités. Le gouvernement Anglais les a constamment respectés. Dans les coalitions hostiles dirigées contre ce Gouvernement en 1780 et 1800, dans ses longs et pénibles débats avec les Etats-Unis de l'Amérique, dans les diatribes mêmes de son ennemi mortel, la seule arme dont on ne se soit jamais servi, était l'appel à des conventions positives. De n'avoir pas voulu se relâcher sur des traités que les neutres et leurs protecteurs ne jugeaient plus convenables à leurs intérêts, ou bien, de n'avoir pas voulu, à chaque nouvelle prétention des neutres, se lier par quelque nouveau traité sur des points que les anciens avaient laissés indécis — ce seraient là les seuls torts de l'Angleterre, s'il était possible de lui en trouver. Ses amis mêmes, en discutant ces matières, lui ont quelquefois reproché, non pas un manque de loyauté, mais un manque de générosité envers les neutres. Je n'examinerai point si, dans d'autres tems, et dans d'autres circonstances, il eût été facile de justifier ce reproche. Je sais bien

tuendae salutis; est illud *privatorum*, hoc est *regnorum*. Cedat ergo regno mercatura, pecunia saluti!" *Albericus Gentilis: De jure belli.* — Voilà la philosophie et la philanthropie d'un homme d'état!

qu'appliqué à la situation où l'Angleterre s'est trouvée dans la guerre actuelle, il est d'une injustice choquante. Quoi? engagée dans un combat à mort, vis-à-vis d'un ennemi qui a mille fois proclamé que son existence est incompatible avec la sûreté et la prospérité du continent, réduite à ses moyens individuels par la désertion ou l'asservissement de tous ses anciens alliés, l'Angleterre devait encore faire des sacrifices gratuits? Voyant quel parti la France savait tirer de la navigation neutre, voyant que c'était cette navigation qui protégeait ses ennemis contre les effets de sa supériorité maritime, elle devait de son propre chef, ou, puisque tel était le bon plaisir de ses adversaires, resserrer la sphère des droits que ses traités lui avaient conservés, ou en accorder aux neutres au-delà de ce que les traités avaient consacré? Il me semble que le gouvernement Anglais, en se soumettant aux stipulations positives qui fixaient pour telle ou telle puissance l'exercice de sa neutralité légale, et en adoptant pour les points que les traités n'avaient pas déterminés, un système dans lequel l'intérêt suprême de sa propre conservation était combiné autant que possible avec les avantages réclamés par les neutres, avait satisfait, non seulement à ses devoirs rigoureux, mais à tout ce que l'équité, la générosité et les égards pour les intérêts d'un tiers pouvaient exiger.

Ce système, pour tout dire en un mot, aurait fini par contenter les neutres, si on leur avait laissé le tems et la liberté de consulter leurs vrais intérêts; et c'est un fait que l'histoire saura maintenir contre tous les mensonges postérieurs, *qu'au moment où l'ennemi de l'Angleterre lançait contre elle ses*

premiers arrêts de proscription, la question de la neutralité maritime avait cessé d'agiter les cabinets, et, à l'exception de quelques discussions peu orageuses entre l'Angleterre et les Américains, n'occupait plus que les tribunaux et les spéculateurs mercantiles. * Le traité de Pétersbourg de 1801, et l'accession des cours de Copenhague et de Stockholm à ce traité, avaient mis un terme à toutes les disputes entre l'Angleterre et les puissances du nord. La Prusse, sans avoir eu part à ce traité, profitait cependant, et grandement, de tout ce qu'il contenait de favorable aux neutres. On peut donc soutenir, sans crainte d'un démenti quelconque, que pour l'Europe la question de la neutralité maritime était jugée et expédiée autant qu'elle pouvait l'être au milieu des orages de la guerre. Quant aux Etats-Unis de l'Amérique, il est vrai que, grâces à la funeste influence de la faction Française, qui avait empêché la ratification complète du sage traité négocié par Mr. *Jay* en 1794, plusieurs articles d'une grande importance, et notamment celui du commerce neutre intermédiaire entre

* Il se trouve à cet égard un aveu remarquable dans le rapport même qui a donné lieu à ces observations. Il y est dit qu'à l'époque de la paix d'*Amiens* „la législation maritime reposait encore sur ses anciennes bases." Mon objet ne saurait être de relever les défauts de logique, de raisonnement et d'ensemble dans une pièce où la vérité et les faits sont traités avec si peu de cérémonie. Mais il est certain que cet appel inattendu à l'époque de 1803, tout en trahissant la plus profonde ignorance sur l'état de la question, admet ce qu'un Ministre de France aurait toujours dû contester: *que la discussion des droits maritimes était fermée à cette époque;* circonstance qui figurerait beaucoup mieux dans un manifeste Britannique.

les colonies d'une puissance belligérante et la métropole, ne se trouvaient pas positivement décidés, et restaient dans le vague de ce que l'on veut bien appeler le droit des gens naturel, c'est-à-dire que le plus fort était indubitablement autorisé à les résoudre d'après sa volonté et ses intérêts. Cependant le gouvernement Anglais, loin de se prévaloir du silence des traités, pour déclarer illégal tout commerce que les négocians de l'Amérique feraient avec les colonies de ses ennemis, se contenta de régler ce commerce par les restrictions les moins onéreuses pour les neutres. L'ordre du Conseil du 24 Juin 1803 enjoignit aux commandans des vaisseaux de guerre et aux armateurs „de ne saisir aucun bâtiment neutre employé au commerce direct entre les colonies de l'ennemi et le pays neutre auquel appartenait le bâtiment, pourvu que la cargaison fût la propriété d'un habitant de ce pays.“ Cette instruction, déjà assez favorable, fut encore incalculablement étendue par les principes adoptés dans les Cours d'Amirauté de Londres, d'après lesquels lorsque un bâtiment Américain avait porté en Amérique une cargaison de marchandises coloniales d'une des colonies de l'ennemi, il suffisait que cette cargaison eût été débarquée (en effet ou en apparence) dans quelque port des Etats-Unis, pour la faire passer immédiatement après dans les ports du pays ennemi en Europe. Les fraudes innombrables auxquelles cet excès de libéralité avait donné lieu, forcèrent enfin les tribunaux Britanniques (au mois de Juillet 1805) de déclarer que le fait seul du débarquement momentané dans un port des Etats-Unis, et du paiement des droits pour la cargaison, ne serait plus regardé comme

preuve suffisante de la légalité du voyage d'un bâtiment portant des marchandises coloniales aux pays ennemis en Europe, ou des marchandises des pays ennemis en Europe à leurs colonies. Mais, à cette modification près, rien ne changea dans la marche des tribunaux; l'instruction de 1803 ne fut point abrogée; la liberté générale des négocians Américains de commercer avec les colonies hostiles dans toutes les parties du monde d'un côté, et leurs ports en Europe de l'autre, resta intacte, et l'océan ne cessa de se couvrir de vaisseaux neutres, trafiquant pour le compte des ennemis de l'Angleterre *. Il est tout simple qu'en dépit d'une conduite aussi mesurée, l'avidité

* D'après les régistres des douanes publiés en Amérique, les habitans de cette nation avaient introduit en Europe, dans l'année finissant le dernier Septembre 1806, une quantité de sucre et de café, égale au produit de toutes les possessions Françaises et Espagnoles dans le golfe de Mexique. L'île de Cube seule leur avait fourni 1,075,000 quintaux de sucre. Pas la dixième partie de cette exportation ne fut légalement acquise par les Américains; pour tout le reste, ils n'étaient absolument que les facteurs et colporteurs des puissances en guerre.

Pour se former une idée juste de l'énormité des abus de cette navigation, des avantages que les ennemis et les neutres en tiraient, des pertes immenses qui en résultaient pour l'Angleterre, de l'esprit de justice et de modération de ces tribunaux de l'amirauté, décriés et flétris sur le continent par les plus indignes calomnies, enfin de la noire ingratitude des Américains, et de la nullité de leurs principaux griefs contre le gouvernement Anglais, on n'a qu'à lire un ouvrage publié en automne 1805 par un des premiers jurisconsultes et publicistes de l'Angleterre (Mr. Stephen) sous le titre de „*War in disguise*“ [or the frauds of the neutral flags. London, 1806.] L'importance des faits et la force des argumens contenus dans cet ouvrage lui assignent un rang distingué parmi les écrits politiques de notre tems.

insatiable de quelques individus, les pertes bien méritées que d'autres avaient faites par des spéculations notoirement illégales, l'esprit de parti nourri par le langage habituel des feuilles Françaises, et par les déclarations d'une foule de plats écrivains qui s'étaient enrôlés dans la cause de la neutralité maritime, ne cessaient d'ameuter l'opinion publique contre le despotisme du gouvernement Anglais. Mais les hommes justes et éclairés dans l'un et l'autre continent, et particulièrement dans les endroits où on pouvait le mieux juger les besoins et les intérêts du commerce, savaient apprécier ces clameurs. Si l'on eût pu se tromper sur les principes et sur les mesures adoptés de part et d'autre, les effets au moins parlaient trop éloquemment, pour ne pas écraser toutes les calomnies. Les négocians de *Copenhague*, de *Gothenbourg*, de *Pétersbourg*, de *Riga*, de *Koenigsberg*, de *Dantzig*, de *Hambourg*, d'*Embden*, etc. comme ceux des ports et des villes commerçantes de toutes les côtes des Etats-Unis de l'Amérique, voyaient bien ce que c'était que ce „joug de fer" que l'Angleterre imposait à la navigation neutre. Partout d'immenses richesses s'accumulèrent sous ce régime si décrié; dans les tems les plus florissans de l'Europe le commerce de la plupart de ces villes n'avait été ni plus actif ni mieux récompensé; leur prospérité, malheureusement à la veille de sa chute, se communiquait à l'intérieur des pays, ranimait l'agriculture, les fabriques, toutes les branches de l'industrie, se faisait sentir dans les parties les plus séquestrées du continent, dans les vastes plaines de la Pologne et de la Russie, dans les vallées des hautes Alpes,

comme dans les champs et les ateliers de la Saxe, de l'Autriche, de la Prusse. Quand on se demande comment l'Europe a pu résister si long-tems à tant de fléaux réunis qui pèsent sur elle, sans tomber dans un appauvrissement total, la solution de ce problème ne se trouve que dans ce grand fonds d'opulence, dans ces ressources toujours renaissantes qui, malgré les ravages des guerres et des révolutions, lui étaient assurées par ses communications avec l'Angleterre, et par ce même commerce maritime que celle-ci doit avoir cruellement opprimé.

Tel était le vrai état des choses, lorsque le décret du 21 Novembre 1806, connu sous le nom de *décret de Berlin*, déclara les Iles Britanniques, non seulement en état de blocus, mais exclues de toute espèce de communauté sociale, et retranchées, pour ainsi dire, du corps des peuples civilisés.

Ce décret, le plus audacieusement injuste, dont l'histoire conserve le souvenir, * on entreprend de le justifier aujourd'hui comme un acte purement défensif, comme une simple mesure de représailles, provoquée par les attentats du gouvernement Anglais.

* Le fameux décret du Directoire du 22 Nivose 1797 n'était après tout qu'un jeu d'enfant en comparaison de celui-ci. Il ordonnait la confiscation de chaque vaisseau qui porterait une seule pièce de marchandise Anglaise, mais il n'attaquait pas le commerce dans ses racines. Il fit beaucoup de mal aux individus, mais il ne tarissait pas dans les trois quarts du continent toutes les sources de prospérité publique et privée. Enfin, il supposait au moins une force maritime quelconque; celui de Berlin n'était absolument calculé que sur les progrès irrésistibles d'un système d'envahissement et d'oppression.

„Le décret de Berlin" — dit le Rapport — „*répondit à la déclaration* de 1806. Le blocus des Iles Britanniques *fut opposé* au blocus imaginaire établi par l'Angleterre."

Que le décret de Berlin, prototype fatal d'un nouveau genre d'hostilités, cause première d'une succession de maux dont le dernier terme échappe à l'imagination comme au calcul, a porté un coup mortel à l'Europe, personne ne s'avisera de le nier. Si ce décret funeste a été provoqué par la déclaration de 1806, les auteurs de celle-ci sont sans contredit hautement responsables de tout ce que le décret de Berlin a entraîné de calamités et d'horreurs. Mais quelle était donc cette déclaration de 1806? En croirons-nous le gouvernement Français sur sa parole? Quelle que soit l'indifférence ou la légèreté coupable avec laquelle les lecteurs de toutes les classes reçoivent aujourd'hui les manifestes de ce gouvernement, sans les examiner, sans les méditer, sans vérifier aucun fait, aucune date, sans les confronter avec ce qui s'est passé sous leurs yeux, sans employer enfin les moyens les plus simples pour empêcher au moins que la vérité ne soit maltraitée dans l'asile de leur propre conscience, refuserons-nous cependant quelques momens d'attention et de recherche à une question de cette extrême importance, ou l'abandonnerons-nous, comme tant d'autres, au jugement définitif du tribunal le plus suspect qui ait jamais prononcé dans sa propre cause?

Le blocus par mer des places occupées par l'ennemi est une des opérations dont la sphère a dû naturellement s'agrandir avec les moyens et les

forces disponibles des puissances maritimes. Autrefois on bloquait un port pour quelque but passager ou local, pour s'emparer des vaisseaux qui s'y trouvaient, pour retenir une escadre qui avait le projet d'en sortir, pour couper les moyens de défense à une ville qu'il s'agissait de prendre. Dans des vues plus vastes et plus combinées, on bloquera aujourd'hui une vingtaine de ports à la fois. * La légalité ou l'illégalité d'une entreprise ne peut pas dépendre de la grandeur de l'échelle sur laquelle elle est placée. Par quels sophismes contesterait-on à une puissance continentale le droit d'attaquer un ennemi sur chaque point de ses possessions en même tems, si elle a un nombre de troupes suffisantes pour exécuter ce plan? Ecouterait-on dans une occasion pareille les vaines protestations d'un voisin neutre? Il en est de même du blocus maritime des côtes. La définition que les plus zélés avocats des neutres ont donnée d'une place bloquée, que c'est „celle dans laquelle un bâtiment étranger ne pourrait essayer d'entrer sans s'exposer à un danger réel," n'est point du tout inapplicable à une réunion de ports sur la

* La même chose a cependant eu lieu dans des tems où les forces navales des puissances étaient fort inférieures à ce qu'elles sont devenues plus tard. Les *Hollandais*, par un édit du 26 Juin 1630, déclarèrent en état de blocus *toutes les côtes et rivières de la Flandre. Bynkershoek* (une des grandes autorités du commencement du 18me siècle) en citant et défendant cet édit, y ajoute même un exemple plus ancien. „Idem plane *jam olim* tempore nascentis reipublicae sancitum fuerat. Ex edicto ordinum Hollandiae 27 Jul. 1584, *exteri non hostes ad portus Flandriae commeantes navium merciumque publicatione puniuntur.*" Quest. Jur. Publ. L. I. c. II.

même côte. Tout dépend de la mesure des forces dont une puissance peut disposer pour l'exécution réelle d'un dessein, *légal en lui-même.* Or, sans entrer dans des calculs de détail sur ce qu'il faut de bâtimens de guerre pour bloquer tant et tant de places, et telle ou telle étendue de côtes, il est évident que, si les différens blocus auxquels l'Angleterre a eu recours, n'avaient pas été constamment appuyés de forces considérables et suffisantes, les ennemis aussi bien que les neutres, au lieu de crier contre ces blocus, s'en seraient moqués, comme d'une pure fanfaronnade. L'effet direct et visible qui a accompagné ces mesures, réprouvées par aucun principe de droit public, était la preuve de leur réalité. *

Mais il ne suffit pas, pour la justification d'une mesure, qu'elle n'ait aucun caractère d'illégalité ou d'injustice directe. Le droit le plus indubitable en lui-même peut devenir un instrument d'oppression. On peut en faire un usage tellement outré, tellement révoltant, que ceux qui en souffriraient seraient au moins complètement excusables, en saisissant tout

* L'interdiction générale de tout commerce avec un grand pays diffère essentiellement du blocus de ses ports et de ses côtes, en ce qu'elle prétend s'exécuter sans l'emploi direct d'aucune force disponible, et assujettit ainsi tous ceux qui sont étrangers à la guerre, *à un simple acte de volonté absolue de la part d'un belligérant.* Tel fut le principe du décret de Berlin, tel aussi le principe des ordres du conseil Britannique du mois de Novembre 1807 que ce décret avait fait naître. Aucune trace d'une prétention pareille ne se trouvera dans les actes du gouvernement Anglais, antérieurs à ces ordres du conseil !

ce qui se trouverait à leur portée, pour déjouer ou repousser ouvertement des actes incompatibles avec leurs premiers intérêts. La déclaration de 1806 se trouvait-elle peut-être dans cette catégorie?

Cette déclaration prononça le blocus contre les côtes, ports et rivières depuis l'*Elbe* jusqu'à *Brest;* mais la seule partie de ces côtes qu'elle désigna comme *rigoureusement bloquée* était celle comprise entre *Ostende et l'embouchure de la Seine.* Elle l'avait été depuis long-tems; et je présume que le partisan le plus déterminé du gouvernement Français, s'il veut se rappeler *pourquoi* elle l'était, que c'est dans les ports compris dans ce blocus rigoureux, que se firent pendant plusieurs années les vastes préparatifs pour une descente dans les Iles Britanniques, ne se permettrait pas de blâmer cette mesure. Quant aux ports de l'Allemagne septentrionale (et même de la Hollande), la déclaration portait „que l'entrée et la sortie de ces ports *ne sera point défendue aux vaisseaux neutres*, pourvu que ceux qui arrivent, n'aient été frétés, ou ceux qui sortent ne soient destinés à se rendre dans un des ports de l'ennemi, et que leur cargaison ne consiste ni en propriétés de l'ennemi, ni en contrebande de guerre.“ C'est ainsi que la déclaration du 16 Mai 1806 „*anéantit d'un seul mot les droits de tous les états maritimes,*“ et que, „*du moment* de cette déclaration, l'Angleterre *ne reconnut plus de neutres* sur les *mers!*“

Voyons maintenant ce qui avait amené cette déclaration, et comment elle fut jugée dans son tems. La Prusse, à l'instigation de la France, s'était emparée de tous les pays composant l'Electorat de

Hanovre, et, avant même que cet acte d'iniquité fût pleinement consommé, avait notifié par un ordre du 28 Mars 1806 „que, d'après un traité conclu entre le Roi de Prusse et l'Empereur des Français, l'entrée des ports de la mer du nord et des rivières qui se jettent dans cette mer, serait fermée à la navigation et au commerce Britannique, et qu'on procéderait aux arrangemens nécessaires pour empêcher toute *importation* et tout *passage* des marchandises Anglaises." C'est cette mesure hostile qui amena la déclaration du 16 Mai. Ce n'est point contre les *neutres*, c'est contre la *Prusse*, agissant de concert avec la France, et excluant formellement le commerce Anglais de tous les ports de l'Elbe, du Wéser, et de l'Ems, que cette déclaration était dirigée. Il serait inutile de discuter ici le droit du gouvernement Britannique de prendre des mesures sévères contre la Prusse; cette question au moins ne paraîtra douteuse à personne.

Aucune des puissances neutres de l'Europe n'imagina de se plaindre de ces mesures. Elles y voyaient l'effet direct, le contre-coup naturel d'une agression gratuite, qui fit un mal prodigieux à l'Angleterre. Leurs intérêts d'ailleurs n'y étaient pas sensiblement compromis, et le gouvernement Anglais, pour mettre au grand jour combien il était éloigné de l'intention de les blesser, publia, peu de jours après la déclaration du 16 Mai, un ordre en date du 21, portant „que Sa Majesté Britannique, toujours animée du désir d'éviter autant que les opérations de la guerre le rendaient possible, tout ce qui pouvait nuire au commerce des états en paix avec l'Angleterre, en-

joignait strictement à tous ses vaisseaux, armateurs, etc. de n'arrêter *aucun bâtiment qu'ils rencontreraient dans la mer Baltique*," démarche d'une indulgence remarquable, vu que presque tous les ports de la Prusse se trouvaient sur la Baltique, et que l'Angleterre, en assurant la liberté de la navigation dans cette mer, favorisait les neutres à ses propres dépens. Ajoutons à tout cela que la Russie et la Suède étaient, à l'époque de la déclaration de 1806, les alliés intimes de l'Angleterre, et que le Danemarc se consolait aisément de la fermeture de l'Elbe et du Wéser par le profit immense qui lui en revint pour ses ports sur les côtes de Holstein et de Sleswic. Les seules victimes de cet état des choses étaient les villes de Hambourg et Brême; mais à qui devaient-elles s'en prendre de leurs souffrances, si ce ne fut au Cabinet de Berlin, instrument du gouvernement Français?

Voilà les faits dans toute leur exactitude. Mais ce qui me paraît plus remarquable que tout le reste, c'est que la France elle-même ne songea pas à se plaindre de la déclaration du 16 Mai, et n'en a jamais fait mention — dans aucune occasion précédente. Il faut se rappeler qu'à l'époque où cette pièce parut, une négociation de paix était entamée avec l'Angleterre. Elle avait été conçue et mise en train par *Mr. Fox*, le seul des Ministres à la tête des affaires Britanniques, dont le gouvernement Français ait toujours parlé avec des égards aussi près de l'attachement que du respect. Ce même Ministre, que personne n'a jamais suspecté de projets hostiles contre les neutres, était l'auteur du système de re-

présailles adopté contre la Prusse, et dont la déclaration du 16 Mai faisait partie. Mais indépendamment de ce que les principes ou le caractère personnel de *Mr. Fox* pouvaient prêter d'appui à cette déclaration, il est évident que, comme les neutres eux-mêmes ne s'en plaignaient pas, le gouvernement Français manquait de tout prétexte pour en faire un sujet de doléances. — Après la mort de *Mr. Fox* et la rupture des négociations de Paris, le Nord de l'Allemagne devenant le théâtre d'une nouvelle guerre, le gouvernement Anglais eût été amplement autorisé à continuer et à renforcer même le blocus. Au lieu de cela, *il y renonça*, au moment où cette malheureuse guerre allait éclater, et par une Circulaire du 25 Septembre — que Mr. le Duc de Bassano a eu grand soin de ne pas citer — fit annoncer „que le blocus des côtes d'Allemagne était levé, et *que la navigation entre l'Ems et l'Elbe était aussi libre qu'avant la déclaration du 16 Mai.*"

Le décret de Berlin n'a donc point été provoqué par la déclaration du 16 Mai 1806, et n'a rien eu de commun avec cette déclaration. Et lorsqu'on affirme aujourd'hui „que ce fut en 1806 que commença l'exécution de ce système qui tendait à faire fléchir la loi commune des nations devant les ordres du conseil et les règlemens d'amirauté de Londres" — tout homme dont l'aveuglement n'est pas incurable, doit s'apercevoir que ce n'est là qu'un misérable subterfuge, inventé long-tems après coup, pour faire retomber sur son adversaire la responsabilité d'un attentat odieux, dont tous les sophismes du monde n'absoudront jamais le seul et véritable auteur.

Si le décret de Berlin ne *répondait* pas à la déclaration de 1806, il est clair *qu'il ne répondait à rien.* Et en effet on aurait beau fouiller dans les archives des tems passés et présens, on n'en trouverait ni modèle, ni prétexte. Il est sorti de la boîte de Pandore, où le génie du mal l'avait enfanté de ses propres conceptions. — Proles sine matre creata!

Tout acte de représailles, que l'honneur, l'intérêt et la loi de sa conservation, pouvaient suggérer au gouvernement Anglais, était justifié d'avance par ce décret. La neutralité ne saurait exister qu'autant que les puissances belligérantes s'accordent sur le principe général que leurs droits de guerre sont plus ou moins limités par ceux que les neutres leur opposent. Du moment qu'une des puissances belligérantes met sa volonté absolue à la place de cette règle fondamentale; que, sans consulter ni les traités, ni les intérêts particuliers des neutres, ni ses propres rapports avec eux, elle défend *indistinctement* tout commerce et toute correspondance avec les possessions et les sujets de la puissance ennemie, déclare de bonne prise chaque vaisseau qui aura contrevenu à cette loi, saisit, partout où son bras peut les atteindre, les marchandises du pays excommunié, quel qu'en soit le possesseur actuel, — il ne s'agit plus des formes ou des nuances; *les bases* de la neutralité sont subverties; ses attributs sont annullés en *masse;* son existence légale est finie. Si, dans un tel état de choses, la partie adverse respecte encore un droit neutre quelconque, c'est un acte d'indulgence et de générosité; car il serait injuste et même déraisonnable d'exiger qu'elle reconnaisse à elle

seule ce qui n'a de sens, de réalité, et de valeur, que dans la supposition d'un principe *commun*, admis et avoué par toutes les parties intéressées. L'Angleterre était donc, par le fait du décret de Berlin, dispensée de toute obligation *stricte* de ménager les intérêts des neutres. Son ennemi lui avait hautement annoncé que dorénavant il ne mettrait plus *aucune borne* à ses hostilités; il les poussait même par anticipation au-delà de son pouvoir réel; et privé de toute force maritime, il faisait pressentir le projet cruel de marcher à la destruction de l'Angleterre par la conquête et la ruine successive de tous les peuples du continent, projet dont, depuis le décret de Berlin, l'exécution s'est avancée sans relâche.

Et quelle fut la première résolution par laquelle le gouvernement Anglais répondit à cette provocation inouïe? L'ordre du conseil du 7 Janvier 1807, lequel, après avoir exprimé „la répugnance du Roi à suivre l'exemple de l'ennemi, et à procéder à des extrémités nuisibles au commerce des états qui ne prennent pas part à la guerre," se contente de déclarer „qu'il ne sera permis à aucun vaisseau neutre de faire le commerce entre un port appartenant à l'ennemi ou placé sous le pouvoir de ses armes, et un autre port de la même description." Par conséquent tout le commerce *direct* qui se faisait entre les pays neutres et les pays soumis à la France, y compris les colonies de ces pays, restait sur ses anciennes bases! Cet acte d'une modération extraordinaire ne portait pas trop l'empreinte d'un gouvernement qui, d'après les termes du décret de Berlin, „n'avait d'autre but que de détruire toutes communi-

cations entre les peuples, et de ramener les tems de barbarie."

Ce ne fut qu'après la paix de Tilsit, époque d'un acharnement redoublé et de nouveaux plans gigantesques contre l'Angleterre, que parurent enfin *les ordres du conseil du 11 Novembre 1807*. Ces ordres portaient, il est vrai, à l'exemple du Décret de Berlin, sur des principes d'une interdiction générale de commerce avec les pays soumis à l'ennemi; mais bien différens encore du modèle, ils annonçaient dans chacune de leurs clauses le désir de modifier en faveur des neutres la rigueur du principe général. A l'époque où ils furent publiés, toutes les côtes de notre continent étaient en état d'hostilité contre l'Angleterre; la navigation neutre était nulle de fait en Europe, et le seul pays qui pût prétendre à quelques ménagemens, c'étaient les Etats-Unis de l'Amérique. Les ordres de Novembre 1807 ne privaient point leurs bâtimens de la liberté de se rendre de l'un ou l'autre de leurs propres ports dans les ports des colonies ennemies, ou de ces ports-ci à un port de leur propre pays. Quant au commerce de l'Europe, leurs vaisseaux furent astreints à la condition de débarquer d'abord à un des ports de la Grande-Bretagne, sauf à continuer de là leur voyage à tel port des pays ennemis qu'ils choisiraient, et d'emporter toute leur cargaison, à l'exception de certaines marchandises spécifiées, qui ne seraient réexportées qu'avec une licence. * — Des instructions postérieurs modifièrent

* Le soi-disant *tribut* que l'Angleterre doit avoir demandé aux Américains, n'était autre chose qu'un droit de *transit*, qu'on *paraissait* vouloir attacher *à cette dernière classe de*

ces dispositions dans plusieurs points essentiels; mais aucune n'ayant satisfait les Américains, le gouvernement Anglais *annulla* enfin les ordres de 1807, et leur substitua *l'ordre du 26 Avril 1809*, par lequel l'interdiction du commerce fut restreint aux ports de la *France*, de la *Hollande*, et de la *Haute-Italie*, tandis que les ports de la Baltique, du Nord de l'Allemagne jusqu'à l'Ems, de l'Espagne, du Portugal, et de toute la Méditerranée, à l'exception de ceux de France et du royaume d'Italie, restaient ouverts à la navigation neutre. Les organes du gouvernement Français ont pris le parti, sans doute très commode, d'ignorer tout-à-fait ce changement essentiel. Une réticence pareille aurait suffi pour décréditer toute autre pièce diplomatique; on n'en sera que médiocrement surpris dans celle que nous examinons ici.

On a vivement agité en Angleterre la question si ces ordres du conseil ont été en dernière analyse favorables ou contraires aux intérêts du pays. Les avis des hommes éclairés se sont partagés à ce sujet; mais la question étroitement liée à plusieurs autres articles du système commercial que les circonstances ont fait adopter au Ministère Britannique, exige de grands développemens et des recherches très approfondies. Cette question est entièrement différente de celle que nous avons discutée. Il n'appartient qu'à l'Angleterre de juger si, sous le point

marchandises. Mais il faut savoir que cet impôt, dont les ordres du conseil ne font pas mention, *n'a jamais été réalisé*, pas même dans le court intervalle entre la publication de ces ordres et leur abrogation en 1809.

de vue de son propre intérêt, les ordres du conseil ont été sages ou répréhensibles. Les Ministres Anglais se fussent-ils trompés dans leurs calculs, leurs ennemis n'auraient qu'à se féliciter de leurs erreurs. Le grand point qu'il s'agissait d'établir pour nous autres, c'est que, dans cette longue série d'actes hostiles et de réactions sinistres, *la France a porté les premiers coups;* que les ordres du Conseil Britannique étaient des mesures de représailles dans toute la force du terme, et que le gouvernement Anglais, loin de blesser gratuitement les droits et les intérêts des neutres, les a reconnus, respectés et ménagés, autant que le lui permettaient la loi de son propre salut, et la situation sans exemple dans laquelle son ennemi l'avait placé.

„Le décret de Berlin" — dit le rapport — „répondit à la déclaration de 1806. — Le Décret de Milan répondit aux arrêts de 1807." Je crois avoir fourni dans ces observations les données nécessaires pour rectifier cette *généalogie.* Le décret de Berlin ne fut provoqué, ne fut justifié par aucun acte antérieur. Les arrêts de 1807 répondaient au décret de Berlin. Si le Décret de Milan répondit aux arrêts de 1807, qui, sans le décret de Berlin, n'auraient jamais vu le jour, il ne fit donc que renchérir sur l'injustice de la mesure primitive qui avait provoqué les arrêts de 1807.

IV.

Le Décret de Milan vient d'être solennellement proclamé comme base et motif de la nouvelle guerre qui va s'allumer sur le continent. „Il faut" — dit

l'orateur du gouvernement Français — „que toutes les forces disponibles de la France puissent se porter partout où le pavillon Anglais et les pavillons *dénationalisés* voudraient aborder." Tout le monde sait que le *pavillon Anglais* n'a pu être admis dans les ports de la puissance contre laquelle cette menace est dirigée. Le seul tort de cette puissance serait donc de ne pas avoir assez rigoureusement exclu ce que l'on nomme ici *les pavillons dénationalisés.* Voyons à quoi ce grief se réduit.

Le décret de Milan avait déclaré dénationalisé tout bâtiment neutre qui se serait soumis à la législation Anglaise, „soit en touchant dans un port Anglais" (avant de continuer sa course), „soit en payant tribut à l'Angleterre." Il est clair que cette définition arbitraire se rapportait à la clause des ordres du conseil du mois de Novembre 1807, suivant laquelle les bâtimens neutres, voulant faire le commerce avec des pays Européens soumis à la France, devaient auparavant débarquer dans un port Britannique, et (à ce que l'on supposait faussement alors) y payer certains droits. Mais toute cette clause *fut complètement abolie* par l'ordre postérieur du 26 Avril 1809. Par conséquent, la définition d'un bâtiment dénationalisé, telle que le décret de Milan l'avait donnée, n'a aujourd'hui ni sens, ni objet, et avant de s'armer de toutes ses terreurs, pour foudroyer ceux qui se sont rendus coupables de l'admission dans leurs ports de bâtimens dénationalisés, le gouvernement Français aurait dû au moins instruire l'Europe en quoi il fait consister maintenant un délit qu'avec toute la mauvaise volonté du monde, per-

sonne ne *pouvait* plus commettre en 1811, dans le sens qui y était attaché en 1807.

Rassembler 400,000 hommes pour punir une puissance indépendante d'un crime, non seulement imaginaire, mais encore indéfinissable, et nul d'après le code même que l'on prétend exécuter! — Nous sommes familiarisés avec la marche expéditive et les formes peu conciliantes du despotisme; nous n'en avons que trop vu de ces manifestes justificatifs, tout aussi révoltans que les démarches qu'ils avaient l'air de défendre. Mais il me semble que, dans le tems même où nous vivons, on a rarement vu un acte plus directement attentatoire à tous les droits et à tous les principes, placé sur un plus frêle échafaudage, ou attaché à un prétexte plus futile. En supposant que l'Empereur de Russie, n'eût pas hermétiquement fermé ses ports contre chaque navire Américain ou chaque contrebandier de la Baltique, cette indulgence, dictée par les besoins de son Empire, interdite par aucun traité ni publié ni secret, innocente même d'après la lettre de ces décrets arbitraires, lancés par un tribunal incompétent, peut-elle motiver, peut-elle colorer, peut-elle expliquer seulement le projet de bouleverser encore une fois l'Europe, d'écraser les tristes débris de l'ancienne prospérité de tant de pays intermédiaires, et de verser le sang de tant de malheureux peuples, qui ont déjà payé, au prix de tout ce qu'ils avaient à perdre, ces mêmes arrêts de proscription dont cette guerre vraiment sacrilège doit prolonger la durée? — Et tout cela, nous dit le rapport, „pour ramener les Anglais aux principes consacrés par le traité d'Utrecht" — qui

n'en a jamais consacré aucun, et „pour assurer la neutralité maritime“ — contre laquelle l'Angleterre n'a jamais protesté!

Pour ajouter un dernier trait à ce tableau, il ne sera pas inutile de s'arrêter un moment sur la conduite générale du gouvernement Français envers ces neutres qui lui ont fourni de si nombreux prétextes. Le mot de ralliement *liberté des mers*, proche-parent des principes de la révolution, a été légué par chaque gouvernement révolutionnaire à ses successeurs et héritiers, et celui qui les a remplacés tous, n'a pas négligé cette partie de leur héritage. Cette soi-disant liberté des mers n'ayant jamais été clairement définie, chacun y attachait le sens que ses lumières ou ses intérêts lui indiquaient; mais à travers cette confusion d'idées que le sophisme et l'imposture entretenaient avec beaucoup de soin, tout le monde parvint enfin à comprendre qu'il s'agissait de certains droits exclusivement applicables *à un état de guerre*. La liberté des mers n'avait jamais été troublée en tems de paix; jamais on n'avait pu accuser l'Angleterre de s'être prévalu alors de sa prépondérance navale contre la navigation ou le commerce des plus faibles nations de la terre. La prétendue tyrannie qu'on lui reprocha ne consistait donc qu'à maintenir des principes et des traités établis pour *limiter* les avantages (assez grands malgré toutes les restrictions) dont la navigation et le commerce neutre jouissaient pendant les guerres maritimes. La question de la liberté des mers enfin n'était autre chose que celle des droits du pavillon neutre. Mais par la plus étrange inconséquence, quelle qu'en ait été la source et le motif,

la France, protectrice déclarée de la neutralité, n'a jamais mis en avant cette question dans aucune de ses négociations avec l'Angleterre. On n'en trouve pas de trace, ni dans celle de Lille en 1797, ni dans celle de 1801, qui conduisit aux préliminaires de Londres, ni dans celle de 1802, qui fut terminée par le traité d'Amiens, ni dans celle de 1803, qui précéda la nouvelle rupture, ni dans celle enfin de 1806. C'est un fait, qui doit frapper et surprendre tout le monde — quoique (de ma connaissance au moins) il n'ait encore été relevé par personne — qu'après tant de fureurs et de menaces, et après tant de sermens solennels „de tout sacrifier pour cette cause sacrée de la liberté du commerce et des mers," le gouvernement Français ait pu traiter *huit mois* avec l'Angleterre, sans que l'on ait accordé aux droits du pavillon neutre, je ne dis pas une heure de discussion, mais seulement les stériles honneurs du procès-verbal! Cet oubli inconcevable, ou cet acte de mauvaise foi sans exemple, a cependant eu lieu à la même époque où, d'après ce que l'on nous dit aujourd'hui, „la déclaration du 16 Mai 1806 venait d'anéantir d'un seul mot les droits de tous les états maritimes," et peu de mois avant le décret de Berlin!

Et voilà le Gouvernement qui aujourd'hui, où, grâces à ses soins, il n'y a plus de puissance neutre sur le globe, où toute question de neutralité paraît éteinte et submergée dans le gouffre fatal qui a englouti le droit public tout entier, réunit le ban et l'arrière-ban de l'Europe dans une nouvelle croisade contre les oppresseurs de la liberté maritime, et

pour bien prouver la sincérité de ses motifs, menace la seule puissance continentale, qui ait encore accordé dans ses ports un dernier reste de protection aux derniers soupirs de la navigation neutre!

Je sais bien de quel oeil on envisage de nos jours les efforts solitaires et impuissans d'un écrivain, pour défendre la vérité et le bon droit dans les affaires politiques. „A quoi sert de combattre les mauvais raisonnemens de ceux dont on ne peut pas repousser les baïonettes? Vos argumens, Vos discussions répondront-elles à quatre cent mille hommes? Phrases contre phrases, le plus habile est toujours celui qui sait le mieux soutenir les siennes.“ — Tel est le langage commun et tel est l'effet naturel de cette dégradation et dépravation secrète que l'habitude d'obéir et de se taire, introduit insensiblement dans tous les coeurs. Mais que ceux au moins qui ont préservé de la contagion la meilleure partie d'eux-mêmes, ne cessent de protester contre ces maximes pernicieuses! Supportons avec résignation ce que nous n'avons pas le pouvoir de guérir; n'ajoutons à nos maux ni des démarches passionnées et mal calculées, qui ne feraient que les rendre plus irréparables, ni des déclamations bruyantes, qui irritent les méchans sans les affaiblir! Mais gardons-nous de confondre dans une lâche indifférence le bien et le mal, l'innocent et le coupable, l'oppresseur et les victimes! Démasquons le sophisme et l'imposture, ne fût-ce que pour l'instruction et la satisfaction d'un petit nombre d'élus, ou pour que la postérité ne nous suppose pas tous complices des forfaits que nous n'avons pas pu empêcher! Que dans ces mo-

mens critiques et décisifs, où de nouvelles scènes de désolation vont s'ouvrir, l'attention des hommes justes et éclairés se détourne un moment du spectacle qui les entoure, et s'arrête sur le fond du grand procès. Qu'alors des réflexions sérieuses sur les auteurs des calamités publiques, sur leur marche, leur langage, leurs motifs réels et prétendus, leurs moyens de diriger l'opinion (puissance toujours redoutable, quelque avilie qu'elle paraisse aujourd'hui) reveillent et occupent les bons esprits! Et que surtout pour la conservation de ce qui est supérieur aux catastrophes du tems, l'amour de la vérité et l'horreur du mensonge et de l'injustice ne s'éteignent pas dans les ames honnêtes!

X.

MÉMOIRE

SUR LES DROITS MARITIMES.

No. II.

Observations

sur les décrets de Berlin et de Milan, et les Ordres du Conseil Britannique

à l'occasion

des Notes du Moniteur ajoutées à la déclaration du Gouvernement Anglais du 21 Avril 1812.

Pour servir de suite aux observations sur le rapport du Ministre des affaires étrangères de France du 10 Mars.

Ecrites au commencement de Juin 1812.

Le gouvernement Anglais a publié en date du 21 Avril une déclaration officielle pour exposer ses principes, rappeler sa conduite, et annoncer la marche qu'il va suivre par rapport à la révolution violente que les décrets de Berlin et de Milan ont opérée dans les relations commerciales de tous les pays civilisés. Dans cette pièce, également remarquable par la fermeté avec laquelle le Ministère Britannique défend et maintient le système de justes représailles, que son ennemi l'a forcé d'adopter, et par la loyauté et la franchise avec laquelle il se

déclare prêt à renoncer à ce système, aussitôt que les actes hostiles qui l'ont rendu nécessaire, auront disparu, la question est replacée sur ses véritables bases, les fausses accusations et les calomnies contre l'Angleterre rentrent dans le néant, et les habitans de l'ancien et du nouveau continent apprennent à quoi s'en tenir sur une des sources les plus fécondes des maux qui les affligent, et sur le seul moyen efficace d'y mettre un terme. — „Du moment" — dit la déclaration — „que les décrets de Berlin et „de Milan seront révoqués sans restriction par un „acte authentique et promulgué comme tel, les Ordres „du Conseil du 7 Janvier 1807 et du 26 Avril 1809 „seront, et sont déclarés d'avance, et sans qu'il y „ait même besoin d'un nouvel avertissement, pleine„ment et entièrement abolis."

Le Moniteur du 8 Mai, en traduisant cette déclaration, l'a accompagnée d'une série de notes, dont le premier aspect doit faire pâlir l'homme le plus intrépide, et le plus exercé à cette lutte. Non pas, on s'en doutera bien, par la force des faits ou des argumens qu'elles contiennent; mais, au contraire, par l'absence de toute espèce de principe et de raisonnement, par le désordre absolu qui y règne, par la difficulté extrême de saisir un adversaire qui, ne pouvant soutenir aucun combat régulier, nous jette des pierres à droite et à gauche, et nous accable quelquefois par l'excès de sa déraison plus qu'un autre ne le ferait par la dialectique la plus victorieuse. On ne sait en effet de quoi s'étonner le plus dans toutes ces incroyables rapsodies que l'on veut faire passer de ce côté-là pour des déductions de droit public. On voit bien que l'objet principal de

ces pièces est toujours de dénaturer les questions, de pervertir les faits, de brouiller et de confondre toutes les données, de dérouter et de fatiguer enfin tellement l'attention publique, que personne n'ait plus l'envie ou le courage d'aller à la recherche de la vérité à travers un dédale de mensonges. Mais il n'est pas moins certain que les rédacteurs de ces compositions bizarres paraissent souvent si peu au fait de l'objet direct de leurs propres sophismes, si étrangers aux questions qu'ils ont à traiter, si mal informés sur les circonstances les plus essentielles, et sur les événemens les plus récens, qu'on a de la peine à tout expliquer par l'iniquité de leur but, et à ne pas attribuer à la médiocrité de leurs moyens une partie au moins de leurs égaremens. Peu de pièces de ce genre présentent ce double caractère au point où il se retrouve dans ces notes. Si la mauvaise foi y tient le premier rang, on ne peut pas l'accuser au moins de dominer sans partage et sans rivale.

Pour porter de l'ordre dans ce chaos, et jeter quelque intérêt sur une discussion qui ne serait que monotone et insipide, si je voulais suivre mon texte pas à pas, je tâcherai de réunir dans un petit nombre de cadres les points qui ont principalement besoin d'être éclaircis, et qui en même tems méritent de l'être.

1. Obligé de rentrer encore une fois dans la question de la prétendue autorité du traité d'Utrecht relativement aux droits maritimes, je tâcherai d'abord de l'expédier. Je m'occuperai ensuite: 2. Des motifs, du sens, et du caractère des Ordres du Conseil, opposés aux décrets de Berlin et de Milan. — 3. Des

conditions exigées par le gouvernement Britannique pour la révocation de ces Ordres du Conseil. — 4. De la prétendue révocation des décrets de Berlin et de Milan par rapport aux Etats-Unis de l'Amérique. — 5. Des conditions exigées par le gouvernement Français pour l'abolition définitive de ces décrets. — 6. Des avantages que le gouvernement Britannique pourrait espérer de la révocation des Ordres du Conseil.

Dans les observations précédentes sur le rapport au sénat publié par le Moniteur du 16 Mars, j'ai essayé de répandre quelque lumière sur la vraie origine des décrets de Berlin et de Milan, et sur celle des Ordres du Conseil Britannique. Mon principal objet sera cette fois-ci d'examiner si en effet il dépend du gouvernement Anglais de faire cesser les uns, et de supprimer les autres. Il est impossible de traiter ces questions, sans toucher à la dispute entre l'Angleterre et les Etats-Unis de l'Amérique; et comme les rapports entre ces deux gouvernemens sont extrêmement peu connus, ou excessivement mal jugés sur le continent, les personnes qui liront ces feuilles, me sauront peut-être gré de leur avoir fourni quelques moyens de plus pour s'y orienter.

I.

De la prétendue autorité du traité d'Utrecht dans les questions de droit maritime.

C'est pour me débarrasser de ce sujet aride, et non pas à cause de son importance particulière, que je lui assigne la première place. Je sens même une

espèce de répugnance à rentrer dans une discussion où il ne s'agit que de rétablir des faits falsifiés sans art et sans scrupule, et de combattre des erreurs soutenues avec une mauvaise foi évidente. Dans la première partie de ces observations j'ai fait voir combien il était faux et même absurde de présenter le traité d'Utrecht comme étant aujourd'hui, ou ayant été dans aucun tems, „la loi commune des nations „pour les droits de la neutralité maritime." Le Moniteur vient de reproduire cette thèse; mais pour le coup il s'est armé de toutes pièces; il traîne à sa suite un arsenal formidable de dates et de citations. Par une trentaine de documens anciens et nouveaux (allégués dans la 11me des notes qui accompagnent la déclaration Britannique) il prétend prouver au-delà de toute objection „que le traité d'Utrecht, fondé sur les traités antérieurs, *consacré par tous les traités postérieurs*, présentant *d'une manière solennelle* les principes *constamment* adoptés par *tous* les états de l'Europe, est à juste titre considéré comme la loi commune des nations."

Cet étalage d'érudition apocryphe pourrait encore dérouter quelques lecteurs, et affaiblir la confiance dans les faits et les raisonnemens que j'avais opposés aux rêves des publicistes Français. Il me paraît donc indispensable de dévoiler la nullité absolue de ce que ces publicistes ont imaginé de nouveau pour emporter cette question dans leur sens. Indépendamment de son résultat direct, ce petit travail fournira encore un exemple curieux de ce que c'est que leur exactitude et leur véracité, lors même qu'ils s'avisent d'en appeler aux sources, et de se couvrir d'argumens historiques.

Nous avons vu que quelques traités particuliers de commerce et de navigation, ajoutés à l'instrument principal de la paix d'Utrecht, avaient parmi d'autres objets réglé aussi les droits de la navigation neutre dans le cas d'une guerre maritime; mais ces traités ne pouvaient lier que ceux qui les avaient négociés et signés. — Ainsi non seulement les stipulations de la *France* vis-à-vis de telle puissance que ce fût, mais encore les engagemens pris par *l'Angleterre* dans ses deux traités avec la France et l'Espagne, étaient nuls et de toute nullité pour les rapports de l'Angleterre avec d'autres puissances. Et, si le traité d'Utrecht avait été, comme on l'a faussement soutenu, renouvelé dans cent traités subséquens, il est clair qu'aucun de ces traités n'aurait jamais eu force de loi pour l'Angleterre, à moins qu'elle n'en eût été partie, et qu'alors même ce qu'elle eût pu promettre à telle ou telle puissance, n'aurait point été obligatoire pour elle vis-à-vis de telle autre puissance non comprise dans le même traité. —

D'après ce principe incontestable, nous pouvons d'abord retrancher, sans autre examen, toutes celles des conventions citées par le Moniteur, auxquelles l'Angleterre n'a pas participé; * car, comme l'argument

* Il y aurait beaucoup de choses à dire sur l'authenticité et l'exactitude de cette partie même des citations. Le traité de 1725, par exemple, entre *l'Espagne* et *l'Autriche* comme souveraine des Pays-Bas, que tout le monde peut consulter dans *Dumont* (Vol. VIII. P. II. p. 114) ne dit pas un mot de la liberté des marchandises ennemies sous pavillon neutre, etc., etc. — Mais je m'en tiens à ce qui regarde la question directe.

Par la même raison, et pour ne pas trop m'appesantir sur un sujet très sec en lui-même, je passerai aussi les traités

n'est dirigé que contre elle, elles ne font rien, absolument rien à la question. — Reste donc à examiner les traités par lesquels l'Angleterre s'est liée. Voici, d'après la note du Moniteur, l'énumération de ceux dans lesquels elle doit avoir sanctionné les principes du droit maritime, consignés dans les traités de commerce d'Utrecht, et notamment celui que le pavillon neutre protège la marchandise ennemie:

Entre *l'Angleterre* et la *France* en 1783 et 1786.
Entre *l'Angleterre* et la *Russie* en 1734.
Entre *l'Angleterre* et la *Suède* en 1740, 1766 et 1783.
Entre *l'Angleterre* et la *Hollande* en 1782.
Entre *l'Angleterre* et la *Prusse* en 1785.

Quant aux conventions entre la *France* et *l'Angleterre*, le traité de Versailles de 1783, sans rien arrêter à cet égard, annonça seulement „qu'on travaillerait à des arrangemens de commerce entre les „deux nations sur le fondement de la réciprocité et „de la convenance mutuelle.“ — Cet article conduisit au fameux traité de commerce de 1786, dans lequel les droits de la navigation neutre furent déterminés d'une manière extrêmement favorable à celle des deux puissances dont on supposait la neutralité dans une guerre maritime de l'autre. — Je crois avoir suffisamment expliqué, dans la première partie de ces observations, quelle était la raison particulière

antérieurs au traité d'Utrecht. Nous en aurons assez de celui-ci et de ceux qui doivent l'avoir *confirmé*. En attendant le lecteur peut être persuadé qu'en remontant à des tems plus reculés, la thèse que je combats, ne gagnerait pas un aspect plus favorable.

de la grande libéralité avec laquelle cet article se trouve rédigé dans les différens traités conclus entre l'Angleterre et la France pendant le dix-huitième siècle, que le cas présumé dans ces traités ne pouvait guère se réaliser, et ne se réalisa jamais, et que rien n'était moins fait pour tirer à conséquence, que ces stipulations de pure étiquette. *

Des *six* autres traités cités dans la note du Moniteur, il y en a *quatre* qu'on cherchera en vain dans tous les recueils diplomatiques publiés en Europe; et les *deux* qui restent, sont aussi nuls pour ce qu'ils doivent prouver que comme s'ils n'existaient pas non plus. — On aura de la peine, je le sens bien, à croire à une pareille manière de procéder; mais ceux qui connaissent l'histoire diplomatique du siècle passé, ou qui sont en état de vérifier les faits, jugeront s'il y a de l'inexactitude ou de l'exagération dans les éclaircissemens suivans.

1. Le traité de 1734 entre *l'Angleterre* et la *Russie* ne fait aucune mention du droit de la puissance supposée neutre en tems de guerre maritime, de transporter les marchandises appartenantes aux ennemis de la puissance belligérante. — Il spécifie les articles qui seront réputés contrebande de guerre, et, comme tels, sujets à la confiscation, et ajoute que ni le vaisseau, ni les passagers, ni le reste de la cargaison ne partageront le sort de ces articles. Voilà tout ce que ce traité (qui doit avoir consacré

* Le traité de 1786 ne fut au reste conclu que pour *douze* ans, et il est plus que probable que, même sans l'intervention de la guerre, il n'eût point été renouvelé. Ce traité était un des principaux griefs que les Chefs de la révolution alléguèrent contre l'ancien gouvernement Français.

les principes de celui d'Utrecht!) a statué sur la navigation neutre. Le traité que les mêmes puissances conclurent en 1766, répéta les mêmes dispositions. — Après la publication solennelle des articles adoptés en 1780 par les puissances qui prirent part à la *neutralité armée*, quoique *l'Angleterre* eût constamment protesté contre ces principes, on aurait pu croire que la *Russie*, auteur et chef de cette association, ne consentirait plus à un traité sur les affaires maritimes, sans que le droit de couvrir indistinctement toute espèce de marchandise y fût assuré au pavillon neutre; cependant les articles relatifs à la navigation neutre dans le traité de commerce avec l'Angleterre de 1797, étaient littéralement copiés d'après ceux des traités de 1734 et de 1766. Enfin dans la convention de 1801, la dernière sur cet objet, non seulement entre l'Angleterre et la Russie, mais la dernière en général à laquelle l'Angleterre ait eu part, il est expressément stipulé que les marchandises appartenant à l'ennemi, quoique transportées dans les vaisseaux d'un neutre, sont sujettes à la confiscation.

2. Aucun traité n'a eu lieu entre *l'Angleterre* et la *Suède*, ni en 1740, ni en 1783. Le traité de 1766, exclusivement calculé, à ce qu'il paraît, sur des relations de paix et d'amitié, rédigé dans des termes très généraux et très insignifians, n'a pas articulé une syllabe ni sur les droits, ni sur les limites de la neutralité dans les guerres maritimes. — Il fallait ou une innocence, ou une effronterie peu commune, pour se permettre de citer cette pièce, et en général, de toucher, dans une discussion comme celle-ci, aux anciens rapports entre l'Angleterre et la Suède. Ceux

mêmes qui ne sont pas très versés dans ces matières, doivent pourtant avoir entendu dire que jusqu'à ce que la Suède eût accédé à la convention de 1801, il n'y a point eu d'autre règle pour les droits respectifs de ces deux puissances dans les guerres maritimes, que les traités de 1661 et de 1665; traités peu favorables aux prétentions des neutres, dans lesquels le dénombrement des articles, considérés comme contrebande de guerre, comprend jusqu'aux *vivres* fournis aux ennemis de la puissance belligérante, et dans lesquels il est clairement établi que le navire ne couvrira point la cargaison.

3. Le soi-disant traité de 1782 entre *l'Angleterre* et la *Hollande* est encore une production spontanée de la veine poétique de ces publicistes. Dès l'année 1780 le gouvernement Britannique, à la suite de ses longues disputes avec les Etats-Généraux, avait formellement suspendu tous les traités qui subsistaient entre l'Angleterre et les Provinces-Unies des Pays-Bas, et notamment celui de 1674, qui favorisait beaucoup la navigation neutre en tems de guerre. Peu après la guerre avait éclaté. En 1782, l'Angleterre, faisant faire des offres de paix aux Etats-Généraux, y ajouta celle du renouvellement de tous les anciens traités. Cette offre, par l'acceptation de laquelle les privilèges de la navigation neutre auraient été rétablis pour la Hollande sur le pied du traité de 1674, mais qui aurait aussi obligé les Hollandais à faire cause commune avec l'Angleterre, et à fournir les secours stipulés dans un grand nombre de traités, fut rejetée à deux reprises. Lorsqu'on négocia la paix en 1783, il fut de nouveau question de cette clause; mais le parti Français s'y opposa

avec plein succès, et il en arriva que, dans le traité de paix de 1783, les questions relatives à la navigation neutre furent passées sous silence, et que depuis aucune de ces questions n'a été ni fixée, ni seulement discutée entre les deux états.

4. Pour terminer dignement cette liste de documens imaginaires, ils y ajoutent un traité entre *l'Angleterre* et la *Prusse* de 1785. Il n'y a jamais eu de traité de commerce ou de navigation quelconque entre ces deux puissances, et au surplus elles n'ont rien pu signer, puisqu'elles n'avaient rien négocié en 1785. Il est possible que les savans rédacteurs de ces notes aient eu l'idée vague d'un traité conclu en 1785 entre la *Prusse* et les *Etats-Unis de l'Amérique.* * Mais quelle que soit la source de leur erreur, elle achève toujours de caractériser leur démonstration.

Ainsi, au lieu de gagner du terrain, ils se sont affaiblis et battus eux-mêmes; et les citations incorrectes, controuvées, ou déplacées, par lesquelles ils ont cru renforcer leur thèse, ne serviront qu'à la décréditer davantage, et à la rendre ridicule aux yeux des hommes instruits. Il serait fort inutile d'examiner si aujourd'hui ce qu'ils appellent le traité

* Dans ce traité, qui est une vraie curiosité diplomatique, les deux puissances contractantes, pourvoyant au cas *d'une guerre qui pourrait survenir entre elles,* s'engageaient à n'accorder aucune commission à des vaisseaux armés en course pour prendre les vaisseaux marchands ou pour interrompre le commerce. On doit s'étonner que cette clause philanthropique, s'appliquant ici à une supposition pas beaucoup plus invraisemblable que celle de la neutralité de la France ou de l'Angleterre dans une guerre maritime, ne soit pas élevée aussi au rang d'une *loi commune des Nations.*

d'Utrecht, peut avoir force de loi pour qui que ce soit au monde. Il est certain qu'il n'en a plus dans aucun sens et sous aucun rapport pour l'Angleterre. Il est également certain que si le gouvernement Anglais, par quelques traités particuliers de commerce et de navigation signés à Utrecht, a pris des engagemens (et des engagemens rien moins que perpétuels) avec la France et l'Espagne, ses droits et ses devoirs envers d'autres puissances n'ont jamais pu dépendre de ces engagemens; que, dans les différentes conventions que l'Angleterre, à différentes époques, a négociées avec ces autres puissances, l'extension du droit de neutralité dans les guerres maritimes a varié sans cesse d'après les intérêts respectifs, d'après les avantages réciproquement accordés, d'après des considérations particulières de toute espèce, locales, politiques, commerciales; * que l'Angleterre, protestant contre des règles arbitraires, et soi-disant générales, que personne n'était autorisé à lui imposer, a usé d'un droit qui appartient à toute puissance indépendante; qu'elle n'a jamais reconnu une législation universelle en fait de droits maritimes, mais qu'aussi elle n'y a pas prétendu de

* La seule des nations maritimes vis-à-vis de laquelle l'Angleterre ait constamment reconnu le *privilège* — considéré à faux comme un droit — du pavillon neutre de couvrir la marchandise ennemie, est la nation *Portugaise*. Elle l'avait obtenu par le traité de 1654, qui n'a jamais été ni modifié, ni suspendu. Cette faveur était fondée sur de bonnes raisons. La nation Portugaise avait de son côté bien mérité de l'Angleterre, et lui avait donné de tout tems des preuves d'une affection particulière. — Heureusement pour l'indépendance et la prospérité future du Portugal ce sentiment s'est conservé jusqu'à nos jours.

sa part; enfin, que cette „*loi commune des nations*“ que le traité d'Utrecht doit avoir solennellement établie, et qui doit avoir été confirmée par tous les traités subséquens, n'est qu'une phrase banale de plus, imaginée pour égarer l'opinion publique et pour colorer les plus injustes prétentions.

II.

Des motifs et du caractère des Ordres du Conseil, opposés par le gouvernement Britannique aux décrets de Berlin et de Milan.

Il est dit dans la dernière déclaration du gouvernement Anglais: „Depuis l'époque où l'injustice et „la violence toujours croissantes du gouvernement „Français ne permirent plus à S. M. de renfermer „l'exercice des droits de la guerre dans ses limites „ordinaires, etc., etc.“ — A ces mots le Moniteur s'écrie: „A quel propos s'agit-il ici de l'exercice des droits de la guerre renfermé dans ses limites ordinaires? La guerre donne-t-elle donc des droits sur les neutres? — — Parce que la France a conquis la Belgique, l'exercice du droit de la guerre ne peut être renfermé dans ses limites ordinaires à l'égard des Etats-Unis? etc., etc.“

Il est clair que „l'injustice et la violence toujours croissante“ dont le gouvernement Anglais se plaint dans ce passage, ne se rapporte pas au système de conquête et d'agrandissement dont le continent est depuis tant d'années la victime, et que c'est une mauvaise et plate chicane, que d'interpréter ce passage comme si l'Angleterre avait voulu justifier

l'extension des droits de la guerre à l'égard des neutres, par la conquête de la Belgique, ou par tel autre envahissement territorial. — „L'injustice et la violence" qu'on relève ici, est celle que le gouvernement Français a exercée, non pas contre l'un ou l'autre pays, mais contre toutes les nations de la terre, et contre les neutres autant que contre les belligérans, par l'interdit général qu'il prononça en 1806 sur toute communication avec les Iles Britanniques. C'est cette mesure, jusque-là sans exemple, que les Ministres d'Angleterre ont en vue, lorsqu'ils parlent des actes d'injustice et de violence qui ont forcé Sa Majesté Britannique d'étendre l'exercice des droits de la guerre au-delà de ses limites ordinaires.

Mais la guerre — poursuit le rédacteur des notes avec une bonhomie vraiment admirable — „la guerre donne-t-elle donc *un droit quelconque* sur les neutres? Les neutres ne sont-ils pas *exceptés* du droit de la guerre?" (Note 1, 2, 7.) — Voilà le gouvernement Français à une hauteur à laquelle les apôtres les plus hardis de la neutralité n'avaient jamais osé s'élancer. Si quelqu'un avançait de bonne foi une doctrine pareille, il vaudrait la peine de remonter avec lui aux principes, de lui prouver par des raisonnemens solides que l'idée d'une neutralité absolue, qu'aucun exercice des droits légitimes de la guerre ne saurait atteindre, répugne aux premières notions du droit public, et qu'il serait aussi contraire à la logique qu'à la justice, de n'admettre ni limites, ni modifications aux prétentions des neutres, pendant que l'on exigerait de l'autre côté que les droits des puissances belligérantes fussent limités et modifiés *par* ceux des neutres! — Mais ici, où nous ne

combattons que des sophismes que le moment fait éclore, et que le moment qui suit ne retrouve plus, des armes plus simples nous suffisent.

Si les neutres sont „exceptés du droit de la guerre," ou, pour parler plus correctement et plus intelligiblement, si leurs droits sont au-dessus de toute restriction que l'état de guerre et les droits des puissances belligérantes pourraient y mettre, que signifie ce nombre prodigieux de traités par lesquels les limites de l'exercice de ces droits ont été reglées, non pas d'après un principe uniforme, mais d'après des combinaisons toujours variées, tantôt plus, tantôt moins en faveur des neutres? Sur quoi étaient fondées et à quoi aboutissaient ces ordonnances souvent renouvelées, par lesquelles les différens gouvernemens, et celui de France plus habituellement et plus strictement qu'aucun autre, indiquaient les bornes du commerce et de la navigation neutre en tems de guerre maritime? — Et si „le principe fondamental des droits des neutres est que le pavillon couvre la marchandise" (Note 2), comment s'est-il fait que toutes ces ordonnances aient ignoré, méconnu, ou ouvertement rejeté ce principe?

Mais le décret de Berlin n'était-il donc pas lui-même l'acte d'hostilité le plus caractérisé et le plus outrageant contre tout ce qui, depuis le moment de sa publication, eût osé prétendre aux droits ou aux avantages de la neutralité? — On voudrait nous faire croire aujourd'hui, — et la plus grande partie de ces notes est principalement consacrée à cette tâche — que le décret de Berlin n'était qu'un simple *règlement municipal*, pour exclure les marchandises Anglaises des pays soumis à la France, ou occupés

par ses armées, et que le gouvernement Français, en portant ce décret, n'a point outrepassé le pouvoir qu'un état souverain peut légitimement exercer en tems de guerre, et même en tems de paix, lorsque des considérations d'intérêt ou de politique l'engagent à fermer son territoire contre les productions de tel ou tel peuple. Voyons s'il y a une ombre de vraisemblance dans cette explication tardive et forcée.

Le décret de Berlin s'annonce dès son préambule, non pas comme un règlement de commerce, ou comme une mesure de police administrative, mais avec toute la pompe et toute la sévérité d'un code criminel. Après avoir accusé l'Angleterre de tout ce que l'on peut imaginer de plus odieux, après avoir solennellement proclamé l'intention de la punir de ses délits, il déclare „que les îles Britanniques sont mises en état de blocus, et que toute communication et toute correspondance avec elles est défendue.“ Sont-ce là les termes d'une loi prohibitive ordinaire? Le *blocus des Iles Britanniques* peut-il entrer dans la sphère d'une loi municipale, ou d'un régime de douaniers? La mesure générale est-elle modifiée, est-elle adoucie par une restriction quelconque en faveur d'aucun peuple ou d'aucun individu? Qui a jamais pu jeter les yeux sur cet arrêt de proscription, unique dans l'histoire, sans y reconnaître sur-le-champ le style usurpé d'un législateur suprême, qui dans le délire d'une ambition, frop nourrie par des succès fabuleux, regardait déjà l'univers comme son patrimoine!

Il est possible que, dans un tems où on aime à réduire les plus hautes questions de la politique à des calculs de gain et de perte, l'opinion que j'ai

formée sur cet objet, et dont je suis profondément pénétré, ne soit pas celle de beaucoup de monde; mais je me hâte de la consigner ici comme une des bases principales de mon système. J'ai toujours cru qu'indépendamment de toute considération de droit, et de toute considération d'intérêt proprement dit, le décret de Berlin appelait le gouvernement Britannique aux représailles les plus prononcées et les plus vigoureuses, sous le seul point de vue de l'honneur national mortellement blessé. Jamais, selon moi, injure plus sanglante n'a été offerte à une nation magnanime. Les prétextes sur lesquels cet acte est fondé, ses motifs avoués, son but clairement énoncé, le caractère et la forme de ses dispositions, le langage qui les exprime, chaque mot, depuis le préambule jusqu'au dernier article, ne respire que la colère et le ressentiment d'un Chef irrité par la résistance d'une poignée de sujets rebelles à ses lois, qu'un châtiment sévère doit ramener à la raison et à leur devoir. Je défie tout homme d'un sens droit de lire le décret de Berlin, et de ne pas être frappé de la vérité de cette observation. Il me sera donc aussi permis d'ajouter qu'aux yeux de ceux qui regardent l'honneur comme le trésor le plus sacré, l'appui le plus respectable, et la ressource la plus précieuse d'un gouvernement, le Ministère Britannique eût été complètement justifié, s'il avait répondu à un outrage aussi cruel par quelque démarche plus éclatante même que les Ordres du Conseil du mois de Novembre 1807. *

* C'est sous ce rapport-là que l'Ordre du Conseil du 7 Janvier 1807 m'a toujours paru peu satisfaisant, quoique le système de modération dans lequel il était conçu, pût avoir des motifs très bien calculés à d'autres égards.

Mais quelle que soit sur cette question, morale autant que politique, la manière de voir et de sentir des contemporains, il suffit d'analyser les détails du décret de Berlin pour juger si le plus audacieux sophiste réussirait à le présenter comme un règlement de police commerciale, ou à nous donner le change sur sa connexion directe avec les plus grands rapports du droit public, et les plus grands intérêts du monde civilisé.

Le décret ordonne „qu'aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre ou des colonies Anglaises, ou y ayant été depuis la publication du décret, ne sera reçu dans aucun port.“ — Cela ne s'appelle pas, comme on le prétend aujourd'hui, „défendre *l'entrée des marchandises Anglaises*, comme contraire à la législation des douanes de France.“ — Le *bâtiment*, quel que soit son propriétaire, quelle que soit sa cargaison, quel que soit le dernier but de son voyage, est proscrit pour le simple fait d'avoir touché aux côtes de l'Angleterre ou de ses colonies. Je serais curieux d'apprendre d'un défenseur des droits des neutres, dans quel code de neutralité se trouve le principe ou la sanction d'une mesure pareille.

„Tout magasin, toute propriété, toute marchandise, de quelque nature qu'elle puisse être, appartenant à l'Angleterre, *ou* provenant de ses fabriques et de ses colonies, est déclarée de bonne prise,“ par les articles 4 et 5 de ce décret. Je ne relèverai pas ici l'injustice révoltante de ces articles, auxquels, pour comble d'atrocité, on a donné même un effet rétroactif, qui a porté la ruine et la misère dans une quantité de pays jadis florissans, ni l'affreuse inconséquence de ceux qui ont imaginé ce grand acte de

spoliation, tout en se récriant sur ce que la guerre *maritime* ne respectait pas les *propriétés particulières!* — Ce qui regarde plus directement notre question, c'est que la manière dont ces articles sont rédigés, n'admet aucune distinction, aucune modification, pour sauver les droits d'un tiers, qui ne se trouverait soumis à aucun titre aux arrêts de cette étrange législation. Que le propriétaire d'une marchandise proscrite soit sujet de l'Angleterre, de la France, d'un Souverain allié, d'une puissance neutre, habitant d'un pays envahi par les troupes Françaises, ou placé hors de toute atteinte de la guerre, tout cela est indifférent; — pour être confisqué comme propriété Anglaise, il suffit que l'objet soit censé provenir du sol, des fabriques ou des Colonies de l'Angleterre. * — Si des lois municipales ou commerciales peuvent s'étendre jusque-là, il eût été plus simple de déclarer que la juridiction du gouvernement Français embrassait tous les pays de la terre.

„Les lettres et paquets adressés ou en Angleterre, ou à un Anglais, ou écrits en langue Anglaise, n'auront pas cours aux postes, et seront saisis." — Serait-il possible de transformer en règlement de police intérieure une mesure scandaleusement tyran-

* Nous voyons ici le même gouvernement qui a soutenu avec tant d'obstination, et qui soutient aujourd'hui encore, sans se déconcerter, „que le pavillon doit couvrir la marchandise, *lors même qu'elle appartient à un ennemi,*" non seulement renverser ce principe, mais établir ce qui lui est diamétralement contraire par une *fiction de droit* que personne n'avait encore imaginée, et moyennant laquelle des marchandises d'origine Anglaise, ou supposées telles, doivent être considérées comme propriété ennemie, *lors même qu'elles appartiendraient à un ami!*

nique, qui frappait des personnes et des endroits sur lesquels le gouvernement Français n'avait pas la plus légère apparence d'un pouvoir légitime? Au moment où le décret de Berlin fut publié, plusieurs pays considérables (tels que tous ceux qui composaient la monarchie Autrichienne, etc.) dont la neutralité était claire et reconnue, se voyaient arbitrairement privés de tout moyen de communication avec l'Angleterre, et attaqués surtout dans une partie très sensible de leurs intérêts par l'exécution du décret dans les malheureuses villes de commerce du Nord de l'Allemagne. *. Et quand on pense que l'occupation même de ces villes, étrangères de tout tems à la guerre continentale comme à la guerre maritime, neutres et pacifiques par excellence, ne put avoir lieu qu'au mépris de tous les droits et de tous les principes, comment caractériser le front capable de soutenir que le décret de Berlin n'était qu'un acte de police territoriale, et ne compromettait en rien l'exercice de la neutralité!

Mais à quel propos, diront-ils, nous entretenir de la neutralité continentale; c'est la neutralité maritime que nous défendons. Saisir tout ce qui est suspect d'origine Anglaise dans chaque endroit que nos armes ou nos menaces peuvent atteindre, piller les magasins, confisquer les propriétés des particuliers, fermer les bureaux de poste, détruire toutes les communications, ruiner tous les peuples du continent, amis ou ennemis, armés ou neutres, voilà le

* Pour calculer l'effet de ce seul article du décret de Berlin, il faut savoir qu'avant cette loi barbare, le nombre de lettres remises seulement au bureau de poste de Hambourg pour l'Angleterre, montait chaque jour de courrier à *vingt mille* et au delà!

droit de la guerre! Mais vexer *sur mer* „les *Américains* et les *Ottomans*, *dont le territoire n'est pas occupé par la France*“ * — rien au monde ne saurait le justifier! Ce langage serait insupportable, s'il était fondé même sur quelque distinction ou restriction réelle; mais il l'est d'autant plus que le décret de Berlin n'articulait pas un mot de réserve pour les droits des neutres *sur mer*. „Tout bâtiment“ (dit l'article 8) „qui contreviendra à la disposition ci-dessus, sera saisi, et *le navire et la cargaison* seront confisqués, comme s'ils étaient propriété Anglaise.“ — D'après cet article rien n'empêchait les croiseurs Français de courir sus à tous les bâtimens neutres, en les accusant seulement de l'intention d'entrer dans quelque port du continent, après avoir touché à un port de l'Angleterre. Il est certain et généralement connu qu'une quantité de bâtimens Américains ont été pris et condamnés sous ce prétexte; et si le nombre n'en fut pas plus grand, ce n'est pas au moins à un manque de volonté de la part des Français qu'on doit l'attribuer.

D'ailleurs, s'il avait pu rester un doute sur cette question, le décret de *Milan*, exclusivement occupé des *saisies en mer*, aurait suffi pour le faire disparaître. Je sais bien que les défenseurs de ce décret diront qu'il était un acte de représailles contre les Ordres du Conseil Britannique. Mais outre que, dans la première partie de ces observations, je crois avoir suffisamment démasqué cette objection, je soutiens que, si elle était même juste et solide, le

* On prendrait cette phrase pour un sarcasme amer, si elle ne se trouvait pas littéralement dans le Moniteur, et même répétée plusieurs fois. Voyez les notes 4 et 10.

gouvernement Français aurait perdu le droit de l'employer. Car, si les neutres, comme il ne cesse de nous le répéter, „ne peuvent être assujettis à une autorité quelconque," si une fois pour toutes ils sont „exceptés du droit de la guerre," il doit être également impossible de restreindre leur liberté par des actes de représailles, ou par des ordonnances directes.

Il faut le dire, parce que tel est le fait. Ces distinctions chimériques, ces subtilités insidieuses, dont le Moniteur se décore aujourd'hui, mais qui ne datent pas de bien loin, lui ont été suggérées par les diplomates Américains qui, parmi d'autres assertions insoutenables, prétendaient aussi que le décret de Berlin n'avait pas positivement articulé la saisie des vaisseaux neutres *en pleine mer*. Les auteurs de ce pitoyable subterfuge, qui reparaît encore dans les pièces les plus récentes, avaient bien sollicité dans le tems, et obtenu même du Ministre de la Marine de France, une espèce d'explication du décret qui avait l'air de favoriser leur découverte. Mais lorsqu'ils demandèrent ensuite que cette explication fût sanctionnée par l'autorité suprême, on leur fit savoir, après beaucoup de délais, que le décret serait exécuté dans toute sa rigueur.

Il faut s'aveugler à dessein contre l'évidence, pour ne pas reconnaître enfin que les Ordres du Conseil Britannique du mois de Novembre 1807 étaient parfaitement et amplement justifiés, non seulement par le principe, mais aussi par toute la teneur et par chaque détail du décret de Berlin, et que les Ministres Anglais ont pu dire en toute vérité dans leur dernière déclaration officielle „que S. M.

a cherché, par un usage *restreint* et *modéré* des droits de représailles auxquels les décrets de la France la forçaient d'avoir recours, à *réconcilier* les états neutres avec ces mesures, que la conduite de l'ennemi avait rendues inévitables.“ En effet, l'esprit et les dispositions de ces Ordres étaient fort éloignés de toute rigueur gratuite ou excessive. Le décret de Berlin avait défendu comme une action criminelle toute *communication* avec les Iles Britanniques; en réponse à cet attentat violent, les Ordres du Conseil se bornaient à interdire le *commerce direct* avec la France et les pays soumis à son pouvoir. Si, dans les démarches de part et d'autre, il y avait eu réciprocité parfaite, la différence des motifs les distinguerait encore d'une manière décisive. La France agissait par sa propre impulsion, l'Angleterre par la nécessité de se défendre. Mais en comparant les mesures respectives telles qu'elles sont, on s'aperçoit qu'au lieu d'une réciprocité exacte, elles présentent plutôt les contrastes les plus frappans. Chaque phrase des Ordres du Conseil exprime le désir du gouvernement Anglais de soulager, autant qu'il était possible, ceux qui, sans leur faute, devaient souffrir de l'effet de ses représailles; dans le décret de Berlin au contraire on ne rencontre pas la trace d'un ménagement; tout y est enveloppé dans la même disgrâce, et les coups portés par ce sinistre arrêt tombaient aussi directement sur l'Europe continentale et sur tous les peuples civilisés que sur les habitans des Iles Britanniques. Dans les formes mêmes la différence se fait sentir. Les Ordres du Conseil sont rédigés avec le calme et la décence qui conviennent à des actes publics; les décrets de Berlin

et de Milan sont les explosions d'un volcan révolutionnaire.

L'esprit de modération qui avait guidé les auteurs des Ordres du Conseil de 1807, se fit remarquer de nouveau dans les changemens que l'on y apporta de tems en tems, et qui tous avaient pour but d'en adoucir la rigueur. Par l'ordre du 26 Avril 1809, qui dispensa les bâtimens neutres de toucher aux ports de l'Angleterre, et retrancha de l'interdiction du commerce une grande étendue de côtes et de ports, les Ordres du mois de Novembre 1807 furent entièrement abrogés. Jusqu'ici les Français, soit par mauvaise foi, soit par ignorance réelle, avaient pris le parti de se taire sur tous ces changemens essentiels. Tout-à-coup ils trouvent plus convenable de les calomnier, de les dénigrer, d'y reconnaître une preuve de plus de la prétention monstrueuse du gouvernement Anglais *d'assujettir l'océan à ses lois.* *

* Voici comment le Moniteur travestit dans une de ses notes le passage de la déclaration officielle où il est question de ces changemens. *„S. M. Britannique, par pitié pour l'Eu„rope, voulut bien limiter les restrictions que ses arrêts du „Conseil imposaient au commerce neutre.* Tous les mots de ce paragraphe excitent l'indignation." (Note 3.) — Ce qui doit bien vivement l'exciter, c'est ce mépris total pour la vérité, qui fait que les rédacteurs de ces diatribes, en répétant dans une note un passage dont ils viennent de donner eux-mêmes le texte authentique, n'hésitent pas à le falsifier sur-le-champ. Dans celui qu'ils ont attaqué ici, il n'y avait pas un mot qui pût être construit en *pitié pour l'Europe.* Le sens même y répugne absolument. La substitution de l'Ordre du Conseil de 1809 à ceux de 1807 ne tendait qu'à modifier les restrictions que ceux-ci avaient imposées aux *Américains.* C'est en *leur* faveur que le Gouvernement Anglais, „ayant égard à la situation où se trouvait l'Europe en 1809", limita l'effet des premiers Ordres du conseil.

Des déclamations contre la tyrannie des mers sont, selon eux, partout à leur place; comment les auraient-ils négligées cette fois-ci? — „L'océan appartient-il donc à l'Angleterre? — — Où est l'acte, où est l'autorité qui lui a fait concession de l'océan? — — Pourquoi les délits commis sur l'océan ne sont-ils pas jugés aux assises de Westminster? etc. etc." — Une grande partie des notes est remplie de ces extravagances. Nous ne nous y arrêterons qu'un instant. Les Ordres du Conseil n'ont rien de commun avec l'empire des mers. L'océan n'est le domaine de personne; et l'Angleterre n'en a jamais réclamé ni la propriété, ni la souveraineté. Mais les vaisseaux qui en tems de guerre parcourent cet océan, et leur cargaison, leur destination, leur route, les pays d'où ils viennent et où ils vont, et le système politique et commercial de ces pays, et les relations qu'ils entretiennent ou qu'ils forment avec ceux qui sont engagés dans la lutte — tous ces objets regardent de bien près les droits et les intérêts d'une puissance belligérante. La guerre maritime ne serait qu'un jeu, elle deviendrait même absolument nulle, si les peuples qui la font n'étaient pas autorisés à soumettre à des règles et à des limites la navigation de ceux qui voudraient cultiver la paix pendant les orages. Dans ce sens, la mer n'a jamais été libre, ne le sera jamais, et ne peut pas l'être. La *liberté des mers* est synonyme de la *neutralité absolue;* l'une et l'autre sont également impraticables, et même inconcevables. Le vrai droit des gens, tel qu'il était avant les sophistes de nos jours, et tel qu'en dépit de leurs chimères il se maintiendra dans les têtes bien organisées, doit invariablement recon-

naître ces principes. Leur application a pu être moins sévère, moins tranchante, moins sensible, tant que la guerre elle-même était contenue dans des bornes plus étroites. A mesure qu'elle s'est affranchie de ces bornes, qu'elle a gagné soit en étendue et en variété de moyens, soit en violence et en férocité, tout ce qui l'accompagne et tout ce qui en dépend, a dû subir les mêmes changemens; et les neutres, quelque chose qu'ils fassent pour s'y dérober, et quelque honneur et respect que les autres puissent porter à leurs droits, doivent à un certain degré partager le sort commun. Jamais le gouvernement Anglais n'aurait adopté de son propre chef une mesure telle que les Ordres du Conseil; mais le décret de Berlin avait complètement changé la face de la guerre, et il était peu sensé de prétendre qu'au milieu d'un tremblement de terre, qui bouleversait une telle masse de pays, l'océan qui les entoure, conservât son calme et sa sérénité.

III.

Des conditions exigées par le gouvernement Anglais pour la révocation des Ordres du Conseil.

On ne peut rien imaginer de plus clair, de plus positif et de plus juste, que la condition à laquelle le gouvernement Anglais attache la révocation de ses Ordres du Conseil. „A dater du jour où les décrets de Berlin et de Milan seront révoqués sans réserve et restriction par un acte authentique, les Ordres du Conseil *seront et sont déclarés d'avance* absolument

et complètement supprimés.“ Qui aurait cru qu'un langage si peu équivoque pût encore fournir matière aux interprétations les plus calomnieuses?

Le Moniteur s'accroche à un passage de la déclaration, où il est dit que S. M. Britannique avait toujours été prête à renoncer à ses actes de représailles, si les décrets de l'ennemi, qui la forçaient d'y avoir recours, avaient été abolis, et *que le commerce des nations neutres eût été rendu à son cours accoutumé.* On aurait dit qu'il n'était pas possible de se méprendre sur le sens de cette phrase. *Rendre le commerce des neutres à son cours accoutumé* ne pouvait signifier ici autre chose que *remettre ce commerce dans l'état où il se trouvait avant les décrets de Berlin et de Milan.* Sur des millions de personnes qui liraient cette déclaration, il n'y en aurait pas une, je crois, qui l'entendrait différemment.

Mais voici l'explication du Moniteur: „Les notes de Mr. *Foster* * au gouvernement des Etats-Unis nous apprennent suffisamment ce que l'Angleterre entend par *rendre le commerce des neutres à son cours accoutumé.* Il faut détruire les fabriques de *sucre de betteraves*, *déraciner les pastels* qui donnent au continent l'indigo indigène, *défendre la culture du coton*, et ces nombreuses fabriques qui remplacent les produits de l'industrie Anglaise, et qui font *de si rapides progrès* en *France*, en *Autriche*, en *Saxe*, dans le duché de *Berg*. — Il faut, tandis que l'Angleterre met des droits de 50 à 200 pour

* Alors Ministre d'Angleterre près les Etats-Unis de l'Amérique.

Note de l'Editeur.

cent sur les vins de France, etc., recevoir les marchandises Anglaises en France, et n'imposer à leur introduction que des droits de 5 à 10 pour cent. *Alors* le commerce sera rendu à son cours accoutumé. Voilà ce qui a été parfaitement expliqué par les notes de Mr. *Foster*, auxquelles le Ministère Américain a répondu avec autant de fermeté que de talent, etc. etc." (Note 2.) — Un moment après ils ajoutent: „L'Angleterre entend qu'elle se servira des neutres pour influer par leur moyen sur les tarifs municipaux de son ennemi, que les neutres obligeront la France à recevoir les marchandises Anglaises, et prêteront leur appui à l'Angleterre, pour qu'elle parvienne à joindre la souveraineté universelle de la terre à la souveraineté des mers. Les réponses de Mr. *Monroe* à cette prétention si singulière ont un tel caractère de force et de vérité que nous n'avons rien à y ajouter."

Les éloges prodigués ici au gouvernement Américain sont une critique bien plus amère de sa conduite, que tout ce que les défenseurs les plus zélés des droits de l'Angleterre peuvent avoir dit ou écrit contre lui. Les Ministres des Etats-Unis ont mérité une partie de ces éloges. Il faut cependant rendre à chacun ce qui lui est dû. Les notes de *Mr. Monroe* ne sont pas responsables du verbiage insensé que je viens de citer. Les *betteraves*, le *pastel*, les *tarifs*, la *souveraineté universelle*, tout cela est de la pure invention des écrivains du Moniteur. Mais lorsqu'à la suite de ce déluge d'absurdités, ils prétendent que l'Angleterre, pour révoquer les Ordres du Conseil, a exigé „que les neutres obligeront la France à recevoir les marchandises Anglaises," il

est difficile de nier que c'est Mr. *Monroe* qui leur a administré ce chef d'accusation.

Ce Ministre avait inféré de quelques passages des notes de Mr. *Foster*, que l'Angleterre insistait sur l'admission des produits de ses manufactures dans les ports de la France et de ses tributaires, comme sur une condition préalable pour révoquer les Ordres du Conseil, et qu'elle faisait un tort aux Etats-Unis de l'Amérique de ce qu'ils se soumettaient aux lois qui défendaient l'importation de ces articles. Mr. *Foster* a constamment protesté contre une explication aussi peu conforme au sens de ses notes. En dépit de ses protestations, on avait su accréditer l'idée que tel était le fond de ses griefs et de ses moyens d'accommodement. Il s'en expliqua donc de nouveau dans une note du 17 Décembre 1811, et déclara formellement qu'aucun passage de celles qui l'avaient précédée, n'autorisait à lui imputer la prétention que les Etats-Unis insistassent sur l'entrée des marchandises Anglaises en France, ou sur des modifications dans les règlemens qui la défendaient. Mr. *Monroe*, sans convenir de son erreur, paraît cependant avoir senti que la thèse n'était plus soutenable; car dans sa réponse du 14 Janvier 1812 — d'ailleurs aussi peu juste et satisfaisante que tout le reste de la correspondance — il abandonna cette partie du procès.

Le gouvernement Français a connu les deux dernières pièces; il en a donné des traductions dans ses propres feuilles. N'importe! Il était décidé à ne pas lâcher prise sur cet article, et à s'étayer „de la saine doctrine du Ministère Américain." — Dorénavant il n'y a plus moyen d'en sortir. Tant

qu'une feuille Française s'occupera, se souviendra de cette affaire, l'assertion de Mr. *Monroe* y retentira comme une vérité inattaquable, et comme si elle n'avait jamais été ni relevée, ni réfutée, ni désavouée.

Mr. *Foster* — on le voit bien par les pièces publiées jusqu'ici — est un homme trop éclairé et trop versé dans les questions qu'il doit traiter, pour avoir pu confondre la législation commerciale de l'intérieur d'un état avec son système de conduite vis-à-vis des puissances indépendantes, ennemies ou neutres, ou pour avoir pu imaginer que les Américains devraient servir l'Angleterre en faisant modifier le régime prohibitif et „les tarifs municipaux" de la France. Le juste grief de Mr. *Foster* a été que, contre tous les principes du droit des gens jusqu'ici reconnus et suivis, les décrets de Napoléon prononçaient la confiscation d'une marchandise, par la seule raison qu'elle était d'origine Anglaise, et quel qu'en fût le propriétaire actuel, et que d'après cette législation tyrannique, la simple possession d'un objet provenant du territoire ou de l'industrie Britannique était regardée comme un acte criminel. Il s'est plaint de ce que le gouvernement des Etats-Unis ait pu acquiescer à un système pareil, le protéger par toutes sortes de faveurs, le seconder de tous les sophismes de sa diplomatie, pendant qu'il accablait de reproches amers une puissance dont tout le tort consistait à avoir opposé des représailles modérées à ce même système inventé par son ennemi dans le but avoué de la détruire.

Pour révoquer ses actes de représailles, le gouvernement Anglais ne demande que la suppression pure et simple des décrets de Berlin et de Milan.

Il n'a jamais demandé davantage, et je ne crois pas que, sans sacrifier ce qu'il doit avoir de plus cher, il puisse se contenter de moins. Nous examinerons tout-à-l'heure de quel droit on peut soutenir que ces décrets ont été révoqués *à l'égard des Américains*. Mais ils le seraient dans ce sens-là de la manière la plus complète et la plus catégorique, que le gouvernement Anglais n'en serait pas moins autorisé, et même obligé par principe et par devoir, à les envisager comme subsistant dans toute leur plénitude. La question à laquelle ces actes hostiles ont donné lieu, n'est pas seulement une question entre telle ou telle puissance neutre d'un côté, et la France ou l'Angleterre de l'autre; c'est une question directe entre l'Angleterre et la France. On peut disputer long-tems et dans tous les sens sur l'avantage réel ou apparent qui reviendrait à l'Angleterre d'une révocation *partielle* du décret de Berlin; la moindre réparation d'un outrage pareil, c'est de le faire cesser sans réserve, d'annuler l'acte qui le contient. Se contenter, dans une affaire de cette nature, de biais, de modifications, de demi-rétractations, serait un parti dangereux, quand ce ne serait pas un parti impraticable; ici ce serait l'un et l'autre à la fois.

IV.

De la prétendue révocation des décrets de Berlin et de Milan à l'égard des Etats-Unis de l'Amérique.

Dans la correspondance entre l'Angleterre et les Etats-Unis, on a agité pendant six mois la question si les décrets Français ont été révoqués, ou non,

par rapport à l'Amérique. Une aussi singulière incertitude, des discussions aussi prolongées et aussi compliquées sur un point de fait prouvent au moins que, si la révocation a eu lieu, elle ne peut pas avoir eu un caractère bien positif et bien prononcé. En effet, le peu de pièces publiées à ce sujet en France, à commencer par la lettre du Ministre Champagny au Général Armstrong du 5 Août 1810, sont conçues dans des termes si vagues, si louches, ou si conditionnels, qu'il était presque également permis de croire ou de ne pas croire à la révocation. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'a jamais été formellement annoncée par des actes authentiques et publics. *

Quoi qu'il en soit, le Moniteur assure aujourd'hui que les décrets *sont* révoqués par rapport à l'Amérique *sans clause ni restriction.* En accordant à cette assertion toute l'autorité à laquelle elle puisse prétendre, en reconnaissant le Moniteur comme organe avoué du gouvernement Français, il s'en suivrait tout au plus que ce gouvernement veut enfin *regarder* ses décrets comme abolis à l'égard des Américains. Mais une insinuation pareille, appuyée sur aucun

* On cite (dans les notes 5 et 12) un décret du 28 Avril 1811 comme ne laissant plus de doutes sur cette question. Personne ne connaît ce décret; il n'a pas été imprimé dans le *Moniteur;* et ce qui me paraît plus extraordinaire, il n'en est fait aucune mention dans les Notes de Mr. *Monroe,* que nous connaissons pourtant (en partie au moins) jusqu'au mois de Janvier 1812. Comment Mr. *Monroe,* qui attachait tant de prix à prouver la révocation des décrets, aurait-il gardé le silence sur une pièce aussi décisive? — Je ne suis pas en état de résoudre ce problème. Mais on verra bientôt que l'existence ou la non-existence d'un pareil décret n'affecterait guère mon raisonnement.

document légal et connu, suffirait-elle pour établir un fait jusqu'ici au moins extrêmement douteux? Et si elle prenait même le caractère et les formes d'un document légal, pourrait-elle nous convaincre de ce qui serait ouvertement démenti par des faits d'un genre opposé ou par d'autres déclarations claires et formelles? — Il faut savoir, avant tout, ce que le gouvernement Français entend par la révocation sans clause ni restriction de ses décrets, à l'égard des Américains.

En lisant les notes du Moniteur, et en consultant — ce qui est de bien plus de poids — les communications officielles entre Mr. *Monroe* et Mr. *Foster*, il est impossible de ne pas s'apercevoir que le gouvernement des Etats-Unis lui-même n'a jamais envisagé la prétendue révocation des décrets de Berlin et de Milan que relativement aux articles de ces décrets, qui autorisaient les croiseurs Français à saisir leurs vaisseaux *en pleine mer*, lorsqu'ils étaient suspects d'avoir communiqué avec l'Angleterre ou ses possessions, ou de porter des marchandises d'origine Britannique. Mais la révocation de ces *articles* (en la supposant parfaitement prouvée) serait-elle une révocation des *décrets*, sans clause ni restriction, en ne les considérant même que dans leurs rapports avec les Américains? Mais l'article qui refuse l'entrée dans tous les ports que le gouvernement Français peut atteindre, à tout bâtiment sans exception qui se serait trouvé en contact avec l'Angleterre ou quelque pays gouverné par elle, mais celui qui prononce la confiscation de tout ce qui provient du territoire et des fabriques Britanniques, quel qu'en soit le possesseur actuel, ne regardent-ils point

l'Amérique? Et peut-on citer, je ne dis pas une pièce authentique, mais le moindre indice direct ou indirect prouvant que l'abolition de ces articles-là ait jamais été réalisée ou seulement projetée? Le langage du Moniteur ne nous apprend-il pas plutôt qu'ils seront sévèrement maintenus contre tout le monde? Et la peine que s'est donnée Mr. *Monroe* pour les défendre, comme liés au *système municipal* de la France, ne prouve-t-elle pas assez que le gouvernement Américain les croyait en pleine vigueur?

Supposons enfin que tôt ou tard Napoléon pousse la condescendance pour les Etats-Unis jusqu'à déclarer par un acte authentique que *toutes* les dispositions des décrets de Berlin et de Milan sont révoquées à l'égard des Américains; cet acte pourrait-il satisfaire le gouvernement Britannique? Selon ma manière de voir, aucunement. Loin d'abolir ces odieux décrets, une démarche pareille ne ferait que les confirmer de nouveau. Il ne s'agit pas des faveurs et privilèges que le gouvernement Français peut juger à propos d'accorder à telle ou telle nation. Les décrets ont été portés *contre l'Angleterre*; c'est *comme tels*, c'est dans toute leur étendue, c'est *purement* et *simplement*, qu'ils doivent être révoqués.

Les Etats-Unis, en insistant sur la révocation des Ordres du Conseil, comme suite de la révocation des décrets de Berlin et de Milan, n'ont ni la raison ni la justice de leur côté. Car dans le cas même qu'ils fussent en état de produire quelque document authentique et positif par lequel la France relevât les habitans de leur pays de l'effet de toutes les clauses de ces décrets, je soutiens qu'ils n'auraient aucun droit d'exiger du gouvernement Anglais, soit

la révocation de ses Ordres du Conseil, soit un privilège analogue à celui que, dans cette supposition (peu probable), ils auraient obtenu de la France. La révocation des Ordres du Conseil ne peut pas dépendre des rapports, quels qu'ils soient, entre la France et l'Amérique. Et entre une mesure par laquelle les décrets de Berlin et de Milan seraient révoqués ou suspendus *à l'égard des Américains*, et une autre qui révoquerait ou suspendrait *en leur faveur* les Ordres du Conseil Britannique, il n'y aurait aucune parité d'effets, aucune réciprocité réelle. Car la France, tout en supprimant ses décrets à l'égard des Etats-Unis, les maintiendrait dans toute leur force contre l'Angleterre, contre l'Europe, contre tous les pays qu'elle pourrait enchaîner à ses lois; tandis que l'Angleterre, en permettant aux Américains de communiquer librement avec la France et tout ce qui dépend d'elle, retirerait ses Ordres du Conseil, non seulement par rapport aux Américains, mais par rapport à tous les pays directement ou indirectement soumis à son ennemi; c'est-à-dire, qu'elle renoncerait par le fait à tout son système de représailles.

Loin d'affaiblir les motifs qui jusqu'ici ont déterminé le Ministère Britannique à ne pas s'écarter de ce système, la manière dont le Moniteur s'explique sur la révocation des décrets à l'égard des Américains, est plutôt faite pour les confirmer et pour les renforcer. Le gouvernement Français avait le choix de faire croire qu'il se relâchait de son ancienne rigueur, ou par un esprit de justice et de conciliation, ou par respect pour les intérêts des neutres, ou par une prédilection particulière pour les Etats-Unis de l'Amérique. Mais au lieu de se

prévaloir de l'une ou de l'autre de ces suppositions, il les désavoue et les détruit lui-même. Il nous apprend que les décrets ont été adoucis, ou (pour parler avec le Moniteur) révoqués à l'égard des Américains, parce que ceux-ci *se sont mis dans une attitude hostile contre l'Angleterre.* * — „Rien n'est plus dangereux qu'un imprudent ami" — dit le grand fabuliste. Il faut convenir que les Ministres Américains ont plaidé avec bien plus d'adresse et de savoir-faire la mauvaise cause du gouvernement Français, que celui-ci n'en a mis à plaider la leur. Si les décrets de Berlin et de Milan ne subsistent plus dans toute leur étendue par rapport à l'Amérique, c'est parce que les Américains sont presque en guerre ouverte contre l'Angleterre, et se préparent à l'être tout-à-fait! Quelle excellente raison pour engager le gouvernement Britannique à rétracter ses Ordres du Conseil en faveur de ces mêmes Américains! La France, pour les récompenser de l'attitude menaçante qu'ils ont adoptée contre l'Angleterre, les affranchit

* Trois fois on a répété dans ces notes que les décrets sont révoqués pour l'Amérique, et chaque fois — ce qui est bien remarquable — on a immédiatement ajouté que telle était la raison de cet acte d'indulgence: — „Les *motifs* de cette *révocation* sont connus de l'Europe. La législature des Etats-Unis a mis en interdit le commerce Anglais; les côtes ont été armées; et les compatriotes de Washington, animés de son esprit, se sont indignés du joug de plomb que l'on voulait faire peser sur eux, et se sont montrés prêts à soutenir leurs droits par les armes." (Note 5.) — „Les décrets ont été révoqués — *parce que* les Etats-Unis sont *en hostilité déclarée* contre les actes Britanniques, etc." (Note 12.) — „La France a révoqué ses décrets, *parce que* l'Amérique, en frappant de prohibition le commerce Britannique, a soutenu avec fermeté ses droits, etc. etc." (Note 13.)

ou prétend les affranchir d'une partie des entraves que ses décrets leur avaient imposées. Fort bien. Mais à quel titre exigeraient-ils la même chose de l'Angleterre, vis-à-vis de laquelle leurs propres amis, pour le coup témoins peu suspects, les disent „en état d'hostilité," et „prêts à soutenir leurs droits par les armes?"

Le Moniteur ajoute encore: „Ce que la France a fait pour les Américains, elle est *prête à le faire pour toute autre puissance neutre.*" C'est-à-dire pour toute autre puissance *neutre* qui se mettra *en état d'hostilité* contre l'Angleterre — plaisante manière, pour le dire en passant, de constater sa neutralité! — Comme il n'existe plus de neutres aujourd'hui, il n'y avait pas beaucoup de risque dans cette offre généreuse. Cependant il est toujours curieux de la confronter avec les procédés réels de ceux qui la font. Si une puissance neutre mérite aux yeux de la France des ménagemens particuliers, par cela seul qu'elle a pris une attitude hostile contre l'Angleterre, il semblerait qu'une puissauce indépendante, actuellement en guerre contre elle, dut être traitée avec bien plus de faveur. Mais nous avons vu une puissance du premier ordre en Europe faire la guerre à l'Angleterre pendant quatre ans, sans que jamais la plus petite clause du grand système de proscription ait été abrogée ou suspendue à son égard. Tout au contraire, nous avons vu cette même puissance accusée, chicanée, menacée, pour la moindre déviation, réelle ou apparente, dans l'exécution de ce système; et nous l'avons vue enfin formellement attaquée pour cause de contravention à un article du décret de Milan! — Quant à la mauvaise

foi qui éclate dans des contrastes pareils, il ne vaut plus la peine de la relever; la lumière paraît enfin avoir percé sur ce point-là; mais on est surpris et confondu, en entendant tous les jours encore vanter l'intelligence supérieure et la politique profonde d'un gouvernement qui ne cesse de donner à l'Europe le spectacle de ces contradictions choquantes, et s'empresse de les consigner dans ses feuilles publiques, comme s'il avait peur de les voir échapper aux contemporains et à la postérité.

V.

Des conditions attachées par la France à la révocation définitive des décrets de Berlin et de Milan.

Les conditions sur lesquelles, d'après ces notes du Moniteur, la France insiste pour révoquer les décrets de Berlin et de Milan, sont que l'Angleterre supprime ses Ordres du Conseil de 1807 et de 1809, mais en même tems la déclaration de blocus du 16 Mai 1806; attendu que, „sans la révocation du blocus de 1806, celle des arrêts de 1807 et 1809 serait illusoire.“ — „Si le gouvernement Anglais (dit la note 13) révoque sa déclaration du 16 Mai 1806, le décret de Berlin, qui n'en est qu'un acte de représailles, sera révoqué de droit. Si le gouvernement Anglais révoque ses arrêts du 11 Novembre 1807, le décret de Milan, qui n'est qu'un acte de représailles de ces arrêts, sera révoqué de droit.“

Fidèle au système audacieux et invariablement suivi par tous les gouvernemens nés de la révolution,

d'accuser ceux qu'il s'agissait de dépouiller ou d'écraser, non seulement de torts et de crimes imaginaires, mais précisément de ces mêmes torts et de ces mêmes crimes auxquels les accusateurs allaient se livrer, ou qu'ils venaient de commettre contre eux, le gouvernement Français a pris le parti de représenter comme des actes de représailles les décrets éminemment agressifs de Berlin et de Milan. En exigeant aujourd'hui que l'Angleterre révoque ses Ordres du Conseil, *avant* que la France eût abrogé ses décrets, il est tout simple que l'on se serve encore de la même tactique. Car, sans employer un artifice pareil, ce serait trop insulter au sens commun et à toute idée de justice et de convenance, que de prétendre que la révocation des Ordres du Conseil, amenés et provoqués par les décrets Français, précédât la révocation de ces décrets.

Je crois avoir suffisamment expliqué, dans la première partie de ces observations, ce que c'était que la déclaration du 16 Mai 1806, et à quel point il fallait avoir renversé toutes les idées et dénaturé tous les faits, pour soutenir qu'elle avait été, ou qu'elle eût pu être la cause du décret de Berlin. Cette déclaration fut légalement révoquée au mois de Septembre 1806; si elle a été remplacée depuis par quelque autre acte de la même nature, * il

* J'avoue sincèrement que je ne sais pas si la déclaration du 16 Mai 1806 a jamais été remise en vigueur, ou si quelque mesure analogue a subsisté *séparément* des Ordres du Conseil. A en juger d'après quelques passages de la correspondance entre Mr. *Monroe* et Mr. *Foster*, je serais presque tenté de le croire; mais privé de tous les moyens nécessaires pour vérifier ce fait, je ne puis ni l'affirmer ni le nier positivement. Cette circonstance au reste, comme on le verra tout-à-l'heure, est

aurait fallu ou citer cet acte, ou se contenter de protester en général contre le principe de toute mesure pareille. Insister sur la révocation de la déclaration du 16 Mai comme telle, est aujourd'hui complètement absurde.

Il ne l'est pas moins d'annoncer que la révocation du décret de *Milan* suivra celle des Ordres du Conseil du 11 Novembre 1807. Ces ordres ne subsistent plus; ils sont remplacés par l'Ordre du 26 Avril 1809. Dans le sens même du gouvernement Français, le décret de Milan, comme je crois l'avoir prouvé, est nul et de toute nullité, puisqu'il se rapportait tout entier à une clause des Ordres de 1807, qui a été supprimée dans celui de 1809.

Mais ce qui est bien plus essentiel que tous ces anachronismes, et toute cette confusion de faits et de dates, c'est la prétention du gouvernement Français de faire renoncer l'Angleterre au principe de blocus maritime, tel qu'elle l'a soutenu jusqu'ici et tel qu'il a servi de base à la déclaration du 16 Mai 1806. Il me paraît nécessaire d'ajouter encore quelques éclaircissemens à ce que j'ai dit sur cet objet dans la première partie de ces observations.

„La Grande-Bretagne" — dit Mr. *Foster* dans une de ses lettres à Mr. *Monroe* — „n'a jamais contesté que, suivant les usages du droit des gens, tout blocus, pour pouvoir être justifié, doit être appuyé par des forces suffisantes, et mettre en danger tout navire qui tenterait d'échapper à ses

peu essentielle pour la question principale. Car il ne s'agit pas de tel ou tel acte individuel, mais de savoir si l'Angleterre peut et doit renoncer au *droit* sur lequel la déclaration du 16 Mai était fondée, et que la France lui conteste aujourd'hui.

effets. Ce fut d'après ce principe reconnu que le blocus de Mai 1806 ne fut notifié par Mr. Fox, alors Secrétaire d'état, qu'après qu'il se fut convaincu par un rapport du bureau de l'amirauté, que l'amirauté avait et emploierait les moyens de garder toute la côte depuis Brest jusqu'à l'Elbe, et de mettre réellement ce blocus à exécution. Le blocus du mois de Mai 1806 était donc juste et légitime dès son origine, puisqu'il était appuyé, tant dans l'intention qu'en effet, par des forces navales suffisantes. — Les Ordres du Conseil furent fondés sur un principe *différent*, etc. etc.“

Je ne crois pas qu'il soit possible de définir le droit de blocus d'une manière plus claire, plus raisonnable et plus juste. L'explication de Mr. *Foster* est d'ailleurs parfaitement d'accord avec l'idée fondamentale du droit de blocus, admise par tous les publicistes et par ceux même qui ont le plus déraisonné sur les limites de son exécution. Si l'extension donnée à ce droit dans les guerres maritimes de notre tems a paru contraster avec ce que l'on avait vu autrefois, et a fait croire à des observateurs superficiels qu'elle était contraire aux anciens usages, la raison en est que l'on n'a pas assez réfléchi sur les effets naturels et nécessaires du progrès de tous les moyens maritimes. Je défie d'établir un principe quelconque autorisant une puissance à bloquer un port de son ennemi, lorsqu'elle peut le faire avec un nombre de vaisseaux suffisant, qui n'autorisât la même puissance à bloquer toute une côte hostile, si elle peut disposer de forces suffisantes pour réaliser cette entreprise dans le sens habituel et généralement reçu de ce terme. Il n'y a rien de plus déplacé que

d'appeler une opération pareille *un blocus sur le papier*. Si les blocus déclarés et exécutés par le gouvernement Anglais n'avaient été que cela, il est probable que les injures que lui ont adressées ses ennemis et quelques neutres qui avaient adopté leur langage, auraient été bien moins violentes.

D'un autre côté, la définition du droit de blocus maritime que la France voudrait mettre en avant, est tout-à-fait inadmissible, et contrarie en même tems toutes les idées reçues. Elle prétend que le droit de blocus n'est applicable qu'aux „*places fortes*, réellement *investies* de forces suffisantes." * D'après cette définition, on n'aurait jamais pu bloquer un *port non fortifié*, et les puissances qui, par l'infériorité de leurs forces navales, seraient exposées à des attaques de ce genre n'auraient qu'à raser leurs côtes, et détruire tout ce qui s'appelle fortification, batterie, etc., pour rendre nulle toute espèce de blocus maritime. On a beau analyser, disséquer, tourner et retourner dans tous les sens l'idée d'un droit de blocus, on n'y trouvera pas le moindre fondement, pas le moindre prétexte pour une restriction si parfaitement arbitraire.

Jamais aucun ministère Britannique ne reconnaîtra cette législation de pure fantaisie. Du jour où l'Angleterre s'y soumettrait, sa prépondérance maritime ne serait plus qu'un fantôme sans réalité. Exiger qu'elle renferme l'exercice de ses droits dans les bornes étroites que son ennemi veut gratuitement établir, c'est autant que lui dire sans détour: Nous reconnaissons et nous sentons Votre supériorité;

* Voyez le *préambule* du décret de Berlin.

mais nous prétendons que Vous n'en usie
jusqu'au terme que nous jugerons à propos d
fixer! Il me semble que l'Angleterre serait to
autorisée à répondre: Vous êtes aujourd'hui
mière puissance continentale; mais, comme
conscription militaire, et plusieurs autres
récemment inventés pour multiplier et perfec
Vos forces, nous gênent et nous déplaisent,
reprendrez l'ancien système militaire, tel qu'
en usage chez Vous avant la révolution.

Le gouvernement Anglais s'est avancé au
que possible, il a accordé tout ce que l'on p
sonnablement prétendre, en déclarant qu'aussi
les décrets de Berlin et de Milan seront ab
révoquera et révoque dès à présent les Or
7 Janvier 1807, et du 26 Avril 1809, qui s
seuls actes de représailles aujourd'hui en v
C'est là le vrai *ultimatum* de cette affaire.
plus loin, et la modération deviendrait faibles

VI.

Des avantages que l'Angleterre aurait à
de la révocation des Ordres du Conse

On a souvent représenté, au parlement
des écrits publics, le bien qui résulterait de
tion des Ordres du Conseil pour le commer
tannique en général, et particulièrement p
relations politiques et commerciales entre la
Bretagne et les Etats-Unis de l'Amérique. Si
de ces représentations était de faire révoq
Ordres du Conseil, sans que les décrets de
et de Milan fussent révoqués de même, elles te

à une mesure incompatible avec la dignité du gouvernement Anglais, à une mesure de rétractation humiliante qui, comme telle, ne méritait pas d'être discutée. Le projet d'abandonner le système actuellement établi doit, pour ne pas être rejeté d'emblée, nécessairement porter sur la supposition que la France révoquerait ses décrets aussitôt que l'Angleterre aurait révoqué ses Ordres du Conseil. *

Cette supposition, fausse et chimérique de tout tems, me paraît aujourd'hui absolument inadmissible.

Je suis persuadé que Napoléon n'a pas nourri un instant l'intention sérieuse de révoquer ses décrets, à quelque prix et sous quelques conditions qu'il eût pu le faire. Je ne veux pas citer à l'appui de cette opinion les déclamations intarissables de ses organes sur le mal prodigieux que le système continental a

* Les adversaires que les Ordres du Conseil ont en Angleterre, sont assez d'accord sur le mal qu'ils attribuent à cette mesure; mais ils ne paraissent pas l'être sur la nature du remède; et il n'est pas toujours facile de saisir avec précision le but auquel ils visent. Quelques-uns, à en juger d'après leurs discours au parlement ou d'après leurs écrits, ont l'air de désirer l'abolition des Ordres du Conseil à tout prix et à toute condition. Il y en a d'autres qui, adoptant la manière de voir de Mrs. *Maret* et *Monroe*, regardent les protestations insignifiantes du gouvernement Français vis-à-vis des Américains, comme preuve que l'abolition des décrets a déjà eu lieu, et prétendent que d'après cela il n'y a plus à hésiter sur la révocation des Ordres du Conseil. D'autres enfin semblent persuadés que, pourvu que l'Angleterre donnât l'exemple, la France ne pourrait pas se refuser à céder de son côté et à supprimer ses décrets. Le *premier* de ces avis est repoussé par des principes immuables; le *second* par l'évidence des faits contraires; le *troisième* est donc le seul sur lequel il soit encore permis de raisonner.

fait et fera encore à l'Angleterre. * L'ineptie de ces tirades est telle, qu'il y aurait presque un manque de bonne foi à les traiter comme des raisonnemens, ou à les considérer seulement comme le vrai fond des pensées de Napoléon. Je m'en tiens à ce qui est plus sérieux, plus réel, et plus analogue à son caractère. Il prétend que ces décrets sont des *lois fondamentales* de son empire; ils les a proclamés tels dans toutes les occasions; et quoi qu'il nous en coûte de comprendre une théorie pareille, c'est sa manière de voir, de penser et d'agir. Lorsqu'il a eu l'air d'accorder quelques modifications de ces décrets aux Américains, il ne songeait pas de bien loin à en altérer le fond et la substance, et jusqu'aux époques les plus récentes il a fait annoncer avec emphase qu'ils seraient invariablement maintenus. Je dis plus. Il ne *peut* pas changer de système à cet égard; et dans ce moment-ci moins que jamais. Ces décrets sont les dernières armes qui lui restent contre l'Angleterre. Sa marine est réduite à une impuissance totale; il a perdu tout ce que la France et ses alliés et tributaires possédaient d'établissemens et de colonies dans les différentes parties du globe; et, pour comble de mortification, ses armées ont été arrêtées et paralysées partout où elles ont rencontré des armées Britanniques. En renonçant encore à la guerre commerciale, il s'avouerait complètement vaincu. Ses ministres et flatteurs lui ont fait croire, et il a effectivement cru pendant quelque tems, que

* La note 12 en offre de nouveau un tableau effrayant, où l'on voit la banqueroute des finances Anglaises s'avancer à pas de géant par les *betteraves*, les *pastels*, et les progrès *énormes* des fabriques de l'Allemagne.

le soi-disant système continental, dont les décrets de Berlin et de Milan forment la base, détruirait le commerce, l'industrie, les ressources de l'Angleterre, et la forcerait à une paix humiliante. Peut-être que, malgré les raisons qui auraient dû l'éloigner et le dégoûter de cette espérance, il y tient encore à un certain degré. Mais qu'il y tienne ou non, il est vivement intéressé à ce que le public ne la croie pas perdue. En révoquant ses décrets, il reconnaîtrait que les coups qu'il avait médités contre le commerce de l'Angleterre ne sont pas plus exécutables que tant d'autres dont il l'avait menacée; et dès-lors l'opinion des contemporains, quelque égarée et gangrenée qu'elle puisse être, ne verrait plus dans la continuation de cette guerre qu'un acharnement sans calcul et sans but, et le présage d'une défaite absolue.

Si la supposition qu'en révoquant les Ordres du Conseil, le gouvernement Britannique engagerait Napoléon à l'abolition pure et simple de ses décrets, n'a jamais eu de fondement réel, elle est devenue complètement insoutenable par le soin qu'il a mis lui-même à détromper ceux qui se livreraient encore à cette erreur.

Plus d'une fois déjà il avait fait entendre et même distinctement articuler que la révocation des Ordres du Conseil ne le contenterait pas, si le gouvernement Anglais ne renonçait en même tems à ses principes de blocus. Mais en dernier lieu — et nous le voyons de nouveau par les notes du 8 Mai — cet article a été élevé au rang d'une condition expresse et irrémissible de la révocation de ses décrets contre l'Angleterre. Nous savons quels sont

ces principes de blocus, et ce qu'il prétend mettre à leur place. Il ne suffit donc plus aujourd'hui d'abandonner les Ordres du Conseil; il s'agit de savoir si ceux qui insistent sur cette mesure, sont préparés à abandonner de même le système de blocus maintenant en vigueur, à adopter sur ce point capital les définitions et les doctrines de Napoléon, à renverser, en un mot, tout le code de droits de guerre maritime, tel que l'Angleterre l'a soutenu jusqu'à ce jour. Je ne sais s'il y aurait parmi les Anglais des personnes assez éblouies par des théories spécieuses et stériles, ou assez alarmées de quelques murmures populaires, peut-être mal-interprétés, pour consentir à un aussi énorme sacrifice; mais je ne crois pas que l'on oserait le proposer à une assemblée comme le parlement Britannique.

Cependant, tout en reconnaissant la vérité de ce que je dis, on pourrait encore déplorer cet état des choses comme un grand malheur, et regretter amèrement que, par l'injustice et l'obstination de l'ennemi, l'Angleterre soit privée des avantages que lui assurerait la révocation des Ordres du Conseil, et le rétablissement de l'ancien système commercial. Jusqu'à quel point ces regrets seraient-ils fondés? — Pour approfondir cette question, lors même que je m'en sentirais la force, il me faudrait une grande connaissance des détails, il me faudrait des données bien autrement abondantes et décisives que celles que je possède. Je puis hasarder cependant quelques réflexions générales, que ceux qui sont plus instruits que moi sauront apprécier et rectifier.

Il me paraît d'abord certain que, par la révocation des Ordres du Conseil, accompagnée ou suivie

de la révocation formelle des décrets Français — car il m'est impossible de séparer l'une de l'autre — l'Angleterre gagnerait peu de chose pour ses relations commerciales avec le continent Européen. Il n'y a aucune raison de croire que les dispositions personnelles de son ennemi en deviendraient plus modérées ou plus bienveillantes; et cet ennemi conserverait tous les moyens pour exécuter sous d'autres prétextes et dans d'autres formes son système de persécution et de proscription contre le commerce et l'industrie Britannique. Il ne serait jamais parvenu à établir et à perfectionner ce système, sans frapper de ces coups violens dont le décret de Berlin à été le premier signal. Mais ces coups une fois portés, il n'a plus besoin de mesures extraordinaires pour exécuter ses projets, autant que leur propre extravagance lui permettra de les exécuter. Les anciennes communications sont détruites; les anciens liens sont brisés; les pays opprimés par la France ont perdu pour long-tems ce qui constitue la base et le ressort du commerce; le découragement et la terreur sont dans toutes les ames. Aujourd'hui de simples lois prohibitives, appuyées de toute la rigueur d'une police vigilante, suffiraient pour empêcher le retour aux anciennes habitudes, et les décrets de proscription disparaîtraient entièrement, que les trois quarts du continent de l'Europe n'en seraient pas moins inaccessibles aux vaisseaux et aux marchandises Britanniques.

Si la révocation même des décrets de Berlin et de Milan ne rétablissait pas les relations commerciales avec le continent, il est beaucoup plus difficile d'imaginer comment celle des Ordres du Conseil,

considérée séparément, pourrait produire cet effet. Les Ordres du Conseil n'ont rien ajouté aux obstacles que les décrets de la France avaient créés par rapport aux communications directes entre l'Angleterre et les différentes parties de l'Europe, ni par conséquent au mal que l'Angleterre a pu éprouver par la stagnation de cette branche de son commerce. Depuis que les Ordres du Conseil subsistent, il n'y a plus eu en Europe de neutralité légalement avouée. L'accès des côtes et des ports que les décrets Français n'ont pas pu atteindre, n'a point été compromis par les Ordres du Conseil; et le commerce indirect et clandestin, qui a eu lieu en dépit des décrets, a été plutôt favorisé que contrarié par ces ordres.

En soutenant que les mesures de représailles du gouvernement Anglais n'ont rien ajouté aux *mauvais* effets que les décrets de l'ennemi ont eus pour les rapports de commerce avec l'Europe, je ne puis, ni ne désire même beaucoup pouvoir aborder la discussion des avantages *positifs* que plusieurs défenseurs des Ordres du Conseil leur ont attribués sous ce même point de vue. Mais quelle que soit la nature et la valeur de ces avantages (vivement contestés par d'autres), je n'y comprendrais jamais l'extension donnée en dernier lieu au *système des licences*. Si ce système a fait du bien au commerce Anglais, il me semble que l'on ne peut point en réclamer le mérite pour les Ordres du Conseil; mais par la même raison je trouverais extrêmement injuste de les rendre responsables des inconvéniens et des abus qui ont accompagné le système des licences. Autant que j'ai pu pénétrer cette matière, il ma paru que la question des licences n'aurait pas

dû être confondue avec celle des Ordres du Conseil; ces deux questions, loin de s'attacher l'une à l'autre, sont d'un caractère absolument opposé. Que le principe du système des licences soit bon ou mauvais, nécessaire ou dangereux, conforme ou contraire aux maximes du droit des gens et de la morale publique, il est toujours également étranger au principe sur lequel les Ordres du Conseil étaient fondés. *

Jusqu'ici nous n'avons fixé notre attention que sur les changemens que la révocation des Ordres du Conseil opèrerait dans les rapports directs entre l'Angleterre et le continent de l'Europe; mais il nous reste à examiner si l'effet de cette révocation ne serait pas bien plus sensible et plus marquant dans

* Mr. *Canning*, qui ne pouvait certainement pas se tromper sur le principe, l'esprit et les motifs des Ordres du Conseil du mois de Novembre 1807, s'en est expliqué dans un excellent discours, prononcé le 3 Mars dernier sur la motion de Mr. *Brougham;* où il dit entre autres que, „s'il s'agissait de „bien caractériser les Ordres du Conseil, il en dirait que ces „actes étaient *d'autant plus parfaits, qu'ils se rapprochaient „davantage de l'esprit d'une mesure de guerre, et s'éloignaient „de celui d'une mesure commerciale.*"

Dans ce même discours, que je n'ai pu lire sans une satisfaction profonde, puisqu'il m'a prouvé que mes idées générales sur le principe et le caractère des Ordres du Conseil s'accordent avec celles d'un homme d'état aussi supérieur, Mr. *Canning*, en parlant des licences, soutient même — si j'ai bien saisi le sens de ses paroles — „qu'une puissance belligérante n'a pas le droit de permettre à ses sujets un commerce dont elle exclurait les neutres." Je ne sais pas si cette opinion (pour laquelle d'ailleurs l'autorité de Mr. *Canning* serait d'un plus grand poids à mes yeux que celle de *Vattel*, qu'il allègue), pourrait être établie en principe rigoureux; mais, dans l'application je préfèrerais sans hésiter la sévérité d'une règle pareille à la trop grande facilité pour les exceptions en sens contraire.

les rapports entre l'Angleterre et les Etats-Unis de l'Amérique.

On est accoutumé à regarder les Ordres du Conseil comme la cause principale du mécontentement des Américains contre le gouvernement Anglais; mécontentement qui d'abord a produit ces malheureux actes prohibitifs par lesquels tout commerce légal entre l'Angleterre et l'Amérique se trouve suspendu, qui a dérangé toutes les relations politiques, envenimé toutes les discussions entre les deux états, et s'est enfin développé au point de les menacer d'une rupture ouverte. Il me paraît bien plus juste de considérer les Ordres du Conseil comme un des prétextes que comme la cause de ce mécontentement.

En suivant la conduite du gouvernement Américain dans chaque époque de ces dernières guerres, il est impossible de n'y pas reconnaître la partialité la plus prononcée et la plus soutenue pour la cause de la France. Je ne prends pas sur moi de décider par quels motifs le parti qui, depuis la mort de *Washington* et la retraite de Mr. *Adams*, s'est emparé de toutes les fonctions publiques, a été guidé dans cette partialité; si c'était l'amertume que les anciens ressentimens contre l'Angleterre avaient laissée dans les esprits, ou la jalousie de sa supériorité actuelle, ou la crainte chimérique de quelque projet hostile de sa part, ou le dépit d'un gouvernement populaire particulièrement susceptible d'être blessé par tout ce qui ressemble à un manque de procédés ou de ménagement, ou l'irritation contre le parti opposé, accusé de trop d'indulgence pour l'Angleterre, et dont le tort réel n'est peut-être que celui d'aspirer à son tour aux places et au pouvoir —

ou si c'était enfin l'effet réuni de toutes ces causes, ou d'autres encore qu'il est plus difficile de pénétrer. * Mais quelle que soit la clef de l'énigme, le fait ne saurait être contesté. La France les a vexés de toutes les manières, les a dépouillés, maltraités, insultés dans toutes les occasions; le récit des avanies qu'ils ont essuyées de sa part depuis vingt ans, remplirait des volumes; ils ont tout dissimulé, tout excusé, tout pardonné. Mais aussitôt qu'il a été question d'un différend quelconque avec l'Angleterre, ces hommes si doux, si tolérans, si pacifiques pour son ennemi, se sont montrés sévères, intraitables, exigeans, pointilleux à l'excès. Dans les mesures qu'une nécessité impérieuse et l'intérêt direct de sa conservation prescrivait au gouvernement Anglais, ils n'ont vu que l'intention d'opprimer l'Amérique, d'entraver son commerce, d'étouffer son industrie naissante. A une époque où tout le commerce des colonies Françaises, Espagnoles, Hollandaises passait par leurs mains, où tous les ports de l'Europe étaient remplis de leurs vaisseaux, où on n'apercevait presque

* Je suis loin cependant de favoriser ou de nourrir le plus léger soupçon contre l'intégrité de ceux qui dirigent les affaires des Etats-Unis. L'idée de ce que l'on appelle vulgairement corruption serait tellement déplacée ici, que je n'ai pas besoin de l'écarter une fois pour toutes; mais je n'admets pas seulement ce genre de corruption morale que l'astuce, en employant la flatterie, peut exercer contre les hommes les plus purs. Même à cet égard le gouvernement Français ne s'est jamais mis en frais pour les Américains; il les a traités au contraire avec beaucoup de sécheresse et de hauteur; et lorsque Champagny leur a assuré „que l'Empereur les aimait," on ne conçoit pas que ce ton de protection arrogante n'ait pas soulevé toutes les ames. Mais il n'y a „que *la morgue* des *Ministres Anglais*" qui puisse exciter leur colère.

plus sur l'océan que le pavillon Britannique et le leur, et où l'Angleterre observait à leur égard des principes d'une libéralité extrême, il ne fallait que quelque acte de rigueur excercé contre des abus trop violens par un tribunal notoirement incapable d'un procédé injuste, il ne fallait que quelque désagrément momentané, amené par le hasard, ou par la faute d'un individu, pour les faire crier au meurtre et à la tyrannie. Les motions hostiles contre l'Angleterre, les embargos, les actes de *non-importation*, précurseurs des actes de *non-intercourse*, étaient à l'ordre du jour long-tems avant les Ordres du Conseil; et comme la liste de leurs griefs était inépuisable, on est bien autorisé à croire que, quand même ces Ordres du Conseil n'auraient jamais paru, ils seraient arrivés, d'aigreur en aigreur et de disputes en disputes, au point où nous les voyons aujourd'hui.

Ce qui prouve surtout que, dans cette longue carrière de prédilection pour la France et d'acharnement contre l'Angleterre, que le gouvernement Américain vient de parcourir, les sentimens personnels doivent l'avoir emporté sur les calculs politiques, c'est que tous les principes honorables, et tous les intérêts bien entendus auraient dû engager ce gouvernement dans une route diamétralement opposée. La cause de l'Angleterre était la sienne; sans compter tant de liens plus ou moins sacrés qui subsistaient entre l'Amérique et son ancienne mère-patrie, celle-ci combattait pour l'indépendance générale, pour les peuples autant que pour les trônes, pour les républiques autant que pour les monarchies, contre une puissance qui avait hautement annoncé le projet

de tout dominer ou de tout écraser autour d'elle. La victoire la plus décisive que l'Angleterre eût pu remporter dans cette lutte, ne pouvait jamais effrayer les Américains; mais si elle succombait, l'univers appartenait à la France; et il eût fallu un délire d'aveuglement ou d'orgueil, pour faire imaginer à l'Amérique qu'elle se soutiendrait toute seule dans ces vastes ruines. En admettant que, pendant les premières époques de la révolution, malgré l'horreur que sa marche et son caractère devaient inspirer à tout ami éclairé de la liberté, le nom de république, et l'affectation de quelques formes républicaines aient pu en imposer aux Américains, on aurait cru au moins qu'ils changeraient de sentimens et de système, lorsque tout cet échafaudage républicain fut réduit en poussière, et l'anarchie la plus féroce remplacée par un despotisme sans bornes. Mais on s'aperçut avec étonnement que leurs affections, leurs procédés, leurs ménagemens restaient les mêmes, tandis que leurs craintes, leurs jalousies, leurs antipathies planaient exclusivement sur ceux qui arrêtaient les progrès de ce despotisme. Cet étonnement augmenta encore, lorsqu'on vit leur profonde indifférence aux attentats cruels commis contre le peuple Espagnol, et cette absence totale d'intérêt pour l'héroïsme soutenu avec lequel ce peuple défendait sa liberté, et ce silence d'une neutralité morale, plus choquante que toute neutralité politique, qu'ils gardaient au milieu des vicissitudes d'un spectacle aussi lugubre et aussi majestueux. Le dévouement magnanime avec lequel la nation Britannique avait épousé la cause des Espagnols, loin d'arracher à ces imperturbables égoïstes un seul témoignage de satisfaction ou d'ad-

miration, les encourageait plutôt à poursuivre avec d'autant plus de ténacité les froides chicanes dont ils accablaient le gouvernement Anglais. Enfin, voyant que l'incendie gagnait cette vaste partie de la monarchie Espagnole dont ils sont voisins, ils parurent sur la scène; mais ce ne fut que pour s'assurer, par des coups portés dans les ténèbres, la possession de quelques provinces détachées de cette monarchie, et pour favoriser dans les autres la rebellion et la guerre civile.

Mais ce n'est pas tout encore que cet abandon des principes généreux, et cette persévérance dans un système si peu analogue au caractère d'un gouvernement républicain; il n'y a pas même d'intérêt direct et prochain, pas de considération d'avantage ou de perte positive, qui ait pu engager les Chefs des Etats-Unis à changer de marche politique. Il est clair que, dans l'état actuel des choses, ils ont comparativement peu à gagner par l'amitié de la France, et peu à perdre en risquant sa disgrâce; tandis qu'ils ont beaucoup à conserver, beaucoup à espérer, et beaucoup à craindre du côté de l'Angleterre. Leur commerce seul avec les Iles Britanniques était infiniment supérieur à celui qu'ils faisaient avec la France, et bien plus important pour eux que celui de tout le continent Européen. Leurs entreprises dans les autres parties du globe, leurs expéditions mercantiles dans les Grandes-Indes, leurs rapports avec tout l'Archipel des Antilles, leurs spéculations sur l'Amérique méridionale — tout cela ne leur est assuré que par leur bonne intelligence avec le gouvernement Anglais; tout cela peut s'évanouir au premier choc d'une rupture. Mais plutôt que de

déplaire à la France, ils ont ou actuellement sacrifié, ou grièvement compromis ces immenses avantages. Ils ont fermé leurs ports aux vaisseaux Anglais, et défendu à leurs sujets, par un vrai acte de suicide politique, toute communication avec l'Angleterre. Non contens de ces mesures rigoureuses, après lesquelles on aurait cru au moins leurs comptes avec l'Angleterre plus que soldés, ils ont continué à crier contre le gouvernement Britannique, à lui demander réparation pour toutes sortes d'offenses imaginaires, à annoncer dans leurs assemblées législatives que la guerre était inévitable, à en préparer les moyens autant que leurs faibles ressources le permettaient. — Comment expliquer une conduite aussi extraordinaire, sans admettre que ce gouvernement est entraîné par quelque impulsion secrète, plus puissante que tous les principes et tous les calculs, par un esprit d'animosité et d'obstination qui lui ferait embrasser les mesures les plus contraires à ses propres intérêts, pourvu que ce ne fussent pas celles qui les mettraient d'accord avec l'Angleterre?

Les discussions sur les Ordres du Conseil qui ont eu lieu entre les deux gouvernemens depuis l'arrivée de Mr. Foster en Amérique, confirment malheureusement cette conjecture. Chaque pièce sortie des bureaux Américains porte le cachet de ces dispositions hostiles; et si les Chefs des Etats-Unis avaient sincèrement désiré l'amitié de l'Angleterre, ils n'auraient jamais entamé cette dispute. Ils savaient parfaitement bien que la simple modification de quelques clauses des décrets de Berlin et de Milan, en faveur d'une nation que la France avait tant d'intérêt à ménager, ne déciderait pas l'Angleterre à une

démarche aussi éclatante que la révocation des Ordres du Conseil; et ils pouvaient d'autant moins s'y attendre, que le fait même de la prétendue modification ne reposait sur aucun fondement solide, sur aucun document présentable, et que le langage et les actions du gouvernement Français le démentaient d'un jour à l'autre. Les Chefs des Etats-Unis ne sont pas assez égarés par les malheureuses préventions qui les guident, ils sont encore trop clair-voyans, ils connaissent trop ce qu'un gouvernement libre doit à l'opinion publique et à l'honneur national, ils sont trop instruits sur l'état des choses en Angleterre, et sur ce qu'un ministère Britannique peut ou ne peut pas faire sans compromettre ses premiers intérêts, pour qu'ils aient pu tomber dans une erreur pareille. Leur manière de traiter ces objets peut les rendre suspects d'un manque de bonne foi, mais non pas de jugement et d'intelligence. Il y a bien loin des déclamations furieuses du Moniteur aux sophismes adroits de Mr. *Monroe*. Or, si les ministres Américains n'ont pas pu se dissimuler qu'ils exigeaient du gouvernement Anglais ce que celui-ci n'accorderait jamais, et ne pouvait pas accorder, il est clair que toutes leurs négociations ne doivent être considérées que comme des moyens habilement choisis pour perpétuer la querelle, et comme des préludes à de nouvelles hostilités.

On paraît généralement persuadé que cet état de crise finira par une guerre ouverte. Cette opinion a peut-être été adoptée avec trop de précipitation. La situation respective des deux gouvernemens est telle que, malgré tout ce qui s'est passé au Congrès Américain, et toutes les résolutions qu'il a prises,

et tous les armemens qu'il a ordonnés, il est difficile de comprendre de quelle manière, sous quelle forme et de quel côté cette guerre pourrait éclater. En fermant leurs ports à l'Angleterre, et se refusant à toute communication avec elle, les Etats-Unis ont fait ce qui était en leur pouvoir pour se venger des Ordres du Conseil. L'Angleterre, comme de raison, a protesté et ne cessera de protester contre ces mesures; mais elle n'a jamais annoncé l'intention d'aller plus loin, et de rompre la paix avec l'Amérique, au cas que celle-ci ne consentît pas à changer de système. Ce ne sera donc pas, selon toute apparence, le gouvernement Anglais qui déclarera la guerre. De l'autre côté les Etats-Unis ne peuvent plus se regarder comme partie purement et simplement souffrante; en admettant même que les Ordres du Conseil aient été, comme ils le prétendent, une mesure attentatoire à leurs droits, ils ne sont pas restés en arrière; ils ont amplement riposté par l'acte de *non-intercourse*; on ne conçoit pas sous quel titre et prétexte ils en viendraient à une déclaration de guerre, lorsque ce sont eux qui ont frappé les derniers coups dans ce démêlé. Et quand ensuite on réfléchit sur la situation des Etats-Unis, sur la disproportion extrême entre leurs moyens et ceux de la puissance qu'ils provoqueraient, sur les sacrifices énormes par lesquels ils commenceraient cette guerre, sur les pertes incalculables qu'elle leur ferait essuyer, sur la destruction de toutes les branches de leur prospérité actuelle, qui en serait probablement le résultat final, — on a de la peine à imaginer que, sans nécessité évidente et sans espoir d'arriver par-là à un meilleur ordre de choses, un gouvernement

responsable de ses démarches se portât à un tel excès de démence.

Cependant il s'en faut de beaucoup que le danger d'une guerre ouverte entre l'Angleterre et l'Amérique soit le seul motif pour désirer de voir cesser leur mésintelligence actuelle. Considérée en grand, cette guerre serait certainement funeste à l'un et à l'autre pays. Car quoi qu'en disent les calculs rétrécis d'une cupidité mal entendue, ou d'une jalousie aveugle, les vrais intérêts, les intérêts durables de l'Angleterre, ne sont point et ne peuvent pas être en opposition avec ceux des Américains, et il est impossible que ce qui appauvrirait ou ruinerait l'Amérique, ne fût pas, en dernier résultat, un mal très réel pour l'Angleterre. * — Mais les inconvéniens directs de

* Il n'y a pas un homme d'état en Angleterre qui ne soit convaincu de cette vérité; et si on y trouve quelques esprits bornés qui la méconnaissent, il est fort injuste de rendre le gouvernement et la partie éclairée de la nation responsables des erreurs de quelques individus. C'est sous ce rapport-là que j'ai toujours été choqué de certains passages dans les dépêches de Mr. *Pinkney*, où il peint les dispositions générales de l'Angleterre envers ses compatriotes. Il dit par exemple (dans une lettre à *Mr. Madison* du 30 Septembre 1808, imprimée dans le Moniteur du 5 Décembre 1810): „L'esprit „de monopole s'est emparé du peuple et du gouvernement „Anglais. Nous ne serons dans aucun cas tolérés comme „rivaux en commerce et en navigation par la Grande-Bretagne. „On espèrerait en vain qu'elle consentît à laisser se développer „les ressources navales des Etats-Unis. Tous ses préjugés, „tous ses calculs tendent à un but contraire. Comme alliés „même nous serions exposés à sa jalousie." — Mr. Pinkney a été vanté comme un homme éclairé et modéré; ce que je viens de citer de lui n'en serait que plus surprenant. Il serait curieux de savoir *où* Mr. *Pinkney* pourrait avoir recueilli les preuves de cet „esprit de monopole et de jalousie" qui, selon

cette guerre seraient au moins mêlés de quelques avantages momentanés; et les revers mêmes qu'elle ferait éprouver aux Américains, conduiraient peut-être à quelques changemens heureux; tandis que le système de prohibition exercé aujourd'hui contre le commerce Britannique, est un mal sans contre-poids et sans compensation. Il est certain que la suspension du commerce avec les Etats-Unis est non seulement une privation de plus ajoutée à celles que le système continental a infligées à l'Angleterre, mais qu'elle est par elle-même plus fatale aux intérêts de son industrie, de ses manufactures, et de ses rapports pécuniaires avec les autres pays, que tout ce qu'elle a pu souffrir de l'exclusion de ses marchandises des ports et marchés du continent Européen.

Mais quel remède proposer contre ce mal? La révocation des Ordres du Conseil sans la révocation préalable des décrets de Berlin et de Milan, est une mesure à laquelle le gouvernement Anglais ne se prêtera jamais, ne peut et ne doit pas se prêter. La dignité nationale est supérieure à toute autre considération; et si on voulait la sacrifier ici, ce serait même un grand sacrifice en pure perte; car nous avons vu que, d'après les déclarations du gouverne-

lui, doit „s'être emparé *du peuple et du gouvernement Anglais.*" Ce n'est pas, à coup sûr, dans les conférences qu'à l'époque de sa lettre il a pu avoir avec Mr. *Canning,* qu'il aura puisé ses notions. Et on peut hardiment ajouter que ce n'est pas non plus, ni dans les actes et déclarations du gouvernement Anglais, ni dans les discours prononcés au parlement par les orateurs de quelque parti que ce soit, ni dans aucun ouvrage tant soit peu estimé et accrédité en Angleterre.

ment Français, la révocation des Ordres du Conseil ne suffirait pas pour faire cesser les décrets. Et quant à l'espoir que la France pût se décider à les abolir purement et simplement, soit avant, soit après la révocation des Ordres du Conseil, on doit le regarder comme tout-à-fait nul.

Le vrai bienfaiteur commun de l'Angleterre et de l'Amérique serait celui qui découvrirait le moyen d'aplanir leurs différends, *sans* la révocation des Ordres du Conseil. Il faudrait beaucoup de courage, beaucoup de talent, et beaucoup de bonheur, pour amener un dénouement pareil; mais c'est le seul qui concilierait tout et qui répondrait à tout; et par cette raison même je ne puis pas me résoudre à le regarder comme absolument impossible. Je suppose et crois pouvoir supposer que, pour obtenir un si grand bien, le gouvernement Anglais ne s'arrêterait à aucune question accessoire, consentirait à tout sacrifice qui ne serait pas incompatible avec sa dignité, se prêterait avec cette facilité qui ne peut jamais compromettre le fort, lorsqu'elle est employée vis-à-vis du faible, à l'arrangement de tous ces objets secondaires que les Américains jugeraient essentiels à l'intérêt ou même au point d'honneur de leur pays, et leur accorderait enfin chaque modification des Ordres du Conseil qui n'en altèrerait pas le principe et la substance. Après cela, il s'agirait de faire comprendre au gouvernement des Etats-Unis combien il serait plus avantageux pour ses intérêts présens et futurs, d'accepter les propositions de l'Angleterre, que d'insister sur la révocation des Ordres du Conseil, en s'exposant à la durée indéfinie d'un état de choses aussi pénible pour les Américains que pour l'Angleterre,

ou aux dangers incalculables d'une guerre dans laquelle toutes les chances seraient contre eux.

En résumant ce qui a été dit dans cet article, il me paraît qu'il y a d'assez bonnes raisons pour ne pas se livrer à des regrets excessifs sur les obstacles qui combattent la révocation des Ordres du Conseil. Cette mesure, accompagnée même de l'abolition des décrets de la France, ne ferait rien ou presque rien pour le rétablissement du commerce de l'Angleterre avec la partie du continent Européen qui est aujourd'hui fermée à ses vaisseaux. Il est très incertain qu'elle amenât un changement efficace dans ses relations avec les Etats-Unis de l'Amérique, et surtout dans les sentimens et les dispositions du gouvernement Américain. Et enfin, si un tel changement n'est pas devenu impossible, il doit y avoir, pour l'atteindre, une route moins opposée aux premiers intérêts de l'Angleterre, plus honorable, plus sûre, plus directe et plus satisfaisante, que celle qui partirait de la révocation des Ordres du Conseil.

Table.

Page

Avant-propos de l'éditeur V

I. Mémoire sur la nécessité de ne pas reconnaître le titre impérial de Bonaparte. Adressé au Comte de Cobentzl et présenté le 6 Juin 1804 . . 1

II. Projet d'une déclaration de Louis XVIII contre le titre impérial usurpé par Bonaparte. 1804 . 29

III. Observations sur un Article du Moniteur de Paris du 14 Août 1804 41

IV. Mémoire sur la réunion de Gènes. Adressé à Mr. le Comte de Cobentzl. Vienne, le 15 Juillet 1805 59

V. Mémoire adressé a Mr. le Comte de Cobentzl. (Ecrit au mois d'Août 1805) 71

VI. Lettre à Sa Majesté le Roi de Suède. Le 25 Juin 1805 79

VII. Observations sur la négociation entre l'Angleterre et la France en 1806. Fondées sur les pièces officielles publiées par la France et la Grande-Bretagne 105

Page

VIII. Journal de ce qui m'est arrivé de plus marquant dans le voyage que j'ai fait au quartier-général de S. M. le Roi de Prusse. Le 2 d'Octobre 1806 et jours suivans 221

IX. Mémoire sur les droits maritimes. No. I. . . 347

X. Mémoire sur les droits maritimes. No. II. . . 389

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410
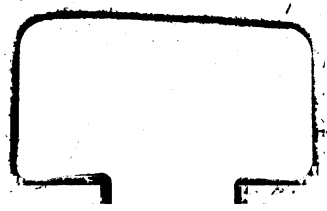
NOV 2 2 1983